

Les agricultures familiales du monde

Définitions, contributions
et politiques publiques

Jean-François BELIERES

Philippe BONNAL

Pierre-Marie BOSCH

Bruno LOSCH

Jacques MARZIN

Jean-Michel SOURISSEAU

Cirad

Les agricultures familiales du monde

Définitions, contributions et politiques publiques

AUTEURS

Jean-François BELIERES
Philippe BONNAL
Pierre-Marie BOSC
Bruno LOSCH
Jacques MARZIN
Jean-Michel SOURISSEAU
Cirad

COORDINATION

Marie-Cécile THIRION
Département Développement durable, AFD
thirionmc@afd.fr
Pierre-Marie BOSC
Cirad
pierre-marie.bosc@cirad.fr

À Savoir

Créée en 2010 par le département de la Recherche de l'AFD, la collection À Savoir rassemble des revues de littérature ou des états des connaissances sur une question présentant un intérêt opérationnel.

Alimentés par les travaux de recherche et les retours d'expérience des chercheurs et opérateurs de terrain de l'AFD et de ses partenaires, les ouvrages de cette collection sont conçus comme des outils de travail. Ils sont destinés à un public de professionnels, spécialistes du thème ou de la zone concernés.

Retrouvez toutes nos publications sur <http://recherche.afd.fr>

Précédentes publications de la collection (voir page 194).

Cet ouvrage est téléchargeable gratuitement sur www.afd.fr/A-Savoir

[Avertissement]

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires. En accord avec les éditions Quae, certains passages et illustrations figurent également dans l'ouvrage Agricultures familiales et mondes à venir (Éditions Quae, février 2014).

En perspective de l'année internationale de l'Agriculture familiale décrétée par les Nations unies pour 2014, l'Agence Française de Développement (AFD) et les ministères français des Affaires étrangères et du Développement international, et de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ont demandé au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) de préciser le contenu du concept d'agriculture familiale et sa pertinence par rapport aux autres catégories d'agricultures, d'analyser les contributions économiques, sociales et environnementales des agricultures familiales, et de mettre en perspective les modalités de leur prise en compte dans les politiques publiques de différents pays. Cet ouvrage est une reprise enrichie et révisée du rapport publié en mai 2013.

Directeur de la publication :

Anne PAUGAM

Directeur de la rédaction :

Alain HENRY



Conception et réalisation : Ferrari / Corporate – Tél. : 01 42 96 05 50 – J. Rouy / Coquelicot
Imprimée en France par : STIN

Avant-propos	7
Introduction	9
1. Définitions et diversité des formes familiales de production agricole dans le monde	13
1.1. Cadre conceptuel et définition	14
1.1.1. Les principales formes d'organisation de l'agriculture	16
1.1.2. Une définition « positive » de l'agriculture familiale	19
1.1.3. L'agriculture patronale	22
1.1.4. L'agriculture d'entreprise	23
1.1.5. Aperçus sur d'autres manières de nommer et questions sous-jacentes	26
1.1.6. La mobilisation du registre cognitif dans le cadre des politiques et débats publics	47
1.1.7. Des définitions multiples de l'agriculture familiale par les politiques publiques en Amérique du Sud et en Amérique centrale	49
1.2. Les agricultures familiales : une réalité multiple	53
1.2.1. Le niveau de sécurité d'accès aux ressources naturelles et en particulier au foncier	55
1.2.2. La capacité d'investissement des familles	56
1.2.3. L'importance de l'autoconsommation dans l'utilisation des productions	57
1.2.4. Le type d'insertion des exploitations familiales aux marchés de l'aval	58
1.2.5. Nature et complexité des systèmes d'activités mis en œuvre	60
1.2.6. Nature et complexité des systèmes de production et d'élevage mis en œuvre	61
1.2.7. Nature et ampleur de la substitution de la main-d'œuvre familiale par le capital	61
1.2.8. Liens organiques entre famille et production	62
2. Contributions et controverses	65
2.1. L'importance économique des agricultures familiales	66
2.1.1. Une première tentative de dénombrement	67
2.1.2. Contribution des agricultures familiales aux revenus et à la production	73
2.2. Agricultures familiales et sécurité alimentaire	76
2.2.1. Sécurité alimentaire : définition et représentation	77
2.2.2. Agricultures familiales et sécurité alimentaire au niveau global	80
2.2.3. Sécurité alimentaire et situations nationales	84
2.2.4. Sécurité alimentaire dans les exploitations familiales des pays en développement	86
2.2.5. En guise de conclusion sur la sécurité alimentaire	88

2.3. Agricultures familiales et ressources naturelles	89
2.3.1. Chercher le coupable ! Un questionnement ancien et en évolution	90
2.3.2. Le défi méthodologique de l'évaluation de l'état de dégradation des ressources naturelles	94
2.3.3. La diversité des systèmes et modèles de production familiaux et de leurs impacts environnementaux	96
2.3.4. Des politiques agricoles généralement peu favorables à l'environnement	100
2.3.5. En guise de conclusion sur les ressources naturelles	101
2.4. Agricultures familiales et questions sociales	102
2.4.1. Pour une appréhension pragmatique et ciblée des questions de genre : rapports de travail dans l'agriculture familiale, ou concilier production et reproduction	103
2.4.2. Jeunes, rapports de travail et l'agriculture familiale : des enjeux sociaux connexes à la question de la transition économique	110
3. La « mise en politiques » des agricultures familiales	115
<hr/>	
3.1. Contextes économiques et politiques de la « mise en politiques » des agricultures familiales	115
3.1.1. Poids des agricultures dans les contextes nationaux, dynamiques endogènes	116
3.1.2. Évolution sur le temps long du lien entre agriculture familiale, politiques publiques nationales et référentiel international	119
3.1.3. Les acteurs nationaux de la mise en politiques et la reconnaissance des agricultures familiales dans nos études de cas	131
3.2. Les politiques publiques au concret : enseignements des études de cas	136
3.2.1. Les politiques sectorielles d'appui et de soutien à la production agricole	136
3.2.2. Les politiques environnementales	143
3.2.3. Des politiques sociales contrastées	146
3.2.4. Les politiques territoriales et dotations en biens publics	148
3.3. Quels instruments de politiques publiques pour accompagner l'agriculture familiale ?	152
3.3.1. Un enseignement majeur des études de cas : la disjonction des politiques et des instruments	152
3.3.2. Pour un élargissement des politiques agricoles à des politiques rurales, valorisant toutes les fonctions et dimensions de l'agriculture familiale	158

4. Des thèmes d'approfondissement sur les agricultures familiales	165
4.1. Des recherches pour analyser les impacts des modèles de production	165
4.2. Accorder plus d'attention aux relations au travail et aux formes d'organisation familiale	165
4.3. Apporter une attention soutenue aux modèles techniques en émergence	166
4.4. De nouveaux produits de l'agriculture familiale en réponse à l'évolution de la demande alimentaire	167
4.5. Souligner l'importance des mouvements sociaux dans la transformation de l'agriculture familiale et sa mise en politiques	168
4.6. Contribuer enfin à faire évoluer les représentations de l'agriculture familiale	168
Liste des sigles et abréviations	171
Bibliographie	175

Avant-propos

Cet ouvrage est une version reprise et remaniée du rapport publié sous le même titre par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) en mai 2013 pour le compte et à la demande de l'Agence Française de Développement (AFD), du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et du ministère des Affaires étrangères et du développement international.

Destiné à préparer l'Année internationale de l'agriculture familiale des Nations unies (2014), la commande faite au Cirad, dont l'intitulé était « *Étude sur la contribution de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire* », visait à « *clarifier les terminologies utilisées, la réalité que recouvre l'agriculture familiale dans les pays en développement et son impact sur la sécurité alimentaire et le développement durable* », à partir d'une analyse de la littérature institutionnelle et scientifique et d'études de cas dans différents pays portant sur « *la mise en politiques des agricultures familiales* ».

Le rapport de mai 2013^(*) comprend :

- une première partie portant sur la synthèse des travaux, qui fait l'objet du présent ouvrage, avec les mêmes auteurs et des contributions de Vincent Baron (Cirad) et Jacques Loyat (Cirad, chercheur associé) ;
- une seconde partie dédiée à dix études de cas (Afrique du Sud, Brésil, Cuba, France, Hongrie, Inde, Mali, Maroc, Mexique et Vietnam), réalisées par certains des auteurs de la synthèse et Pascal Chevalier (université de Montpellier III), Gilbert Etienne et Christine Lutringer (IHEID, Genève), Nicolas Faysse (Cirad) et Eric Léonard (IRD).

L'ensemble du processus de préparation du rapport puis de l'ouvrage a été coordonné par Marie-Cécile Thirion (AFD) pour le compte des commanditaires et par Pierre-Marie Bosc pour le Cirad, qui a en outre assuré l'édition finale. Il a été accompagné par un comité de pilotage regroupant l'AFD, le MAAF, le MAEE qui s'est réuni trois fois en octobre et décembre 2012 puis en avril 2013. Ce comité de pilotage a compté avec les contributions de Jean-René Cuzon, Alexandre Martin, Damien Barchiche, Marine Renaudin, Philippe Pipraud, Frédéric Courleux, José Tissier, Véronique Sauvat, Jean-Luc François et Valérie Vion.

(*) Ce rapport est accessible sur le site du Cirad :
<http://www.cirad.fr/publications-ressources/edition/etudes-et-documents/les-agricultures-familiales-du-monde>

La réalisation de l'ouvrage a bénéficié des relectures et commentaires des membres du comité de pilotage et du Conseil éditorial de l'AFD. Elle a tiré profit des discussions et échanges à l'occasion de nombreuses présentations du rapport, notamment lors d'une session parallèle à l'occasion de la 40^e session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture – *Food and Agriculture Organization* (FAO) (octobre 2013) à Rome, auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (octobre 2013) à Paris, de l'Académie française d'agriculture (janvier 2014) et d'un séminaire de la Société française d'économie rurale (SFER), à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (février 2014).

Comme il est d'usage, les erreurs ou omissions sont de la seule responsabilité des auteurs.

Introduction

En décembre 2011, la soixante-sixième session de l'assemblée générale des Nations unies a décidé de proclamer l'année 2014 « *Année internationale de l'agriculture familiale* ». La résolution « *engage les États Membres à entreprendre, dans le cadre de leurs programmes de développement national respectifs, des activités de promotion de l'Année internationale de l'agriculture familiale* ».

Le présent ouvrage répond à une demande de l'AFD, du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et du MAAF^[1]. Il propose un état des lieux – nécessairement partiel – des débats sur et autour de l'agriculture familiale, de sa place et de ses rôles dans les enjeux et défis de l'agriculture de ce début de XXI^e siècle et de sa prise en compte par les politiques publiques. Il vise, plus modestement, et dans la suite de la déclaration de l'Année internationale de l'agriculture familiale, à fixer quelques acquis de connaissance afin de mieux appréhender cette catégorie « agriculture familiale » qui s'avère protéiforme et beaucoup moins définie que sa mobilisation dans les débats actuels pourrait le laisser croire.

On pourrait en effet penser que tout a déjà été dit et écrit sur cette forme d'agriculture car largement analysée et discutée par les organisations professionnelles et syndicales, la recherche, les administrations publiques, les acteurs du développement, et les instances politiques et, par suite, s'étonner de l'intérêt renouvelé qu'elle suscite. Mais force est de constater que les transformations à l'œuvre dans l'agriculture et les systèmes agroalimentaires à l'échelle mondiale – dont certaines très médiatisées, comme les appropriations foncières à grande échelle ou les restructurations des filières agroalimentaires – posent la question de sa viabilité. Elles réinterrogent les agricultures familiales, dans toute leur diversité, à l'aune du développement durable, les replacent au centre des débats de société et invitent, *in fine*, à mieux comprendre ce qu'elles représentent.

Cet ouvrage, pour répondre à ces nouveaux besoins de connaissance, fait une analyse :

- de la définition de l'agriculture familiale et des termes proches utilisés dans la littérature ;

[1] Cet ouvrage reprend le rapport d'étude publié en mai 2013, qu'il révisé et complète : « *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques* », AFD, Cirad, MAAF, MAEE, Montpellier.

- des contributions de l'agriculture familiale sur l'emploi et la génération de revenus, la gestion des risques climatiques ou de marché, la diversification, l'adaptation de la production aux diversités des territoires et aux changements climatiques, la démocratie (gouvernance) locale, la gestion des ressources naturelles...
- de la place de l'agriculture familiale dans les politiques agricoles de plusieurs pays.

L'ouvrage s'organise en quatre parties.

Le choix de l'appellation « Année internationale de l'agriculture familiale ^[2] » pour 2014, plutôt que de la petite agriculture ou de l'agriculture paysanne, invite tout d'abord à clarifier cette catégorie. Dans une première partie, nous définissons les agricultures familiales en positif, avec des exploitations organisées autour du travail familial et sous-tendues par des liens organiques entre les sphères domestique et productive. Mais nous y définissons aussi les autres formes d'organisation qui, avec les formes familiales, permettent de couvrir l'ensemble du secteur productif agricole : les formes patronales et les formes entrepreneuriales. Nous les repositionnons, enfin, en regard des autres catégories, souvent abusivement qualifiées de synonymes, rencontrées dans les débats internationaux et employées par la recherche, comme par la société civile et les décideurs politiques. Enfin, la diversité des agricultures familiales est explorée en proposant plusieurs critères de différenciation permettant de renouveler les approches de leur diversité.

La deuxième partie propose une revue et une explicitation des principales controverses autour des contributions attendues des agricultures familiales aux enjeux globaux de développement. Le poids des agricultures familiales dans la production et l'emploi agricole est évalué, et la prépondérance de cette forme d'agriculture dans les principaux marchés agricoles mondiaux est soulignée. Dans cette partie sont également abordées les contributions des agricultures familiales à la sécurité alimentaire et à la gestion des ressources naturelles, ainsi que les tensions sociales internes, notamment au regard de la situation des jeunes et des femmes. La nécessaire contextualisation des analyses est mise en exergue car elle permet d'éviter l'écueil des positions tranchées, qui souvent altèrent les réalités. Nos analyses insistent sur la diversité des contributions et impacts économiques, sociaux et environnementaux des différents types d'agriculture familiale, ainsi que sur la complexité des mécanismes à l'œuvre et sur leur subordination à des dynamiques dépassant les seules formes de production. Les

[2] « *Family Farming* » dans le texte en anglais.

contributions des agricultures familiales sont globalement perçues comme significatives et positives, mais la littérature invite à relever des défis méthodologiques considérables liés à la mesure objective de ces contributions et impacts.

La troisième partie s'attache aux « mises en politiques » des agricultures familiales à l'échelle nationale. Elle s'appuie sur des études de cas (dix pays sont concernés) permettant de décrire une diversité de situations, en tenant compte des rapports de force dans les arènes nationales, du niveau de dépendance des pays vis-à-vis de macro-acteurs externes pour définir leurs orientations de développement, ainsi que de leurs trajectoires économique, politique et institutionnelle. La revue bibliographique insiste une fois de plus sur la diversité des cas et, au-delà des influences de référentiels globaux, sur l'importance de contextualiser les analyses. Elle montre qu'il est souvent difficile de dénouer, dans le faisceau des politiques, celles qui sont spécifiques aux agricultures familiales, dans la mesure où celles-ci bénéficient conjointement de politiques sectorielles, territoriales, sociales et environnementales. Si la reconnaissance des vertus et potentialités des agricultures familiales parcourt la société civile et les discours politiques dans la majorité des situations, peu de pays ciblent spécifiquement la catégorie « agriculture familiale » et mettent concrètement en œuvre des programmes et instruments spécifiques valorisant ses potentialités. Segmentation et fragmentation des politiques dominant, privilégiant de fait les approches sectorielles, une logique de l'offre, la modernisation des structures et les formes spécialisées de production. Enfin, un dernier point fait la synthèse des instruments de politiques publiques pour accompagner l'agriculture familiale, avec un constat sur la disjonction entre politiques et instruments et la proposition d'un élargissement des politiques agricoles à des politiques rurales, valorisant toutes les fonctions et dimensions de cette forme d'agriculture.

Enfin, la quatrième et dernière partie propose des thèmes d'approfondissement qui apparaissent nécessaires pour mieux relever les défis de la sécurité alimentaire et du développement durable. Elle met plus particulièrement en avant l'importance d'une meilleure compréhension des impacts des modèles de production et des nouveaux modèles techniques émergents, l'analyse des formes d'organisation à la fois dans les relations de travail et l'action collective, et le besoin d'une approche globale de l'évolution des agricultures basée sur une vision rénovée des agricultures familiales.

1. Définitions et diversité des formes familiales de production agricole dans le monde

Dans cette première partie, le propos est essentiellement conceptuel ou cognitif, et notre interrogation porte sur la pertinence des concepts mobilisés pour rendre compte, aujourd'hui, des réalités agraires et de leurs transformations. Lorsqu'il sera utile, nous ferons appel au registre normatif, c'est-à-dire à la manière dont ces concepts sont utilisés dans le champ politique par les acteurs^[3].

L'agriculture familiale est l'une des formes^[4] d'organisation de l'agriculture à travers le monde. Elle se décline en fait en une multiplicité de types concrets repérables au niveau des exploitations agricoles^[5]. L'absence de définition standardisée de l'agriculture familiale^[6] opérationnelle dans les recensements, le faible recours à cette appellation dans de nombreuses régions – notamment pour des raisons d'ordre linguistique, comme en anglais où *smallholder agriculture* est une référence commune et pourtant non comparable – sont à l'origine d'une certaine confusion^[7] qui implique une nécessaire proposition de clarification.

[3] Cette dimension sera essentiellement traitée dans la troisième partie du rapport.

[4] Forme est entendue ici en tant que catégorie générale relevant de caractéristiques communes.

[5] Cf. la section 1.2 pour une présentation des clés de différenciation.

[6] Dans la perspective de l'Année internationale de l'agriculture familiale, la FAO (2013b) propose la définition suivante : « L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. L'agriculture familiale permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes ».

[7] L'anglais propose aussi le terme « *Family Farming* » ou « *Family Agriculture* » sans qu'existe à notre connaissance une analyse approfondie et croisée des origines des deux appellations.

1.1. Cadre conceptuel et définitions

La diversité des formes d'agriculture reflète l'extrême hétérogénéité des économies et des sociétés. Entre les agricultures itinérantes sur défriche-brûlis proches de celle des premiers groupes humains sédentaires et les agricultures quasi-automatisées de certaines régions des pays à haut niveau technologique (ou les enclaves high-tech disséminées dans le reste du monde), les écarts d'intensité en capital, de degré d'intégration aux marchés, d'artificialisation, et de niveau de productivité sont abyssaux. Ils expriment différents stades de transformation de l'agriculture, inhérents au progrès technique et au développement de l'économie de marché globalisée, et le passage de sociétés agraires articulées autour du rapport entre communautés rurales et environnement naturel, à des sociétés à dominante urbaine et spécialisées, où l'activité de production agricole tend à être de plus en plus déconnectée du contexte écologique et social *via* des processus d'artificialisation des milieux cultivés – la culture hydroponique sur substrat inerte ou les élevages hors sols sont de bons exemples – dans les situations les plus avancées au plan technologique^[8].

Si ces différents stades ont une évidente dimension temporelle, correspondant à la transformation progressive des économies et des sociétés, ils ne sont pas nécessairement exclusifs. En effet, alors que l'état des structures économiques et sociales conditionne souvent l'existence d'une forme dominante d'agriculture au niveau national, plusieurs types concrets et différents d'exploitations agricoles peuvent cohabiter dans un même territoire.

Les exploitations agricoles (voir page suivante la définition de la FAO) sont les unités de base de la production agricole au sens large (culture, élevage, pêche, foresterie, cueillette). C'est au niveau de ces unités que sont prises les décisions d'allocation des facteurs pour la production agricole, mais aussi pour les pratiques mises en œuvre. Selon les types, ces unités coïncident avec d'autres fonctions socioéconomiques comme la consommation, la résidence, l'accumulation. Cette imbrication rend complexe l'analyse du comportement des unités, avec de surcroît des stratégies et des décisions de production qui peuvent être en relation avec les autres fonctions. C'est dans ce cadre que la définition proposée pour l'agriculture familiale prend tout son sens.

[8] C'est un constat et non un jugement de valeur.

Définition de la FAO pour la réalisation des recensements de l'agriculture :
« Une exploitation agricole est une unité économique de production agricole soumise à une direction unique et comprenant tous les animaux qui s'y trouvent et toute la terre utilisée entièrement ou en partie pour la production agricole, indépendamment du titre de possession, du mode juridique ou de la taille. La direction unique peut être exercée par un particulier, par un ménage, conjointement par deux ou plusieurs particuliers ou ménages, par un clan ou par une tribu, ou par une personne morale telle que société, entreprise collective, coopérative ou organisme d'État. L'exploitation peut contenir un ou plusieurs blocs, situés dans une ou plusieurs régions distinctes ou dans une ou plusieurs divisions territoriales ou administratives, à condition qu'ils partagent les mêmes moyens de production tels que la main-d'œuvre, les bâtiments agricoles, les machines ou animaux de trait utilisés pour l'exploitation. [...] Il existe deux types d'exploitations agricoles : i) les exploitations relevant du secteur des ménages qui sont gérées par les membres du ménage ; et ii) les exploitations ne relevant pas du secteur des ménages, telles que les sociétés et les institutions gouvernementales. Dans la majorité des pays, la production agricole relève essentiellement du secteur des ménages. Le concept d'« exploitation agricole » est donc étroitement lié au concept de « ménage » (FAO, 2007, pp. 25-26).

Cette définition des exploitations agricoles est insuffisante pour caractériser les agricultures familiales. Dans la perspective de l'année internationale de l'agriculture familiale, un groupe de réflexion coordonné par la FAO travaille sur les définitions opérationnelles et statistiques du terme « agriculture familiale » (note de la FAO [2013b]).

Encadré 1 Définitions retenues par la FAO

Définition substantive : *Family farming is « a means of organizing agricultural, forestry, fisheries, pastoral and aquaculture production which is managed and operated by a family and predominantly reliant on family capital and labor; including both women's and men's. The family and the farm are linked, co-evolve and combine economic, environmental, social and cultural functions ».*

Définition statistique : « A family farm is an agricultural holding which is managed and operated by a household and where farm labor is largely supplied by that household ».

Ce choix laisse une dimension qualitative ne permet donc pas de distinguer de manière homogène entre les pays, les exploitations qui relèvent de l'agriculture familiale et celles qui relèvent d'autres formes d'organisation de la production.

1.1.1. Les principales formes d'organisation de l'agriculture

Avant de caractériser plus précisément ce qu'est l'agriculture familiale et de mettre en perspective la manière dont elle est appréhendée dans différents contextes, il est utile de dresser un premier tableau global des grandes formes de production agricole. Nous distinguons, schématiquement, les agricultures à caractère familial^[9] d'une part, et des agricultures à caractère entrepreneurial d'autre part. La distinction s'opère selon la place occupée respectivement par l'organisation familiale et par les modalités de contrôle du capital productif.

Ces deux grandes formes obéissent à des logiques qui en font deux « pôles » principaux d'organisation de l'agriculture. En raison de l'imbrication possible des critères, il convient de prendre en compte une forme intermédiaire, celle de l'agriculture patronale, qui a toute sa place, étant caractérisée par des comportements spécifiques.

Pour démêler l'écheveau des situations concrètes, il est possible de s'appuyer sur quelques critères qui permettent de dégager trois formes d'agriculture appréhendées à travers les exploitations agricoles qu'elles regroupent (voir tableau 1)^[10].

[9] Entendue ici dans ses différentes configurations marquées par les contextes social et culturel (du ménage mono-nucléaire aux structures familiales élargies).

[10] Une même forme d'agriculture comprend plusieurs types spécifiques incarnés dans des exploitations agricoles qui sont très diverses mais que l'on peut aisément rapporter aux trois idéaux types présentés ici.

Tableau 1 Caractéristiques des principales formes d'agriculture

	Agricultures d'entreprise ← →		Agricultures familiales
	Formes entrepreneuriales	Formes patronales	Formes familiales
Main-d'œuvre	Exclusivement salariée	Mixte, présence de salariés permanents	Dominance familiale, pas de salariés permanents
Capital	Actionnaires	Familial ou association familiale	Familial*
Management	Technique	Familial/technique	Familial
Consommation	Sans objet	Résiduelle	Autoconsommation partielle à dominante
Statut juridique	Société anonyme ou autres formes sociétaires	Statut d'exploitant, formes associatives	Informel ou statut d'exploitant
Statut foncier	Propriété ou faire-valoir indirect formel	Propriété ou faire-valoir indirect, formel ou informel	

* Y compris les exploitations qui ne disposent que de capitaux très réduits, comme les exploitations sans terre.

Source : les auteurs.

Cinq critères de différenciation sont proposés ici. Ils ne sont pas exclusifs mais prennent en compte les différentes dimensions de l'activité : origine des facteurs de production (capital et travail), modalités de la prise de décision (gestion) et le statut juridique. Ils s'intéressent aussi à l'utilisation de la production, à savoir la part de l'autoconsommation et l'indépendance économique du système technique (notamment la part de l'autofourniture).

On notera que la taille (superficie) des exploitations n'est pas retenue comme l'un des critères distinctifs alors que la « petite taille » est souvent assimilée à tort à l'agriculture familiale (Losch et Fréguin-Gresh, 2013). Nous considérons au contraire que la référence à la taille est généralement source de confusion. Nous verrons ultérieurement, lorsque nous aborderons le cas des *smallholders* (IFAD, 2011), que ce critère – utilisé seul – n'est pas discriminant car chaque type d'agriculture comprend tout aussi bien des exploitations agricoles de grande et petite superficie, en fonction de l'histoire des systèmes agraires, du degré de mécanisation et du système de production. En outre, cette notion est éminemment relative et, intuitivement et implicitement, elle véhicule

un *a priori* dévalorisant voire « disqualifiant » par rapport à des grandes (*large scale*) exploitations agricoles qui seraient, elles, dépositaires de la modernité et de l'efficacité.

On peut donc identifier trois formes d'organisation de l'agriculture qui regroupent des exploitations agricoles réparties selon un gradient de situations allant :

- du rôle exclusif de la famille dans la mobilisation des facteurs de production et leur gestion jusqu'à son effacement complet dans les formes entrepreneuriales ;
- du statut juridique informel correspondant à un ordre familial ou communautaire exclusif aux différentes formes juridiques formelles, en passant par la reconnaissance du statut de l'exploitant agricole par les politiques publiques ;
- de l'autonomie dans la consommation (consommations intermédiaires nécessaires au cycle de production et consommation finale des produits de l'exploitation agricole liée au cycle de vie des familles) à un recours exclusif au marché pour l'approvisionnement (soit un passage d'un ordre non marchand à un ordre exclusivement marchand).

Comme présenté dans les sections suivantes, le recours au travail familial ou salarié constitue un fil conducteur permettant de distinguer trois formes différentes d'organisation de l'agriculture :

- les formes familiales correspondent à un recours effectif au travail familial (utilisation exclusive ou partielle en associant temporairement une proportion de travail non familial) ;
- les formes d'entreprises correspondent à un recours exclusif au travail salarié ;
- les formes patronales, type intermédiaire, correspondent à une situation aux variantes également multiples, mais dont la nature patronale découle du recours au travail salarié permanent, qui a un caractère structurel.

Chacune de ces formes recouvre dans la réalité une grande diversité de types d'exploitations agricoles se traduisant par une abondance de variantes. D'autres catégorisations sont possibles en fonction d'autres critères ^[11] ; mais notre proposition, calée sur le gradient familial/entrepreneurial et articulée autour de la question du travail, présente

[11] On peut notamment citer la proposition récente d'Hervieu et Pursegle (2011) qui, en croisant plusieurs dimensions (ancrage territorial/délocalisation, inclusion/exclusion, patrimoine familial/capital financier), aboutit à trois formes d'organisation et sept types d'agriculture : familiale (de types paysan, moderne et sociétaire) ; de firme (de type multinational ou souverainiste) ; de subsistance ou de relégation. On notera cependant que ce dernier type est fondamentalement de nature familiale, mais caractérisé par la vente d'une partie de sa force de travail.

l'avantage d'une certaine robustesse qui transcende les systèmes productifs et la question si controversée et biaisée de la taille des exploitations agricoles.

Elle permet de relire les dynamiques de transformation des agricultures et les effets des politiques sur ces transformations, à partir d'une grille applicable à l'ensemble des situations. Elle permet également de s'affranchir des définitions normatives adoptées selon les pays et contextes, sans faire pour autant obstacle à la définition de typologies plus spécifiques aux situations locales, au sein de chacun de ces idéaux types.

1.1.2. Une définition « positive » de l'agriculture familiale

Au-delà de la diversité des systèmes productifs et des contextes nationaux, le travail familial est le critère central qui permet de définir la forme familiale de production agricole.

En nous situant dans la perspective ouverte par l'économiste rural Tchayanov^[12] (1923, 1990) au début du XX^e siècle, l'agriculture familiale désigne des formes d'organisation de la production agricole caractérisées par (i) des liens organiques entre la famille et l'unité de production et (ii), par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent.

Ces liens organiques se matérialisent par l'inclusion du capital d'exploitation dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes :

- pour l'allocation du travail familial et sa rémunération ;
- dans les choix d'allocation des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissement et accumulation.

C'est au niveau de l'unité de production que l'on peut définir le caractère familial à partir du critère robuste de la mobilisation exclusive du travail familial à l'exclusion du salariat permanent et structurel.

(i) Cette composante « organisationnelle » liant étroitement la famille et l'exploitation agricole, marque la relation étroite existant entre la sphère sociale (domestique) et la sphère économique. Ce type de relation explique, en partie, la capacité de résilience des formes familiales. La porosité entre le budget de l'exploitation et le budget domestique, la fongibilité du capital d'exploitation et du patrimoine – chaque fois dans les deux sens – permet des ajustements pour limiter les effets des chocs.

[12] Tchayanov ou Chayanov.

Dans les décisions d'allocation, priorité est d'abord donnée, une fois payées les consommations intermédiaires et les éventuels intérêts d'emprunt, à la consommation de la famille, puis à l'accumulation à caractère social, et enfin à l'accumulation productive. Mais, inversement, en fonction des aléas économiques, sociaux ou climatiques, le patrimoine familial peut être mobilisé pour dépasser les difficultés de l'exploitation.

Ce lien organisationnel rend également compte de la complexité des relations intra-familiales dès lors que sont en jeu des prises de décision économiques affectant le patrimoine, les relations de pouvoir, l'organisation de répartition des tâches et la rémunération du travail. La relation intrafamiliale, en agriculture comme ailleurs, comporte des tensions.

Lorsque ce lien famille – exploitation se distend, ou vient à disparaître, émergent alors d'autres formes de production obéissant à des logiques non familiales, comme nous le verrons.

(ii) Le second critère est le recours au travail familial. Dans la littérature, on trouve de multiples expressions qualitatives pour décrire la proportion entre travail familial et travail salarié : majoritairement, essentiellement, quasi exclusivement, de manière dominant, etc. Ces expressions^[13] insistent toutes sur l'importance du travail familial, mais laissent trop de possibilités d'interprétation entre ce qui relève de la forme familiale et ce qui n'en relève pas. Elles permettent certes d'adapter la définition aux différents contextes nationaux, mais les définitions qui en résultent conduisent, selon nous, à occulter deux éléments.

En premier lieu, il importe de bien distinguer le travail salarié ponctuel ou temporaire (mais qui peut revêtir un caractère régulier dans le temps) du travail salarié permanent. En première analyse, seul ce dernier revêt un caractère structurel dans le sens où il modifie durablement la structure productive de l'exploitation agricole, comme par exemple l'ouverture d'un atelier ou une extension de la surface cultivée qui ne seraient pas possibles sans cette main-d'œuvre permanente. Toutefois au niveau de certains systèmes productifs et selon des seuils « contextualisés » il est possible de considérer de forts volumes de travail de salariés temporaires comme équivalent à du salariat permanent (Darpeix *et al.*, 2014)

[13] Par exemple : « ne reposant pas structurellement sur le travail salarié » (Friedmann, 1978) « une substantielle quantité de travail familial » (USDA, <http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-household-well-being/glossary.aspx>) ou encore « cette forme d'agriculture dépend principalement des ressources humaines de la famille » (Toulmin et Guèye, 2003).

En second lieu, le salariat agricole permanent renvoie à la création d'un rapport salarial au sein de l'unité de production. Ce rapport change sensiblement la logique productive dans la mesure où il devient nécessaire d'assurer un produit monétaire fixe et prioritaire pour assurer la rémunération de ce(s) travailleur(s). La logique de cette rémunération fixe s'écarte nettement de la logique de la rémunération des actifs familiaux qui peut être ajustée, à la baisse ou à la hausse, en fonction du niveau du produit obtenu, ce qui renvoie à la notion de flexibilité évoquée plus haut et qui diminue avec l'augmentation du nombre de salariés^[14].

Encadré 2 Définition de l'agriculture familiale

L'agriculture familiale (*family farming*) désigne une des formes d'organisation de la production agricole regroupant des exploitations caractérisées par des liens organiques entre la famille et l'unité de production et par la mobilisation du travail familial excluant le salariat permanent. Ces liens se matérialisent par l'inclusion du capital productif dans le patrimoine familial et par la combinaison de logiques domestiques et d'exploitation, marchandes et non marchandes, dans les processus d'allocation du travail familial et de sa rémunération, ainsi que dans les choix de répartition des produits entre consommations finales, consommations intermédiaires, investissements et accumulation.

Cette définition précise s'inscrit dans le prolongement de celle mobilisée antérieurement par certains des auteurs de ce rapport (Cirad-Tera, 1998) qui rappelait « *le lien central et privilégié entre l'activité agricole et l'organisation familiale, plus particulièrement en ce qui concerne le patrimoine, les moyens de production, la mobilisation du travail et la prise de décision* ». Face à la diversité des situations, le choix avait alors été retenu de privilégier non pas tant un idéal type tel qu'énoncé par Tchayanov, mais une multiplicité de configurations où le lien organique famille-activité restait central, même si les caractéristiques en termes d'organisation, de dotations en facteurs ou de propriété étaient éminemment variables (Cirad-Tera, 1998)^[15].

[14] En faisant l'hypothèse d'un minimum de règles en termes de droit du travail, ce qui est loin d'être le cas partout.

[15] Il convient de rappeler que le département Territoires-Environnement-Acteurs (Tera) du Cirad avait créé un programme de recherches dédié aux agricultures familiales dès 1998. Ce programme a fonctionné jusqu'en 2005. Pour un bilan des travaux, voir Bosc *et al.* (2005).

Cette démarche, qui consiste à définir une forme en référence à d'autres, correspond à celle adoptée par Otsuka (2008) quand il définit les paysans ou par Hayami (2010) lorsqu'il définit la plantation à la suite de la définition de Jones (1968) en opposition aux « petits producteurs » (*smallholders*).

Cette définition d'un idéal-type permet de s'affranchir, dans l'analyse et la manière de nommer, des prénotions et considérations fonctionnelles qui pourraient obscurcir les traits fondamentaux des agricultures familiales : la taille de l'unité (petit producteur, *small scale farmer*) ne permet pas la comparaison, étant trop dépendante des systèmes productifs et des contextes ; les finalités poursuivies (*subsistence farmer*, *commercial farmer*) ne sont dans la réalité pas exclusives et sont mouvantes selon la structure des incitations ; les logiques et rationalités économiques (paysan ou capitaliste) ne se réfèrent qu'à la dimension économique et financière, et sont assez peu analytiques ; et la figure sociologique multiforme du paysan renvoie à la fois à une autonomie économique et un ancrage communautaire peu génériques car trop dépendants des contextes socioéconomiques et culturels.

Cette définition n'évite pas le débat résultant de la proportion relative du travail familial et du travail salarié (Hill, 1993), mais elle pose une limite claire liée à l'introduction du rapport salarial au sein de la structure de production. L'existence ou non d'un rapport salarial, même s'il se limite à un nombre réduit de salariés permanents permet en effet de tracer une frontière non équivoque entre les types familiaux et les types patronaux ou les entreprises.

1.1.3. L'agriculture patronale

L'agriculture patronale (*family business*) est constituée d'exploitations relevant de formes familiales dans la mesure où elle en partage de très nombreuses caractéristiques, mais elle s'en distingue par un recours structurel au travail salarié. L'agriculture patronale désigne ainsi des formes d'organisation de la production agricole dont les exploitations combinent du travail familial et du travail salarié permanent qui introduit le rapport salarial dans le fonctionnement de l'exploitation agricole.

La famille possède la majorité du capital et un (au moins) de ses membres gère l'unité de production. Le capital relève essentiellement du patrimoine familial, mais il ne faut pas exclure des participations externes à la sphère familiale, sous réserve que celle-ci conserve la maîtrise des décisions d'affectation des ressources.

La logique de gestion renvoie à la recherche de productions permettant la rémunération des salariés permanents, l'acquisition d'intrants dans la sphère marchande et une rémunération globale du travail familial dans une perspective d'accumulation productive, sans chercher toutefois forcément la maximisation de la rémunération des capitaux investis.

Ce type d'agriculture possède ainsi certaines caractéristiques empruntées aux formes d'entreprise. L'accumulation peut se traduire par un développement de l'appareil productif mais les stratégies de diversification économique et sociale se situent souvent en dehors du secteur agricole.

1.1.4. L'agriculture d'entreprise

L'agriculture d'entreprise (*corporate agriculture*) désigne des formes d'organisation de la production agricole dont les exploitations mobilisent exclusivement du travail salarié. Le capital d'exploitation est détenu par des acteurs privés ou publics déconnectés de logiques familiales.

Dans ce cas, il y a disjonction entre logiques familiales et logiques d'entreprise, et cette dernière domine ; le rapport salarial y est exclusif avec une différenciation marquée des niveaux de compétences, de hiérarchie et de rémunération entre les salariés de l'encadrement et les niveaux de qualification inférieurs jusqu'aux ouvriers et manœuvres. La logique renvoie de manière dominante – outre la rémunération des salariés – à la recherche d'un retour sur investissement, sans que cela passe systématiquement par la maximisation du profit.

L'unité de production peut être autonome ou, au contraire, relever d'ensembles productifs plus vastes, ce qui peut avoir une influence sur les capacités de décision du responsable.

Les agricultures d'entreprise correspondent aux types d'exploitations agricoles entièrement intégrés à la sphère marchande.

La réalité des formes d'entreprise est évidemment beaucoup plus complexe et renvoie à un foisonnement de modalités de gestion du secteur agricole constaté au cours des deux dernières décennies, en liaison avec le développement du capitalisme financier – notamment le rôle des fonds de placement – et l'artificialisation accrue de l'agriculture, allant de pair avec une sophistication croissante des techniques de production et de gestion (agriculture dite de précision).

De nouveaux modèles agricoles émergent, à l'instar des évolutions observées en Argentine, au Brésil ou en Ukraine, où les associations entre propriétaires fonciers, propriétaires des équipements, prestataires de services techniques, prestataires de service de gestion débouchent sur des combinaisons polymorphes, extrêmement flexibles et mobiles, en écho à la plus grande volatilité des marchés (Deiningert et Byerlee, 2010).

Parallèlement au développement de macrofirmes multinationales intégratrices et cotées en bourse, comme ADECOAGRO dans le Cône Sud ou AgroGénération en France, qui investit en Europe de l'Est et en Argentine récemment ^[16], se développent des pools de production (*planting pools*) qui ne sont ni propriétaires fonciers, ni propriétaires du capital d'exploitation, qui ont recours à des prestataires de service différents pour les différentes opérations culturales (semis, protection des cultures, récolte), mais qui apportent leurs compétences techniques et de gestion et leurs réseaux à même de faciliter la mobilisation de capitaux internationaux – des fonds de placement le plus souvent (pour l'Argentine, voir Savantj, 2012).

Dans l'agriculture patronale, et encore plus dans l'agriculture d'entreprise, on se situe clairement dans des dynamiques d'accumulation économique plus ou moins vigoureuses, mais qui tendent à dominer – même si des agricultures familiales se retrouvent également dans ce type de dynamiques.

Entre les formes patronale et d'entreprise, le rapport salarial tend à devenir dominant ; il confère alors au système productif une plus grande rigidité tenant à la mobilisation de salariés qui fonctionnent sur la base d'horaires ou plus fréquemment avec une tâche journalière à accomplir (à la différence de la main-d'œuvre familiale, en général présente sur les lieux de l'exploitation agricole), et qui induisent des coûts de supervision absents des formes familiales.

Ces facteurs renvoient à la supériorité historique des formes familiales sur les exploitations recourant exclusivement au salariat. Dans plusieurs cas, la supériorité des formes familiales sur les formes d'entreprises à salariés a été démontrée, dans le cas de la production de blé aux États-Unis entre 1873 et 1935, avec le succès des formes familiales sur les « entreprises capitalistes » (Friedmann, 1978), sur l'effacement des grandes exploitations à salariés sur les grands domaines en Europe orientale (Koning, 1994) ou bien le triomphe de l'exploitation familiale sur les grandes plantations dans

[16] Il s'agit de l'article « Charles Beigbeder cède le contrôle d'AgroGeneration » publié le 04.05.2013 à 10h57 et mis à jour sur le site du Monde à 15h25.

les pays tropicaux (Daviron, 2002). Cette mise en perspective historique reposant sur une analyse comparative des formes de mobilisation du travail renforce l'argument en faveur du choix du travail comme facteur central de la différenciation des exploitations.

Comme nous l'avons évoqué, notre démarche n'entend pas nier que, dans bien des situations, des exploitations et ménages comprenant un ou plusieurs permanents se classent elles-mêmes et sont perçues comme relevant de l'agriculture familiale ; voir notamment Toulmin et Guèye (2003) pour l'Afrique de l'Ouest, Hill (1993) pour l'Europe, Caron et Sabourin (2003) pour le Brésil.

Nous convenons aussi que certaines formes récentes d'organisations sociétaires (Hervieu et Purseigle, 2011) ou de co-entreprises (Lahiff *et al.*, 2012), complexifient les représentations et débouchent sur des formes hybrides invitant à rediscuter la nature familiale des unités de production (Sourisseau *et al.*, 2012).

De même, la notion de salarié permanent pourrait être plus finement discutée, certaines formes de présence au sein de la famille relevant tout autant du domestique que du salariat informel, mais rémunéré d'une façon ou d'une autre, notamment en Afrique subsaharienne (Ancey, 1975 ; Gastellu, 1980 ; Barbedette, 2004).

La période actuelle se caractérise par un décalage manifeste entre l'importance structurelle des exploitations familiales au niveau global et les représentations des élites et des décideurs politiques qui reposent sur le modèle de l'entreprise agricole fonctionnant sur la base du salariat. Tout se passe comme si l'aboutissement d'un long processus de transformation agricole se trouvait limité à la partie émergée de l'iceberg du monde rural, soit les moins de 10 % du total des exploitations agricoles des pays industrialisés^[17]. Occulter 90 % des réalités agraires et rurales ne saurait servir de modèle universel. C'est pourtant ce qui se passe tant les représentations de ce que devrait être une agriculture « moderne » et « développée » restent fortes chez les élites, les décideurs et les politiques. Confondre le processus qui conduit à moderniser une agriculture, avec son aboutissement – qui, par ailleurs, ne donne pas forcément de gages en matière de durabilité – est une méprise assez largement répandue.

[17] Si l'on considère les États-Unis, qui représentent dans l'imaginaire agraire le pays de la grande exploitation ou entreprise agricole, il est instructif de se reporter aux chiffres de l'USDA (2007), qui montrent que 91 % du nombre total des exploitations des États-Unis d'Amérique entrent dans la catégorie des « *small farms* », soit des exploitations dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 000 USD.

1.1.5. Aperçus sur d'autres manières de nommer et questions sous-jacentes

a. Agriculture paysanne

Abondamment utilisée dans les travaux des historiens, cette terminologie a ensuite été mobilisée par les sciences sociales, essentiellement en économie politique, sociologie rurale ou géographie humaine (voir pour une revue Mintz (1973) ou le recueil de textes fondateurs par Shanin (Ed.) (1988), utilisé dans cette section).

Cette notion est devenue polysémique mais son origine s'ancre dans un passé marqué par une dominance non exclusive de l'auto fourniture des aliments et d'autres biens non alimentaires (pour se loger, se vêtir, se chauffer...), un recours privilégié à la force de travail familial et à des relations fondées sur la parenté et la proximité au sein d'une communauté. Il renvoie également à une catégorie sociale dont la caractéristique est d'avoir été historiquement et sous diverses formes, largement subordonnée à différents types de pouvoirs (Wolf, 1966). Les travaux des historiens^[18] nous éclairent aussi sur l'erreur que constituerait une catégorie fondée sur la seule autoconsommation (Aymard, 1983) tant la profondeur historique de l'échange (monétarisé ou non) est grande, et qu'il se mêle de manière étroite aux prélèvements tributaires et aux échanges non marchands.

Les contours que revêt le terme « paysan » dépendent du contexte dans lequel il est mobilisé – et tout autant de la période historique et de la situation qu'il contribue à analyser ainsi que de la discipline concernée. Nous proposons un recensement des définitions produites par un nombre limité d'auteurs, essentiellement en économie ou économie politique et en sociologie depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

Le tableau 2 propose une analyse de douze définitions conceptuelles au travers d'une grille constituée des critères suivants : la main-d'œuvre mobilisée, le type de foncier, la taille de l'exploitation agricole et son équipement, la relation aux marchés, l'insertion communautaire (locale) et enfin les modalités de relation avec la société englobante. Cette courte revue ne prétend pas à l'exhaustivité, mais le choix des auteurs retenus nous semble garantir la robustesse de l'analyse. Nous traitons à part la vision de Lénine (1899) pour qui la paysannerie avait vocation à disparaître au profit de très grandes unités de production agricole d'État.

[18] On pourrait également citer Le Roy Ladurie (2002) qui montre l'ancienneté de la relation salariée, monétarisée ou en nature, dans les échanges de travail sous l'ancien régime.

Le travail familial comme référence commune

La seule dimension commune à l'ensemble de ces définitions concerne le recours au travail familial quel que soit le courant disciplinaire des auteurs concernés^[19]. Pour Tchayanov (1990), c'est la famille paysanne qui est centrale : « *Notre but est d'effectuer une analyse organisationnelle de l'activité économique de la famille paysanne qui n'a pas recours à la location d'une force de travail extérieure, qui dispose d'une certaine surface agricole utile, qui possède en propre ses moyens de production et qui est parfois obligée d'employer ses forces de travail à des activités non agricoles.* » [page 53]. Il poursuit : « *... nous entendons par activité économique toutes les activités tant agricoles que non agricoles dans leur totalité. Toute autre approche de l'activité économique d'une famille serait erronée, car le problème économique essentiel d'une exploitation familiale consiste en une organisation générale correcte de son travail sur l'ensemble d'une année, travail stimulé par la nécessité, commune à toute la famille, d'équilibrer son budget annuel et le désir, également commun, d'effectuer des économies ou des investissements dans le cas où les conditions le permettent.* » (pages 62-63).

Cette définition forgée au début du XX^e siècle sur la base de travaux empiriques, sur lesquels Lénine fondera également une partie de ses réflexions sur la paysannerie russe, correspond non seulement à une réalité historique, mais elle a, selon nous, une valeur conceptuelle et opératoire très actuelle. Elle renvoie à des unités familiales mobilisant de manière exclusive le travail familial (avec un recours possible à des travailleurs externes ponctuels) et ouvre clairement le champ de l'analyse à la pluriactivité qui est un trait dominant des sociétés paysannes et rurales au cours de l'histoire et que l'on retrouve dans les sociétés agraires contemporaines notamment des pays du Sud. Les autres auteurs auxquels nous faisons référence dans le tableau 2 ne disent pas, sur le fond, autre chose que Tchayanov en mettant l'accent sur le travail familial : « un ménage familial paysan en tant qu'unité socioéconomique qui cultive avant tout en recourant aux efforts physiques des membres de la famille » (Thorner, 1962 – cf. 1988) ou encore Janvry (de) (1987) : « Une [constante du comportement paysan] est la nature de la production, familiale, motivée par une logique de reproduction de l'unité de production elle-même ». La différence entre ces auteurs porte sur l'explicitation ou non du possible recours à du travail salarié (dans des proportions définies de manière qualitative, mais faibles au regard du travail de la famille) ou sur le caractère explicite ou non d'un recours à la pluriactivité.

[19] On pourrait citer Wolf (1966), mais aussi Redfield dont les travaux dans les années 1930-1950 ont concerné les paysanneries mexicaines (*Peasant Society and Culture*, 1956).

Les évolutions récentes des agricultures « modernisées » et « hyper spécialisées » avec des systèmes productifs segmentés, de la seconde moitié du XX^e siècle (Chatellier et Gaigné, 2012, pour le cas français) ont eu tendance à gommer des discours et des représentations, la question de l'emploi non agricole de la force travail, en mettant l'accent sur le métier d'agriculteur avec comme norme sociale et politique l'emploi à plein temps d'une main-d'œuvre familiale paradoxalement en voie de régression. Ces tendances ont été particulièrement explorées dans le cas européen par des travaux conduits depuis la seconde moitié des années 1970 (Delord et Lacombe, 1984 ; Gasson (1967, 1986 ; Collectif, 1988 ; Laurent et Rémy, 1998 ; Laurent et Mouriaux, 2001). Cette considération de l'agriculture comme l'une des activités des ménages ruraux, loin d'être un retour vers un passé « romantique », correspond de fait à des réalités massives dans les agricultures contemporaines dans les pays en développement, émergents ou « développés ». Elle recouvre des formes et des modalités tout à fait actuelles et ne sauraient être mises en comparaison avec les formes du passé. Inclure cette dimension analytique dans l'étude des formes familiales actuelles nous semble pertinent, voire indispensable.

Tableau 2 Analyse de quelques définitions du « concept » de paysan/peasant

Définitions Critères analytiques	Main-d'œuvre	Foncier	Taille / Equipement	Relation aux marchés	Insertion au sein de la communauté locale	Relations avec la société englobante
<p>Marx (1888) : « Leur champ de production, la parcelle, ne permet, dans sa culture, aucune division du travail, aucune application de la science, donc pas de diversité de développement, pas de variété dans les talents, pas de richesse dans la situation sociale. (...) Chaque famille de paysans se suffit à peu près à elle seule, produit directement la plus grande partie de sa consommation et gagne ainsi ses moyens d'existence par un échange avec la nature plutôt que par un commerce avec la société. » (publications de 1850).</p>	Travail familial.		Petite exploitation (<i>smallholding</i>).	Essentiellement autosuffisance.	Très peu de considérations « sociales » – « <i>no wealth of social relationship</i> ». Comparaison avec « les pommes de terre dans un sac » pour insister sur le caractère fortement individualiste et peu organisé de la paysannerie.	Position isolée et dominée au sein des sociétés globales.
<p>Chayanov (1924) : « Notre but est d'effectuer une analyse organisationnelle de l'activité économique de la famille paysanne qui n'a pas recours à la location d'une force de travail extérieure, qui dispose d'une certaine surface agricole utile, qui possède en propre ses moyens de production et qui est parfois obligée d'employer ses forces de travail à des activités non agricoles ».</p>	Travail familial, pas de recours à force de travail externe, sauf temporaire. Prise en compte des activités non agricoles dans les décisions d'emploi de la famille.	Faire-valoir direct ou indirect (« dispose de » ne permet pas de spécifier).	Équipement en propriété. Propriété familiale des moyens de production.			





Définitions Critères analytiques	Main-d'œuvre	Foncier	Taille / Équipement	Relation aux marchés	Insertion au sein de la communauté locale	Relations avec la société englobante
<p>Thorner (1988) : « Nous définissons une famille paysanne comme une unité socioéconomique qui sollicite principalement les efforts physiques des membres de la famille pour cultiver. L'activité principale du ménage paysan est la culture de ses terres, bandes ou parcelles. Les ménages peuvent aussi exercer d'autres activités comme l'artisanat, la transformation ou même le petit commerce. Certains membres de la famille peuvent travailler, peut-être contraints de travailler, de temps à autre à l'extérieur. Le ménage peut compter un ou plusieurs esclaves, des serviteurs ou des salariés. Toutefois, la contribution totale de ces membres extérieurs à la famille à la production effective sera très inférieure à celle des membres de la famille. (...) la préoccupation première de l'unité de production est de cultiver pour elle-même (...) d'une façon ou d'une autre, elle doit céder, abandonner ou vendre à d'autres une partie de sa production vivrière. » (Publication 1962)</p>	<p>Unité socio-économique reposant sur le travail familial auquel peuvent s'adjoindre des travailleurs non familiaux (y compris serviles) dans des proportions inférieures à celles de la main-d'œuvre familiale. Possibilité de compléments de revenus soit par de la diversification d'activités ou en travaillant à l'extérieur de l'unité de production.</p>	<p>Les questions d'appropriation ne sont pas traitées sauf à signaler que les familles paysannes cultivent leur « propre terre » sans plus de précision sur le mode de faire-valoir.</p>	<p>Fait explicitement référence aux efforts physiques déployés par les paysans (cf. Chayanov avec la pénibilité). Fait explicitement référence aux efforts physiques déployés par les paysans (cf. Chayanov avec la pénibilité).</p>	<p>Production destinée principalement à la consommation familiale mais lien explicite avec le monde urbain ou les classes dominantes à qui est destinée une part de la production.</p>	<p>Prise en compte d'autres types d'exploitations (<i>hacienda, estates ou capitalist farm...</i>) avec lesquelles existent des échanges, notamment en travail.</p>	<p>Thorner définit le paysan comme un élément d'une « économie paysanne » elle-même conceptualisée au niveau d'un pays selon la proportion de la population active employée dans l'agriculture.</p>
<p>Shanin (1988) définit les paysans comme « de petits producteurs agricoles qui, avec l'aide de matériels simples et le travail de leur famille, produisent surtout pour leur propre consommation, directe ou indirecte, et pour remplir leurs obligations à l'égard de ceux qui détiennent le pouvoir politique et économique. »</p>	<p>Travail familial.</p>		<p>Petite taille. Équipement simple.</p>	<p>Production destinée essentiellement à l'auto-consommation – directement ou indirectement.</p>		<p>Obligations à remplir face aux détenteurs des pouvoirs économique et politique.</p>



...

Définitions Critères analytiques	Main-d'œuvre	Foncier	Taille / Équipement	Relation aux marchés	Insertion au sein de la communauté locale	Relations avec la société englobante
<p>Mendras (1976) « une société paysanne qui est définie à partir de cinq critères (autonomie relative, importance groupe domestique, autarcie relative, collectivité avec rapports d'interconnaissance forts, médiation par les notables). « C'est le fait d'appartenir à une société paysanne qui identifie le paysan et rien d'autre ».</p>	Travail familial du groupe domestique.			Produit à la fois pour le marché et la consommation de la famille. Relative autarcie mais lien avec le marché.	Lien d'appartenance fort avec la communauté locale. Rôle d'intermédiation des notables avec la société englobante.	Autonomie relative à l'égard de la société englobante.
<p>Deere et Janvry (de) (1979) : « ...le ménage paysan (...) est à la fois une unité de production directe et une unité de reproduction de la force de travail familiale sur une base quotidienne et générationnelle. (...) La force de travail du ménage est mobilisée dans le processus de production familial ou vendue sous forme de travail salarié sur le marché du travail (...). Le travail du ménage dédié à la production familiale génère un produit brut qui est, soit conservé comme valeur d'usage par le ménage pour la consommation familiale, soit vendu sur le marché comme une marchandise ».</p>	Travail du ménage. Salarier à l'extérieur de l'exploitation.			Intégré aux marchés, mais produit pour la consommation familiale.		

...



Définitions Critères analytiques	Main-d'œuvre	Foncier	Taille / Équipement	Relation aux marchés	Insertion au sein de la communauté locale	Relations avec la société englobante
<p>Janvry (de) (1988) : (...) « le comportement paysan présente un certain nombre de constantes que l'on redécouvre au sein des formations sociales et qui unifient le champ des études paysannes. L'une est la nature familiale de la production, motivée par une logique de reproduction de l'unité de production elle-même. Elle confère à l'agriculture paysanne des caractéristiques très distinctes de celles de l'agriculture commerciale, comme un engagement absolu à l'égard de l'utilisation productive de la main-d'œuvre familiale ; l'indivisibilité des revenus des facteurs ; l'orientation marchande partielle du produit ; l'incorporation dans la production de membres de la famille (comme les enfants, les personnes âgées et les femmes dans les phrases reproductives de leur cycle de vie) avec, au final, un coût d'opportunité nul sur le marché du travail ; et un comportement à l'égard du risque dicté avant tout par des objectifs de sécurité ».</p>	<p>Travail familial comme constante permettant de définir le paysan au-delà des différences de contextes.</p> <p>Incorporation dans le travail familial des différentes composantes sociales de la famille : personnes âgées, jeunes, femmes...</p> <p>Coût d'opportunité du travail souvent nul (peu d'alternatives d'emploi non agricole).</p>			<p>Orientation marchande partielle.</p>		
<p>Ellis (1993) : « Les paysans sont des ménages qui vivent principalement de l'agriculture, utilisent principalement la force de travail familiale dans la production de l'exploitation et se caractérisent par une participation partielle sur des marchés amont et aval qui sont souvent imparfaits ou incomplets. »</p>	<p>Travail familial, principalement.</p> <p>Le travail familial peut être engagé en dehors de l'exploitation agricole.</p>			<p>Engagement partiel dans des marchés amont et aval (imparfaits ou incomplets).</p>		



...

Définitions Critères analytiques	Main-d'œuvre	Foncier	Taille / Équipement	Relation aux marchés	Insertion au sein de la communauté locale	Relations avec la société englobante
<p>Otsuka (2008) : « On considère que les paysans sont des agriculteurs qui exercent à plein temps une activité à petite échelle tournée vers la subsistance, mais de nombreux petits agriculteurs sont des agriculteurs à temps partiel exerçant une activité agricole commerciale et vivrière et des emplois non agricoles. On peut donc définir les paysans comme de petits agriculteurs familiaux comprenant à la fois des propriétaires et des locataires. »</p>	<p>Agriculteurs familiaux. Temps plein sur l'exploitation ou pluriactivité.</p>	<p>Faire-valoir direct et faire-valoir indirect.</p>	<p>Petite taille</p>	<p>Cultures pour la vente et pour la consommation familiale.</p>		
<p>Van der Ploeg (2008) : « L'agriculture paysanne (...) est fondamentalement construite sur l'utilisation soutenue du capital écologique et tournée vers la défense et l'amélioration des moyens d'existence paysans. La multifonctionnalité en est souvent une caractéristique majeure. La force de travail est essentiellement fournie par la famille (ou mobilisée au sein de la communauté rurale sur la base de la réciprocité), et la terre et les autres principaux moyens de production appartiennent à la famille. La production est orientée vers le marché et vers la reproduction de l'unité agricole et de la famille ».</p>	<p>Travail familial et échanges dans un cadre d'échanges fondés sur une réciprocité locale.</p>	<p>Propriété familiale des terres.</p>	<p>Propriété familiale des moyens de production.</p>	<p>Production destinée aux marchés et à la famille. Production raisonnée en fonction de la reproduction de l'exploitation et de la famille.</p>	<p>Échanges de main-d'œuvre sur la base de la réciprocité.</p>	

...

...

Définitions Critères analytiques	Main-d'œuvre	Foncier	Taille / Équipement	Relation aux marchés	Insertion au sein de la communauté locale	Relations avec la société englobante
<p>Bernstein (1979) : Bernstein s'appuie et reprend des définitions antérieures, mais surtout pour en critiquer les limites. « Les limites d'une définition générale des paysans ne sont pas surmontées par les tentatives de théorisation d'un mode de production paysan, parfois associées à des idées sur l'articulation du mode paysan avec d'autres modes de production, comme le mode féodal ou le capitaliste ». Pour autant, on trouve au long de ses textes les éléments de définitions de l'unité de base de l'organisation agricole paysanne.</p>	<p>Familiale, même après insertion capitaliste, pour maintenir la souplesse adaptative nécessaire à la reproduction. Possibilité (parfois cruciale) de MO temporaire.</p>	<p>Familial avec risque et vulnérabilité dans l'insertion capitaliste.</p>	<p>Petite exploitation mais différenciation plus importante que dans les sociétés précapitalistes. Séparation progressive, incomplète entre le producteur et les moyens de production.</p>	<p>Essentielle, et explique la nature des formes de production. Généralement inégale, avec une priorité donnée à la subsistance.</p>		<p>À travers des rapports de domination produits par la « <i>com-modization</i> » notamment. Très important.</p>

Source : Élaboration par les auteurs.

Lénine (1899) ne définit pas « le paysan ». Il s'appuie par contre sur une description de ses différentes évolutions pour construire sa théorie anticapitaliste. Il entend bien, dans ses premiers écrits, le paysan dans sa dimension familiale, avec un recours limité au travail salarié. Sa position évolue ensuite, pour démontrer la nécessité de détruire la propriété individuelle de la terre ; dès lors, la paysannerie recouvre des réalités très diverses. C'est autour du niveau de recours au salariat qu'il fonde les différenciations paysannes. Il tente même de démontrer, en ajoutant le travail temporaire et même en supposant une auto-exploitation pouvant quasiment relever d'un rapport salarial, que la grande exploitation étatique doit dominer.

Au final, Lénine n'a de cesse que de critiquer les différentes formes paysannes, soit pour leur domination et leur incapacité à s'extirper de ces dominations (et alors il assimile les paysans aux ouvriers même s'ils sont propriétaires de leur terre), soit lorsqu'elles atteignent un plus grand niveau d'autonomie, pour leur conversion dans le camp des exploités. Sa théorie insiste sur la nécessaire « dépaysonnisation », en expliquant sa décomposition entre :

- le prolétaire rural (la classe des ouvriers salariés possédant un lot de terre concédé),
- la bourgeoisie rurale ou paysannerie aisée (elle englobe les cultivateurs indépendants, qui pratiquent l'agriculture marchande sous toutes ses formes, puis les propriétaires d'établissements industriels et commerciaux, d'entreprises commerciales, etc.),
- le paysan moyen (ce groupe oscille entre le groupe supérieur – autour duquel il gravite et où seule une faible minorité de favorisés réussit à pénétrer –, et le groupe inférieur où le pousse toute l'évolution sociale).

Selon Szurek (1977, page 161), le prolétaire rural ne doit pas perdurer. « ...la petite exploitation n'est pas en mesure d'affranchir l'humanité, d'affranchir les masses de la misère... Il faut songer à passer à la grande exploitation travaillant pour le compte de la société et s'y mettre tout de suite... ».

La figure du paysan moyen est emblématique de sa théorie de « dépayannisation ^[20] », parce qu'il peut évoluer vers le prolétaire rural ou vers la bourgeoisie. « *Le paysan moyen produit plus de vivres qu'il n'en a besoin, et, disposant ainsi de surplus de grains, devient un exploitateur de l'ouvrier affamé. C'est [...] la contradiction fondamentale. Le paysan en tant que travailleur, en tant qu'homme qui vit de son propre travail [...] est du côté de l'ouvrier. Mais le paysan en tant que propriétaire, qui dispose de surplus de grains, est habitué à les considérer comme sa propriété, qu'il peut vendre librement. Les paysans ne comprennent absolument pas tous que le libre commerce des grains est un crime d'État. "J'ai produit le grain, c'est le fruit de mon travail, j'ai le droit d'en faire commerce"* – voilà comment le paysan raisonne, par habitude, à l'ancienne manière. Et nous, nous disons que c'est un crime d'État. » (Lénine, textes cités par Carr [op. cit.], t. 2, p. 168, in Linhart (1976), page 47).

Les structures paysannes, quelles qu'elles soient, sont amenées à disparaître. Les plus grandes parce qu'elles représentent des formes capitalistes, les plus petites parce qu'elles entretiennent la pauvreté et la dépendance.

Les autres dimensions analytiques

Les autres dimensions analytiques ne sont pas systématiquement présentes dans chacune des définitions et selon les auteurs (disciplines et période de production du concept).

[20] Sur ces questions voir une synthèse des travaux entre 1945 et 1990 proposée par Araghi (1995).

Concernant les moyens de production, l'accent pourra être mis de manière plus ou moins accentuée sur la taille (plutôt « petite »), même si cette notion très relative s'avère peu informative, (Marx, 1988 ; Bernstein, 1979 ; Otsuka, 2008), ou sur le mode de faire-valoir – qui peut varier de formes plus ou moins précaires, de faire-valoir indirect jusqu'à la propriété individuelle, avec un recours variable à des ressources gérées par la communauté d'appartenance. Le niveau d'équipement est peu abordé, sauf pour en mentionner le caractère familial (Tchayanov, 1924 ; Van der Ploeg, 2013), et en soulignant toutefois la pénibilité du travail agricole comme justification du recours à des formes de mécanisation (Tchayanov, *ibid.* ; Thorner, 1988 ; Van der Ploeg, *ibid.*), ce qui est, là encore, d'actualité lorsque l'on considère que la très grande majorité des exploitations au niveau mondial fonctionne sur une base manuelle (Losch, 2014).

La question du marché est abordée d'abord par défaut en insistant sur la dimension autosuffisance ou la production non marchande qui, historiquement, ont caractérisé les paysans même si les relations marchandes dans la majorité des sociétés, y compris dans leurs formes pré-capitalistes, ont existé depuis très longtemps. Des auteurs contemporains (Otsuka, 2008 ; Janvry (de), 1988 ; Ellis, 1993, par exemple) considèrent clairement une répartition entre production marchande et autoconsommation dont les proportions respectives peuvent varier. Pour Van der Ploeg (*ibid.*), la répartition des investissements entre cultures marchandes et productions pour la consommation est subordonnée à la reproduction du groupe familial.

L'autonomie par rapport aux marchés peut revêtir plus ou moins d'importance selon les contextes. La question de la recherche d'une certaine autosuffisance alimentaire semble plus marquée dans les agricultures tropicales où la paysannerie est souvent la pierre angulaire du débat national, comme en Amérique latine^[21] (Bartra, 1995) ; alors que d'autres insistent sur la recherche d'autonomie par rapport aux marchés (Van der Ploeg, 2008), y compris dans leurs formes les plus actuelles et concentrées, comme un moyen de reconquérir des marges de manœuvre économiques et sociales par rapport aux acteurs dominants que sont les industries de l'aval et la grande distribution. Ces diverses stratégies de prise de distance par rapport aux marchés, qui peuvent tout à fait se combiner, et la prise en compte explicite des dimensions non marchandes (Groupe Polanyi, 2008)^[22], apparaissent comme des facteurs stratégiques

[21] Voir les références permanentes à l'*Agricultura campesina* ou *camponesa*.

[22] Et cela est vrai dans l'autre sens, les agricultures dans leurs formes patronales (cas du Brésil notamment), ou dans le cas des entreprises, reposent elles aussi sur des dimensions non marchandes, à commencer par les politiques de soutien dont elles bénéficient – voir notamment les jeux des lobbyistes dans le cadre de la négociation du *Farm Bill* aux États-Unis ou dans le cadre des négociations de la Politique agricole commune (PAC) à Bruxelles pour l'Union européenne (UE).

leur conférant un avantage compétitif comparé à d'autres types d'agricultures : les agricultures paysannes peuvent produire tout ou partie de leur alimentation et peuvent, sur le plan technique, recourir à des techniques alternatives au modèle de l'intensification conventionnelle basée sur l'utilisation d'intrants chimiques (Aubertin, 2006).

Enfin, pour certains auteurs, notamment pour différents courants de la sociologie ou de l'anthropologie, les dimensions collectives sont indissociables d'une définition des familles paysannes. Ces dimensions collectives sont abordées à deux niveaux, le premier est celui de l'insertion de la famille au sein de la communauté locale (liens de parenté, d'alliances matrimoniales et de simple proximité géographique), le second est celui de la place de la société paysanne dans ses relations avec les autres secteurs de la société. La caractéristique récurrente des sociétés paysannes au cours de l'histoire étant la constance d'une position dominée. Pour Mendras (1976, 2000), cette dimension est même centrale car il définit le paysan par son appartenance à une société rurale qui est conceptualisée en contrepoint de la société industrielle de Raymond Aron^[23] à travers la combinaison de plusieurs critères : son autonomie relative par rapport à la société englobante, l'importance structurelle des logiques domestiques, l'autarcie relative, et la force des rapports d'interconnaissance au sein de la société.

Deviendrait alors « agriculteur » un paysan qui perdrait l'un de ces caractères. La figure du « paysan » laisse ainsi progressivement place à celle de l'agriculteur de plus en plus inséré dans des échanges marchands. De fait, dans sa dimension cognitive, la caractérisation proposée par Mendras ne fait plus sens aujourd'hui, sauf peut-être dans quelques rares situations agraires, compte tenu de l'importance et de la multiplicité de l'insertion marchande des « paysans » où que l'on se situe dans le monde (marché des intrants, du travail, des biens de consommation courants, de la finance... et marchés des produits agricoles). C'est pourquoi la mobilisation de cette terminologie renvoie souvent, de la part de ceux qui l'utilisent aujourd'hui, notamment dans un cadre politique, à mettre l'accent sur la recherche d'un peu plus d'autonomie au regard de l'intégration marchande (en amont et en aval), mais également de l'alimentation de la famille.

Pour sa part, Thorner (1988) mobilise aussi une dimension collective en définissant le paysan comme un élément d'une « économie paysanne » elle-même conceptualisée au niveau d'un pays selon la proportion de la population active employée dans l'agriculture.

[23] Type idéal de R. Aron sur la société industrielle en cinq caractères : séparation radicale de l'entreprise et de la famille, division du travail, accumulation du capital, calcul rationnel et concentration ouvrière sur le lieu de travail.

Les paysans et les relations de domination

Mais ce sont les relations de domination auxquelles ont été soumises historiquement et de manière récurrente les sociétés paysannes, qui traversent l'ensemble des courants historiques, sociologiques et anthropologiques. Ces relations de domination ont été analysées notamment par Wolf (1966) qui différencie les productions paysannes selon les fonctions assurées entre les besoins de la famille (reproduction de la force de travail) avec les « *replacement funds* » (litt. fonds de remplacement) destinés à la reproduction de la force de travail, les besoins liés à l'inscription de la famille dans la communauté avec les « *ceremonial funds* » (fonds destinés aux cérémonies – cérémoniels) et les « *funds for rent* » destinés aux prélèvements (rente foncière par exemple) des secteurs ou groupes sociaux dominants. Wolf (1966 : pp. 50-53) identifie trois principaux secteurs dominants ou « *domains* » (domaines) dont les emprises sur les paysanneries ne sont pas exclusives l'une de l'autre :

- le domaine « patrimonial » concerne des domaines dont la propriété relève de seigneurs qui en contrôlent les occupants, ont le droit de prélever un tribut pour cet usage et se transmettent ce droit de manière héréditaire. Au niveau des seigneurs, il peut exister des hiérarchies mais « *le paysan est toujours à la base de cette pyramide organisationnelle, qu'il supporte via la captation de ses propres surplus, sous forme de travail, en nature ou sous forme monétaire*^[24] » ;
- le domaine « prébendial » diffère du précédent car non transmissible par héritage, mais il est attribué à des personnalités choisies par le pouvoir et qui en tirent la légitimité de perception d'un tribut de la même manière que dans le cas des domaines patrimoniaux ;
- le domaine « mercantile » qui correspond à la marchandisation de la terre et dont on peut extraire un tribut ici dénommé rente.

Ces trois domaines ou formes de domination ne sont pas présentés comme exclusives, mais le troisième domaine dans lequel la terre devient marchande correspond aujourd'hui à la phase contemporaine de marchandisation de l'agriculture au sein de laquelle les relations et mécanismes de marché président à la captation des surplus agricoles, non plus sous forme de taxes ou de tribut mais à travers, notamment, la captation d'une part importante de la valeur ajoutée sur la base de « commodités » dont les prix sont tendanciellement à la baisse, malgré les crises récentes. À ces situations de domination, s'opposent des formes de résistance théorisées entre autres par Scott (1976).

[24] Traduction des auteurs, voir Wolf (1966), pp. 50-51.

Bernstein (1979) insiste sur le fait qu'il faut différencier les paysans d'un monde pré-capitaliste de ceux d'un monde où le capitalisme a pénétré. Ce qui compte maintenant ce sont les rapports que les paysans et les paysanneries entretiennent avec le capital, en tenant compte du rôle particulier de médiation des États dans ces rapports. La façon dont les modes précapitalistes de production ont été détruits importe pour comprendre les réalités d'aujourd'hui. Bernstein suggère également de ne pas se focaliser sur les relations intrafamiliales, qui fondent la plupart des définitions, mais de définir les paysans et les paysanneries dans leur rapport (souvent de domination) aux autres modes de production et aux autres groupes sociaux. Si l'on s'en tient aux composantes internes, on court le risque de définitions ahistoriques et décontextualisées.

Il rejoint ainsi les travaux de Lénine sur son analyse des rapports économiques et sociaux existant dans la paysannerie (agricole et communautaire), qui permettent de pointer toutes les « *contradictions propres à toute économie marchande et au capitalisme : la concurrence, la lutte pour l'indépendance économique, l'accaparement de la terre (achetée ou affermée), la concentration de la production entre les mains d'une minorité, la prolétarianisation de la majorité et son exploitation par la minorité qui dispose du capital commercial et qui emploie des ouvriers agricoles. Les phénomènes économiques existant au sein de la paysannerie présentent tous, sans aucune exception, la forme contradictoire qui est la caractéristique spécifique du régime capitaliste, c'est-à-dire qu'ils traduisent tous une lutte et une opposition d'intérêts, marquent tous un avantage pour les uns et un inconvénient pour les autres* » (Lénine, 1899).

Et Lénine poursuit : « *Ces contradictions nous prouvent en effet sans aucune équivoque et de façon irréfutable que les rapports économiques existant dans la communauté rurale ne constituent nullement un système particulier ("la production populaire", etc.), mais un banal régime petit-bourgeois. En dépit des théories qui ont dominé chez nous au cours de ce dernier demi-siècle, la paysannerie communautaire russe n'est pas l'antagoniste du capitalisme, elle en est, au contraire, la base la plus profonde et la plus solide* ». On peut renvoyer ici aux réflexions de Servolin (1972) à propos de la petite production marchande comme élément indispensable au développement des firmes de l'amont et de l'aval. Kautsky *et al.* (1979) analysaient aussi dans « La question agraire » le lien de dépendance entre le prolétariat et les structures de production capitalistes agraires.

L'agriculture paysanne est, bien évidemment, pleinement ancrée dans la forme familiale et elle en constitue une sorte de creuset originel, puisque c'est la famille qui intervient exclusivement dans la dimension patrimoniale et dans la mise en œuvre du cycle de production par le recours au travail familial. L'objectif principal est de subvenir, le plus

possible, aux besoins du ménage par l'autoconsommation des productions avec une intégration historique progressive aux marchés en utilisant les ressources, détenues en propre ou en accès libre, au niveau de la communauté. La grande rupture concernera la mise en relation des paysans avec les industries de l'amont, ou plus généralement avec les détenteurs de capitaux extérieurs au monde agricole, lors de la révolution industrielle en Europe, ou davantage avec les acteurs de l'aval dans le cadre de la colonisation.

Le choix pour nous de centrer nos analyses sur l'agriculture familiale plutôt que sur l'agriculture paysanne renvoie donc à deux raisons majeures :

- le terme « paysan » renvoie à une organisation de la société caractérisée par une autonomie sociale, économique, voire politique, d'une de ses composantes, de moins en moins présente, comme l'avait déjà constaté Lénine, puis plus près de nous Thorner ou Mendras. Dans le contexte d'une mondialisation rapide, il est tout à fait logique que des organisations politiques utilisent cet étendard de l'autonomie paysanne dans un rapport de force politique ou que, de manière pragmatique, ces principes d'autonomie soient mobilisés afin de restaurer des marges de manœuvre par rapport aux logiques de domination économique auxquels les agriculteurs familiaux sont soumis (Van der Ploeg, 2008). Cela n'en fait pas pour autant une catégorie analytique opératoire pour décrire les transformations en cours des agricultures du monde, qui articulent intégration aux marchés et persistance de relations non marchandes ;
- le fait de centrer l'analyse sur le caractère familial ou non du travail permet à la fois la quantification de cette forme d'agriculture (on est incapable aujourd'hui de dénombrer faute de nommer correctement les réalités), mais aussi l'analyse plus fine des gradients des différentes formes d'agricultures familiales, qui mobilisent des modalités diverses de substitution du travail familial par du travail salarié (donnant alors lieu à des formes patronales d'agriculture), ou par du capital via la mécanisation ou l'externalisation de certains travaux par le recours à des prestations de services. Cette analyse permet d'appréhender la contribution de l'agriculture aux transformations structurelles de l'économie, notamment au travers de la dimension de l'emploi.

b. *Smallholder agriculture/smallholder farming*

« *Smallholder agriculture* », « *smallholder farming* » ou encore « *small-scale farming* », que l'on pourrait traduire par « petite exploitation agricole », ne représente pas une catégorie analytique, le caractère « petit » renvoyant ici à la taille de l'exploitation,

exprimée le plus souvent, au travers de la superficie cultivée, de la taille du cheptel ou de la dimension économique exprimée en marge brute, marge standard (changement récent pour l'Union européenne) ou la valeur des ventes (USDA, 2007). Ce positionnement est certes utile mais il comporte de nombreuses limites lorsque l'on souhaite disposer d'informations comparables au-delà des contextes nationaux.

L'appellation *smallholder* est bien évidemment en usage dans les pays de langue anglaise où la référence à l'agriculture familiale est beaucoup moins fréquente^[25]. Elle a été influencée par l'histoire coloniale lorsque l'administration souhaitait marquer la différence entre les agricultures « indigènes », principalement dédiées aux cultures vivrières, et les plantations de création coloniale à vocation d'exportation (Wickizer, 1960). Cette distinction a été maintenue après les indépendances dans les projets de développement à base de cultures pérennes (palmier à huile, hévéa, caféier, cacaoyer, cocotier) dits de « *smallholder plantations* » ou « plantations villageoises », en opposition aux plantations industrielles (ou *estates*)^[26].

Concernant les plantations de cultures pérennes tropicales de rente, « *smallholder plantations* » et « plantations villageoises » désignent donc actuellement les plantations non industrielles ; il s'agit ainsi d'une définition négative, incluant l'agriculture familiale, mais non limitée à cette forme d'agriculture.

En effet, cette distinction ne conserve pas tout son sens aujourd'hui. Si les grandes plantations (agricultures d'entreprise) font appel au travail salarié, la catégorie « *smallholder* » regroupe souvent des agriculteurs familiaux et des agriculteurs patronaux. Dans le secteur du palmier à huile en Indonésie, il n'est pas rare que des *smallholders* se retrouvent progressivement à la tête de plantations d'une taille suffisante pour justifier/ permettre le recours à une main-d'œuvre salariée permanente effectuant l'essentiel des travaux. L'appellation *smallholder* recouvre alors des catégories bien différentes.

« La distinction fondamentale entre les *smallholdings* et les plantations devient par conséquent très claire dès lors qu'on applique le critère de management/main-d'œuvre salariée. Les petits producteurs sont définis comme des décideurs indépendants utilisant la main-d'œuvre familiale, qui travaille seule ou avec des travailleurs salariés

[25] On peut mentionner toutefois la *Family Farmers Association* du Royaume-Uni ou surtout la *National Farmers Union* des États-Unis, créée en 1902, qui regroupe 200 000 membres dans 33 États, constituant la plus grosse organisation agricole américaine !

[26] Le développement spontané d'une agriculture patronale ou managériale, notamment par le biais d'investissement de cadres urbains, constitue un prolongement de cette dynamique. L'appellation « *smallholder plantations* » inclut cependant tout cet ensemble, en opposition aux plantations industrielles, avec des amalgames statistiques qui ne facilitent pas l'analyse.

sur des exploitations appelées *smallholdings*. (...) Dans cette définition, la distinction entre *smallholding* et plantation ne repose pas seulement sur l'échelle de l'activité mais sur la structure interne, le contrôle du management et l'emploi d'ouvriers agricoles. » (Goldthorpe, 1989)^[27].

Sur cette base, il y aurait donc correspondance entre « *smallholder agriculture* » et agriculture familiale. Toutefois, seule la référence à la nature du travail est prise en considération sans discussion des liens entre sphère domestique et sphère productive, et selon les contextes et les secteurs concernés, il peut y avoir une assez grande diversité sous le vocable *smallholder* (allant jusqu'à inclure des exploitations agricoles patronales).

La notion de « *smallholder* » est ainsi assez ambiguë en raison du caractère relatif de son usage qui varie selon les contextes^[28] mais, surtout, en raison de la variabilité et du caractère qualitatif des critères qui lui sont associés, dès lors qu'il s'agit de préciser l'objet d'étude ou les politiques dont il est question.

« La mesure la plus évidente est la taille de l'exploitation et plusieurs sources définissent comme « petites » les exploitations de moins de 2 hectares de terres cultivées. De la même façon, mais moins précise, d'autres sources qualifient de « petites » les exploitations qui ont des « ressources limitées », définition qui comprend la terre, mais aussi le capital, les compétences et la main-d'œuvre. D'autres auteurs soulignent, à divers degrés, la faible technologie souvent employée sur les petites exploitations, la dépendance à l'égard des membres du ménage pour la majeure partie du travail, et l'orientation vers la subsistance, le principal objectif de l'exploitation étant de produire la majeure partie des produits de base consommés par le ménage » (Hazell *et al.*, 2007).

On peut en conséquence relever cinq difficultés opératoires :

- premièrement, on ne sait pas si pour les auteurs qui l'emploient, le terme « *holder* » renvoie clairement à la notion de propriété ou de faire-valoir direct ou indirect. Ainsi, il est parfois difficile de savoir si les exploitations reposant sur la location ou le métayage sont prises en compte à travers l'utilisation de cette notion. Et elles peuvent s'avérer nombreuses^[29] ;

[27] Sur les agricultures familiales de plantation, voir également Hayami (2002, 2010).

[28] Voir l'exemple des États-Unis, note n° 18, où 91 % des exploitations du pays sont des « *small farms* » (USDA, 2007).

[29] En Inde, on estime à 15 % la part des « *smallholders* » locataires ou métayers, ce qui représenterait environ 18 millions de familles « paysannes » ou d'unités familiales de production ! (Madhura Swaminathan, communication personnelle, 2012).

- deuxièmement, cette notion est relative et fortement liée au contexte national, voire régional, dans lequel s'effectuent les observations. En première approximation interviennent alors les dotations en ressources naturelles, les dynamiques de colonisation agraire, les types de système de production et les conséquences des politiques publiques pour rendre compte des tailles d'exploitations observées ;
- troisièmement, l'approche par la taille est particulièrement mal adaptée aux exploitations dont tout ou partie des activités relèvent de la mise en valeur de ressources en propriété commune ;
- quatrièmement, cette entrée par la taille de l'emprise agricole : (i) focalise sur la production végétale en omettant l'élevage souvent associé à l'agriculture ^[30] et (ii), de manière plus large, met l'accent sur la dimension agricole au détriment de la prise en compte de la pluriactivité sur laquelle repose la très grande majorité des stratégies des « petites exploitations » ;
- cinquièmement, en privilégiant la superficie, on passe sous silence des dimensions qualitatives (qualité des sols) ou liées à l'investissement et à l'aménagement foncier (aménagement en terrasses, irrigation...), et les autres types de capital – humain, social, financier et physique – ainsi que les capacités et modalités pour y accéder...

En conséquence de toutes ces réserves, quelle serait la limite entre « petite » et « grande exploitation » (Johnston et Kilby, 1975 ; Hubbard, 2009) ? Comment serait défini le seuil ? Sur la base de quels paramètres ? Incluant ou non les autres activités ? La référence à la taille de l'emprise agricole pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses utiles à l'analyse.

Toutefois, il est désormais reconnu que la très grande majorité des « petites exploitations » agricoles ou « *agricultural smallholdings* » correspondent à des formes familiales ainsi définies :

« La main-d'œuvre est une caractéristique essentielle de la petite agriculture. Nous considérons qu'une petite exploitation est une exploitation agricole gérée par une famille utilisant essentiellement (ou uniquement) sa propre force de travail et tirant de celle-ci une part importante, quoique variable, de ses revenus, en nature ou en espèces. La famille tire de ses activités agricoles au moins une partie des aliments qu'elle

[30] Cette appellation contribue également à marginaliser des unités de production axées sur l'élevage et notamment les élevages transhumants (Wane *et al.*, 2006), ce qui rejoint la difficulté à caractériser les unités de production dont la viabilité repose sur des ressources en propriété commune.

consomme – soit en s’auto-provisionnant, soit par des échanges non monétaires ou des échanges avec les marchés. Les membres de la famille participent aussi à d’autres activités que la production agricole, localement ou en migrant. L’exploitation dépend de la main-d’œuvre familiale, mais elle peut embaucher des travailleurs de façon temporaire, échanger de la main-d’œuvre avec ses voisins ou dans un cadre de relations familiales plus large. Les relations réciproques sont importantes ici pour les échanges des facteurs productifs ou des produits.» (HLPE, 2013).

c. Agriculture capitaliste

L’agriculture capitaliste a souvent été opposée dans la littérature à l’agriculture paysanne ou à l’agriculture familiale. Cependant, au-delà de cette opposition qui semble aller de soi, se cache une assez grande diversité de situations et de formes concrètes que l’on peut regrouper sous l’appellation d’agriculture capitaliste.

Essayer de définir de manière rigoureuse l’agriculture capitaliste supposerait une recherche plus approfondie. En première approximation, on pourrait avancer trois caractéristiques principales permettant de définir cette forme de production à partir des catégories de l’économie classique :

- l’appropriation privée des moyens de production par une personne morale ;
- le rapport salarial entre le détenteur des moyens de production et les travailleurs, quel que soit leur niveau de qualification ;
- la recherche d’un certain niveau de rémunération du capital investi *via* le taux de profit.

Cette définition ne suppose pas de rationalité unique qui serait la maximisation du profit que l’on rencontre dans de nombreux écrits sur les formes capitalistes.

On pourrait dire que la gestion des facteurs de production privés au niveau des exploitations agricoles est exercée par une entité morale qui emploie des salariés avec l’objectif de dégager des profits et rémunérer les capitaux investis par leurs propriétaires/actionnaires.

Une fois posée cette définition, il est possible de faire les remarques suivantes.

- Premièrement, il n’existe pas qu’une seule forme d’agriculture capitaliste. Ce type d’agriculture a existé à différentes périodes depuis le XIX^e siècle dans l’histoire des agricultures du monde, et a revêtu des formes spécifiques en relation avec le contexte social et politique de son développement. La plupart de ces formes

pouvaient être définies avec les deux premiers critères, la recherche d'un taux de rémunération du capital n'étant pas toujours possible dans la réalité (cf. *infra*).

- Deuxièmement, comparée à d'autres activités de nature capitaliste, l'agriculture capitaliste présente un certain nombre de spécificités ou « rigidités » qui expliquent de moindres performances que celles des agricultures familiales, qui elles font preuve de plus grandes capacités de résilience, souvent d'ailleurs au détriment du niveau de vie de la famille y compris en termes alimentaires. La première de ces « rigidités » concerne l'impératif de mobiliser de manière conjointe des terres et du travail salarié, le recrutement des salariés dans des régimes où les droits sociaux existent, imposant des recrutements qui ne peuvent pas relever exclusivement de la main-d'œuvre temporaire. La seconde rigidité réside dans la moindre capacité d'adaptation qui est, entre autre, liée au niveau d'investissement, à la nécessité d'assurer un certain niveau de revenu et de dégager, sinon des profits, du moins des capacités de financement (amortissements et investissements). En outre du fait de l'importance et de la présence de main-d'œuvre salariée, il faut dégager suffisamment de production pour rémunérer ces charges fixes qui lui confèrent une rigidité certaine.

Du fait de ces rigidités, la gestion des risques productifs a longtemps incité les firmes de l'agroalimentaire à préférer le développement de relations contractuelles entre les producteurs – souvent de type familial – et leurs unités de transformation. La situation semble changer depuis la crise de 2008 qui a révélé la fragilité de ce type de modèle dont la rentabilité dépend très directement des coûts d'approvisionnement en matière première et de la disponibilité effective de ces matières premières sur les marchés. La hausse des prix de 2008 – encore sensible aujourd'hui – a fortement incité les firmes à reconsidérer leur position au regard de la fonction de production, et à se repositionner rapidement sur ce segment d'activité, participant en cela au mouvement d'appropriation foncière à grande échelle.

- Troisièmement, l'agriculture capitaliste peut aussi être comprise en référence à un système agroalimentaire productif dont la finalité est peut-être plus fortement de nature capitaliste – davantage d'attention portée au taux de profit – et qui doit gérer un certain nombre de risques. Les deux principaux risques sont, d'une part, la sécurisation des approvisionnements en matières premières et, d'autre part, le risque de la qualité de ces matières premières. Il peut alors s'avérer intéressant, voire indispensable, pour une agro-industrie de développer ses propres cultures sous la forme d'une exploitation agricole de nature capitaliste – propriété d'une partie au moins des moyens de production, la terre pouvant

faire l'objet de baux, selon des durées d'engagement variables définies, et selon les besoins de l'industrie ou des opportunités de marchés. C'est le cas très classique des agro-industries qui développent leur propre production et complètent leur approvisionnement auprès de producteurs souvent de type familial, parfois patronal (plus fréquent dans le cas du palmier à huile). Le taux de profit n'est pas nécessairement recherché sur la production brute mais sur les produits de la transformation.

- Quatrièmement, l'agriculture capitaliste peut désormais être comprise en référence à des stratégies d'États qui ont les moyens de faire le choix d'externaliser leur recherche de sécurité alimentaire dans des pays tiers, participant au même titre que les firmes à la course au foncier depuis 2008. Dans le cas de nombreux pays fortement dépendants des marchés pour leurs approvisionnements alimentaires, les incertitudes et les fluctuations des marchés font douter les gouvernements et opérateurs nationaux, des capacités de ces marchés à garantir leur sécurité alimentaire.
- Cinquièmement, la dimension strictement capitaliste est aussi contrainte par les difficultés à penser la mobilité des capitaux du fait des investissements et des immobilisations. Un fonctionnement de nature capitaliste supposerait la mobilité des capitaux permettant de recombinaison ailleurs le triptyque « terre, travail, moyens de production », si les conditions de rentabilité et de profit apparaissent plus favorables. Outre les rigidités évoquées plus haut, il faut ajouter que la spécificité de la biologie de la production animale et végétale fait qu'il n'est pas possible de produire ou d'élever n'importe quoi sous n'importe quelle latitude. Déplacer les « formes de production » suppose par ailleurs des coûts de transaction élevés.

Dans la période actuelle marquée par des cours mondiaux incitatifs et la croissance de la demande mondiale, ces contraintes sont en train de s'effacer, au moins partiellement. On voit en effet se développer ce que l'on pourrait considérer comme une forme aboutie de capitalisme en agriculture. Dans certains pays qui accueillent des investissements étrangers (Afrique australe, Argentine, Roumanie, Ukraine...), les capitaux se déploient et mettent en œuvre des formes de production reposant sur un nœud de contrats pilotés par la logique financière et au sein desquelles l'entrepreneur de services agricoles est la figure dominante. La terre est un support ; en Argentine, l'ancien producteur familial se transforme en bailleur de foncier percevant une rente qui lui permet de vivre hors de l'activité agricole. La mobilité peut être un moyen d'ajustement ; ainsi, les producteurs hollandais de fleurs au Kenya, après avoir épuisé la ressource en eau et constaté la hausse des salaires agricoles, déplacent leurs fermes en Éthiopie...

On pourrait esquisser plusieurs figures de l'agriculture capitaliste :

- des agricultures capitalistes pilotées par les firmes de l'agroalimentaire, qui ont besoin de garantir un certain niveau de production en respectant certaines normes renvoyant à des modèles agro-industriels intégrés, classiquement décrits dans la littérature (Rastoin et Ghersi, 2010) ;
- des agricultures capitalistes par absorption de formes patronales, qui perdent le contrôle familial des capitaux au profit de sociétés capitalistes – dont le cœur de métier n'est pas forcément et historiquement l'agriculture ;
- des agricultures capitalistes financiarisées, pilotées par des fonds de placement, qui fonctionnent sur la base de contrats, en prise directe avec les bourses de matières premières agricoles et avec un management technique « *high tech* », en minimisant les immobilisations.

Pour autant, l'agriculture capitaliste n'existe pas de manière isolée et son fonctionnement, voire sa reproduction, est très directement liée à l'existence de formes familiales, avec lesquelles elle développe des relations qui vont de la complémentarité à la concurrence, voire la dépendance, la compétition, l'assujettissement...

1.1.6. La mobilisation du registre cognitif dans le cadre des politiques et débats publics

Par rapport à notre définition, les formes familiales recouvrent ce qui, dans la littérature, est considéré comme « *smallholder* », « *peasant* » ou « petit producteur », sous réserve que seule la main-d'œuvre familiale soit mobilisée sur l'exploitation agricole (incluant la mobilisation de travail salarié temporaire y compris de manière récurrente/saisonnnière). Les exploitations familiales qui ont recours à au moins un salarié permanent rentrent donc dans la catégorie d'agriculture patronale. Les exploitations qualifiées de « capitalistes » correspondent le plus souvent à des formes d'entreprise.

Dans le champ politique, les différentes notions ou concepts sont repris par certaines organisations représentatives de producteurs. Ainsi, le concept de paysan a été revendiqué par la « *via Campesina* » (Via Campesina, 2010), la Coordination européenne via Campesina ou la Confédération paysanne en France. On se situe là dans le champ normatif ; la qualification ou l'auto qualification renvoie davantage à l'affirmation d'un positionnement identitaire dans le champ du politique qu'à la définition d'un concept, même si son utilisation souhaite traduire un changement affirmé de pratiques productives faisant référence à la recherche d'une certaine autonomie.

Le terme « *d'agriculture paysanne* » est repris pour se démarquer d'une agriculture engagée dans des processus de modernisation et d'intensification conventionnels (motorisation, engrais et produits chimiques), tout en recherchant parfois des relations directes avec les consommateurs en Europe et en mettant l'accent sur la production d'alimentation pour la famille au Sud (Conseil national de concertation et de coopération des ruraux du Sénégal – CNCR^[31] et Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest – ROPPA).

De la même manière, la dénomination « *agriculture familiale* » est reprise et mobilisée dans le débat public et les politiques agraires par des organisations (organisations paysannes et syndicales) représentatives et des institutions nationales. On a pu constater une réelle progression de cette notion dans les pays latino-américains, notamment depuis près de 20 ans^[32]. L'objectif est, d'un côté, de se faire reconnaître comme forces sociale, économique et politique et, de l'autre, de définir des politiques appropriées pour ce secteur de l'économie moins facile à appréhender du fait de la complexité de son fonctionnement entre unité domestique et unité économique.

De fait, chaque pays et chaque situation nationale relèvent d'une trajectoire spécifique, fruit de l'histoire agraire sur la longue période (cf. le dualisme des structures agraires en Amérique latine), et des mutations économiques sociales et politiques plus récentes (la démocratisation de la vie publique et l'ouverture commerciale). Les définitions qui résultent des processus politiques aboutissent à des définitions formelles et parfois légales, qui doivent beaucoup aux rapports de négociation entre les acteurs concernés (syndicats paysans, associations de femmes, de « sans terres », groupes ethniques « premiers »...) et les États.

Les définitions adoptées par les pays sud-américains sont ici très illustratives des différences de positionnement et des écarts entre les approches théoriques et leur mise en politique comme le montre la section suivante.

[31] <http://www.cncr.org/spip.php?rubrique113>

[32] Même si les « formes d'organisation et de représentation des agricultures familiales restent dans de nombreux pays largement insuffisantes et inadaptées pour pouvoir peser pour que de nouvelles politiques publiques deviennent réalité » (Merlet et Jamart, 2007).

1.1.7. Des définitions multiples de l'agriculture familiale par les politiques publiques en Amérique du Sud et en Amérique centrale

La mise en politique des agricultures familiales est une question de souveraineté nationale, il est donc légitime que les États se dotent d'une manière de définir l'agriculture familiale, afin de mettre en œuvre des mesures pour la soutenir.

La mise en politique de l'agriculture familiale suppose donc une définition et des critères précis qui permettent d'identifier les unités concernées par les mesures prises. Nous illustrons ici notre propos à travers le cas de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, où plusieurs pays ont engagé des politiques agricoles qui s'adressent spécifiquement aux exploitations familiales. Pour cela, ils ont défini les critères destinés à caractériser ce sous-secteur agricole. À partir des références bibliographiques suivantes (Marques et Ramos, 2012^[33] ; FAO, 2012d^[34]), nous présentons ici quelques éléments de caractérisation utilisés.

Marques et Ramos (*ibid.*) font le point sur les critères utilisés et rappellent que « *le MERCOSUR*^[35] reconnaît qu'il est nécessaire d'établir et de développer des politiques spécifiques à l'agriculture familiale qui promeuvent un développement durable du milieu rural du point de vue socioéconomique, culturel et environnemental ». La démarche explicite la reconnaissance de deux modèles de production (l'agriculture familiale et l'agriculture agro-industrielle) qui coexistent depuis longtemps, pouvant être complémentaires, mais qui, aujourd'hui, sont de plus en plus concurrents pour l'accès aux ressources naturelles et pour l'occupation de l'espace. Jusqu'à un passé récent, seul le modèle agro-industriel était pris en compte pour l'élaboration des politiques agricoles ; les unités de production qui n'entraient pas dans ce modèle étaient considérées comme de l'agriculture de subsistance et, de fait, ne nécessitaient pas de politiques publiques pour améliorer l'efficacité productive. Les agriculteurs familiaux – et plus particulièrement les petits – étaient seulement visés par les politiques sociales, avec des subventions pour les maintenir en zone rurale et leur garantir un niveau de subsistance.

[33] Cette partie a été rédigée à partir du document de Marques et Ramos (2012), *Las políticas diferenciadas para la agricultura familiar en el MERCOSUR. Contribución del diálogo político al diseño de las políticas públicas y la institucionalización*, IFAD, 20 p. « http://fidamercur.org/site/images/BIBLIOTECA/Fasell_2012/DocumentosFasell_2012/Paper_Las%20politicas%20diferenciadas%20para%20la%20agricultura%20familiar%20en%20el%20MERCOSUR.pdf », Traduit en anglais : http://www.ifad.org/events/gc/33/roundtables/pl/pl_bg_e.pdf

[34] FAO (2012d), *Marco estratégico de mediano plazo de cooperación de la FAO en Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe*, 45 p. « <http://www.fao.org/alc/file/media/pubs/2012/mecfaf.pdf> ».

[35] Mercado Común del Sur (MERCOSUR) : communauté économique, créée en 1991, composée de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay ; le Venezuela est devenu membre en 2012 ; la Bolivie est en cours d'intégration. Le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou sont des membres associés.

La résolution du Mercosur entérine le rôle clé que les pays membres assignent aux agricultures familiales en tant que groupe social qui contribue à un développement inclusif et équilibré des territoires ruraux, à la sécurité alimentaire et au développement d'un modèle productif, permettant de lutter contre les causes de la pauvreté rurale. Les critères utilisés pour définir l'agriculture familiale sont les suivants :

- la main-d'œuvre employée dans l'exploitation doit être essentiellement familiale, l'emploi de travailleurs contractuels reste limité ;
- la famille est directement responsable de la production et de la gestion des activités agricoles et réside sur la ferme ou dans une localité voisine ;
- les ressources productives utilisées sont compatibles avec la capacité de travail de la famille, avec l'activité développée et la technologie utilisée, selon les réalités de chaque pays (ce qui suppose une relation directe entre la capacité des agriculteurs et l'utilisation des ressources).

Font également partie de l'agriculture familiale, à condition que les critères ci-dessus soient respectés, les hommes et les femmes producteurs ruraux sans terre, bénéficiaires de la réforme agraire ou des programmes d'accès et de sécurisation foncière, ainsi que les communautés de producteurs qui font un usage commun de la terre.

Au-delà des caractéristiques générales, les pays ont défini des paramètres précis pour déterminer les unités qui peuvent prétendre appartenir au groupe de l'agriculture familiale et bénéficier des mesures spécifiques mises en œuvre. Dans les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) il a été mis en place un Registre national de l'agriculture familiale (ReNAF) où sont enregistrées les exploitations agricoles familiales. Le tableau 3 synthétise les paramètres retenus.

Tableau 3 Critères utilisés pour identifier les exploitations agricoles familiales

Critères / Pays	Brésil	Chili	Argentine	Paraguay	Uruguay	Colombie	Amérique centrale
Taille	X	X	X	X	X	X	X
Travail	X		X	X	X	X	X
Gestion	X	X	X	X	X		X
Revenus agricole et total	X	X		X	X	X	
Résidence	X		X	X	X		
Capital		X					X

Source : les auteurs à partir de FAO (2012d) ; Marques et Ramos (2012).

Tous les pays utilisent des paramètres de taille pour définir les exploitations agricoles familiales avec une superficie qui varie en fonction des régions agricoles et des systèmes de production. Par exemple au Brésil, la superficie maximum possédée ne doit pas dépasser quatre « unités » fiscales (*modulos fiscales*) avec des unités qui varient de 5 à 110 ha, selon les régions, soit au maximum 480 ha. En Argentine, il existe des limites supérieures définies par région, qui varient de 25 à 5 000 ha selon la région (5 000 ha pour la Patagonie), mais aussi une limite de taille pour le troupeau qui ne doit pas compter plus de 500 unités (bovins), ceci étant valable pour tout le pays (Obschatko, 2009). En Uruguay et au Chili, cette superficie est liée à un indice selon la région, et les limites supérieures peuvent aller respectivement jusqu'à 1 000 et 750 ha. En Colombie, les critères pour déterminer la taille maximum des « unités agricoles familiales » sont fixés par les autorités locales et régulièrement révisés, selon l'évolution des conditions de production. En Amérique centrale, l'agriculture familiale est composée d'unités avec un accès limité à la terre et au capital.

Le critère de travail est lui aussi largement utilisé. Il est fait référence à une utilisation de la main-d'œuvre familiale pour la production agricole, mais le recours à la main-d'œuvre salariée permanente sert de critère avec notamment un maximum de deux salariés permanents en Argentine et au Brésil. En Uruguay, le maximum est de deux employés permanent ou 500 journées. Au Chili, ce critère n'est pas utilisé. Dans les autres pays, il est fait référence au travail familial, base principale pour mettre en œuvre les activités agricoles (Paraguay) avec recours, si besoin, au travail extérieur

(Colombie). On note qu'en Argentine, parmi les quatre sous-types qui décomposent l'agriculture familiale, l'un est caractérisé par le recours aux salariés permanents, jusqu'à la limite supérieure de deux (Obschatko, 2009).

La part du revenu agricole dans le revenu total, mais aussi le revenu total, sont des critères largement utilisés. Il faut qu'une part importante du revenu provienne des activités agricoles menées sur l'exploitation : au moins 50 % du revenu familial en Argentine, au Paraguay, en Uruguay et au Chili, avec une limite maximum pour les revenus hors exploitation agricole (*ingreso no agricola*) en Argentine. Au Brésil, ce sont 70 % des revenus qui doivent provenir de l'exploitation agricole, avec un maximum de revenu annuel fixé. En Colombie, un revenu maximum est fixé en fonction des conditions locales. En Amérique centrale, même si la notion de pluriactivité, et donc de revenus aux origines multiples, est reconnue, le revenu doit provenir principalement des activités agricoles.

Le critère de gestion de l'exploitation est également largement utilisé avec une responsabilité de la gestion de l'exploitation qui est assumée par l'agriculteur familial. Il peut être le chef de la famille ou un membre de la famille, et l'Uruguay précise que l'agriculteur doit consacrer plus de la moitié de son temps à l'exploitation.

Les pays du Mercosur utilisent comme critère la résidence de la famille sur l'exploitation ou dans un lieu proche de l'exploitation, l'Uruguay ajoute une distance maximum d'éloignement (50 km).

Seul le Chili a fixé un capital maximal que peut posséder une exploitation familiale. En Amérique centrale il est fait référence à un faible niveau de capitalisation.

La fixation des critères pour définir les exploitations familiales apparaît être un processus complexe. Parmi les différents points à retenir, il faut insister sur l'adaptation des critères aux régions, et donc aux systèmes de production, avec, par exemple, dans le cas de la Colombie, une participation active des autorités locales et une révision des critères en fonction de l'évolution des conditions de production agricole dans les territoires. Le critère de taille est important, avec l'objectif de viser les « petits producteurs », dans les régions et selon les systèmes de production. Le travail doit être surtout familial, mais en final c'est le recours au travail salarié qui sert de limite et celui-ci peut être permis selon les choix nationaux. Ce dernier point met en évidence l'écart entre une démarche scientifique basée sur la conception d'idéaux types pour une meilleure compréhension du réel, et la mise en politique, basée sur des critères facilement quantifiables qui doivent permettre de « classer » les unités de production dans des catégories pour qu'elles puissent bénéficier de mesures spécifiques.

La contextualisation de ces définitions renvoie ainsi aux trajectoires politiques nationales, qui expliquent très largement les différences constatées. Elles ne sont pas incompatibles avec notre approche.

1.2. Les agricultures familiales : une réalité multiple

Nous définissons l'agriculture familiale en positif, par les deux critères d'un travail permanent strictement familial et de relations étroites entre capital d'exploitation et patrimoine. Mais même avec une définition « stricte », la catégorie recèle une très grande diversité de situation. Comme cela a déjà été maintes fois souligné, par Lamarche (1994), Bélières *et al.* (2002), Cirad-Tera (1998), Toulmin et Gueye (2003), Coordination Sud (2007), Gafsi *et al.* (2007), Sourisseau *et al.* (2012), comprendre les agricultures familiales renvoie ainsi, au-delà des invariants et des grands principes qui fondent la catégorie par rapport aux autres formes d'agriculture, à la compréhension de leur diversité.

Dans la lignée des choix de définition par les fonctionnements et les stratégies plutôt que par les structures, notre approche de la diversité ne vise pas à constituer une typologie « fermée » des agricultures familiales. Il s'agit plutôt d'identifier, puis de discuter des critères de différenciation qui nous semblent essentiels et qui font sens au regard des enjeux que les agricultures doivent affronter. Nous adoptons en cela la démarche de l'Observatoire des agricultures du monde – *World Agriculture Watch* (WAW) (FAO, 2012a), ce positionnement méthodologique renvoyant aussi à la revue de littérature réalisée par Coordination Sud (Coordination Sud, *ibid.*), qui préférerait ne pas trancher en s'attachant à une typologie unique, ou celle réalisée par Gasselin (2006), décrivant, selon une approche similaire, la diversité des agricultures des Andes septentrionales.

Nous proposons une grille de lecture composée de critères clefs et de leurs possibles modalités qui donnent une première idée des grandes formes d'agricultures familiales, mais qui peuvent surtout être déclinés dans chaque situation locale, en fonction des problématiques prioritaires spécifiques adressées aux exploitations familiales. Nous avons vu en effet que les classifications/registres/normalisations, militantes ou politiques, prennent des formes adaptées aux contextes historiques et politiques nationaux^[36]. Il semble dès lors utile de disposer d'une définition stricte, utilisable à des fins statistiques et compréhensives globales, et d'un ensemble de critères/modalités pour construire des caractérisations plus précises.

[36] Voir la partie II du rapport de Bélières *et al.* (2013), Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques.

Six critères de premier niveau ont été identifiés (tableau 4). S'ils restent perfectibles et pourraient sûrement être complétés par d'autres, ils expliquent – par le fonctionnement des familles plus que par les seules structures d'exploitation – la plus grande part de la diversité des agricultures familiales. Certains de ces critères peuvent, bien entendu, ne pas avoir de pertinence dans une situation donnée.

Les premiers critères sont complétés par deux critères transversaux composites, particulièrement intéressants à renseigner dans la logique par les fonctionnements que nous avons choisie, mais aussi pour déboucher sur des considérations de politiques publiques en direction de ces formes d'agriculture.

Tableau 4 Principaux critères de différenciation des agricultures familiales et possibles modalités

Critères	Modalités
Sécurité d'accès aux ressources	Accès précaire Accès sécurisé (légal ou non)
Capacité d'investissement	Réduite Élargie
Autoconsommation	Oui Non
Type d'insertion aux marchés de l'aval	Faible insertion/insertion dans les seuls marchés de proximité Insertion dans des marchés d'approvisionnement avec normes locales Insertion dans des marchés internationaux de niche Insertion dans des marchés internationaux de commodités
Pluriactivité/système d'activité	Agriculture uniquement Activités extra-agricoles en plus de l'activité agricole
Niveau de diversification ou de spécialisation agricole	Agriculture spécialisée Agriculture diversifiée, y compris par l'aval
Critères composites complémentaires	
Substitution de la main-d'œuvre familiale par le capital	Main-d'œuvre familiale uniquement sans substitution Substitution modérée par du travail non familial Substitution forte par du travail non familial
Stratégies et finalités de l'activité et mobilisation du résultat	Reproduction simple (priorité pour la consommation finale de la famille) Accumulation à la fois familiale et sociale Accumulation à la fois productive et sociale

Source : élaboration par les auteurs.

1.2.1. Le niveau de sécurité d'accès aux ressources naturelles et en particulier au foncier

Dans la suite des travaux de Tchayanov (1924 [1972]), l'accès au foncier et aux ressources naturelles (y compris les « communs » pour la chasse, la cueillette, la pêche, d'autres lieux de prélèvement direct), est au cœur des liens organiques entre ce qui assure la reproduction et ce qui ancre la famille dans son territoire et sa communauté, lui permettant de produire. La qualité et la solidité de cet accès sont donc des éléments déterminants de sa capacité à se construire et à conduire une stratégie.

La sécurisation de l'accès à l'ensemble de ces éléments de patrimoine et moyens de production est trop souvent assimilée à l'accession à la propriété privée ou à des formalisations par le droit pour l'accès aux « communs ». Mais il existe bien des possibilités de sécurisation ne relevant pas nécessairement du droit romain ou national, et se gérant localement par interconnaissance ou par médiation d'autorités coutumières diverses, en recourant souvent à la mobilisation concomitante des registres et autorités administratifs (Colin *et al.*, 2010), donnant lieu à des droits d'usage sécurisés. L'accès peut donc revêtir d'innombrables formes à différents niveaux de droit et d'obligations, s'inscrire plus ou moins dans la durée, se transmettre ou non, etc.

Si cette complexité doit bien entendu être interrogée dans chaque situation locale, il nous semble que deux modalités simples permettent de bien différencier la nature des liens entre patrimoine et capital d'exploitation et, par suite, deux grands fonctionnements de production.

Modalités

- Les accès précaires concernent les paysans sans terre^[37] et autres occupants temporaires ou menacés ainsi que les situations de baux – souvent verbaux – de court terme qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas compter sur un accès au foncier d'une année sur l'autre. Dans certains cas, cette situation peut résulter d'une décapitalisation avec la vente d'actifs fonciers, pas toujours en lien avec des problèmes de production agricole, ou d'un éclatement des familles/unités de production. Les familles dans cette situation ont un horizon stratégique réduit. Leur capacité à se constituer un patrimoine est globalement faible,

[37] L'accès au foncier conditionne souvent les accès aux autres ressources naturelles ou financières et aux zones de prélèvement.

puisqu'elles ont tendance à puiser dans le budget familial si elles n'ont pas accès aux moyens de production. La recherche de sécurité focalise les orientations stratégiques même si, dans certains cas, l'insécurité n'empêche pas des activités à haute valeur ajoutée intégrées dans les marchés internationaux^[38].

- Les accès sécurisés permettent aux familles de disposer d'une assise suffisante pour s'inscrire dans la durée et envisager des stratégies d'accumulation et de transmission, qu'elles soient de nature sociale ou économique. Comme déjà signalé, cette sécurité n'est pas nécessairement assujettie à un titre de propriété formel^[39] individuel ou familial. Il convient d'examiner localement, dans l'éventail des conditions possibles (y compris les gestions collectives), les degrés de sécurisation que chacune apporte. En fonction des contextes, des hiérarchies peuvent être construites. L'un des sous-critères porte par ailleurs sur le niveau de séparation entre la sphère familiale et la tenure (notamment foncière), qui définit les articulations, possibles ou non, entre l'univers domestique et l'exploitation. Le passage d'une agriculture familiale à une agriculture patronale ou capitaliste passe aussi par la nature des appropriations, au-delà de leur niveau de sécurité.

1.2.2. La capacité d'investissement des familles

Ce critère renvoie au niveau des actifs physiques et financiers de la famille, mais l'aborde en termes de flux et de capacité à les augmenter (que la famille peut ou non exercer), plutôt qu'en termes de stocks. Ce qui importe, c'est la possibilité pour la famille de pouvoir, si elle le souhaite, investir et donc augmenter à la fois son capital d'exploitation et son patrimoine domestique. Cette capacité dépend donc, dans le cadre de l'agriculture familiale, des dotations initiales et de l'environnement économique et institutionnel^[40], mais également de l'activation des liens entre famille et exploitation. Elle se construit (ou se déconstruit quand il y a décapitalisation) dans la durée, et différencie les familles.

Dans le très large éventail de situations, ce qui influence le champ des possibles en termes de stratégies, reste la possibilité ou non d'investir, conduisant à retenir deux modalités principales, qui peuvent être déclinées ensuite. Les capacités évoluent par accumulation et investissement ou, au contraire, par décapitalisation, avec une fongibilité des capitaux entre production agricole et autres destinations/usages.

[38] C'est notamment le cas de sans-terre producteurs d'oignons le long des routes dans le Sud-Est brésilien.

[39] Voir notamment la situation en France (Courleux, 2011).

[40] Voir notamment Bainville (2000) sur les processus d'interactions entre changements techniques et changements institutionnels.

Modalités

- Une capacité réduite contraint les choix stratégiques et oblige à privilégier la reproduction simple de la famille. Les liens entre patrimoine et capital sont déterminants et d'autant plus forts que l'un dépend fortement de l'autre. Ils participent alors généralement d'une logique défensive.
- Une capacité élargie, au contraire, peut permettre d'engager l'unité dans une séparation plus grande entre la sphère de la production et la sphère domestique. Mais il peut aussi être choisi de maintenir la force des liens en n'investissant pas ou en privilégiant la sécurité et la souplesse de la fongibilité des actifs. Quoiqu'il en soit, qu'elle soit activée ou non, une capacité à investir élargit le champ des possibles.

1.2.3. L'importance de l'autoconsommation dans l'utilisation des productions

La sociologie rurale française définit l'agriculture paysanne à travers son autonomie par rapport à une société englobante, et donc très largement par rapport à sa capacité à se nourrir. Si les situations d'autonomie alimentaire sont aujourd'hui résiduelles, il n'en reste pas moins que le poids de la production dans l'alimentation de la famille est un critère important pour qualifier les fonctionnements, et différencier les agricultures familiales. On peut postuler que, selon ce poids, les rapports sociaux de travail en interne et en externe, les besoins de coordination et la force des liens entre sphère domestique et marchande sont très différents, et que l'on s'éloignerait de l'agriculture familiale en rompant le lien par l'alimentation entre famille et exploitation.

Ce critère est souvent perçu comme un résultat de l'exploitation et de la gestion agricole, et on peut s'étonner de le voir utilisé comme un critère de différenciation. Cependant, dans de nombreuses situations, la dépendance alimentaire à la production familiale est structurelle, en ce sens qu'elle dirige les stratégies et borne des objectifs. Dès lors, isoler les deux modalités suivantes – même s'il convient, comme précédemment, d'examiner de possibles gradients – permet bien de dégager des modes de fonctionnement distincts, notamment du point de vue de la nature des liens entre famille et exploitation, mais aussi du point de vue des systèmes de production mis en œuvre et de leur dimensionnement.

Il convient aussi de noter que pour certaines agricultures familiales (éleveurs pasteurs, producteurs de produits non alimentaires sans accès à d'autres cultures, certains pépiniéristes ou autres) la question de l'autofourniture est tout simplement impossible,

mais ne constitue pas nécessairement une situation défavorable ou un déplacement vers des logiques capitalistes.

Modalités

- L'essentiel de la consommation alimentaire de la famille dépend de sa production. La diversité de la production et sa disponibilité tout au long de l'année sont dès lors importantes, la spécialisation des tâches selon les plantes ou les animaux et leur utilité est encouragée, les rapports sociaux domestiques dominent dans l'organisation de la production, les choix de certaines productions, et même de certaines pratiques, sont déconnectés du marché et en relation avec des références culturelles ou sociales, les échanges non marchands avec la communauté d'appartenance peuvent être denses.
- La famille se nourrit en dehors de son exploitation, ou seulement de façon résiduelle avec sa production. Les possibilités de marché orientent les choix de production, l'articulation entre rapports domestiques et de production décline, la gestion de la soudure (si elle existe) se raisonne autour du monétaire.

1.2.4. Le type d'insertion des exploitations familiales aux marchés de l'aval

Pour les exploitations familiales, les conditions de participation à l'échange relèvent aussi, selon nous, de façon structurelle, des modes de fonctionnement. Les types de marchés auxquels elles ont accès révèlent en effet leurs *capabilités*^[41] (au sens d'Amartya Sen^[42]) à commercialiser. Ces *capabilités* résultent d'un long processus de sédimentation et d'apprentissage, dépendent de nombreux critères et en particulier des dotations en actifs, et elles peuvent ou non être activées (Chambers et Conway, 1991). L'attention à ces *capabilités* et à leur mise en œuvre, au niveau de l'exploitation, nous semble être particulièrement importante, à côté des seules considérations de marché, pour différencier les agricultures familiales dans leur insertion marchande.

Ici encore, les quatre modalités proposées regroupent des situations nombreuses et souvent contrastées, qu'il faudrait préciser à l'aune de chaque situation locale. Elles insistent cependant sur l'idée d'un gradient entre une autonomie quasi-totale vis-à-vis

[41] Entendues comme les institutions permettant de faciliter les accès aux ressources qui vont permettre d'accroître les différents capitaux ou ressources dont peuvent disposer les familles

[42] Sen (1981). Sur Amartya Sen, voir également Reboud (2008).

des marchés des produits agricoles et d'élevage (qui n'exclut pas des connexions marchandes pour d'autres biens de consommation), et une dépendance à des normes et réglementations externes et non maîtrisées par les familles rurales. Ces modalités peuvent être combinées avec les modes individuels ou collectifs d'insertion dans les marchés ; la participation à une coopérative ou une organisation économique pouvant par exemple permettre le renforcement de la capacité de négociation avec les autres acteurs du marché.

Bien entendu, ces différentes formes d'insertion marchande peuvent cohabiter au sein d'une même exploitation. Nous faisons ici l'hypothèse que, en termes de fonctionnement et de stratégie, l'insertion aux marchés les plus distants a un impact déterminant sur les rapports sociaux intrafamiliaux et que c'est elle qui prime dans la différenciation des familles.

Modalités

- Faible insertion marchande ou insertion dans les seuls marchés de proximité. On entend ici les exploitations non marchandes (*i.e.* strictement tournées vers la consommation de la famille et les dons à des tiers inscrits dans une logique sociale), ou les exploitations ne vendant que sur des marchés dominés par les relations d'interconnaissance, pour lesquels l'échange (et souvent la construction des prix) est fortement enchâssé dans le social.
- Insertion dans les marchés nationaux ou régionaux avec normes locales. On entend ici les familles majoritairement insérées (en plus éventuellement des marchés de proximité), dans des marchés distants (en particulier d'approvisionnement des villes), mais de produits pour lesquels il n'existe pas de marché international à proprement parler^[43]. Les relations entre les segments des filières combinent, dans des proportions variées, de l'interconnaissance, des rencontres classiques d'une offre et d'une demande, avec un prix de référence en général fixé par l'aval des filières.
- Insertion dans les marchés internationaux de niche. On entend ici les familles majoritairement insérées dans des marchés de produits de qualité, soumis à des normes internationales, et donc à des conditions de typicité qui dirigent les relations commerciales.

[43] Le mil au sahel est un exemple de ces marchés où les normes sont construites localement.

- Insertion dans les marchés internationaux de *commodities*. On entend ici les exploitations dépendant significativement d'un ou de plusieurs marchés de produits agricoles de qualité standard, et donc soumis pour une part de leur activité à des prix qu'ils ne maîtrisent pas, et à des coordinations plus faiblement enchâssées dans l'environnement social proche.

1.2.5. Nature et complexité des systèmes d'activités mis en œuvre

La pluriactivité est aujourd'hui très largement reconnue comme une composante essentielle (et ancienne) des stratégies des agricultures familiales (Chambers et Conway, 1991 ; Gaillard et Sourisseau, 2009 ; Gasselin *et al.*, 2012 ; Losch *et al.*, 2012 ; Paul *et al.*, 1994 ; Wiggins *et al.*, 2010). Qu'elle soit le fait des individus ou qu'elle soit pensée à l'échelle de la famille, cette diversification des activités et des revenus est un des pivots de la construction stratégique et de la gestion des rapports sociaux et de travail. La place et les rôles de l'agriculture au sein de systèmes d'activités parfois complexes doivent, de surcroît, aider à repenser les formes de production et les façons de les accompagner.

Ainsi, le clivage entre les exploitations familiales spécialisées dans l'agriculture et les exploitations familiales diversifiant leurs activités apparaît comme un critère important de différenciation. Spécialisation agricole et diversification non agricole doivent être appréciées sur la durée, comme un élément structurel des unités, au-delà de comportements conjoncturels, pour faire face à des chocs exogènes ou à des effets de prix sur la structure des revenus. Ensuite, il convient bien entendu de spécifier les différentes natures de spécialisation et de diversification. Elles peuvent notamment, selon leur caractère défensif ou offensif, relever d'orientations et de situations de vulnérabilité très différentes.

Modalités

- Familles spécialisées dans l'agriculture ou l'élevage. Des degrés selon les possibilités de choix ou de non-choix de cette spécialisation mériteraient une attention particulière.
- Familles développant des activités extra-agricoles en plus de l'agriculture et de l'élevage. Des degrés selon la nature et l'importance des activités non agricoles pourront être examinés dans les différentes situations.

1.2.6. *Nature et complexité des systèmes de production et d'élevage mis en œuvre*

Que les familles soient pluriactives ou non, la spécialisation ou la diversification des systèmes de production agricole et d'élevage est aussi un élément déterminant dans les rapports sociaux et de travail induits. Dans la logique d'organisation d'ensemble du système famille/exploitation, spécialisation et diversification orientent les choix et les besoins techniques, les calendriers et la répartition du travail entre les individus, ainsi que les logiques de la redistribution en interne ou vers l'extérieur.

Les deux modalités simples (spécialisation ou diversification) marquent donc des situations contrastées.

Modalités

- Agriculture spécialisée. La spécialisation peut être basée (rarement mais possible si la pluriactivité est très présente) sur une seule plante/élevage. La spécialisation peut-être (cas le plus généralisé) basée sur une spéculation pivot commerciale, associée à des spéculations secondaires vivrières et/ou commerciales.
- Agriculture diversifiée, y compris par intégration d'activités aval à la production. Dans ces exploitations, il n'y a pas de spéculation dominante mais des stratégies plurielles et adaptatives autour d'un ensemble de productions. La diversification par l'aval est un prolongement de l'activité agricole qui peut être un moyen d'échapper aux activités extra-agricoles hors exploitation du critère précédent.

1.2.7. *Nature et ampleur de la substitution de la main-d'œuvre familiale par le capital*

En plus des critères *supra*, nous pensons indispensable d'introduire un critère spécifique de différenciation par les pratiques concrètes d'articulation et de complémentarité entre travail familial et capital physique. Nous sommes là au cœur de la problématique de l'agriculture familiale et de la préférence des rapports familiaux de travail dans les grandes orientations stratégiques.

Le maintien d'une main-d'œuvre exclusivement familiale – et donc d'une force de travail intrinsèquement limitée – peut entrer en tension avec les possibilités d'agrandissement, par volonté d'accumulation ou par accompagnement de l'extension de la famille. La façon dont est résolue cette tension marque selon nous des orientations stratégiques spécifiques.

Modalités

- Absence de substitution du capital physique à la main-d'œuvre familiale. Quand des contraintes de taille pèsent sur le ménage/exploitation ou que des opportunités d'agrandissement se présentent, les familles augmentent, par choix ou par contrainte, la main-d'œuvre mobilisée et non le capital physique. Cela passe par l'augmentation du nombre de membres par les alliances ou l'adoption, ou par la maîtrise de l'éclatement des foyers via des redistributions plus importantes. Des innovations sont aussi possibles en termes d'organisation du travail ou de technique agricole, mais sans augmentation significative du capital physique. La contrainte financière à l'investissement, ou le choix stratégique de maintenir la prévalence de relations familiales de travail, limitent l'accumulation physique.
- Substitution modérée du capital physique à la main-d'œuvre familiale. Des familles peuvent choisir de régler la contrainte en travail autrement que par du salariat permanent en adoptant, de façon modérée, des augmentations de capital physique et des innovations de type mécanisation. Cette substitution modérée peut résulter d'une limitation financière, d'une préférence pour la pluriactivité (redistribution des places et rôles de l'agriculture dans les systèmes d'activités), du niveau des incitations ou de la volonté de limiter les risques induits par un investissement trop important.
- Substitution forte du capital physique à la main-d'œuvre familiale. Des familles peuvent choisir un investissement important dans l'agriculture, qui suppose un basculement des coûts de production vers la rémunération du capital, tout en conservant des rapports familiaux de travail. Ces choix peuvent dépendre de nombreux facteurs, et notamment des opportunités ou incitations mises en œuvre par des politiques de « modernisation » de l'agriculture.

1.2.8. Liens organiques entre famille et production

Enfin, la nature des liens organiques entre famille et production doit constituer un critère de différenciation. Celui-ci exprime l'utilisation faite du résultat d'exploitation, une fois déduits les coûts fixes et les dépenses incompressibles.

Il s'agit là typiquement d'un critère composite, qui permet de situer les agricultures familiales sur un gradient entre l'idéal paysan et la limite du basculement vers l'agriculture capitaliste en termes de finalité de la production agricole. Il se rapproche du critère sur la capacité à investir, en qualifiant la concrétisation de cette capacité.

Il peut également être décliné en prenant en compte des stratégies de transmission du patrimoine agricole.

Modalités

- Reproduction simple de la famille. La priorité est donnée à la consommation finale de la famille, dans une logique défensive. C'est la stabilisation d'un patrimoine familial qui est d'abord privilégiée.
- Accumulation familiale et « sociale ». Un surplus peut-être dégagé, mais qui n'est pas affecté dans l'augmentation du capital productif, dont la seule reconduction est visée. L'accumulation porte sur des dépenses « sociales » qui, dans des relations de réciprocité, visent l'ancrage de la famille dans ses réseaux et sa communauté.
- Accumulation productive. Le surplus dégagé est utilisé pour augmenter la capacité productive, et engage vers des formes de gestion dans lesquelles la rémunération du capital prend de l'importance.

La définition proposée de l'agriculture familiale est centrée sur les dynamiques liant la famille d'agriculteurs à la gestion qu'elle fait de sa main-d'œuvre – dans et/ou hors de l'agriculture – et du capital dont elle dispose. Cette simplicité en facilite l'utilisation.

Mais ces deux entrées analytiques principales, lorsqu'elles sont déclinées au travers des huit critères de caractérisation des agricultures familiales proposées permettent la compréhension des dynamiques et de la diversité des agricultures familiales.

Le choix d'une définition stricte de l'agriculture familiale – sans recours au travail salarié permanent – a de plus une visée opératoire dans la mesure où elle peut permettre que les recensements agricoles dénombrent les agriculteurs familiaux, et facilitent ainsi la mesure de leurs contributions. En effet, la préparation de la partie suivante de cet ouvrage a souvent nécessité l'utilisation de « proxy » (de taille des exploitations essentiellement) pour en estimer les proportions.

2. Contributions et controverses

En raison du nombre d'exploitations, de la superficie agricole et de la population active mondiale, les agricultures familiales occupent une position majeure dans les productions issues des cultures, de l'élevage et de l'utilisation des ressources naturelles. Elles contribuent aux revenus des ménages, participent à la croissance économique, jouent un rôle central dans la gestion des territoires et les dynamiques économiques et sociales.

Ce rôle a évolué au cours des différentes périodes de l'histoire et selon les régions du monde, en fonction du degré de transformation des économies et des sociétés. Mais réciproquement, les agricultures familiales ont eu une place décisive dans les processus de changement. Elles sont en effet au point de départ des évolutions qui ont marqué les transitions historiques des sociétés rurales vers le monde urbain et des économies agricoles vers des configurations économiques plus diversifiées, où la part de l'agriculture dans la structure d'activité, l'emploi et la croissance globale diminue pour laisser la place à des activités nouvelles.

Le modèle historique de référence de cette transition est celui de l'Europe de l'Ouest où la croissance de la productivité agricole à partir du XIX^e siècle, résultant des progrès techniques à l'origine des révolutions industrielle et agricole (Bairoch, 1965), a suscité le transfert de capital et de travail vers l'industrie puis les services, et les mouvements de population des campagnes vers les villes. Ces dynamiques ont été alimentées simultanément par l'amélioration des niveaux de vie, la croissance et la diversification de la demande, elles-mêmes accélérées par l'urbanisation (Johnston et Kilby, 1975 ; Chenery et Syrquin, 1975 ; Timmer, 1988, 2009). Ce processus s'est renouvelé dans d'autres régions du monde, en premier lieu en Amérique du Nord et dans le reste de l'Europe, puis a été largement engagé, à des degrés très divers et avec de fortes disparités territoriales, en Amérique latine et en Asie. L'Afrique subsaharienne est la région du monde où la mise en œuvre de ces changements structurels est la plus limitée.

Aujourd'hui, une question centrale est de savoir quelle est la reproductibilité de cette transition, dans un monde globalisé qui bute sur les limites – acceptables et

supportables par les sociétés – de son modèle de croissance en termes de ressources naturelles d'une part, et des asymétries et inégalités qu'il a générées d'autre part (Losch *et al.*, 2012).

Ainsi, raisonner les contributions des agricultures familiales aux revenus, à l'emploi, à la sécurité alimentaire, à la gestion des ressources et au changement social, tout comme l'analyse des controverses qui y sont liées, ne peut pas s'effectuer en dehors des contextes territoriaux, de leur géographie et de leur histoire. En adoptant une telle approche, il apparaît très clairement combien certaines thématiques sont « situées » et ne prennent tout leur sens que dans le contexte qui leur est propre. C'est le cas, par exemple, de la préservation de la biodiversité, une question globale qui a des significations différentes, selon les défis auxquels sont confrontés les sociétés locales et les priorités qui en découlent. Alors que la biodiversité est parfaitement et universellement intégrée dans les pratiques de microgestion des agriculteurs sur leur parcelle, son rang de priorité sociale variera considérablement selon les contextes, et en premier lieu selon que la population peut, ou ne peut pas, se nourrir et subvenir à ses besoins de base. Ce simple exemple rappelle également combien la mondialisation s'est aussi traduite par une généralisation des référentiels, leur importation dans des contextes différents de ceux qui les ont vu se développer, avec des conséquences tangibles sur le débat public, les pratiques des acteurs et les choix de politiques publiques (Bonnal, 2010).

2.1. L'importance économique des agricultures familiales

Après ces remarques liminaires, mais nécessaires pour la clarification du débat sur la contribution des agricultures familiales, la question majeure est celle de leur évaluation et de leur dénombrement.

Nous avons vu dans la première partie comment appréhender et définir les agricultures familiales ; mais combien sont les agriculteurs familiaux et que pèsent-ils dans l'agriculture mondiale ? C'est une question majeure mais pour laquelle il n'existe aucune réponse simple et unique, dans la mesure où les dispositifs d'information existants sont imparfaits et incomplets. En effet, si les statistiques agricoles – lorsqu'elles existent et ne sont pas obsolètes – s'intéressent aux caractéristiques des structures de production (et en premier lieu à la surface), c'est avant tout pour satisfaire un objectif de mesure des quantités et des rendements. Les données sur les structures agraires sont d'abord orientées vers une connaissance de l'appareil productif plutôt que sur celle des unités de production et, surtout, de leurs modalités de fonctionnement, dont on a vu combien elles étaient déterminantes pour identifier les agricultures familiales.

Ainsi, une information aussi basique que le nombre d'exploitations agricoles existant aujourd'hui dans le monde n'est pas disponible et pose d'emblée la difficulté de l'évaluation.

2.1.1. Une première tentative de dénombrement

Afin d'estimer l'importance économique des agricultures familiales, il convient en premier lieu de cerner leur nombre. Faute de données précises, puisque le nombre d'exploitations au niveau mondial est incertain et que les exploitations familiales ne sont pas une catégorie statistique (sauf dans quelques pays dont le Brésil), nous proposons de croiser deux entrées : la démographie agricole, d'une part, les structures agraires, d'autre part.

a. La démographie agricole^[44]

La population agricole^[45] compte aujourd'hui 2,6 milliards de personnes, soit près de 40 % de la population mondiale. Elle comprend 1,3 milliard d'actifs, ce qui fait de l'agriculture le premier secteur d'activité au monde, loin devant tous les autres secteurs de l'industrie et des services, beaucoup plus segmentés et spécifiques^[46]

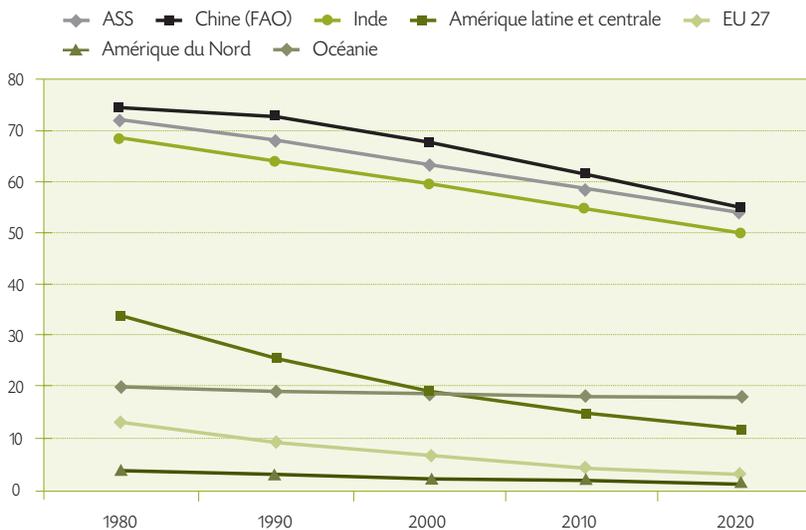
La place de l'agriculture dans l'activité globale diffère considérablement selon les régions du monde et les pays en fonction de leur situation dans le processus de transition économique. Alors que l'Europe et l'Amérique du Nord, qui ont été les premières régions à engager leur transformation structurelle, sont passées en dessous de la barre des 5 % d'actifs agricoles, le reste du monde offre une situation beaucoup plus contrastée (graphique 1).

[44] Cette section reprend certains éléments présentés dans Losch (2012).

[45] La population agricole correspond à l'ensemble des personnes « qui vivent de l'agriculture, de la chasse, de la pêche ou de la foresterie. Cette estimation comprend toutes les personnes exerçant une activité agricole ainsi que les inactifs à leur charge. Il ne s'agit pas nécessairement d'une population issue exclusivement de la population rurale » (FAO, 2010b).

[46] Selon l'Organisation internationale du travail (OIT) la population active comprend « toutes les personnes qui, durant une période de référence spécifiée, sont considérées comme pourvues d'un emploi ou au chômage, c'est-à-dire qui constituent la main-d'œuvre ». La population âgée de 15 à 64 ans est généralement considérée comme active. La population active agricole correspond à la « partie de la population active qui possède un travail ou en recherche un dans l'agriculture, la chasse, la pêche ou la foresterie ». <http://laborsta.ilo.org/applv8/data/c1f.html> (consulté le 15 janvier 2013).

Graphique 1 Évolution de la part des actifs agricoles dans la population active totale



Source : FAOSTAT.

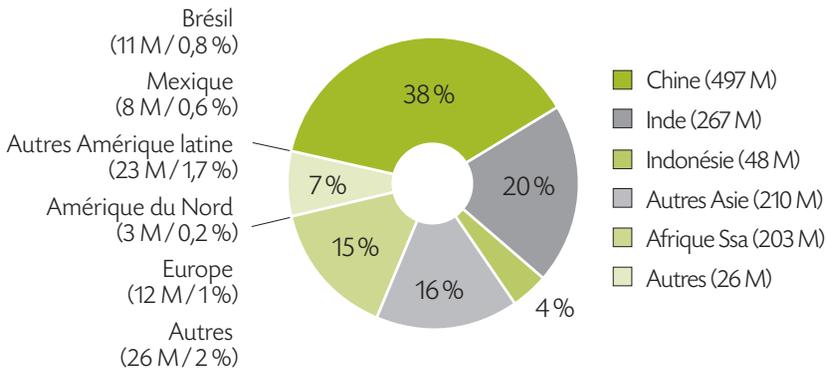
L'Amérique latine a vu le nombre de ses actifs agricoles divisé par 2,5 depuis 1980 (-56 %), alors que l'Afrique subsaharienne (ASS) et l'Asie, notamment l'Inde et la Chine, ont connu une évolution beaucoup plus lente (entre -15 et -20 %), et conservent toujours une proportion élevée d'actifs dans l'agriculture (entre 55 et 65 %)^[47].

En conséquence, et du fait du poids démographique du vaste continent asiatique, les actifs agricoles sont d'abord – massivement – en Asie (graphique 2) : 78 % du total mondial, soit plus d'un milliard, dont 497 millions en Chine, 267 millions en Inde, 258 millions dans les autres pays asiatiques. Avec 15 % des actifs (203 millions), l'ASS^[48] est l'autre grande région agricole, alors que le reste du monde ne « pèse » plus que 7 % du total mondial (83 millions d'actifs).

[47] La proportion d'actifs agricoles est encore beaucoup plus élevée dans certaines sous-régions comme la zone soudano-sahélienne où le taux peut atteindre 85 %. Ces données proposées par la FAO sont contestées, en particulier pour certains pays comme la Chine, où la baisse des actifs agricoles aurait été plus forte. Ainsi, l'écart entre la FAO et l'OIT pour ce pays, variable selon les années, s'élève jusqu'à plus de 200 millions d'actifs agricoles ! FAOStat reste toutefois la seule base couvrant tous les pays du monde sur longue période.

[48] Y compris le Soudan qui, pour les Nations unies, est inclus dans l'Afrique du Nord.

Graphique 2 Répartition géographique des actifs agricoles en 2010



Source : FAOSTAT.

Contrairement à l'évolution du poids relatif de l'agriculture dans l'activité globale, la population agricole continue d'augmenter^[49].

Elle a cru de 350 millions de personnes au cours des 30 dernières années (+37 %), mais cette croissance varie considérablement selon les régions du monde. L'Asie a intégré 84 % de ces nouveaux actifs, l'ASS 28 %, alors que le reste du monde perdait des emplois dans l'agriculture traduisant la diversité des dynamiques de croissance sectorielle.

Ces tendances se renforceront dans la prochaine décennie ; mais c'est l'Afrique, du fait de sa part croissante dans la population mondiale, qui connaîtra les plus grands changements^[50].

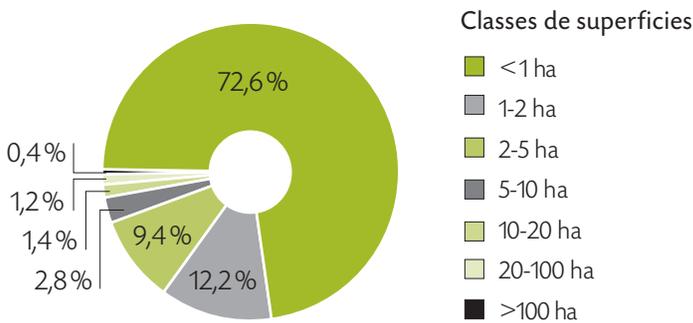
[49] Comme l'envisageaient Deere et de Janvry (1979) : « Le nombre absolu de paysans dans le tiers-monde pourrait augmenter pendant longtemps encore sous l'effet conjugué de l'explosion démographique et de la décomposition des modes féodaux et communaux qui propulsent leurs paysanneries dans le mode de production capitaliste ».

[50] Selon la FAO, le sous-continent devrait gagner 45 millions d'actifs agricoles d'ici 2020, contre 22 millions pour l'Inde et une diminution de -35 millions pour la Chine.

b. Les structures agraires

Les recensements agricoles sont la source traditionnelle d'information sur les structures agraires. Outre les problèmes récurrents de manque de données, leur comparaison est souvent difficile du fait des différences de définition des unités d'observation ou des classes de distribution (par exemple les surfaces d'exploitation). La FAO conduit un exercice régulier de compilation et comparaison de données censitaires fournies par les États : le *World Census of Agriculture* (FAO, 2010b et 2012b).

Graphique 3 Répartition des exploitations agricoles par classes de superficie



Source : FAO 2010 World Census of Agriculture (81 countries) et calculs des auteurs.

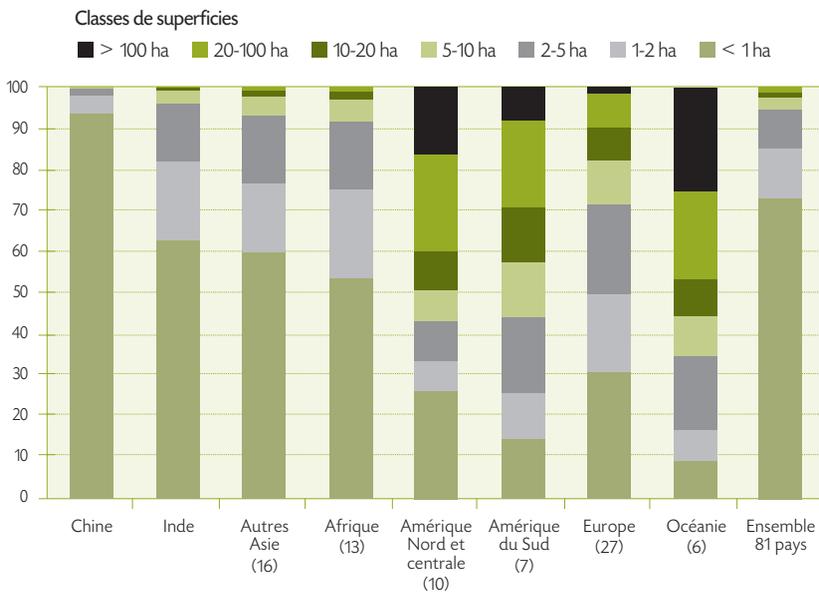
Dans sa publication « *2000 World Census of Agriculture* » (FAO, 2010a) qui correspond à la période 1996-2005, la FAO a consolidé les informations fournies par 114 pays, mais seuls 81 d'entre eux ont fourni des données sur le nombre d'exploitations et leur taille^[51] dans un format qui autorise la comparaison. Pour ces 81 pays, 435 millions d'exploitations ont été recensées. Ces pays représentent néanmoins 84 % de la population du globe et, parmi eux, figurent les principaux pays asiatiques qui concentrent la très grande majorité des exploitations (HLPE, 2013).

[51] Dix pays en Amérique du Nord et centrale (dont les Etats-Unis, sans le Mexique), 7 en Amérique latine (dont le Brésil), 18 en Asie (dont la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Indonésie et le Vietnam), 27 en Europe, 6 en Océanie (sans l'Australie) et 14 pays en Afrique. Cette région comprend deux pays d'Afrique du Nord que sont le Maroc et l'Algérie (les données pour l'Egypte étant incomplètes), et... la Réunion, mais pas le Nigeria.

Leur répartition géographique n'aurait pas de sens du fait de l'ampleur des informations manquantes ; en revanche, leur répartition par taille offre une photographie extrêmement utile des structures agricoles mondiales (graphique 3). Les 73 % des exploitations recensées utilisent moins de 1 ha (316 millions) ; 85 % ont moins de 2 ha et 94 % moins de 5 ha.

La grande masse des actifs agricoles mondiaux, située à 93 % en Asie et en Afrique, travaille ainsi dans de très petites exploitations (graphique 4). Les exploitations de taille supérieure à 10 ha n'existent notablement que dans les Amériques (50 % du total régional au nord et 40 % au sud), en Europe (seulement 20 %) et en Océanie (représentée ici essentiellement par la Nouvelle-Zélande).

Graphique 4 Répartition du nombre total des exploitations d'une région par classe de taille



Source : FAO 2010 World Census of Agriculture et calculs des auteurs.

En ce qui concerne l'emploi, seuls 75 pays ont fourni des informations dont 57 sur l'emploi salarié^[52], ce qui ne permet que de tirer des conclusions partielles. Le premier constat est la faiblesse du salariat agricole et seuls quelques pays sont caractérisés par son importance relative. Trois pays ont plus de travailleurs agricoles salariés que d'exploitations : pour mémoire, le Qatar (3,8 employés par exploitation) et, plus significativement, le Chili (1,6) et les États-Unis (1,4). Les États-Unis avec le Brésil (ratio de 0,9) sont parmi les pays qui pèsent le plus dans l'emploi agricole salarié mondial, avec respectivement 3 millions et 4,3 millions de travailleurs, soit 33 % du total recensé^[53]. À titre d'illustration pour les pays européens, les ratios en France et en Allemagne sont de 0,7 et 0,4. En valeur moyenne, pour les pays sous revue, le ratio est d'un travailleur salarié pour neuf exploitations (0,11 salarié par exploitation).

Ce sont donc avant tout des actifs familiaux qui fournissent l'essentiel de la force de travail agricole mondiale^[54]. Malgré une information partielle, les ordres de grandeur ne sont pas contestables. Ils permettent d'avancer que les agricultures familiales représentent l'écrasante majorité des agricultures du monde avec un effectif se situant autour des 500 millions d'exploitations agricoles. Ce sont ces agricultures qui créent le plus d'emplois et qui ont absorbé l'essentiel des 350 millions de nouveaux actifs agricoles des trente dernières années. Cette incorporation s'est faite dans les exploitations en place et, surtout, par création d'exploitations nouvelles, par extension du territoire agricole ou par morcellement des exploitations existantes.

Les exploitations à grande échelle avec recours au travail salarié se situent dans la frange du 1 % au-delà des 50 ha et n'emploient que quelques millions du 1,3 milliard d'actifs agricoles mondiaux. La frange des agricultures patronales ayant recours à quelques salariés permanents est beaucoup plus difficile à identifier ; mais le croisement des informations sur les salariés avec celles sur les classes de superficies révèle une place limitée en valeur relative^[55].

[52] Les informations manquantes concernent surtout l'ASS. Parmi les grands pays asiatiques, l'Inde et l'Indonésie sont absentes, ainsi que la Birmanie et les Philippines. Les statistiques fournissent un nombre total de travailleurs salariés par pays mais malheureusement pas le nombre d'exploitations déclarant utiliser des salariés.

[53] Le pays avec le plus grand nombre de travailleurs salariés est la Chine (6,7 millions d'employés soit 31 % du total recensé). Mais cet effectif ne pèse rien en regard du nombre d'exploitations (193 millions).

[54] En Chine, les 193 millions d'exploitations emploient 519 millions d'actifs familiaux et font vivre 800 millions de personnes (soit environ 2,7 travailleurs familiaux par ménage agricole de 4 personnes).

[55] Certaines activités agricoles à fort contenu en main-d'œuvre sur de petites surfaces comme l'horticulture peuvent déroger à cette configuration globale.

2.1.2. Contribution des agricultures familiales aux revenus et à la production

a. Les revenus agricoles

Du fait de leur poids dans la structure d'activité mondiale, la participation des agricultures familiales aux revenus et aux moyens d'existence de la population est centrale. Les activités agricoles conduites sur les exploitations contribuent massivement aux revenus des ménages agricoles. Cependant, de très nombreux travaux basés sur des enquêtes de ménages et des études de cas rappellent l'importance de la diversification des revenus et la part des revenus non agricoles. Ceux-ci ont connu un fort développement avec l'amélioration des connexions aux marchés des biens et services et l'essor des transports et des communications, qui facilite les déplacements et les migrations de courte, moyenne et longue durée. Ces évolutions sont à l'origine de nouvelles formes de ruralité où l'activité agricole des exploitations familiales s'insère dans un ensemble composite, pluriactif et souvent multilocalisé.

Simultanément, il convient de rappeler l'importance de la pauvreté rurale au niveau mondial qui exprime, aussi et avant tout, celle des ménages agricoles (IFAD, 2010) : dotés très majoritairement de petites surfaces^[56], avec des moyens techniques limités, la majorité des agriculteurs familiaux essaient d'abord de subvenir à leurs besoins alimentaires. Ainsi, une grande partie des revenus familiaux correspond souvent à la valorisation de l'autoconsommation des produits de la ferme, qui sont complétés ensuite, en fonction du degré d'insertion aux marchés, par la vente d'une partie de la production : vente de surplus dans un premier temps, puis vente d'une part croissante de la production totale à mesure de la réduction du risque liée à l'amélioration de l'environnement de marché et aux différentes mesures possibles de politiques publiques.

Les faibles rémunérations, qui caractérisent globalement l'agriculture, résultent d'une productivité du travail (valeur ajoutée/travailleur) réduite, marquée par des écarts importants avec les autres secteurs : souvent de l'ordre de 1 à 10 dans les pays de l'OCDE et allant jusqu'à 150 dans les pays les plus pauvres (McMillan et Rodrik, 2011). Les options sont alors hors agriculture – si les opportunités existent – ou dans l'amélioration des performances des exploitations (rendements, diversification vers des productions à plus haute valeur ajoutée).

[56] Dans les régions qui connaissent toujours une croissance de leur population agricole, ces surfaces évoluent à la baisse. Ainsi, en Inde, au cours des 40 dernières années, les exploitations de moins de 1 ha ont été multipliées par 2, celles de plus de 5 ha ont été divisées par 1,5. À l'inverse, des phénomènes de concentration et d'augmentation des surfaces moyennes apparaissent dans les pays où la population agricole diminue.

In fine, les agriculteurs familiaux ne sont pas définitivement cantonnés à la pauvreté. À l’instar des évolutions constatées dans certains pays de l’OCDE ou parmi les « pays émergents », la modernisation des exploitations, des marchés plus fluides avec des systèmes d’information plus efficaces, et surtout des accompagnements et des soutiens externes peuvent faciliter le rattrapage et la convergence vers les niveaux de revenus d’autres secteurs de l’économie^[57].

b. La production agricole mondiale

Comme déjà indiqué, les agricultures familiales ne constituant pas une catégorie statistique, leur contribution à la production agricole mondiale ne peut être qu’estimée en fonction des caractéristiques des principaux systèmes de production.

Pour les productions végétales, on peut considérer qu’au niveau mondial et pour toutes les productions alimentaires de base (céréales – riz, blé, maïs, mil et sorgho –, tubercules et plantains), l’essentiel des volumes provient des agricultures familiales, notamment à cause du poids de l’autoconsommation mais aussi de leur place dans la structure d’activité des exploitations.

Tableau 5 Estimations* de la contribution des agricultures familiales à la production (vivrier et coton)

Filières	Agricultures d’entreprise ← →		Agricultures familiales
	Formes entrepreneuriales	Formes patronales	Formes familiales
Riz	2	4	94
Coton	3	8	89
Toutes bananes	13	18	69
<i>plantains</i>	2	16	82
<i>desserts export</i>	78	13	9

* Estimations à dire d’experts du Cirad de la contribution des entreprises agricoles, des exploitations patronales et des exploitations familiales à la production de riz, coton et bananes (en % des volumes produits).

Source : Estimations réalisées par F. Lançon (riz), M. Fok (Coton) et T. Lescot (Banane) in Rafflegeau et al, 2014.

[57] Rappelons ici que cette convergence peut être un objectif explicite des politiques agricoles, comme dans le cas français.

Pour les autres productions végétales, la situation est plus nuancée. Alors que le coton, le café et le cacao sont très majoritairement produits par les agricultures familiales, les agricultures d'entreprise peuvent jouer un rôle important, voire très important pour certains autres produits tropicaux^[58] – principalement l'huile de palme, le caoutchouc naturel et aussi la banane et le sucre de canne. Pour ces produits, des modèles « petits planteurs villageois » peuvent coexister avec des grandes plantations dites industrielles (*estates*) ; l'association des deux a d'ailleurs été un modèle de développement dans de nombreux pays (*nucleus estates*). À ce stade, il n'a pas été possible de différencier les agricultures familiales et patronales qui sont regroupées dans la catégorie « plantations villageoises », en opposition aux entreprises agro-industrielles. Des collectes d'information complémentaires sont en cours et permettront de présenter une photographie plus précise de la contribution des agricultures familiales et de leur place à la fois dans les surfaces plantées et dans les productions. Il existe cependant une grande diversité de situations selon les pays, et une approche régionalisée, difficile à réaliser de façon systématique à ce stade par manque d'information, est nécessaire.

L'approche est extrêmement complexe pour les productions animales ; nous ne nous risquerons pas à les évaluer.

Tableau 6
Estimations de la contribution des agricultures familiales à la production (cultures pérennes et canne à sucre)*

Filières	Agricultures d'entreprise	Agricultures familiales
	Plantations industrielles	Plantations villageoises*
Cocotier (ha)	4	96
Café (vol)	5	95
Cacao (vol)	5	95
Hévéa (ha)	24	76
Palmier à huile (ha)	59	41
Canne à sucre (ha)	60	40

* Estimations à dire d'experts de la contribution des plantations industrielles et des plantations villageoises à la production de cocotier, café, cacao, hévéa, palmier à huile et canne à sucre (en % des volumes produits ou en % des surfaces plantées).

Les plantations villageoises incluent à la fois des exploitations familiales et des exploitations patronales.

Source : Estimations réalisées par A. Prades (cocotier), P. Charmetant (café), P. Bastide (cacao), J. Sainte-Beuve (hévéa), S. Rafflegeau (palmier à huile) et R. Goebel (canne à sucre) in Rafflegeau et al, 2014.

[58] C'est aussi le cas du soja, notamment aux États-Unis, en Argentine et au Brésil.

Cette première approche montre combien les agricultures familiales ont un rôle central dans l’approvisionnement des grands marchés agricoles.

2.2. Agricultures familiales et sécurité alimentaire

Il existe une controverse récurrente sur la capacité de l’agriculture familiale (le plus souvent qualifiée de petite agriculture, de petits producteurs) à contribuer efficacement aux enjeux de la sécurité alimentaire et ce à plusieurs niveaux. La question est d’autant plus prégnante que, dans de nombreux pays, les situations de pauvreté et d’insécurité alimentaire concernent les exploitations agricoles familiales parmi les plus précaires. Ce débat cible très directement les modèles de développement agricole.

Partant de l’évidence que le monde a besoin de plus de nourriture et donc de plus de production, certains^[59] défendent l’idée que le secteur privé – entendu comme le secteur de l’entreprise par opposition aux paysans ou agriculteurs familiaux^[60] – peut être le moteur du développement agricole dans les pays qui en ont le plus besoin. Il importe pour cela que l’environnement local soit favorable au développement économique (au sens de l’entreprise) et attire les investissements privés. À l’inverse, nombreuses sont les organisations qui, comme Via Campesina (2010), affichent leur conviction quant au rôle prépondérant de l’agriculture familiale pour nourrir le monde. Selon ces organisations, le système alimentaire industriel n’assurerait *« plus un approvisionnement en nourriture saine et de qualité »*, avec des *« aliments qui circulent depuis des zones où sévissent la pauvreté et la faim, vers les zones riches et abondantes »*.

[59] Voir l’article de S. Chakrabarti (président de la BERD) et de J. G. Da Silva (directeur général de la FAO) dans le Wall Street Journal du 6 septembre 2012 : « Le secteur privé peut stimuler le développement agricole dans les pays qui en ont le plus besoin ». <http://online.wsj.com/article/>

[60] Il est intéressant de noter les termes utilisés, la plupart des paysans ou agriculteurs – notamment dans les pays en développement – ne disposent pas de statut reconnu légalement et socialement. Ce secteur d’activité représente cependant le premier pourvoyeur d’emplois au niveau mondial. Il s’agit d’un secteur somme toute privé même s’il ne se réfère pas aux strictes logiques de l’entreprise. Le FIDA reconnaît cette dimension dans la plupart de ses documents stratégiques : Le secteur privé rural comprend tout un continuum d’agents économiques allant des agriculteurs de subsistance ou des petits exploitants, salariés ruraux, éleveurs d’animaux, petits négociants et microentrepreneurs aux opérateurs privés locaux de taille moyenne comme les fournisseurs d’intrants, les établissements de microfinance, les transporteurs, les entreprises agroalimentaires, les courtiers et négociants en marchandises à d’autres acteurs du marché de plus grande envergure [...]. Les associations d’agriculteurs, d’éleveurs, d’utilisateurs de l’eau ou de négociants constituent aussi une part importante du secteur privé » (IFAD, 2007).

Depuis l'envolée des prix des denrées alimentaires en 2008 (HLPE, 2011) et les « émeutes de la faim », la sécurité alimentaire a refait surface dans les débats et travaux sur le développement durable, mais les questions ne sont que très rarement posées sur sa relation avec les modèles de développement agricoles. La question de la sécurité alimentaire est pourtant très complexe ; elle se pose à différents niveaux, du global jusqu'aux ménages agricoles, et pas uniquement à travers les quantités produites dans les exploitations agricoles.

L'exercice est rendu très difficile par le manque de données sur les agricultures familiales elles-mêmes, aussi bien aux niveaux global que national et local. Ainsi, lorsqu'on considère la disponibilité et l'accès aux aliments, l'évaluation implique de pouvoir lier les structures agricoles avec les performances économiques des exploitations, mais aussi avec les consommations et les états sanitaires et nutritionnels des membres des familles agricoles et rurales. Ces questions font l'objet de réflexions dans le cadre de l'Initiative World Agriculture Watch (FAO, 2012a) mais aussi, de manière plus globale et méthodologique, de la *Global Strategy for Improving Agricultural and Rural Statistics* (Banque mondiale et FAO, 2010).

2.2.1. Sécurité alimentaire : définition et représentation

Pendant longtemps, la sécurité alimentaire a été analysée sous l'angle de la production agricole et donc de la disponibilité alimentaire avec, pour les pays, des objectifs d'auto-suffisance. Cette vision imprègne encore souvent les représentations et les débats. Mais avec la prise en compte des aspects de pauvreté, l'appréhension de la sécurité alimentaire est devenue multidimensionnelle en intégrant les notions d'accès, de qualité et de stabilité. Les différents aspects de l'accès ont été précisés en introduisant les notions de sécurité sanitaire (sûre ^[61] et pas seulement saine) et de « préférence » alimentaire.

La définition la plus consensuelle est celle du Sommet mondial de l'alimentation de novembre 1996 ^[62] : « *La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine* ».

[61] Voir notamment « Toxi-infections alimentaires, évolution des modes de vie et production alimentaire » (CEP, 2013).

[62] <http://www.srfood.org>

Plus récemment, l'accent a été mis sur la dimension éthique et des droits de l'homme, même si le droit à l'alimentation n'est pas un concept nouveau ; en 1948 la Déclaration universelle des droits de l'homme affirmait ainsi que « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisant, y compris une alimentation adéquate* » (Cotula, 2009). Selon Olivier de Schutter^[63], rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, c'est le « *droit de chaque être humain à se nourrir dans la dignité, que ce soit en produisant lui-même son alimentation ou en l'achetant* ». Il y a donc ici une référence explicite à la production agricole pour l'autoconsommation qui caractérise une grande partie des stratégies des agricultures familiales, notamment dans les pays en développement.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est un des enjeux globaux majeurs pour l'humanité, mais reste avant tout de la responsabilité des pays et des États qui doivent mettre en œuvre des politiques adaptées pour l'assurer à leurs citoyens. Le concept de « *souveraineté alimentaire* », a été introduit dans les débats en 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé sous l'égide de la FAO, par Via Campesina. Il peut être défini comme « *le droit des personnes et des États souverains à déterminer démocratiquement leurs propres politiques agricoles et alimentaires* » (IAASTD, 2008). C'est une réponse à la mondialisation et à la libéralisation des marchés des produits alimentaires, qui passe par la réhabilitation des politiques sectorielles et des interventions publiques. Les États doivent pouvoir définir leur propre système alimentaire, répondre prioritairement aux attentes des citoyens et réduire les interdépendances, en prenant en compte les spécificités sociales et culturelles. Sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire peuvent être considérées comme complémentaires : la première privilégie la finalité, la seconde concerne les moyens pour l'atteindre.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est le plus souvent décrite dans ses quatre dimensions qui tiennent compte à la fois de l'offre et de la demande (FAO, 2006) :

- la disponibilité physique : il s'agit de l'offre alimentaire qui comprend la production alimentaire, les provisions ou stocks, les importations et les autres aides extérieures reçues (notamment l'aide alimentaire) ;
- l'accès économique et physique aux aliments : il dépend des revenus, des dépenses et des prix des aliments sur les marchés, ainsi que des infrastructures permettant d'avoir accès aux aliments (routes praticables par exemple) ;

[63] <http://www.srfood.org>

- l'utilisation des aliments : elle concerne la manière dont l'organisme humain optimise les nutriments consommés. Un apport adéquat d'énergie et de nutriments nécessite à la fois de bonnes pratiques de soins et d'alimentation, de préparation des aliments, de diversité du régime alimentaire et de distribution des aliments au sein du ménage ;
- la stabilité des trois dimensions *supra* : il s'agit de prendre en compte les chocs (climatiques, politiques, économiques, etc.), ainsi que les risques de détérioration de la situation alimentaire qu'ils peuvent entraîner.

Le concept de sécurité alimentaire est donc complexe et se décline à plusieurs niveaux qui vont de l'individu et du ménage jusqu'aux échelles globales, incluant les perspectives alimentaires à des échelons temporels variables ; 2050 avec la barre des 9 milliards d'humains est l'horizon actuel de ces exercices. Mais dans ces scénarios, les contributions des diverses formes d'organisation de la production ne sont pas prises en compte ; ils n'apportent donc pas d'éléments de réponse à cette controverse sur agricultures familiales et sécurité alimentaire.

Aux niveaux intermédiaires (territoires et pays), les questions se posent notamment en termes de pénurie, d'insécurité alimentaire, de pauvreté, de qualité, d'habitudes alimentaires, de marchés, etc., avec des différences nettes selon les contextes aussi bien physiques que socioéconomiques. Pour chacun de ces niveaux, la sécurité alimentaire se décline dans ses quatre dimensions avec, à chaque fois, une grande diversité de situations.

Par ailleurs, si l'on tient compte des modes et habitudes de consommation alimentaire, des situations socioéconomiques des pays développés et en développement, il n'est pas illégitime d'élargir à des situations de pays riches, des questions de sous-nutrition, de carences et d'insécurité alimentaire. Il est aussi légitime de poser les questions de santé publique et de malnutrition dans le cadre de la diffusion de modes de consommation et d'habitudes alimentaires reposant sur les modèles agro-industriels.

Dans les pays riches, la question de la contribution de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire se décline aussi sur le plan de la qualité et de la diversité des aliments produits. Dans ce cas, l'agriculture familiale serait la plus à même à approvisionner les consommateurs *via* des circuits plus ou moins spécifiques, mais qui préservent et valorisent la qualité et la diversité, en raison des savoirs faire accumulés, de l'ancrage dans des terroirs et des communautés, d'une propension plus forte que les autres modes de production à la préservation des ressources et de la diversité. Elle revêt également des dimensions sociales et environnementales, y compris dans des régions

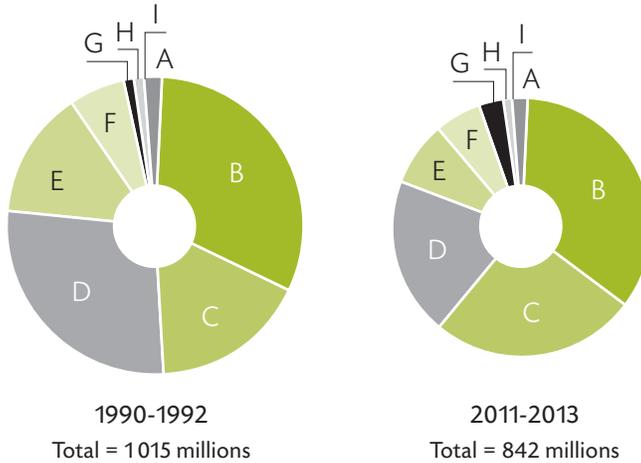
dans lesquelles le modèle agricole intensif s'est déployé, où de nouveaux acteurs de la production contribuent à refonder des modèles alternatifs reposant sur de la main-d'œuvre familiale. (Deléage et Sabin, 2012 ; Deléage, 2013).

2.2.2. Agricultures familiales et sécurité alimentaire au niveau global

Même si des données calées sur le modèle familial de production agricole font actuellement défaut, il n'est pas risqué d'affirmer que l'agriculture familiale contribue très majoritairement à la fourniture de produits alimentaires et non alimentaires, comparativement aux autres formes de production patronales et entrepreneuriales (voir section 2.1.2.).

L'agriculture familiale a par ailleurs la capacité à faire face à une demande croissante, liée à la fois à la croissance de la population et à l'évolution des consommations alimentaires, dans un contexte de concurrence sur l'utilisation des terres arables (une partie de plus en plus importante étant consacrée à des productions pour l'alimentation animale ou des biocarburants), des ressources de plus en plus fragiles, et notamment les sols et l'eau (FAO, 2011a). Pour certains (Altieri, 2008), les « petits producteurs » sont la clé de la sécurité alimentaire mondiale, car ils sont très nombreux dans les pays en développement et ce sont eux qui produisent la majorité des cultures vivrières pour nourrir les populations rurales et urbaines de la planète. En Amérique latine, environ 17 millions d'unités de production paysannes occupent près de 60,5 millions d'hectares, soit 34,5 % du total des terres cultivées avec des tailles moyennes à la ferme d'environ 1,8 hectare, qui produisent 51 % du maïs, 77 % des haricots, et 61 % des pommes de terre pour la consommation intérieure (Altieri, 2008).

Graphique 5 Évolution du nombre de personnes sous-alimentées selon les grandes régions du monde



		Nombre (en millions)		Proportion (en %)	
		1990-1992	2011-2013	1990-1992	2011-2013
A	Régions développées	20	16	2	2
B	Asie du Sud	314	295	31	35
C	Afrique subsaharienne	173	223	17	26
D	Asie de l'Est	279	167	27	20
E	Asie du Sud-Est	140	65	14	8
F	Amérique latine et Caraïbes	66	47	6	6
G	Asie de l'Ouest et Afrique du Nord	13	24	1	3
H	Caucase et Asie centrale	10	6	1	1
I	Océanie	1	1	0	0
Total		1 015	842	100	100

Note : La taille des différents secteurs des diagrammes est proportionnelle au nombre total de personnes sous-alimentées, au cours de chaque période. Tous les chiffres sont arrondis

Source : FAO (2013a).

Selon la FAO (2013), la population mondiale sous-alimentée (cf. graphique 5) représente un peu moins de 850 millions d'individus, soit environ 13 % de la population totale.

Elle se concentre dans les pays en développement : 65 % en Asie (et plus particulièrement en Asie du Sud – 36 %) et 27 % en Afrique subsaharienne. Mais la situation est différente entre ces deux grandes régions avec globalement, une prévalence de l'ordre de 14 % de la population en Asie et de 27 % en Afrique subsaharienne. Selon la FAO (2005), « environ 75 % des populations pauvres qui connaissent l'insécurité alimentaire vivent en zone rurale ». Cette population relève *a priori* des agricultures familiales.

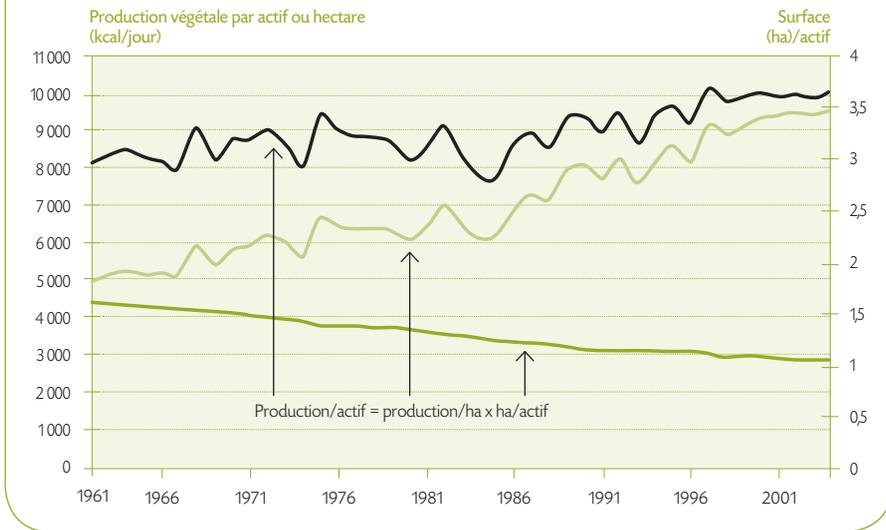
Les personnes sous-alimentées sont pour 50 % d'entre elles des paysans pauvres, pour 22 % des paysans sans terre, pour 8 % des ruraux suivant des modes de vie traditionnel, et pour 20 % des urbains pauvres (Collin, 2012). Dans la plupart des cas, la faim n'est pas le résultat d'une insuffisance de production, mais plutôt une question de conditions inégales pour accéder à la nourriture, et notamment l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, ou disposer de revenus permettant d'acheter son alimentation (FAO, 2011c).

Ainsi, ce n'est pas tant la disponibilité alimentaire qui pose problème. La plupart des ménages en sous-alimentation dans les pays les plus touchés sont des exploitations agricoles familiales dont les moyens d'existence dépendent du travail familial dans l'agriculture (au sens large : production végétale, élevage, pêche, etc.). La lutte contre la pauvreté et la sous-alimentation, au-delà des programmes d'industrialisation rurale, de transferts et filets sociaux et d'incitation à l'exode, passe par des programmes en connexion directe avec des questions agricoles : accès aux facteurs de production, production et productivité, prix aux producteurs, part de la valeur ajoutée à la production, disponibilité et qualité nutritionnelle pour l'autoconsommation des productions agricoles, investissements agricoles.

Dans leur approche globale de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, Benoit-Cattin et Dorin (2012) insistent sur le défi que représente l'amélioration de la productivité de la terre et du travail.

De manière globale à l'échelle de l'Afrique subsaharienne, le niveau de disponibilité alimentaire par habitant reste sensiblement constant autour de 2 000 kcal/jour entre 1961 et 2003. Durant cette période, cette partie de l'Afrique a connu une croissance démographique annuelle de 3 % avec la particularité d'un accroissement de la population active en agriculture de 1,9 % en taux moyen annuel. L'exode agricole a donc été moins important que la croissance agricole et il y a de plus en plus d'actifs agricoles, chacun devant produire pour nourrir de plus en plus de personnes : le ratio est passé de 2,6 à 3,7 personnes/actif agricole. La disponibilité en terres par actif agricole décroît, passant de 1,6 ha à 1 ha par actif (graphique 6).

Graphique 6 Composantes de la production de calories alimentaires végétales par actif agricole en Afrique subsaharienne



Source : Benoit-Cattin et Dorin (2012).

Toutefois, ces performances globales restent insuffisantes, même si la productivité de la terre a quasiment doublé passant de 5 000 à 9 500 [kcal/jour] par hectare et si, dans le même temps, la productivité du travail a tout de même augmenté passant de 8 000 à 10 000 [kcal/jour] par actif agricole.

Les productivités agricoles ont évolué selon un sentier moyen qui masque une forte hétérogénéité entre des groupes de pays aux trajectoires de productivité contrastées. Toutefois, au-delà de cas spécifiques et peu représentatifs (Afrique du Sud et Nigeria), la tendance générale est bien à une décroissance de la superficie disponible par actif. Ce résultat contredit l'idée reçue d'une disponibilité importante en terres non mises en valeur en Afrique subsaharienne au nom de laquelle de nombreux acteurs justifient les dynamiques actuelles d'appropriation foncière. Les pays se différencient ensuite entre ceux dont les rendements stagnent et ceux qui ont réussi à obtenir une progression de la productivité de la terre d'environ 50 %.

Dans les années à venir, si l'on veut éviter un accroissement de la dépendance alimentaire aux importations, il convient d'accorder une attention aux conditions d'une amélioration de la productivité de la terre et du travail, en tenant compte de la diversité des situations locales et des contextes nationaux, mais avec le défi commun de promouvoir une croissance agricole riche en emplois.

2.2.3. Sécurité alimentaire et situations nationales

Il est difficile de traiter la question de la sécurité alimentaire car les données ne sont pas produites de manière adéquate. Il serait judicieux de profiter de l'agenda de l'année internationale de l'agriculture familiale en 2014 pour avancer vers la prise en compte explicite des types d'exploitations agricoles dans les recensements généraux de l'agriculture réalisés, en principe, mais pas dans la réalité, dans tous les pays. Il s'agirait en fait de suivre les recommandations de la FAO (FAO, 2007)^[64], qui militent pour un système intégré de recensement et d'enquêtes agricoles, dont le cadre conceptuel permet une prise en compte effective des réalités agraires contemporaines : pluriactivité, dimensions non marchandes, fait migratoire ainsi qu'activités primaires de collecte et prélèvement sur la nature.

Il est toutefois possible d'utiliser les données agrégées et de produire des « proxy » qui fournissent des éléments convergents sur l'importance de la contribution des agricultures familiales à la sécurité alimentaire. Nous proposons également d'illustrer la discussion à partir des études de cas réalisées dans le cadre de cette étude (voir la deuxième partie du rapport), notamment sur la disponibilité et l'accès.

Au Brésil, qui présente un modèle agricole dual, la proportion du nombre des exploitations familiales s'élève à environ 85 % du total. Elles occupent seulement 25 % de la superficie agricole. Sur certains secteurs, elles produisent davantage que les grandes exploitations de l'agrobusiness, ce qui est le cas pour le maïs, le lait, le manioc et les haricots. Ces produits sont essentiellement destinés au marché domestique.

Si l'on considère les revenus – et la capacité d'accéder à de la nourriture via le marché – on observe que 31 % des agriculteurs familiaux déclarent n'avoir pas eu de recette au cours de l'année. Pour les 3 millions d'exploitants avec revenus, la moyenne annuelle s'élève cependant à 13 600 réals (5 500 euros), soit un revenu mensuel par actif familial de plus de 14 ans de 436 réals^[65]. Ce niveau moyen de rémunération est supérieur au salaire minimum fixé par l'État dont la valeur était de 350 réals en 2006. Parmi les exploitations ayant eu des revenus, 1,7 million d'agriculteurs ont obtenu des recettes extra agricoles provenant de transferts sociaux (retraites et aides sociales pour 65 % d'entre eux) et de salaires et revenus d'activités hors exploitation (pour 24 % d'entre eux).

[64] Cependant, il est nécessaire de revisiter les éléments de méthodologie qui concernent la main-d'œuvre et plus particulièrement le recours à la main-d'œuvre extérieure dans les exploitations (définitions, modalités des types de main-d'œuvre, meilleure caractérisation des travailleurs, etc.).

[65] Le recensement a évalué à 2,6 le nombre moyen d'actifs familiaux de plus de 14 ans par exploitation.

En Afrique, considérées globalement^[66], les exploitations familiales représentent près de 80 % des exploitations, avec moins de 2 ha comme superficie agricole moyenne et un équipement des plus rudimentaires, manuel le plus souvent (FAO, 2010a et 2012b). Malgré un niveau élevé d'importations agricoles, ces agricultures familiales ont été capables de contribuer de manière significative à l'alimentation des villes (Bosc et Hanak-Freud, 1997 ; AFD-Cirad-Fida, 2011) à la fois sur les produits vivriers de base (céréales et tubercules), mais aussi sur les produits de diversification alimentaire comme les légumes, le lait, les fruits et les oléagineux [disponibilité].

Ces formes d'approvisionnement urbain passent par un artisanat agroalimentaire riche et diversifié^[67], soit au niveau des exploitations familiales soit au niveau de petites et moyennes agro-industries rurales ou urbaines. Par la valeur ajoutée générée et les revenus correspondants, ces activités contribuent elles aussi à la sécurité alimentaire des exploitants « transformateurs » ou des petits et moyens artisans en milieu rural ou urbain.

Au Sénégal, une étude récente de la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS) (Sall *et al.*, 2010) rappelle que 95 % des exploitations agricoles sont des exploitations familiales, et qu'elles contribuent de façon très significative à nourrir les campagnes et les villes en répondant à environ 60 % de la demande nationale. Les petites et moyennes exploitations (superficies inférieures ou égales à 20 ha) assurent 80 % de la production maraîchère. Dans ces exploitations, 91 % de la main-d'œuvre est familiale (57 % masculine et 43 % féminine). Elles assurent l'emploi de près de la moitié de la population nationale, entretiennent les terroirs ruraux, transmettent des valeurs et maintiennent un tissu de solidarité qui se ramifie en ville. Cependant, le constat est fait que la production des exploitations familiales croît moins rapidement que la population nationale, et l'importation de denrées alimentaires s'est constamment accrue au cours des dernières décennies.

Les stratégies qui ont permis aux exploitations familiales d'augmenter leur production à travers l'extension des superficies emblavées atteignent aujourd'hui leurs limites. La faible rémunération du travail familial qui leur a permis de minimiser leurs coûts de production met les familles en difficulté par rapport à l'augmentation du coût de la vie et des sollicitations à consommer ; elle rend également de moins en moins attractifs les métiers de la terre chez les jeunes.

[66] Ce qui masque des disparités notamment liées aux poids et à la situation de l'Afrique du Sud, et de l'Afrique australe en général, avec les grandes structures d'agriculture commerciale (*commercial farming*).

[67] <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/58-valorisation-des-produits/>

L'amélioration de la situation passe par une amélioration de la productivité, mais qui ne doit pas s'arrêter à la production agricole ; c'est la productivité globale de l'exploitation familiale^[68], incluant la prise en compte des résultats non agricoles, qui doit faire l'objet d'attentions. Les améliorations doivent aussi concerner le tissu de l'artisanat agroalimentaire, qui dispose d'atouts stratégiques (proximité, adaptation aux habitudes culturelles, respect de qualités organoleptiques, capacité de création d'emplois et de distribution de revenus), et qui offre des perspectives de progrès significatives. Des marges d'accroissement de la productivité sont en effet possibles pour mettre sur les marchés des produits adaptés aux attentes des consommateurs urbains. Il s'agit de penser la participation des agriculteurs familiaux à des modèles alternatifs au modèle agro-industriel fortement tertiarisé (Rastoin et Gherzi, 2010).

2.2.4. Sécurité alimentaire dans les exploitations familiales des pays en développement

Une des caractéristiques principales du mode de fonctionnement des exploitations familiales dans les pays en développement se retrouve dans les stratégies développées pour assurer la sécurité alimentaire du groupe familial. Les comportements des chefs d'exploitation s'inscrivent dans des stratégies de sécurité alimentaire avec des incidences sur les décisions concernant l'affectation des facteurs de production, le choix des pratiques, etc. L'importance de ces stratégies de sécurité alimentaire, ou de réduction du risque d'insécurité alimentaire, est largement documentée dans les travaux de l'Orstom/IRD (Pélissier, 1966 ; Lericollais, 1975 ; Minvielle, 1985 ; Marchal, 1987 ; Janin, 2006) ou du Cirad (Benoit-Cattin et Faye, 1982 ; Chia *et al.*, 2006 ; Gafsi *et al.*, 2007).

Cette stratégie de sécurisation de l'alimentation de la famille est largement partagée par les exploitations agricoles, avec cependant des comportements qui peuvent différer. Ainsi, Sall *et al.* (2010), identifient deux grands types de comportements au Sénégal :

- des exploitations qui donnent la « *priorité aux cultures vivrières et à leur diversification pour assurer la sécurité alimentaire. Ainsi on observe notamment depuis la fin des années 1970 un renversement des proportions de la part respective des superficies consacrée à l'arachide, culture de rente (64 % en 1960, 24,4 % en 1998) et de celles consacrées aux céréales (28 % en 1960, 59 % en 1998). Cette première stratégie implique des comportements de consommation des produits locaux* » ;

[68] Sall *et al.* (2010) définissent « la productivité globale d'une exploitation familiale » comme égale aux « apports nets de la production agricole + apports des activités para et non agricoles/dépense familiales ».

- des exploitations qui s'orientent vers « la diversification des cultures spéculatives et des systèmes d'élevage pour diversifier leurs sources de revenus. Si ces familles ne consomment pas de produits locaux, elles sont vulnérables aux variations des cours des produits alimentaires importés qu'elles achètent ».

Sur le plan de la production, une synthèse agronomique récente montre que même au Sénégal, dans une zone à forte contrainte hydrique, il est possible d'envisager des gains de productivité assez significatifs, compris entre 25 et 50 % sur les céréales pluviales avec des investissements assez modestes et que l'on maîtrise techniquement (Affholder *et al.*, 2013). L'exercice pourrait certainement être réalisé dans d'autres écosystèmes et d'autres contextes, mais il semble bien que compte tenu du sous-équipement des exploitations familiales^[69], du niveau très faible des intrants utilisés, et de la sous-exploitation manifeste des potentiels agronomiques d'accroissement, même modestes, de production, il devrait être possible d'accroître significativement la sécurité alimentaire. Cette amélioration porterait à la fois sur la question des disponibilités et des accès, via les accroissements possibles de revenus qui pourraient en découler, et cela avec des investissements restreints.

Cependant, l'augmentation de la productivité et l'augmentation des productions agricoles ne sont pas des éléments suffisants pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations rurales. Dans un article récent, Dury et Bocoum (2012), s'attachent à montrer que croissance de la production céréalière et insécurité alimentaire peuvent cohabiter, en prenant l'exemple du « paradoxe de Sikasso » au Mali.

La région de Sikasso est l'une des régions du Mali les plus dynamiques en termes de production cotonnière et céréalière, du fait notamment des dotations naturelles en sols, des conditions pluviométriques et de l'action des pouvoirs publics à travers le développement de la filière coton. Les exploitations agricoles familiales sont, par rapport aux autres régions maliennes, relativement bien pourvues en terre, matériel agricole et capital humain. Cette région est également parmi les mieux dotées du pays en matière d'infrastructures publiques (santé, routes, accès à l'eau). Le paradoxe de Sikasso réside dans le hiatus entre ces dotations au niveau régional et la pauvreté

[69] En dessous de 20 ha, la superficie moyenne cultivée par personne ne dépasse pas 1 ha, et environ 71 % des exploitations agricoles possèdent des charrues et des houes asines, contre seulement 15 % possédant des multiculteurs et 18 % des semoirs. Le labour attelé est le plus répandu, soit 72 % des superficies cultivées, contre 17 % pour le labour manuel et 1 % pour le labour motorisé. Quant au niveau d'utilisation des intrants, il est remarquablement faible (20 % seulement des exploitations peuvent y avoir recours), avec une certaine disparité entre zones de production : 80 % environ des intrants sont consommés en zone cotonnière (voir étude de cas Mali dans la partie 2 du rapport de Bélières *et al.* (2013).

mesurée par la faiblesse des dépenses des ménages, ou par des indicateurs de santé. Il est ainsi possible de faire l'hypothèse de moindres dépenses courantes notamment au niveau de l'alimentation des ménages qui pourraient s'expliquer par les choix stratégiques des chefs d'exploitation de privilégier les dépenses d'investissement dans les habitations, les biens durables ou les matériels agricoles, au détriment des dépenses courantes pour les soins et l'alimentation de la famille. Le contrôle des recettes par les chefs d'exploitation peu enclins à les allouer aux dépenses de consommation alimentaire, la faiblesse des revenus consacrés à l'alimentation de la famille, couplée à l'investissement important en temps de travail consacré par les hommes et les femmes aux activités agricoles, pourraient expliquer la forte prévalence des retards de croissance observés sur les enfants de cette région.

2.2.5. En guise de conclusion sur la sécurité alimentaire

Malgré le manque de statistiques permettant d'isoler la contribution de la catégorie « agriculture familiale », il est clair que jusqu'à aujourd'hui, la sécurité alimentaire est largement assurée par des exploitations agricoles familiales. Si les agricultures familiales ne sont pas l'unique voie d'amélioration de la sécurité alimentaire, elles constituent un champ d'action prometteur, surtout si l'on pense en termes de productivité globale de leurs systèmes d'activités, et en termes d'amélioration des modèles agroalimentaires dans lesquels elles s'intègrent.

Pour Coordination Sud (2007), « *la logique des agricultures familiales, avant tout de reproduction de la famille sur l'exploitation plus que de maximisation d'un profit, fait de la recherche de la sécurité alimentaire un objectif premier. Soutenir des agricultures familiales, c'est viser à assurer la sécurité alimentaire de millions d'agriculteurs familiaux. Les agriculteurs familiaux ont également le potentiel (production, qualité, compétitivité, etc.) via les marchés, de répondre non seulement à leurs propres besoins alimentaires, mais aussi à ceux de l'ensemble de la population* ».

De même la FAO, dans une de ses dernières publications (FAO, 2012b), rappelle que la croissance agricole est très efficace pour réduire la faim et la pauvreté, notamment en « mobilisant » les petits exploitants.

Enfin, le dernier rapport sur le développement humain en Afrique (Pnud, 2012), souligne que « *pour assurer à tous les Africains un avenir axé sur la sécurité alimentaire, il convient de recentrer les actions sur des domaines clés, allant de l'augmentation de la productivité des petits exploitants agricoles à l'amélioration de la nutrition des enfants, au renforcement de la résilience des communautés et de la durabilité des*

systèmes alimentaires, et en passant par l'autonomisation des femmes et des populations rurales pauvres. Ces interventions ne seront couronnées de succès que si, d'une part, nous abordons la sécurité alimentaire comme un défi allant au-delà des mandats sectoriels et qui s'inscrit dans les stratégies nationales de développement, et si, d'autre part, nous assurons une meilleure coordination et intégration des actions liées au développement et à l'aide humanitaire afin de renforcer la résilience des personnes et des communautés face aux crises, aussi graves soient-elles ».

2.3. Agricultures familiales et ressources naturelles

L'agriculture familiale contribue-t-elle à dégrader ou à conserver la nature ? Son impact environnemental est-il plus marqué ou plus discret que celui de l'agriculture d'entreprise ? Ces questions, prégnantes dans la période actuelle, engendrent souvent des prises de position partisans et passionnées. Les organisations de l'agriculture familiale, notamment dans les pays du Sud (organisations de producteurs, associations rurales, syndicats agricoles) et leurs alliés (universités, ONG nationales et internationales) affirment fréquemment que l'agriculture familiale est garante d'une gestion responsable des ressources naturelles, puisque la conservation de celles-ci est un gage de pérennité de l'unité de production. Les agricultures familiales – dont la localisation et l'intensité de production ne dépendent pas, pour l'essentiel, des signaux du marché – accorderaient ainsi une plus grande attention que les agricultures d'entreprise aux implications environnementales de leurs activités.

Les organisations de grands producteurs n'ont, bien sûr, pas la même analyse et associent fréquemment dégradation environnementale et agriculture familiale en évoquant l'inefficacité technique de cette dernière. D'autre part, l'agriculture familiale peut générer une pollution diffuse, difficile à traiter du fait de sa dispersion géographique. C'est par exemple le cas des effluents de l'extraction artisanale d'huile de palme rejetés dans les ruisseaux dans les pays du golfe de Guinée, alors que les effluents des huileries industrielles doivent être traités selon des législations nationales. L'extraction artisanale reste néanmoins la clef du développement oléicole en dehors des bassins d'approvisionnement des huileries, puisque les agriculteurs n'ont pas d'autre débouché possible pour leur production.

De fait, la question des impacts environnementaux est largement enchâssée dans des représentations plus ou moins formalisées quant aux causes de la dégradation (cf. section 2.3.1.) et à son évaluation (cf. section 2.3.2.). Ces représentations sont indéniablement intégrées dans le processus de construction des modèles techniques de l'agriculture familiale (cf. section 2.3.3.). En revanche, force est de constater que les préoccupations

environnementales interviennent toujours assez peu dans les politiques agricoles construites le plus souvent à partir de considérations productivistes et commerciales (cf. section 2.3.4.).

2.3.1. *Chercher le coupable ! Un questionnement ancien et en évolution*

De la seconde guerre mondiale au début des années 1990, le débat en matière de lien entre agriculture et environnement est dominé par la question de la relation entre croissance démographique et offre alimentaire, sur laquelle existe une vive opposition entre les analyses néo-malthusiennes et les conceptions d'Ester Boserup (Henry, 2007). Au cours d'une seconde période, qui s'étend des années 1990 à nos jours, la relation entre agriculture et environnement est conçue comme un phénomène complexe dans lequel interviennent différents facteurs, notamment celui de l'impact des politiques structurelles. À la charnière de ces deux périodes, se situent des crises économiques, sanitaires et environnementales majeures, et des événements internationaux d'importance : la Commission Brundtland en 1987 et la Conférence mondiale de la Terre de Rio en 1992.

Au cours de la première période, le débat portait plus particulièrement sur le décalage entre l'évolution de la population et celle de la production agricole. L'augmentation de la population était associée à la dégradation de l'environnement (déforestation, baisse de la fertilité du sol, salinisation, compaction des sols, désertification, etc.). La cause invoquée était le décalage entre la croissance géométrique de la population et la croissance arithmétique de la production (Repetto et Holmes, 1983). La FAO considérait ainsi, à la fin des années 1980, que, si pour les pays industrialisés l'une des principales causes agricoles de la dégradation des ressources naturelles résidait dans la pollution, dans les pays en voie de développement, celle-ci était d'abord liée « *aux pratiques destructives que [les ruraux pauvres] étaient contraints d'adopter pour survivre en raison de leur détresse économique* » (FAO, 1989). Dès lors, les réponses à apporter consistaient dans la planification familiale et les programmes agricoles visant à « *transformer les modes de vie dans le secteur de l'agriculture et de la pêche* » (FAO, *ibid.*). L'agriculture familiale était analysée comme un secteur économique incapable d'une modification autonome de ses pratiques face au défi démographique. Cette conception néomalthusienne était contestée par Boserup (1970), qui considérait que l'augmentation de la pression démographique sur l'environnement pouvait donner lieu à des modifications de pratiques offrant des solutions de conservation, voire d'amélioration de l'état de la nature, tout en permettant un accroissement significatif de sa productivité. Elle expliquait ainsi l'évolution de la jachère (passage

successif d'une jachère-forêt de vingt à vingt-cinq ans, à une jachère-buisson de six à dix ans, puis à une jachère courte d'un à deux ans, jusqu'à la suppression pure et simple de la jachère), l'intensification du rythme des récoltes (passage d'une récolte à deux, voire trois récoltes par an), et l'augmentation significative de la production grâce à une modification fondamentale des pratiques agricoles. Elle considérait que ce changement des pratiques était possible grâce à l'augmentation du travail et du capital par unité de surface. Elle observait même que des situations de dégradations environnementales pouvaient être générées par une pression anthropique trop faible justifiant des pratiques non adéquates, conformant ainsi des « *trappes de faible densité de population* » (Boserup, *ibid.*). Ainsi, en considérant que la croissance de la population est une variable indépendante de la production agricole, à l'opposé donc de la théorie malthusienne, Ester Boserup a montré que la croissance de la pression démographique était un facteur favorisant le changement technique dans le domaine agricole, et qu'il permettait même de résoudre des situations de dégradation environnementale (Abellard, 2005).

Le constat a été effectivement fait que les agriculteurs familiaux s'avèrent capables de mettre au point des pratiques qui réduisent la dégradation du milieu, et d'inverser l'évolution de la fertilité du sol, même dans des zones fortement dégradées d'Afrique subsaharienne. Ces constats contredisent en cela le discours des experts internationaux (Tiffen *et al.*, 1994 ; Tiffen, 1995 ; Mortimore et Harris, 2005), et les travaux correspondant témoignent du fait que la fertilité du sol n'est pas réductible aux seuls facteurs naturels, mais qu'elle procède d'un processus de construction sociale (Reboul, 1977 ; Ouédraogo, 1997).

Mais, à la même époque, certains travaux empiriques venaient corroborer les thèses néo-malthusiennes. Ainsi, en a-t-il été par exemple des travaux de Marchal (1983) au Nord du Burkina Faso sur la dégradation des sols et la déforestation dont la cause est clairement attribuée à la pression anthropique.

À partir des années 1990, le contraste entre d'une part le paysan archaïque accroché à ses traditions et résistant au progrès technique, et d'autre part l'agriculteur familial innovateur capable d'adaptation, perd de sa substance dans le débat international quant aux causes agricoles des dégradations environnementales. Les raisons de cette inflexion et des stratégies de développement induites sont multiples et tiennent au changement général de la problématique de développement rural. Elles concernent d'abord la contestation de la pertinence de la Révolution verte dans un contexte de crise économique (crises pétrolières des années 1970, crise de la dette des années 1980), les déboires des grands projets de développement agricole en Afrique et en

Amérique latine, dont les résultats sont jugés très en-deçà des objectifs, et les faibles performances des politiques de colonisation agricole en Afrique, en Amérique latine et en Asie, qui auraient donné lieu à une déforestation intense sans pour autant réduire l'incidence de la pauvreté.

Par ailleurs, les politiques structurelles et productivistes qui ont constitué le fer de lance des stratégies de développement de l'après-guerre sont désormais contestées de par le poids économique pour la société et les effets pervers sur l'environnement (crise de la surproduction et externalités négatives sur l'environnement en Europe ; problème de salinisation des sols et assèchement des cours d'eau dans les périmètres irrigués, etc.).

Les crises alimentaires et écologiques (dioxine, vache folle, ozone, changement climatique) qui ont jalonné les années 1990 ont contribué également à élargir le débat et à considérer la dégradation de l'environnement comme un problème global remettant en cause le modèle de développement (Brunel, 2004 ; Rist, 2007).

Les textes des commissions et conventions internationales (déclaration de Rio sur l'environnement, convention sur la désertification, conclusions du *Millenium Environment Assessment*) contribuent à construire un autre diagnostic sur les causes de dégradation de l'environnement et à transformer l'image des agriculteurs familiaux. De coupables de dégradation, les agriculteurs familiaux en deviennent en quelque sorte les victimes. Les principales causes sont dès lors attribuées à des politiques structurelles inadaptées : colonisation des terres nouvelles, incitation à l'accroissement de la production agricole dans les zones fragiles, substitution de la forêt par des plantations, intensification de la production à base d'intrants chimiques, etc. Ces politiques sont par ailleurs jugées responsables du maintien d'une pression anthropique artificiellement élevée dans des milieux fragiles.

Dans les années 1990 et 2000, la distance entre les pratiques des agriculteurs familiaux et la dégradation de l'environnement est encore creusée par le renforcement de la globalisation de l'économie. Les principales dégradations environnementales sont clairement attribuées aux entreprises et grands producteurs dans le domaine de la déforestation (Rudel et Roper, 1997), de la pêche (Pauly *et al.*, 2002 ; Mayers et Worm, 2003), ou de la production agricole (Biswanger, 1994).

Les travaux scientifiques viennent, par ailleurs, conforter les idées traitant de la capacité d'innovation dans le temps et dans l'espace des agriculteurs familiaux. La synthèse de Mazoyer et Roudart (1997) sur l'évolution de l'agriculture sur longue période montre que la capacité d'innovation des agricultures familiales a été le principal ingrédient

des révolutions agricoles qui ont jalonné l'histoire des agricultures et de l'alimentation dans le monde du néolithique jusqu'à l'époque moderne. Les très nombreux travaux sur les systèmes agraires et les *farming systems* réalisés au cours des décennies 1980 et 1990 ont montré de façon approfondie la capacité des agriculteurs familiaux à utiliser de façon experte les ressources naturelles à leur disposition, dans des conditions de milieux variés, et leur souci de conservation^[70]. Certaines de ces études mettent en avant la grande capacité des communautés agraires à utiliser au mieux les ressources naturelles disponibles compte tenu de leurs fragilités et variabilités (Dufumier, 2004, 2005).

Une analyse critique des processus de mise en valeur des territoires, réalisée durant cette période, a révélé clairement les effets pervers des politiques de colonisation qu'elles soient anciennes (histoire coloniale) ou plus récentes (programmes de colonisation des terres vierges), en soulignant l'importance des effets environnementaux. Quatre types de projets sont particulièrement pointés :

- les projets d'élevage, que ce soit dans les zones humides (élevage laitier en Amazonie) ou dans les zones sèches (pastoralisme des zones de savane), conduisant à une dégradation du couvert végétal ;
- les projets d'irrigation mal maîtrisés, provoquant des phénomènes de salinisation des sols ;
- les projets d'intensification agricole, donnant lieu à une baisse de la fertilité du sol et à une pollution par les pesticides et autres intrants chimiques ;
- les projets de colonisation agraire reposant sur l'extension de la culture du palmier à huile.

Dans un tout autre registre, le constat est fait que le renforcement de l'insertion marchande dans le cadre de marchés globalisés et les processus d'urbanisation ont contribué à dynamiser des filières extractivistes anciennes, dont les effets sur l'environnement sont nettement négatifs. Certaines pratiques sont plus particulièrement dénoncées :

- les collectes de bois de feu destinées aux ménages ruraux mais aussi et surtout urbains ;
- la production de charbon de bois pour la consommation des ménages, mais aussi et surtout pour l'industrie sidérurgique ;

[70] Voir, à ce propos, les articles des cahiers de la recherche développement (1983-1999) qui portaient essentiellement sur ce point, voir également Jouve (1999), Dixon *et al.*, (2001).

- les prélèvements d'espèces protégées animales et végétales destinées à la consommation internationale de produits exotiques, mais également à l'industrie cosmétique et pharmaceutique.

2.3.2. *Le défi méthodologique de l'évaluation de l'état de dégradation des ressources naturelles*

La dégradation des ressources naturelles sous l'effet de l'activité agricole est complexe à évaluer en raison de la difficulté à séparer strictement l'évaluation scientifique quant à l'état des ressources des normes attachées à leur utilisation. Partant du constat que la nature est de plus en plus le produit d'une action anthropique, la question posée relève souvent du maintien de la capacité productive de ressources naturelles considérées par ailleurs comme des actifs mobilisés dans le processus de production agricole. La controverse porte donc souvent sur les effets comparés des différentes formes d'agriculture (familiale, entrepreneuriale) sur le maintien du niveau productif de la ressource. L'analyse des effets environnementaux de l'agriculture – baisse de la fertilité du sol, salinisation, érosion, déforestation, perte de biodiversité, pollution des eaux, production de carbone – se fait le plus souvent à partir de critères qui sous-tendent un positionnement normatif. C'est notamment vrai en ce qui concerne l'évolution de la fertilité du sol.

Dans un article récent, Figuié et Hubert (2012) considèrent que les concepts de ressources naturelles et de dégradation sont, de fait, des constructions sociales. Ils prolongent en cela les considérations signalées précédemment concernant la fertilité en associant les concepts de fertilité, ressources naturelles et dégradation dans le champ des représentations sociales. Ces notions renvoient toutes à un système de production de normes relatives à un usage jugé adéquat ou non. Cette conception rejoint celle des économistes de l'environnement qui considèrent que les questions environnementales relèvent d'une logique d'univers controversé et non d'univers stabilisé (Godard, 1992, Hourcade *et al.*, 1992, Godard, 1993)^[71].

[71] Godard retient quatre critères pour distinguer univers stabilisé et univers controversé : (i) le mode de perception du problème (d'un côté la perception directe, de l'autre la perception par des représentations scientifiques ou sociales), (ii) la nature des intérêts concernés (d'un côté les agents présents sont les seuls concernés, de l'autre il s'agit d'intérêts collectifs ou de tiers absents), (iii) le degré de réversibilité ou d'irréversibilité des phénomènes physiques, écologiques, sanitaires anticipés, (iv) le degré de stabilisation de la connaissance scientifique des problèmes (d'un côté des connaissances stabilisées et partagées, de l'autre des incertitudes et des controverses scientifiques) (Godard, 1992).

Figué et Hubert (*ibid.*) illustrent leurs propos par le cas des prairies dégradées des éleveurs familiaux de la région des Cerrados au Brésil. Ils informent que les systèmes d'évaluation de l'état de dégradation des pâtures se basent soit sur des critères de moyens, eu égard aux normes techniques^[72], soit sur des critères d'état (évaluation du peuplement végétal de la pâture à un temps T ne prenant pas en compte l'histoire de l'usage de la parcelle). Ces deux types d'évaluation conduisent à penser que 80 % des prairies sont dégradées. Mais, ces deux méthodes d'évaluation se fondent sur le seul point de vue de la recherche : le niveau de fertilité du sol est en particulier déterminé par le biais des restitutions minérales. *In fine*, l'état de dégradation des pâtures est un paramètre qui informe sur la maîtrise technique, voire sur la qualité professionnelle de l'agriculteur. Selon cette logique la dégradation est opposée à l'intensification et serait associée à un usage traditionnel, non optimisé du sol considéré avant tout comme un facteur de production dont il s'agit d'assurer la pérennité. Cette logique est mise en regard des critères des éleveurs familiaux pour juger de l'état de leurs prairies, qui privilégient une approche en termes de processus (référence aux usages successifs de la parcelle dont les effets sont cumulatifs) et qui conduisent à repositionner l'état d'une prairie dans une séquence pluriannuelle de gestion de la fertilité. L'évaluation du degré d'irréversibilité de la dégradation du sol relève aussi d'une représentation enchâssée dans un système technique. La capacité et les modalités de récupération d'une dégradation environnementale – baisse de fertilité, érosion – dépend assez largement de la perception des acteurs sur l'importance de la dégradation et des implications sur leurs activités et niveau de bien-être, ainsi que des techniques et des outils disponibles.

Il convient donc de souligner que, d'une façon générale, l'évaluation des dégradations environnementales pose un sérieux problème méthodologique voire épistémologique. Une première raison de cette difficulté réside dans l'implication de la recherche à la fois dans l'élaboration de modèles techniques et dans l'évaluation environnementale de leurs effets. « *La description scientifique la plus strictement « constatative » est toujours exposée à fonctionner comme prescription capable de contribuer à sa propre vérification en exerçant un effet de théorie propre à favoriser l'avènement de ce qu'elle annonce* » (Bourdieu, 1982, cité par Figué et Hubert, 2002). Une seconde raison porte sur la prise en compte des critères pertinents, compte tenu de la complexité des systèmes écologiques et de la prise en compte du temps et de la réversibilité potentielle des dégradations.

[72] *i.e.* les pâturages sont dégradés parce que les volumes d'amendement et de fertilisants réellement utilisés sont inférieurs aux seuils techniques définis par les services de recherche.

2.3.3. La diversité des systèmes et modèles de production familiaux et de leurs impacts environnementaux

Au-delà des questions méthodologiques d'évaluation et des biais induits, il faut rappeler que les agricultures familiales se distinguent par la grande variété de leurs systèmes techniques, dont les implications environnementales sont évidemment très diverses. La nature et l'importance des impacts environnementaux sur un territoire donné ne sont pas toujours strictement spécifiques des formes d'agriculture (familiale, patronale et entrepreneuriale), lesquelles demandent à être repositionnées dans des systèmes de production induisant une intensité d'exploitation des ressources naturelles en tenant compte, par ailleurs, de la nature des ressources locales. Certains de ces systèmes techniques familiaux sont proches de ceux adoptés par les agricultures patronales ou entrepreneuriales : recours aux intrants agrochimiques, utilisation intensive de la mécanisation, non traitement des effluents d'élevage, etc. C'est le cas, notamment des systèmes de plantation (cultures pérennes) avec, dans certains cas, des pratiques qui peuvent être très proches : utilisation des mêmes intrants, des mêmes variétés, recours à la mécanisation^[73]. Cependant, même dans le cas d'itinéraires techniques proches, il est possible que les impacts environnementaux de l'agriculture familiale soient moindres que ceux des autres formes d'agriculture, du fait de la plus forte fragmentation des surfaces exploitées et de l'existence d'espaces interstitiels enherbés ou boisés, dont les effets environnementaux peuvent être multiples^[74].

Mais, il est aussi courant que les trois formes d'exploitation agricole (familiale, patronale et entrepreneuriale) coexistent sur un même territoire en mettant en œuvre des systèmes techniques très différents du fait des inégales capacités de production. Faut-il pour autant conclure que les effets environnementaux seront différenciés ? La réponse ne saurait être toujours positive, en raison de l'existence de systèmes techniques familiaux qui peuvent être très agressifs pour l'environnement, et du fait que, parmi les agriculteurs patronaux ou entrepreneuriaux, certains ont investi le champ de l'agriculture biologique ou de l'agriculture raisonnée. Par ailleurs, l'analyse comparée des effets environnementaux entre les trois formes d'agriculture est brouillée par l'existence possible d'alliances entre agriculteurs familiaux et entrepreneuriaux,

[73] En France, la création des coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA) a permis aux agriculteurs familiaux d'avoir accès aux mêmes machines que les entreprises fortement capitalisées.

[74] Ils peuvent servir d'habitats naturels pour la faune, d'espaces de maintien de la biodiversité végétale et animale, de zones de rétention d'écoulement des eaux de surface limitant l'érosion et pourquoi pas, de fixation du carbone, etc.

donnant lieu à des activités qui peuvent augmenter considérablement la pression sur les ressources naturelles (par exemple en Amazonie^[75]).

La grande diversité des systèmes techniques de l'agriculture familiale implique des pressions relativement spécifiques sur les ressources naturelles, dont les effets sont parfois difficiles à hiérarchiser, voire à comparer.

Le schéma 1 propose une représentation approximative des principaux modèles techniques d'agriculture familiale en matière d'impact environnemental. Il s'agit bien d'une représentation et non du résultat d'une enquête statistique, et l'intention est essentiellement de montrer la diversité des systèmes familiaux et de leurs impacts environnementaux possibles, et non de définir des positions relatives strictes.

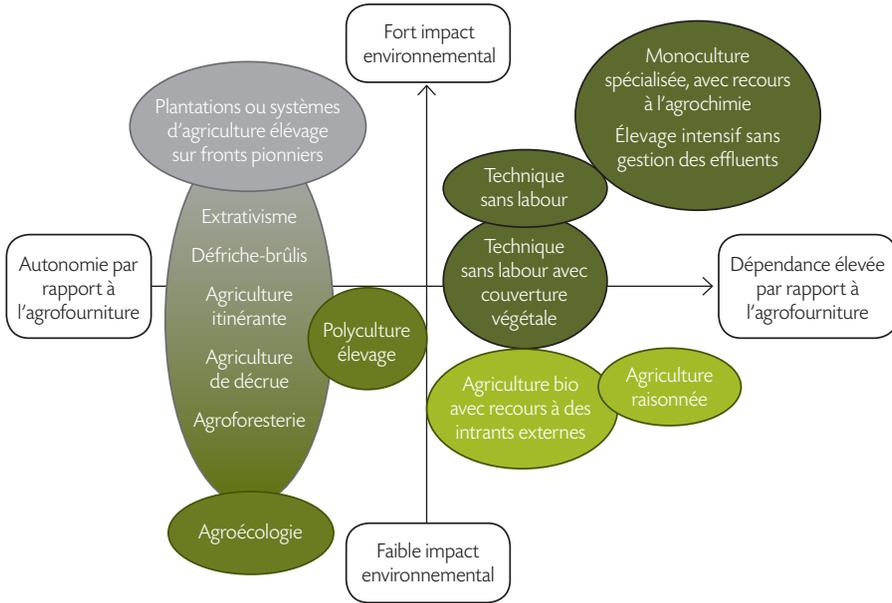
Pour la construction de cette représentation, nous avons considéré que les effets environnementaux négatifs sont accrus par le recours aux industries d'agrofouritures, notamment en ce qui concerne la pollution des eaux et des sols. Le croisement des deux vecteurs (autonomie-dépendance par rapport à l'agrofouriture, d'une part et faibles ou forts effets environnementaux, d'autre part) définit quatre cadrans dans lesquels il est possible, à dire d'experts, de répartir les systèmes techniques de l'agriculture familiale.

Dans le cadran sud-ouest sont positionnées les agricultures biologiques sans recours aux agrofouritures, les systèmes techniques se réclamant de l'agroécologie^[76], voire les nombreux systèmes techniques qui n'utilisent aucun ou peu d'intrants commerciaux. Cette situation correspond aux agricultures familiales exploitant un espace agraire ancien, dont les systèmes techniques sont reproductibles sans recours à l'industrie agrochimique.

[75] En Amazonie orientale (région de Marabá), il a été observé par Marchand (2009) l'existence fréquente d'accords informels noués par les agriculteurs familiaux avec des forestiers, des grands éleveurs ou encore des entreprises sidérurgiques, dont les effets environnementaux négatifs sont particulièrement évidents. Dans le premier cas, des forestiers s'appuient fréquemment sur les agriculteurs familiaux pour localiser les grands arbres à fort potentiel commercial afin de réduire leurs frais de prospection et, en contrepartie, ils réalisent des travaux d'aménagement, tels que la réfection ou l'entretien des pistes d'accès aux villages. Dans le deuxième cas, les éleveurs engagent les travailleurs familiaux pour entretenir leurs pâtures et éliminer le recrú forestier. Dans le troisième cas, les agriculteurs familiaux produisent le charbon de bois nécessaire au fonctionnement des sidérurgies, en utilisant la végétation native délaissée par les forestiers.

[76] Dont les concepts ont été précisés sur le plan agronomique par Altieri (1986) et sur le plan sociopolitique par Gliessman (2007).

Schéma 1 *Positionnement relatif des systèmes techniques au regard de leurs impacts environnementaux et de leur dépendance par rapport aux agrofouritures*



Source : *Élaboration par les auteurs.*

Le cadran sud-ouest s'oppose au cadran nord-est où sont regroupés les systèmes techniques fortement dépendants des agrofouritures, qu'il s'agisse des systèmes techniques basés sur les monocultures à hauts rendements (céréales en France, riz en Thaïlande, café au Vietnam, canne à sucre au Brésil, etc.), ou des systèmes d'élevage à forte concentration sans traitement des effluents d'élevage (porcs, volailles).

Si la diagonale ascendante oppose les systèmes techniques autonomes aux systèmes dépendants de l'industrie agrochimique, la diagonale descendante met en regard les systèmes pionniers développés sur l'exploitation stricte des ressources naturelles, et les systèmes intégrés à l'agrofouriture cherchant à minimiser l'impact environnemental.

Ainsi, le cadran nord-ouest rassemble des systèmes techniques visant à transformer les ressources naturelles en ressources productives sans souci de renouvellement de ces ressources. Les systèmes caractéristiques de cette situation sont les plantations (café, cacao) ou les systèmes d'élevage sur front pionnier installés après déforestation.

Les systèmes localisés dans le cadran sud-est ont recours aux agrofournitures, mais dans un souci de préservation environnementale, associé souvent à une préoccupation de sûreté alimentaire. Ces systèmes sont construits à partir de cahiers des charges stipulant les agrofournitures acceptables du point de vue environnemental et sanitaire, élaborés en lien avec des associations de consommateurs et/ou des distributeurs (agricultures biologiques). D'autres enfin, se basent sur un recours raisonné des agrofournitures, en écartant les plus polluantes et en réduisant les doses utilisées (agriculture raisonnée). Certains de ces systèmes s'insèrent dans des marchés de consommateurs segmentés par des dispositifs de certification (indication géographique protégée, label, marque). Néanmoins, ces systèmes ne sont pas spécifiques de l'agriculture familiale, même si certainement ce type domine très largement. Des entreprises agricoles de plus en plus nombreuses investissent ce créneau de l'agriculture de qualité et dont la responsabilité environnementale et sociale est attestée par des labels de qualités de type ISO.

Mais si les systèmes techniques mentionnés sont caractéristiques de chaque situation, et donc faciles à positionner, il existe une diversité de systèmes, dont les effets environnementaux dépendent soit de leur concentration sur le territoire, soit des pratiques utilisées. Il en est ainsi des systèmes techniques visant à prélever des produits de l'environnement (*extractivisme*), à transformer les ressources naturelles en ressources productives (défriche-brûlis et culture itinérante), ou à utiliser les cycles naturels pour renouveler la fertilité du sol (culture de décrue). L'impact environnemental de ces systèmes techniques réside essentiellement dans la pression anthropique et leur capacité d'évolution^[77]. Ils peuvent ainsi contribuer à dégrader l'environnement, pouvant exacerber dans les cas extrêmes les processus de désertification, notamment dans les régions semi-arides (cadran nord-ouest), soit avoir des effets extrêmement réduits similaires, voire moindres encore que ceux provoqués par l'agro-écologie (quadrant sud-ouest). Les systèmes de polyculture-élevage correspondent à la même situation. Ils peuvent être fortement agressifs pour les ressources naturelles, s'ils sont implantés au détriment de la forêt ou si la charge animale par unité de surface est trop élevée, mais ils peuvent également avoir un impact réduit, voire positif sur l'environnement, s'ils sont conduits dans une optique conservatrice. Il en est de même des systèmes qui reposent sur des techniques d'optimisation de l'activité biologique du sol en supprimant le labour, complétées éventuellement par des techniques visant à limiter les pertes du sol en éléments fertilisants et en eau, en recourant au maintien d'une couverture végétale permanente sous culture. Suivant le volume des amendements

[77] Ce qui renvoie au débat entre néo-malthusiens et boserupiens explicité antérieurement.

et des fertilisants incorporés en début de cycle et la nature des désherbants utilisés pour le contrôle de la couverture végétale permanente, ces systèmes techniques peuvent basculer d'une situation du cadran sud-est correspondant aux systèmes dont les impacts environnementaux sont relativement réduits au cadran nord-est où se concentrent les systèmes les plus agressifs pour l'environnement.

Le passage de l'une à l'autre des situations est, rappelons-le, souvent fortement influencé par les politiques agricoles, qui peuvent contribuer à maintenir une exploitation au-delà des capacités de régénération des ressources naturelles.

2.3.4. Des politiques agricoles généralement peu favorables à l'environnement

Il convient de constater que, dans la plupart des études de cas-pays compilées dans la seconde partie du rapport de Bélières *et al.* (2013), « *Les agricultures familiales du monde. Définitions, contributions et politiques publiques* », les politiques agricoles peinent à incorporer de façon cohérente les préoccupations environnementales. En Europe, la PAC – malgré les conditionnalités et les mesures agroenvironnementales – continue de soutenir les systèmes techniques intensifs aux impacts environnementaux reconnus, alors même qu'ils sont contestés par certains courants internes à la profession agricole elle-même, par les contribuables et, plus généralement, par une partie de la population de plus en plus sensibilisée aux questions posées par les externalités du modèle agricole intensif (au-delà de son seul coût). En Asie du Sud-Est, l'État appuie fermement les exploitations familiales issues de la Révolution verte, à partir desquelles il a construit sa stratégie d'exportation agricole (riz en Thaïlande, café au Vietnam, caoutchouc en Malaisie, etc.), sans considération particulière vis-à-vis du maintien des ressources naturelles. Au Brésil, même si les préceptes de l'agroécologie ont pénétré les portes du ministère du Développement agricole (MDA) et des centres de la recherche agronomique^[78], les orientations techniques oscillent toujours entre la promotion de l'intensification de la production au titre de l'intégration socio-économique des agriculteurs familiaux, et la promotion de pratiques raisonnées relevant de l'agroécologie, au titre de l'éthique mais également de la différenciation stratégique, vis-à-vis de l'agriculture patronale et entrepreneuriale.

[78] À noter que l'entreprise brésilienne de recherche agricole (EMBRAPA), rattachée au ministère de l'Agriculture (MAPA) et créée dans les années 1970 pour accompagner la révolution agricole des grandes exploitations, a produit un manuel technique sur l'agroécologie (EMBRAPA, 2006), signe d'une forte pénétration de ce nouveau référentiel dans les milieux agricole, scientifique mais aussi politique et administratif.

Cette résistance de certains États à incorporer des considérations environnementales dans les politiques agricoles tient d'abord à la disjonction des secteurs agricole et de l'environnement, malgré les tentatives de rapprochement et la constitution de cadres de concertation qui se sont multipliées au cours des deux dernières décennies. Ainsi, assiste-t-on souvent à la juxtaposition d'un secteur d'agriculture familiale soutenu par l'État, mettant en place des systèmes techniques basés sur l'usage d'agrofournitures industrielles, et d'un secteur d'agriculture familiale plus autonome, soutenu par des organisations non gouvernementales (ONG) à vocation environnementale, mettant en œuvre des systèmes techniques recourant peu ou pas aux agrofournitures industrielles.

On observe aussi, depuis la signature des conventions internationales en 1992 sur la biodiversité, le climat et la désertification, la mise en place de zonages du milieu rural au niveau national, règlementant l'usage des ressources naturelles. Les dispositifs qui règlementent la restriction d'usage comportent, en général, toute une gamme de situations allant de la protection totale à l'utilisation durable. Les agriculteurs familiaux dont les systèmes sont peu agressifs pour l'environnement sont en général considérés comme des acteurs privilégiés des espaces protégés, dont l'activité agricole est tolérée, voire plébiscitée. En lien ou non avec ces zonages écologiques, certains États, de plus en plus nombreux, essaient de mieux intégrer la dimension environnementale dans les systèmes de production agricole, en définissant des dispositifs autour de la thématique des services environnementaux (SE) et des paiements pour services environnementaux (PSE).

2.3.5. *En guise de conclusion sur les ressources naturelles*

Au terme de ce rapide tour d'horizon concernant le lien entre agriculture familiale et environnement, nous retiendrons six constats.

- Le premier a trait à l'inflexion du débat depuis les années 1980. On assiste à un déplacement du centre de l'analyse de la pression démographique et la nécessaire modernisation de l'agriculture familiale à une conception globalisée des causes de la dégradation de l'environnement ; déplacement qui contribue à limiter, voire exonérer la responsabilité des agriculteurs familiaux, au regard des producteurs entrepreneuriaux et patronaux.
- Le deuxième concerne le défi scientifique que représente l'évaluation de l'impact environnemental pour la recherche, mais aussi pour les agriculteurs, les techniciens et les environnementalistes, compte tenu de l'importance reconnue des représentations sociales fortement influencées par des considérations économiques, sociales, symboliques et éthiques. Un défi tout particulier concerne le caractère d'irréversibilité des dégradations environnementales causées par l'agriculture.

- Le troisième porte sur la diversité des systèmes techniques de l'agriculture familiale et l'impossibilité qui en résulte de classer strictement l'agriculture familiale dans la catégorie des agricultures les moins agressives pour l'environnement. De fait, une grande partie des agricultures familiales du monde utilise peu d'agrofouritures du fait même de leurs contraintes économiques, alors que certains systèmes techniques familiaux peuvent être extrêmement polluants.
- Le quatrième concerne les solutions envisagées actuellement par les États et les organismes internationaux pour résoudre la crise environnementale et le fait que ces solutions reposent le plus souvent sur une modulation de l'action publique. Les recommandations émises portent généralement sur la promotion d'actions différenciées en matière d'aménagement du territoire (segmentation des milieux au regard d'enjeux environnementaux, mise en place de traitements différenciés des territoires allant de la mise en défense, pour les territoires les plus fragiles, à la mise en valeur raisonnée et conditionnée des territoires moins susceptibles à la pression anthropique). Au niveau international, de nouvelles régulations (normes) sont élaborées dans des cadres de concertation associant les acteurs des secteurs privé, public et associatif.
- Le cinquième est que, dans un environnement désormais de plus en plus segmenté et régulé, les agricultures familiales sont fréquemment conçues comme des éléments de solution et non plus comme les facteurs de dégradation, même si, et nous l'avons souligné, la diversité des systèmes techniques ne permet pas de valider cette image dans toutes les situations. Leur attachement à l'échelle locale, leurs connaissances des potentialités et des ressources naturelles et de l'usage qui peut en être fait, ainsi que la plasticité de leur système d'activités, constituent des atouts aux yeux de nombreux pouvoirs publics en matière d'usage raisonné des ressources naturelles.
- Le sixième, enfin, porte sur la nécessité de rapprocher les intérêts des acteurs de l'agriculture et ceux de l'environnement pour construire des politiques réalistes dépassant les intérêts catégoriels voire les tendances clientélistes.

2.4. Agricultures familiales et questions sociales

Cette section traite des enjeux et débats sur les modèles sociaux induits par le caractère familial de la production agricole et par les rapports domestiques de travail. D'un côté, les agricultures familiales sont présentées comme une alternative nécessaire à la concentration et à la financiarisation de l'agriculture par de nombreuses organisations

– au premier rang desquelles Via Campesina, Oxfam, Coordination Sud ou encore le Forum rural mondial –, mais également par de nombreux travaux de recherche (Barbedette, 2004 ; Bélières *et al.*, 2002 ; Brookfield, 2008 ; Cirad-Tera, 1998 ; Lamarche, 1994). D'un autre côté, des questions se posent sur le caractère contraignant pour les femmes et les jeunes d'un fonctionnement basé sur leur surtravail au sein d'une structure reproduisant une figure patriarcale et inégalitaire des organisations familiales (Udry *et al.*, 1995 ; Nussbaum, 1999 ; Bisilliat, 2000 ; Guétat-Bernard, 2011 ; Verschuur, 2011 ; White, 2012). Il ne s'agit bien évidemment pas de trancher ces débats et controverses, mais plutôt de les problématiser et de les objectiver, de les relire par rapport à la définition de l'agriculture familiale proposée dans la première partie.

2.4.1. *Pour une appréhension pragmatique et ciblée des questions de genre : rapports de travail dans l'agriculture familiale, ou concilier production et reproduction*

La conjonction entre l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD) 3 sur l'égalité des sexes et l'OMD 1 sur la pauvreté et la sécurité alimentaire a indéniablement dynamisé la recherche, l'action militante^[79] et les politiques publiques sur les questions de genre. Le récent regain d'intérêt pour l'agriculture et ses possibles contributions au développement humain renforce encore ce dynamisme. La réduction des inégalités entre les hommes et les femmes est dès lors considérée comme l'un des leviers d'accroissement de la productivité des agricultures en général, des *smallholders* en particulier (Banque mondiale, 2011 ; Banque mondiale, 2009 ; FAO, 2011b) et des agricultures familiales^[80] par la suite.

L'abondante littérature sur le sujet, en particulier les rapports des institutions internationales traitent cependant rarement la question de l'agriculture familiale, se concentrent majoritairement sur une entrée par les individus, prônant pour les femmes un accès aux moyens de production et aux marchés, et à des conditions de travail et de rémunération équivalents à ceux des hommes. La reconnaissance de la contribution des femmes au développement passe ainsi, en premier lieu, par un renforcement global des statistiques de genre visant à isoler les actions et pratiques des femmes (Charmes, 2005 ; FAO, 2011b). Puis, dans la suite des nombreux travaux

[79] La ligne éditoriale de la revue *Gender and Development*, coéditée par Oxfam, témoigne aussi des connexions entre les différents « mondes » du développement sur la question.

[80] Déjà, à partir des années 1970, le monde agricole avait été un terrain privilégié d'expression d'un discours et d'analyses féministes autour de la question de la modernisation des structures, des articulations entre production et reproduction et, plus récemment, du rôle spécifique des femmes pour la gestion des ressources naturelles (Verschuur, 2011).

anciens et des avancées sur l'alignement de l'accès aux droits civiques et judiciaires, à l'éducation, au crédit, etc. (Banque mondiale, 2011)^[81], des recommandations plus récentes voient le jour sur les tenures foncières féminines (Daley et Park., 2011) et l'inclusion des femmes dans les chaînes de valeur, notamment à travers la contractualisation (Minten et Swinnen, 2009 ; Maertens *et al.*, 2012). Il importe également, si des pans spécifiques de la production et/ou de la valorisation agricole sont sous leur responsabilité, de chercher à réduire les obstacles liés à leur genre pour améliorer la productivité ou du moins l'efficacité de l'activité et, par suite, de l'ensemble du travail familial. Nous ne reviendrons pas plus avant sur ces aspects, parfaitement documentés par ailleurs (FAO, 2011b ; Proctor et Lucchesi, 2012 ; Sweetman, 2008 ; Banque mondiale, 2009).

Privilégier cette entrée individuelle, qui traverse les approches internationales globalisantes et rejoint beaucoup d'actions militantes, permet d'insister sur les difficultés toujours patentes auxquelles les femmes doivent faire face dans le monde rural et, plus précisément, dans l'agriculture. Il semble en effet admis que les salariées agricoles et les femmes responsables d'une exploitation (familiale ou non), doivent avoir les mêmes droits et conditions d'exercice de leur activité que les hommes. Ainsi, la résorption des écarts encore aujourd'hui constatés améliorerait sûrement les incitations à produire, les revenus et les niveaux de vie des familles concernées ; on note des salaires et revenus féminins globalement 30 % moindres que ceux des hommes^[82], des taux de mécanisation des exploitations dirigées par des femmes 2 à 3 fois moindres, des cheptels féminins 3 fois moindres, ou encore des utilisations d'engrais inférieures de 30 % (FAO, 2011b).

Ces chantiers, clairement inscrits dans les agendas internationaux (Banque mondiale, 2011), mériteraient cependant d'être clairement articulés à la réflexion d'ensemble sur les agricultures familiales. Il nous semble qu'un accompagnement des seules fonctions productives des ménages agricoles dirigées par des femmes, occultant les temps domestiques (*i.e.* le travail reproductif dans la sphère domestique, la *care economy*) et la toujours prégnante inclusion des capitaux d'exploitation dans le patrimoine des familles, aurait une portée et des impacts réduits^[83]. Il conviendrait

[81] Il est intéressant de noter que nombre de déclarations d'intention fort anciennes ne cessent d'être reprises. Ainsi, les recommandations faites dans la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture de 1983 par la FAO sont-elles proches de celles renouvelées en 2011. (<http://www.fao.org/docrep/017/ap663f/ap663f.pdf>).

[82] Le SOFA 2011 (*State of Food and Agriculture*) indique une grande disparité de l'accès au salariat mais, pour les pays en développement, un taux de 40 % pour les femmes (contre 70 % pour les hommes), le secteur agricole employant près du tiers de ces salariées (FAO, 2011b).

[83] En particulier, les chiffres avancés d'un impact de 2,5 à 4 % d'augmentation de la production agricole mondiale par la réduction des inégalités entre hommes et femmes (soit une croissance de 20 à 30 % des rendements féminins), puis le recul induit de 12 à 17 % du nombre de pauvres, tiennent peu compte de la complexité des organisations sociales internes aux familles.

donc, en premier lieu, de porter une attention spécifique aux femmes chefs de ménage agricole et à leurs contraintes. Pour cela, il faudrait combiner les enjeux de valorisation des fonctions positives des formes familiales de production par rapport aux autres formes de production, avec l'appréhension systématique des blocages auxquels sont confrontées les femmes en responsabilité, et les voies connues ou alternatives pour les lever. Par exemple, une question particulièrement prégnante est celle de la transmission des moyens de production. Lorsqu'une femme est à la tête d'une exploitation, notamment en Afrique de l'Ouest, ses possibilités de la maintenir dans le patrimoine familial sont bien moindres que celles d'un homme. Un alignement des droits de propriété des femmes sur ceux des hommes ne résoudrait que partiellement cet écueil ; il conviendrait de l'inscrire conjointement à la reconnaissance du caractère collectif de la production au niveau de la famille. Du fait de la progression constatée de la part des ménages agricoles sous la responsabilité de femmes^[84], de telles approches nous semblent porteuses d'avenir.

Mais, plus largement, il est nécessaire de réinterroger les questions de genre en agriculture familiale par le prisme des rapports sociaux entre hommes et femmes à l'intérieur des ménages. Nous partons pour cela de l'hypothèse d'une cohérence globale du fonctionnement du ménage en tant que systèmes d'activités dans lequel patrimoine familial (de toute la famille) et capital d'exploitation (de toute la famille), sont intrinsèquement liés et articulés. Dans cette perspective, « *analyser les questions agraires et de développement rural sous le prisme du genre demande que certaines catégories d'analyse soient remises en question ; que les rapports sociaux entre hommes et femmes soient au cœur de l'analyse ; que l'organisation sociale, économique et politique du travail de reproduction – qui comprend la production de subsistance – soit repensée* » (Verschuur, 2011).

Les remises en cause portent principalement sur la définition en positif de l'agriculture familiale, que l'on ne peut réduire à une agglomération de comportements individuels maximisant leur production agricole. Il s'agit ainsi de se démarquer des analyses de la productivité des ménages jugeant la compétition entre leurs membres comme un facteur négatif, bridant la production (Udry *et al.*, 1995). Il faut surtout, dès lors, s'interroger sur la façon dont l'émancipation des femmes au sein des agricultures familiales – et non pas des femmes en tant que salariées ou chefs d'exploitation – entre en

[84] Sur des données très lacunaires, car n'étant pas renseignées dans tous les pays, le SOFA 2011 indique que 19 % des exploitants recensés sont des femmes en Amérique latine, 15 % en Afrique subsaharienne, 11 % en Asie du Sud et du Sud-Est, 4 % en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord, 3 % en Océanie. Cependant, ces chiffres masquent le fait que la féminisation des responsabilités agricoles peut relever de migrations temporaires des hommes, d'un veuvage ou d'un choix effectif de la famille. La seconde possibilité semble majoritaire, révélant une situation de faiblesse supplémentaire.

tension ou, au contraire, peut renforcer les atouts de la production familiale face aux autres formes de production. Les tensions porteraient entre autre sur la limitation, par l'individualisation des droits et des responsabilités, du surtravail féminin par fragmentation des logiques collectives et par durcissement des conditions de négociation de l'organisation du travail. Les facteurs de dynamisme porteraient au contraire sur de nouvelles formes de coordination à l'intérieur des familles, qui maintiendraient la force des rapports domestiques et qui seraient dynamisées par un statut féminin mieux valorisé. Le ménage/exploitation profiterait alors des progrès dans l'accès des femmes aux services et aux ressources, et de leur meilleure participation à la sphère marchande.

Dans cette perspective, les apports des études féministes sur les liens entre travail productif et travail reproductif sont considérables^[85]. Ces études soulignent d'abord la violence de la réunion en un seul rapport social, des rapports domestiques et de production, et le manque de reconnaissance induite du travail réel des femmes (Barthez, 1982). Dans les sociétés qu'il qualifie de « paysannes », et que l'on peut assimiler aux agricultures familiales, telles que définies plus haut, Meillassoux (1975) expliquait que la domination des femmes par les hommes relève de l'entreprise politique plus que du processus naturel ; elle est favorisée par l'importance d'assurer la descendance et donc de contrôler la sphère de la reproduction. Par suite, le contrôle de la reproduction s'étend à celui de la production. Ainsi, les agricultures familiales ont longtemps fonctionné – et fonctionnent encore – sur le principe d'une prise en charge des coûts de reproduction familiale par le travail domestique des femmes, qui permet aux hommes, dans le système patriarcal, de gérer la production marchande. Sa productivité s'entend donc bien dans cette articulation, longtemps synonyme de domination, avec le creusement progressif des écarts de fait entre les hommes et les femmes.

En Afrique notamment, des études mettent en avant le surtravail des femmes pour expliquer la diffusion (et les effets différenciés) de cultures de rente sous la colonisation ou dans les premières années des indépendances. Le cas de la modernisation de la culture du café au Cameroun exprime ainsi les ambiguïtés des rapports intra-ménages dans l'agriculture familiale (Guétat-Bernard, 2011). D'un côté les hommes, principaux bénéficiaires des projets de développement, car contrôlant l'accès au foncier, et davantage en prise avec les acteurs institutionnels du développement, mobilisent le travail des femmes – qui devient de fait du surtravail parce que les autres tâches féminines ne sont pas abandonnées – pour augmenter les revenus et le bien-être de

[85] Les points qui suivent, y compris les points de bibliographie, s'inspirent largement d'une communication personnelle de Guétat-Bernard.

l'ensemble de la famille. Mais dans le même temps, l'engagement dans une culture de rente en maintenant son caractère familial, tend à figer et à renforcer les asymétries de pouvoir au sein des ménages et des unités de résidence, entraînant à terme de possibles tensions. De façon générale, Bisilliat (2000) démontre qu'aujourd'hui encore l'intermédiation de nombreux projets de développement, pensés sans compréhension et sans porter attention aux rapports de travail familiaux, est déstabilisante car remettant en cause les rapports de travail sans s'occuper de compenser la perte de productivité d'ensemble du modèle familial.

D'autres travaux, qui ouvrent des pistes pour appréhender les transformations à venir, se sont intéressés à l'importance du rôle des femmes dans la modernisation de l'agriculture, à travers les négociations sur la répartition des tâches et des choix de vie à l'intérieur des familles. Parmi les situations explorées, on peut citer des études aux États-Unis (Osterud, 2012 ; Neth, 1995), en France (Pelletier, 2007), en Grande Bretagne (Price et Evans, 2006) ou plus récemment au Brésil (Medeiros, 2011). Les résultats montrent que les femmes, lorsqu'elles ont pris la parole, ont plutôt milité pour un aménagement de leur statut à l'intérieur de la cellule familiale, mais qui ne grève pas l'essence même du modèle non capitaliste. Au risque de fragmentation et d'isolement strict des systèmes d'activités, qui irait dans le sens d'une individualisation des droits, elles préfèrent préserver le caractère familial de la production agricole, en faisant preuve d'un grand pragmatisme. Les mouvements féministes dans l'agriculture ont ainsi plutôt milité pour la défense des formes familiales de production contre le développement des formes patronales et des firmes. Au Brésil notamment, ces mouvements, après un positionnement spécifique, se sont ralliés à la cause des sans-terres et de l'agroécologie, dans une stratégie de construction de réseaux et de capital social éprouvée par les tenants du développement durable. Ils ont tissé des alliances avec le monde universitaire et les responsables politiques.

Le mouvement de l'écoféminisme, malgré les différents courants qui le traversent et son essoufflement actuel, a permis d'éclairer la question environnementale de façon originale. Les travaux les plus significatifs démontrent que les femmes sont plus durement touchées par les atteintes à l'environnement, mais aussi qu'elles proposent des alternatives aux visions masculines en termes de gestion des ressources naturelles. « L'expérience des initiatives de femmes au sein des mouvements écologistes suggère que le militantisme féminin est beaucoup plus étroitement lié aux questions de survie de la famille que celui des hommes. » (Agarwal, 1992). Ainsi, dans la recherche d'une meilleure mesure des impacts positifs non marchands des agricultures, il y a sûrement une attention à porter à ce qui est dévolu aux femmes dans les organisations familiales et à leur engagement dans et hors des ménages en matière d'appréhension de l'environ-

nement (Guétat-Bernard, 2011). Les évolutions possibles des rapports sociaux à l'intérieur de la famille pour la gestion de la production agricole, avec un relâchement de la domination masculine, sont en effet, pour certains auteurs, susceptibles de limiter les pratiques trop agressives pour l'environnement (Agarwal, 2000).

Aujourd'hui, ces analyses conservent toute leur pertinence. Mais il importe de les mobiliser en jugeant de l'évolution des structures des familles et plus largement des ménages agricoles (notamment en nombre de membres et en composition en termes de sous-unités intraménages), et des changements induits dans les rapports de travail et dans la force de toutes les fonctions assignées à l'agriculture.

Le tableau 7 montre que les Nations unies tablent sur une baisse de la fertilité partout dans le monde, en particulier dans les régions les moins développées. Même si ces chiffres concernent l'ensemble de la population mondiale et que l'on peut supposer que la fertilité baissera plus dans les villes que dans les campagnes, ils laissent présager des marges de manœuvres plus importantes pour les femmes.

Tableau 7 *Enfants par femme par grande région du monde et par grande période (estimation moyenne pour les deux dernières colonnes)*

Régions	1950-1955	1980-1985	2005-2010	2020-2025	2040-2045
Monde	4,95	3,59	2,52	2,33	2,19
Régions les moins développées	6,07	4,16	2,68	2,40	2,22
Afrique subsaharienne	6,53	6,58	5,10	4,13	3,16
Total Afrique	6,60	6,39	4,64	3,84	3,03
Asie	5,82	3,69	2,28	2,03	1,90
Europe	2,65	1,89	1,53	1,69	1,89
Amérique latine	5,86	3,93	2,30	1,96	1,79
Amérique du Nord	3,33	1,79	2,03	2,05	2,07
Océanie	3,81	2,58	2,49	2,40	2,24

Source : <http://esa.un.org/wpp/Excel-Data/fertility.htm>

Les évolutions de la taille des ménages et/ou des unités de résidence, supports des agricultures familiales, sont plus difficiles à estimer. Les données des recensements agricoles compilées par la FAO sont très lacunaires (FAO, 2010a et 2012b), et l'information est globalement très difficile à trouver. Des études déjà anciennes attestent de la baisse tendancielle, entre les années 1920 et les années 2000, de la taille des ménages dans les pays développés (de 4 à 2 personnes), mais du maintien autour de 5 personnes pour un échantillon de pays en développement (Bongaarts, 2001). La même étude prévoyait cependant une baisse à terme, avec un alignement progressif sur les standards des pays développés, du fait de l'augmentation des niveaux scolaires et de la montée des aspirations individualistes. Dans le monde rural africain, les données de la FAO illustrent une situation contrastée (FAO, 2010a). Les ménages (*households*) comprendraient en moyenne 5 personnes (18 pays renseignés), mais respectivement 3,1 et 4 personnes au Mozambique et en Éthiopie, contre 11,1 au Mali et 11,8 au Sénégal. Pour autant, si une transition avec permanence de « grands » groupes domestiques doit être envisagée pour certains pays, les prévisions de fertilité et les trajectoires au Nord conduisent à prévoir des unités de résidence de taille plus réduite. Cela pourrait signifier une baisse de la prégnance de modèles patriarcaux.

Ces évolutions accompagnent la montée de ce que certains auteurs analysent comme une « *fissure du lien organique entre économie domestique et capitalisme* » (Verschuur, 2011). L'individualisation croissante provoquerait une dénaturation des rapports familiaux dans la sphère de la reproduction, dont les coûts seraient moins efficacement pris en charge par le surtravail familial. Par la suite, il y aurait aussi une perte d'efficacité de la sphère de la production et une menace sur le modèle économique de l'agriculture familiale. Dans cette lecture, les relations de genre seraient explicatives des menaces, mais porteraient aussi, comme dans les cas analysés de l'accompagnement de la modernisation, des éléments de réponse.

Une première voie, implicitement prônée par les institutions internationales et leurs rapports dédiés aux questions de genre et au futur agricole en général, table sur une modernisation et une professionnalisation des structures par une séparation entre les sphères de la reproduction et de la production. L'aubaine pour les femmes de « *la transformation de l'agriculture et l'émergence de filières de commercialisation de produits à haute valeur marchande* » que la FAO (2011b) souligne, va bien dans ce sens. Les rapports familiaux se cantonneraient au domestique, les agricultures perdraient leur caractère familial et, fonctionnant sur des rapports salariaux, deviendraient de fait patronales. Du point de vue des analyses en termes de genre, une telle évolution pourrait se traduire par une généralisation de la vision masculine dominante, que les femmes responsables d'exploitation adopteraient, ou par l'émergence de

pratiques féminines spécifiques, sûrement plus précautionneuses et susceptibles de modifier les normes de la production agricole.

Une seconde voie consisterait en une modification des rapports familiaux valorisant mieux les rôles des femmes dans l'articulation entre les sphères de la reproduction et de la production, pour que la prise en charge de la première continue à favoriser la seconde. Les inégalités entre hommes et femmes sont patentées et avérées, mais elles sont surtout aujourd'hui devenues de réelles préoccupations sociales et politiques qui pèsent lourdement sur le maintien des organisations familiales. Les réduire, sans que cela remette en cause les liens entre famille et exploitation agricole, suppose une rupture avec un système patriarcal qui s'est socialement et politiquement imposé. Cela oblige à de nouvelles formes de négociation, et sûrement à des innovations légales, institutionnelles et organisationnelles, en termes d'accès aux moyens de production et aux marchés.

Mais cela oblige aussi, sûrement, à repenser le déploiement de biens et de services publics ou collectifs adaptés aux besoins de la sphère domestique. Il conviendrait en effet que la puissance publique et les mouvements associatifs puissent participer indirectement à la sphère de la reproduction pour accompagner les changements dans les rapports sociaux familiaux et contribuer ainsi à l'efficacité et à la compétitivité des familles dans la sphère de la production tout en ouvrant des perspectives d'investissement et d'enrichissement professionnels pour les femmes.

2.4.2. Jeunes, rapports de travail et agriculture familiale : des enjeux sociaux connexes à la question de la transition économique

La question des jeunes et de leur place sur le marché du travail dans un contexte incertain de transition démographique est au cœur des questionnements actuels sur les formes de production agricole, capitalistes ou familiales, susceptibles de répondre aux défis de demain. D'un point de vue social, la question de la jeunesse est celle de la nature des rapports entre aînés et cadets à l'intérieur de la sphère familiale (qui rejoint largement les analyses précédentes), mais aussi celle de l'attractivité (ou plutôt du manque d'attractivité en l'occurrence) du secteur agricole en général, et de l'agriculture familiale en particulier.

Cependant, si des études de cas par pays existent pour renseigner et anticiper les besoins en formation ou pour construire les politiques publiques, et si de nombreux programmes d'aide à l'agriculture ciblent spécifiquement l'installation et l'aide aux plus jeunes, beaucoup moins d'informations et de travaux l'abordent explicitement

à une échelle globale ; les travaux traitant des générations est bien loin de fournir autant d'analyses que les travaux sur le genre, et d'autant moins en lien avec la problématique de l'agriculture familiale. Ainsi, la FAO traite beaucoup moins des jeunes que des relations de genre^[86] et la recherche peine à fonder un débat nourri sur la question. L'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) a cependant récemment publié un rapport d'envergure sur la question (Proctor et Lucchesi, 2012), tandis que le Fonds international de développement agricole (Fida) a organisé un important séminaire dédié à ce thème et investit dans de nombreuses actions de formation et d'accompagnement de jeunes (Vargas-Lundius, 2011). Ces opérations récentes sont peut-être les signes d'une montée en puissance de la thématique face aux enjeux de l'agriculture. Les lignes qui suivent s'appuient pour beaucoup sur ces deux rapports.

Comme le montre le rapport de l'IIED à partir des perspectives démographiques et d'emplois, la majorité des débats se focalise, comme précédemment pour le genre, sur les dimensions strictes de la production. L'appréhension du maintien des jeunes dans l'agriculture – jugé nécessaire pour encore quelques temps dans de nombreuses régions du monde du fait des réalités du marché urbain du travail – passe par la satisfaction individuelle d'un chef d'exploitation qui serait jeune, mais dont l'activité agricole serait comparable, en termes de revenu et de mode de vie, à ce qu'offrent les autres secteurs économiques, notamment en ville. Le rapport ne dément pas cette vision et voit des opportunités dans une plus grande attractivité du secteur agricole et dans la transformation des systèmes agroalimentaires nationaux et internationaux. Des innovations sont en particulier notées dans le périurbain, sous-entendu des situations dans lesquelles le poids des organisations familiales patriarcales est partiellement levé. Les opportunités pourraient profiter à de petites exploitations, mais celles-ci devraient sûrement basculer dans un mode capitaliste pour les saisir pleinement. Les auteurs prônent aussi une action publique volontariste pour fournir des incitations et accompagner, spécifiquement pour les jeunes, l'affirmation du secteur dans son intégration aux marchés.

Les points focaux, pour « attirer » les jeunes, ou au moins les maintenir dans l'agriculture rejoignent ceux de l'émancipation féminine (Proctor et Lucchesi, 2012 ; Vargas-Lundius, *ibid.*) :

- une amélioration globale de l'accès des jeunes aux services publics de santé et d'éducation pour ne pas dépendre de la seule sphère familiale ou villageoise et ouvrir l'éventail des choix professionnels ;

[86] Aucun SOFA depuis 1947 n'y consacre de dossiers, contre deux pour les relations de genre.

- un accès sécurisé et individualisé à du foncier de qualité, notamment avec une plus grande fluidité de la transmission. L'individualisation des décisions semble démontrée par de nombreuses études de cas. Elle est source de conflits entre les générations et concourt à un éclatement des exploitations, alors même que le moyen jugé le plus sûr d'avoir du foncier serait encore d'hériter d'une terre sur laquelle on aurait déjà cultivé dans un cadre familial (White, 2012) ;
- des innovations institutionnelles et organisationnelles, avec une structuration d'associations de jeunes susceptibles de défendre leurs intérêts hors de la sphère familiale ;
- la recherche d'une intégration dans des filières à haute valeur ajoutée, via la modernisation des structures de production, qui pourrait aussi s'accompagner d'opportunités d'emplois dans le commerce ou de prestation de services en amont et en aval de ces filières (Fares *et al.*, 2006) ;
- la possibilité de profiter des perspectives de l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans le secteur agricole.

Finalement, l'idée force est que les jeunes sont l'avenir des « *smallholders* » modernisés en s'alignant progressivement sur les structures productives des secteurs non agricoles. La dimension familiale et plus encore la nature, les contraintes et les opportunités des rapports intrafamiliaux entre les jeunes et leurs aînés sont très peu présentes dans les analyses.

La littérature sur les mobilités peut aussi être mobilisée pour lire les stratégies des jeunes par rapport à leur structure agricole familiale^[87]. Il ne s'agit pas ici d'occulter le fait que la mobilité peut signifier un éclatement, une déliaison, si les capacités migratoires des individus et de leur ménage d'origine sont faibles (De Haas, 2010 ; Cortes *et al.*, 2013). Il ne s'agit pas non plus d'occulter que la migration témoigne de l'attractivité de l'ailleurs par rapport à une organisation familiale et agricole dans laquelle les jeunes peinent à se réaliser. Son amplification est ainsi partiellement un signe de tensions internes aux familles rurales. La force d'attraction des secteurs hors agriculture et le délitement des structures familiales se mesurent au coût souvent très élevé de la migration pour les jeunes (trouble de l'absence, trouble de la désespérance, risques parfois physiques, etc.).

[87] La mobilité concerne aussi, à un degré moindre, les femmes et pourrait être mobilisée pour l'analyse des relations de genre.

Pour autant, il convient de sortir des analyses individuelles de la migration, trop longtemps perçue comme une décision personnelle. Dans de nombreuses régions rurales, la migration ne signifie pas forcément rupture, mais aussi développement de systèmes réticulaires, qualifiés aussi de systèmes familiaux multilocalisés (Cortes *et al.*, *ibid.*). Les échanges de biens matériels et immatériels entre familles restant au village et jeunes migrants peuvent participer à l'extension de systèmes d'activités complexes (Bryceson, 2002 ; Losch *et al.*, 2012), et peuvent donner aux jeunes générations prestige, statut et utilité. Il importe de disposer de plus d'informations sur ces liens entretenus entre les jeunes migrants (physiquement et/ou par l'emploi), pour bien cerner la nature de ce pan des dynamiques de sortie de l'agriculture.

Des approches sur les aspirations des jeunes permettent aussi de raffiner les analyses. Ces aspirations peuvent tout à la fois être explicatives des tensions intergénérationnelles, mais aussi porteuses d'opportunités (White, 2011).

Un panorama d'enquêtes réalisées en Afrique subsaharienne offre par ailleurs des résultats contrastés (Leavy et Smith, 2010). Il apparaît notamment que les aspirations dépendent énormément des contextes et que l'attrance vers les secteurs dits « modernes » est loin d'être systématique. Elles sont changeantes et restent des construits sociaux issus de représentations hors, mais aussi beaucoup à l'intérieur de la sphère familiale. De fait, partout où les hiérarchies familiales sont bien établies et où l'enchâssement des relations économiques dans les relations sociales est patent, les secondes prennent le pas sur les premières. De même, les aspirations vers davantage d'éducation sont globalement moins importantes en milieu rural, le champ des possibles ne passant pas forcément par les études, et confiance étant faite à la structure familiale étendue. En revanche, ce qui semble préoccuper les jeunes ruraux est leur statut, une connexion forte étant perçue entre le statut à l'intérieur de la famille et le statut dans la communauté plus large. Or, le statut de cadet au sein des agricultures familiales apparaît souvent insuffisamment reconnu, voire synonyme de fortes inégalités de traitement.

En Océanie, la situation est tout autre et malgré les *a priori*, les enquêtes auprès des jeunes témoignent d'un attachement très fort à la famille, à la communauté, à l'église et aux structures éducatives villageoises. Ces institutions procurent une stabilité et des perspectives d'accession à un statut social qui priment souvent sur les perspectives économiques de la migration. Les jeunes se déclarent acteurs de la vie familiale et associative, mais aussi de l'amélioration de ces institutions (Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2010).

Ainsi, alors que certaines études attestent d'un mal être ressenti au sein des familles agricoles, avec des chiffres parfois alarmants en termes de taux de suicide, de volonté de migration, de conflits intergénérationnels (Proctor et Lucchesi, 2012), on ne peut pas négliger l'attachement à l'institution familiale, même dans sa forme patriarcale, et au caractère rassurant, dans une période d'incertitude, d'un cadre stable tel que celui offert par la famille agricole. Il conviendrait sûrement d'analyser plus précisément le lien entre le mal être des jeunes ruraux et l'orientation spécifique des discours et politiques publiques davantage tournées vers des options de croissance consumériste surestimant la ville et ses opportunités. Par suite, de même que l'agriculture revient dans les agendas des questions de développement comme option possible, un renversement des valeurs n'est pas à exclure. Des retours d'expériences malheureuses de jeunes migrants en ville (dont l'Inde offre quelques résultats significatifs) les impasses actuelles d'une transition économique par la sortie de l'agriculture, sans inverser totalement la tendance à l'urbanisation, pourraient offrir de nouveaux scénarios. Dans le contexte actuel, les pistes semblent plus prometteuses *via* le maintien et l'amélioration des formes familiales de production que pour la contractualisation et le basculement vers des formes entrepreneuriales.

Cela passe sûrement par une renégociation des rapports familiaux avec, pour les jeunes comme pour les femmes, une redéfinition d'un statut plus valorisant, en particulier autorisant davantage d'initiatives dans et en dehors de l'agriculture. Cette redéfinition pourrait s'inscrire dans le cadre d'un maintien des articulations entre production et reproduction et de l'effectivité des solidarités familiales, ces dernières pouvant revêtir une importance primordiale dans les périodes de crise.

3. La « mise en politiques » des agricultures familiales

L'agriculture est dans la plupart des pays une « affaire d'État ». Mais les politiques publiques mises en œuvre ne dépendent pas nécessairement et uniquement des caractéristiques générales des agricultures familiales concernées, ou de leurs contributions économiques, sociales et environnementales spécifiques. La production de politiques de soutien aux agriculteurs familiaux résulte d'un processus spécifique de construction combinant les caractéristiques structurelles des économies nationales et les représentations politiques de la place et des rôles de l'agriculture dans la société.

Les études de cas analysées (Bélières *et al.*, 2013, partie II)^[88] – Afrique du Sud, Brésil, Cuba, France, Hongrie, Inde, Mali, Maroc et Mexique – illustrent la variété de ces combinaisons. Elles nourrissent les analyses de cette troisième partie, structurée autour de trois sections :

- la première section présente les configurations économiques nationales, les régimes de développement et les macro-acteurs qui influent la mise en politique de l'agriculture familiale ;
- la deuxième section analyse les « mises en politiques » aux échelles nationales et en tire quelques enseignements ;
- la troisième et dernière section invite à penser l'agriculture familiale et les instruments susceptibles de l'accompagner comme un projet global, au-delà des limites sectorielles.

3.1. Contextes économiques et politiques de la « mise en politiques » des agricultures familiales

Les processus de « mise en politiques » des agricultures familiales sont analysés selon trois plans complémentaires. Le premier concerne les configurations et les contextes nationaux en termes d'économie politique et de trajectoires des secteurs agricoles au sein des sociétés. Ces mécanismes relèvent essentiellement de dynamiques endogènes

[88] Les études de cas qui alimentent cette troisième partie sont accessibles dans le rapport d'étude publié en 2013, consultable sur le site du Cirad (cf. p. 7).

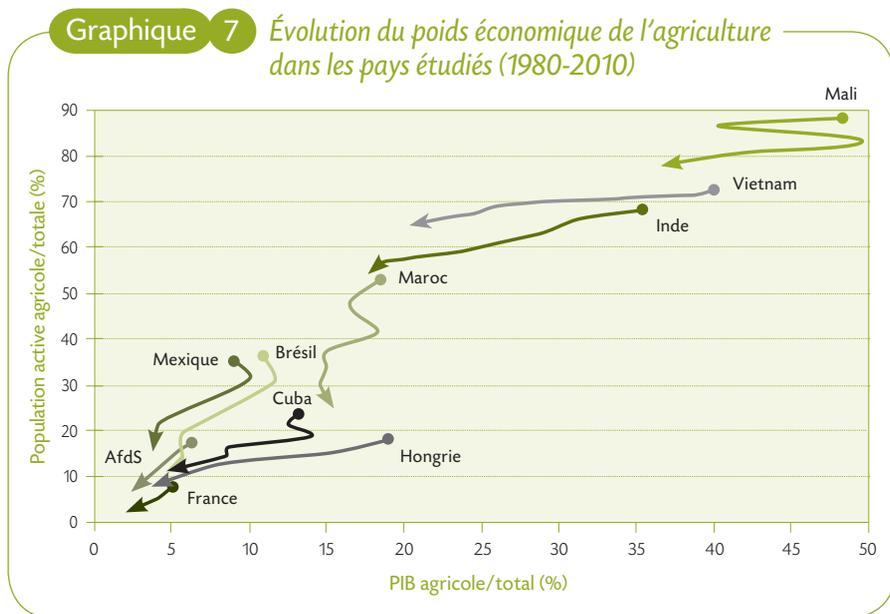
aux États. Le second plan concerne les évolutions, sur le long terme, des systèmes politiques et des stratégies macroéconomiques nationales en lien avec les référentiels internationaux de l'époque. Il s'agit ainsi de repérer les influences des référentiels essentiellement exogènes sur les inflexions des régimes politiques et des orientations économiques nationales. Le troisième plan est celui de l'évolution des acteurs, compte tenu de leur insertion dans des réseaux internationaux, et de leurs rôles quant à la mise en politique de l'agriculture familiale au niveau national. Nous les aborderons successivement.

3.1.1. Poids des agricultures dans les contextes nationaux, dynamiques endogènes

Chaque configuration économique et sociale a sa propre histoire et son propre rythme de changement qui dépend de dynamiques endogènes. Ces dynamiques ont été forgées par un faisceau d'atouts-contraintes plus ou moins propices à l'innovation, par l'intelligence des modes de gouvernement, mais aussi par les rapports avec l'extérieur (Grataloup, 2007). Les modalités d'articulation entre le national et l'international, entre le local et le global, et surtout le moment auquel les interactions opèrent, déterminent souvent la nature et l'amplitude des marges de manœuvre des acteurs locaux. Elles pèsent, dès lors, sur les trajectoires de développement de chacun des États, à l'instar par exemple de la période d'hégémonie européenne, et plus particulièrement de la colonisation, qui a marqué, de manière durable, les structures des pays colonisés.

En référence au modèle historique de la transition déjà évoqué (section 2), le statut de l'agriculture dans l'économie et la société – à savoir ses poids économique et démographique, le pouvoir d'action de ses acteurs et sa place dans les représentations (son poids politique) – est largement conditionné par l'amplitude des changements structurels accomplis au niveau national. Il s'agit bien sûr du degré de diversification de l'économie, traduite dans les grands agrégats (contributions sectorielles au PIB et aux échanges extérieurs) et dans la structure d'activité (emploi par secteur), mais aussi de la répartition des activités et des hommes sur le territoire, exprimée par le taux d'urbanisation, le type de maillage urbain et les spécialisations économiques régionales.

Le graphique 7 est l'une des illustrations possibles de ces processus de changement. Elle présente la « signature structurelle » des pays étudiés en utilisant deux critères simples – la part de l'agriculture dans le PIB et dans l'emploi – sur la période 1980-2010. Cette période limitée à trente ans (du fait des contraintes statistiques) est bien évidemment insuffisante en regard des trajectoires de temps long, qui seules permettent de mettre en perspective le « temps national » avec le « temps du monde ». Ces deux critères sont aussi extrêmement réducteurs et permettent difficilement de repérer les « moments critiques » où s'opèrent des inflexions ou des ruptures dans les régimes économiques et politiques (cf. section 3.1.2.). Cette représentation met cependant en évidence des différences entre pays et permet de comprendre, pour partie, les écarts dans les poids économique, social et politique du secteur agricole. Ce graphique illustre plusieurs dimensions de la trajectoire de changement.



Note : jusqu'en 2005 pour la France et le Mali ; à compter de 1985 pour le Vietnam.

Source : World Bank, World Development Indicators, 2003, pour le PIB ; FAOSTAT, 2012, pour la population active.

Il rappelle tout d'abord l'un des invariants historiques de la transition économique récente (1980-2010), à savoir la diminution tendancielle et progressive de la place de l'agriculture ou, comme le dit de manière provocatrice Timmer (2009), un « monde sans agriculture », avec un positionnement structurel des pays étudiés, qui passe du quadrant supérieur droit au quadrant inférieur gauche en fonction de la place du secteur agricole. Ces dynamiques correspondent à une période bien définie du développement économique caractérisées par des politiques agricoles de modernisation spécifiques que nous analysons dans cette partie. Ce serait une erreur de considérer ces trajectoires comme une norme ou une voie de développement incontournable ; produits de politiques et de changements économiques d'une période donnée, elles restent une description des transitions passées. Il montre ensuite la rapidité des évolutions sur la période considérée, exprimée par la longueur de la ligne de tendance : changements rapides sur la période ou changements plus limités qui peuvent signifier une inertie structurelle ou tout simplement l'existence de transitions anciennes révélées par le positionnement structurel de départ. C'est le cas de la France où les recompositions intersectorielles ont eu lieu avant 1980.

Il permet enfin de différencier les pays, selon les tendances observées :

- les pays engagés dans un processus de diversification économique généralisée où la part de l'agriculture diminue dans la contribution au PIB et l'emploi : cas du Mexique et du Brésil (trend oblique) ;
- les pays en voie de diversification, où la part de l'agriculture dans le PIB perd son importance mais sans transfert proportionnel de main-d'œuvre vers les autres secteurs (trend horizontal) : cette évolution marque un décrochage de productivité et de rémunération entre le secteur agricole et les secteurs non agricoles, à l'instar du Mali, du Vietnam, mais aussi de l'Inde et, sur des modes différents, de la Hongrie ;
- les pays où l'agriculture conserve un rôle macroéconomique important mais avec une diminution rapide des actifs dans l'agriculture (trend vertical) qui illustre des gains de productivité agricole rapides, à l'instar du Maroc.

Cette approche générale dresse un premier panorama. Elle est néanmoins réductrice dans la mesure où elle porte sur des tendances moyennes agrégées pour l'ensemble de l'économie et du secteur, et qu'elle ne permet pas de révéler les écarts intra-sectoriels selon les types d'agriculture. Par exemple, au Maroc, les gains de productivité de l'agriculture irriguée des plaines tournée vers des productions à haute valeur ajoutée (fruits et légumes), masquent la marginalisation de l'agriculture pluviale céréalière et de l'élevage des zones de plateaux ou de montagne.

3.1.2. *Évolution sur le temps long du lien entre agriculture familiale, politiques publiques nationales et référentiel international*

L'analyse historique développée dans cette partie se fonde sur les concepts et méthodes mobilisés dans différents champs disciplinaires des sciences sociales : l'analyse historique du développement (Rist, 2007), l'historicité de l'action publique (Laborier et Trom, 2003), l'analyse institutionnelle des politiques publiques (Mahoney, 2001 ; North, 1990 ; Pierson, 2000) et notamment l'analyse conjointe des idées mises en œuvre, des intérêts en jeu, institutions mises en place (Hall, 1997 ; Lichbach et Zuckerman, 1997 ; Palier et Surel, 2005). Cette démarche de recherche et ses résultats ont été formalisés dans Léonard et Maître d'Hôtel (2008), Bonnal (2010).

La place de l'agriculture dans les sociétés et les économies nationales ainsi que la nature de sa reconnaissance par les États ont fortement évolué au cours des deux derniers siècles. Cette évolution tient d'abord au processus même de construction des États-nations qui a modifié radicalement les représentations collectives sur l'agriculture et ses fonctions, mais également aux modifications successives du référentiel international sur le développement dont l'effet sur les processus de construction des politiques nationales s'est sans cesse affirmé depuis la fin du XIX^e siècle.

Nous analyserons cette évolution de deux façons successives. La première consiste à préciser le cadre général de la succession des régimes politiques et économiques sur la période longue en rapport avec l'évolution du référentiel international dominant en matière de développement économique et de régime politique. La seconde tentera d'appliquer cette « grille des trajectoires d'évolution » aux études de cas nationales réalisées dans le cadre de cette étude.

a. *Les trajectoires d'évolution des régimes politiques et des orientations économiques des États*

La mise en perspective des trajectoires d'évolution des régimes politiques et des stratégies économiques nationales se fonde sur deux observations préliminaires.

La première est que l'approche macrostructurelle (cf. 3.1.1.) doit être complétée par un historique des dynamiques agraires permettant de comprendre l'origine des différents types d'agriculture. Deux grands types de situations peuvent être identifiés :

- les contextes de changement progressif, où les dynamiques internes au secteur agricole sont insérées dans le processus général de transformation structurelle.

Dans ce premier cas, les structures agraires évoluent à partir des conditions initiales du milieu physique (ressources naturelles – fertilité, disponibilité

en eau, relief, conditions climatiques), des caractéristiques du peuplement (notamment densités et répartition de la population sur le territoire) et du niveau technologique, ces trois dimensions étant bien évidemment articulées (Boserup, 1970). Les tendances au morcellement ou à la concentration des exploitations agricoles sont directement influencées par les dynamiques propres aux ménages ruraux marquées par la croissance démographique et les contextes social et culturel. Mais elles sont aussi induites par les processus d'intégration aux marchés agricoles et le développement d'opportunités d'emploi hors agriculture, en rapport avec la diversification de l'économie, le rythme d'urbanisation et l'existence d'options de migrations au niveau national et international (Bairoch, 1999). Les politiques économiques et sociales en matière de modernisation sectorielle et d'éducation jouent un rôle moteur. Leurs performances et les capacités de redistribution des États (en termes d'incitation et soutien) jouent un rôle accélérateur.

- les contextes de rupture où des événements, d'origine interne ou externe, modifient durablement les structures agricoles ;

Dans ce second cas, des phénomènes de rupture, qui peuvent être rapides et circonscrits dans le temps, ou au contraire relever de dynamiques plus longues, modifient l'ordre existant. Il peut s'agir de ruptures d'origine exogène, dont le type-idéal est la colonisation par une puissance extérieure qui impose ses valeurs, ses modes de mise en valeur et de propriété (domaines latifundiaires, grandes plantations, dont l'héritage marque durablement les structures agraires et débouche sur un dualisme structurel). Les grands investissements modernes de type projet de développement avec périmètres de mise en valeur ou les investissements directs étrangers avec acquisitions foncières à grande échelle peuvent y être assimilés. Il peut aussi s'agir de ruptures d'origine interne et liées à des processus politiques. Les cas les plus typiques sont les révolutions et/ou réformes agraires de grande ampleur (comme au Mexique ou encore au Japon, en Corée du Sud, à Taiwan) et les épisodes de collectivisation (complète ou non) mis en œuvre par les régimes de type communiste puis de libéralisation/décollectivisation (Valdès Paz, 1997).

Ces évolutions multiformes sont à l'origine de rapports de force spécifiques entre les différents acteurs du secteur agricole (et des différents types d'agriculture) et les autres acteurs de l'économie et de la société, qui vont marquer tout à la fois la configuration des États et les orientations de leurs politiques, et notamment leurs politiques agricoles. Ces dernières sont le plus souvent le résultat de processus de longue durée et peuvent être en partie déconnectées des rapports de force

économiques actuels. Ainsi, dans le cas français, les moyens actuels accordés aux politiques agricoles et le pouvoir d'influence des organisations professionnelles expriment des influences inscrites dans la durée et cristallisées, par exemple, dans le système politique (institutions, mode d'élection et découpage électoral qui conduisent à une surreprésentation des territoires ruraux), alors qu'ils sont assez éloignés du poids effectif actuel de l'agriculture dans l'économie et dans la société.

La seconde observation fondatrice de la construction d'une grille temporelle d'évolution des régimes politiques et des stratégies économiques nationales tient au constat de l'influence prépondérante des référentiels internationaux en la matière sur l'évolution des idées, des stratégies de développement et, *in fine*, du débat politique au niveau national. En ce qui concerne l'agriculture, constat est fait d'une diversité de configurations où l'agriculture familiale est soit traitée « par défaut » ou de manière implicite lorsqu'il s'agit de la forme dominante, voire exclusive d'organisation de l'agriculture, soit traitée de manière différenciée vis-à-vis de l'agriculture patronale au sein des sociétés nationales. Dans certains pays à structure agraire contrastée, la dualisation de l'agriculture apparaît être une construction historique, construction qui a pu se voir consolidée de façon spécifique dans certains pays (Brésil, Hongrie), ou réduite selon des pas de temps très variables (Cuba, Vietnam) au cours des différentes phases du développement national, en réponse plus ou moins directe à l'évolution du référentiel international.

Il faut ainsi remonter à la fin du XIX^e siècle pour comprendre les caractéristiques des agricultures familiales nationales et les rapports qu'elles entretiennent avec l'État.

Nous proposons, pour cela, de distinguer quatre grandes périodes.

L'émergence du libéralisme et la structuration des échanges agricoles internationaux : 1880-1930

La période libérale de 1880 à 1930 est marquée par des processus généralisés d'intégration des marchés agricoles, nationaux ou internationaux, selon des modalités propres à chaque contexte national. Durant la période, on constate néanmoins des divergences notables opposant, d'une part, certains pays colonisateurs^[89] et, d'autre part, les pays qui choisissent une option nettement agro-exportatrice (Brésil, Mexique), appuyée par des politiques fiscales et commerciales libérales. Il existe également des

[89] C'est notamment le cas de la France dont les échanges sont endogénéisés au sein de l'Empire dans un cadre douanier protectionniste à compter de la loi douanière de 1892 (loi Méline).

divergences au sein des États concernant les dispositifs d'intervention publique en lien avec la capacité inégale de contrôle politique des États centraux sur les ajustements complexes sociopolitiques régionaux et les pactes passés entre l'État central et les différentes composantes du secteur agricole. Les politiques adoptées lors de la période libérale sont très largement sous-tendues par l'idée de l'inéluclabilité de l'agrandissement des exploitations lié à l'industrialisation du secteur. Dans les pays sous domination coloniale occidentale ou ceux encore fortement impactés par elle, les politiques identifient un secteur moderne, de type capitaliste, organisé autour d'enclaves « coloniales », et un secteur familial ou indigène, plus ou moins intégré au marché, sous-capitalisé et subordonné aux intérêts du précédent. Pour autant, cette option pariant sur l'avènement de la grande entreprise capitaliste ne s'est pas traduite par la disparition des agricultures familiales ; en Amérique du Nord, en Nouvelle-Zélande, dans certains pays d'Amérique latine, mais aussi en Afrique de l'Ouest forestière, elles imposent au contraire leur capacité à gagner des marchés.

L'État centralisateur : 1930-1980

La période du développement national autocentré (1930-1980) s'initie avec la vigoureuse remise en cause des options libérales par la crise internationale des années 1930. Celle-ci conduit à un affaiblissement considérable du rôle économique et de l'influence politique des bourgeoisies agraires nationales, et du secteur agricole colonial au sein des empires coloniaux. L'option protectionniste, orientée vers la consolidation de l'agriculture familiale, trouve une nouvelle source de légitimation. Cette évolution correspond à l'établissement^[90] de pactes « nationaux-populistes » entre l'État et les classes populaires, spécifiques aux contextes nationaux. La redéfinition des orientations et des dispositifs de la politique agricole correspond globalement à sa mise au service des objectifs nationaux de développement industriel et urbain (ou de ceux des métropoles dans le cas des pays colonisateurs). Cette orientation générale se perpétue bien au-delà de l'après-guerre et de la période des indépendances africaines ; elle se trouve justifiée par le maintien des tensions internationales, et notamment la guerre froide. Les avancées techniques, qui se font jour dans l'immédiat après-guerre, fondent la mise en place de politiques de modernisation productiviste qui s'appuient sur des dispositifs publics largement diffusés, dont les interventions foncières qui participent à l'affaiblissement des systèmes coutumiers.

[90] Ou de consolidation dans le cas français.

L'État est alors conforté dans son rôle de régulateur des évolutions du secteur agricole. Cette phase d'interventionnisme et de régulation étatique traduit un choix de modernisation des agricultures nationales. L'après seconde-guerre mondiale, puis les années 1960, si elles marquent des changements formels dans les régimes politiques (avec les indépendances africaines et les coups d'États latino-américains), ne représentent pas de remise en question du modèle de développement autocentré et d'industrialisation par substitution des importations (ISI) adopté à compter des années 1930 ; elles constituent au contraire des moments d'approfondissement de ce modèle et confirment la subordination de la politique agricole au développement des secteurs urbain et industriel.

Le retour du libéralisme et la mondialisation des échanges : 1980-1995

La période de la bifurcation libérale (1980-1995) marque l'affaiblissement des politiques agricoles. Cette remise en cause est variable selon les capacités de résistance des États. Le glissement du référentiel international du développement vers le modèle néolibéral (ouverture des marchés et dérégulation des secteurs agricoles, désengagement massif de l'État), qui se produit dans la seconde moitié des années 1970, ne se concrétise, en termes de choix et de contenu des politiques publiques dans de nombreux pays, qu'au début des années 1980. Les crises budgétaires associées au second choc pétrolier (1979) et la crise de la dette (qui éclate en 1982), contraignent la plupart des pays en développement à adopter des plans d'ajustement structurel (souvent imposés par les institutions financières internationales). Cette période s'achève par la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (1994) qui concrétise la fin de l'exception agricole et la normalisation du traitement de l'agriculture au niveau commercial, ce qui représente une différence majeure avec la période antérieure de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) (1947-1994). Toutefois, la nature de la bifurcation varie largement selon les contextes nationaux^[91]. Des pays comme la France, avec le rôle clé que joue la PAC dans certains secteurs, ont pu amortir les impacts des mesures libérales en transformant une partie significative des soutiens à la production en aides directes aux exploitations.

Dans certains pays, ces réformes se traduisent fréquemment par une crise des secteurs de la production familiale qui étaient orientés vers l'approvisionnement alimentaire des marchés nationaux, ainsi que pour les filières agro-exportatrices qui pouvaient bénéficier de niveaux de subvention importants. Elles ont un impact direct sur la

[91] Pour les pays de l'Union européenne comme la France, la PAC joue un rôle tampon et retarde les effets du processus de libéralisation.

légitimité des organisations corporatives caractéristiques du dispositif d'intervention de l'État et, de façon concomitante, sur l'émergence de nouveaux syndicats agricoles et d'organisations paysannes, qui trouveront des relais forts de soutien et de légitimation à travers les réseaux internationaux : dans le cas mexicain, ce sont les organisations affiliées au Parti révolutionnaire institutionnel d'une part, et des organisations alternatives autonomes qui émergent et se consolident durant cette période d'autre part, et dont l'expression internationale est symbolisée par Via Campesina. Dans des cas comme celui du Mali, ce démantèlement des politiques agricoles, implicitement orientées vers les agricultures familiales, affaiblit le pouvoir de l'État et ouvre la voie à une expression des organisations paysannes qui se consolident dans cette période également (Bosc *et al.*, 2002).

Ces évolutions conduisent dans certains pays comme le Mexique au renforcement du caractère dual des secteurs agricoles nationaux, en approfondissant les différenciations entre, d'une part, les exploitations modernes qui sont en mesure d'opérer leur insertion compétitive dans les chaînes de valeur globalisées et, d'autre part, les secteurs sous-capitalisés de l'agriculture familiale qui sont amenés à opérer une diversification croissante dans les activités non agricoles, le travail salarié et, de plus en plus, la migration vers les zones urbaines ou les pays du Nord. Dans d'autres pays ayant disposé des moyens de maintenir une politique agricole nationale, les évolutions sont différentes (France, Inde) et les effets de la libéralisation compensés par des changements dans les modalités de la mise en œuvre des politiques. D'autres pays enfin, comme le Brésil, ont mis en place, à partir du milieu des années 1990, une politique explicitement duale reconnaissant *de facto* l'existence de deux sous-secteurs dans leur agriculture.

À partir du milieu des années 1990, avec près de 15 ans d'ajustements structurels, les institutions qui produisent le référentiel international vont pousser à la prise en compte différenciée des structures socioéconomiques et à la mise en œuvre de politiques d'accompagnement et de correction des externalités négatives des processus d'insertion compétitive, entreprises à partir du milieu des années 1990. Ces injonctions auront alors des conséquences variables selon les capacités d'intervention inhérentes à chaque État. Leurs effets seront faibles ou amortis en Inde, au Brésil ou en France, mais elles pourront avoir des effets significatifs sur les politiques d'États moins forts et plus dépendants des aides externes (Mali)

Le temps des ajustements institutionnels : à partir des années 1995

La période que nous qualifierons de *libéralisme institutionnel* (à partir de 1995) est marquée par la prégnance du référentiel institutionnel social-libéral, la segmentation des politiques rurales, à la fois en termes de publics cibles et d'outils, dans un contexte de montée en puissance du développement durable. À partir du début des années 1990, les échecs observés dans les processus de désengagement des États et de libéralisation (accroissement des phénomènes de pauvreté, inégalités, violence, etc.) sont attribués à l'existence d'imperfections de marchés et conduisent à un intérêt nouveau pour la mise en place d'institutions capables d'accompagner le développement des marchés et d'en corriger les externalités négatives. La question de la gouvernance émerge de concert avec ce constat pour rendre compte des asymétries de pouvoir dans le développement de ces externalités, donnant lieu à une réhabilitation du rôle de l'État.

Les fonctions régulatrices réassignées à l'État concernent deux dimensions principales, qui s'accordent au nouveau *credo* de la gouvernance tel que promu par les agences internationales :

- l'accompagnement des processus d'insertion dans le marché par la production de biens publics (dotation en infrastructures, information, formation, renforcement des capacités humaines et institutionnelles) ;
- la correction des externalités négatives du modèle libéral de développement, *via* la mise en œuvre de politiques compensatoires (soutien aux catégories les plus fragiles, « filets de sécurité »^[92], mais aussi aide à la compétitivité par la modernisation et la compensation des asymétries de marché).

L'émergence sur l'agenda de politiques publiques des questions environnementales relève aussi de la prise en compte des externalités négatives du modèle de développement productiviste. Avec une hiérarchisation variable selon les pays, on retrouve ainsi une palette d'attributions attachées à l'action publique, et qui renvoient au corpus qui, parallèlement, émerge autour de la notion de développement durable : protection sociale (HLPE, 2012), conservation environnementale, bonne gouvernance, appui à l'insertion compétitive. Dans l'ensemble des situations nationales, l'émergence de ces attributions demeure subordonnée au cadre dominant de l'insertion compétitive dans les chaînes de valeur globales. Elle concerne peu les productions vivrières à vocation de satisfaction du marché domestique (mil-sorgho par exemple au Mali).

[92] À certains égards, la lutte contre la pauvreté peut être considérée comme relevant de la catégorie des externalités, celles liées aux conséquences négatives du modèle de croissance...

Enfin, au niveau international la multiplication des cadres institutionnels et opérationnels de production de l'action publique peut être décryptée comme un agenda en faveur d'une évolution duale des secteurs agricoles. Les modèles techniques qui ont présidé à la modernisation des agricultures, notamment dans la seconde moitié du XX^e siècle (après 1945) ont induit des changements importants, mais ces changements ont concerné une minorité d'exploitations agricoles à l'échelle de la planète (Losch, 2014) et ces exploitations sont très inégalement réparties au profit des pays développés ou émergents. Ils constituent une minorité d'agriculteurs « modernes » souvent de type patronal mais aussi familial dans les pays où le travail en agriculture est essentiellement manuel, parfois mécanisé avec ou non des surfaces irriguées (Inde). Dans l'ensemble des pays, les écarts se creusent entre d'une part une frange d'agriculture (tant familiale qu'entrepreneuriale) intégrée aux marchés, jouant sur les gains de productivité nécessaires à l'insertion internationale croissante ou, au contraire, profitant encore de niveaux élevés de protection et qui fait l'objet de politiques spécifiques d'appui, et, d'autre part, une « masse » d'agriculteurs familiaux, qui, s'ils ne sont pas oubliés, se voient proposer une assistance de type social ou un rôle de conservation environnementale et culturelle. Ils peuvent constituer la majorité des agriculteurs familiaux dans un pays comme la France, voire le Vietnam, ce dernier pays jouant le jeu de l'insertion commerciale internationale (adhésion à l'OMC) tout en accordant de l'importance aux marchés domestiques.

b. Les trajectoires de développement des pays étudiés

Les configurations nationales des pays étudiés présentent un certain décalage par rapport à la périodisation générale présentée précédemment. Il s'agit bien sûr d'une conséquence de l'histoire agraire nationale, des choix stratégiques nationaux en matière de développement, mais aussi du rapport de force avec « l'extérieur », le reste du monde, à savoir le degré plus ou moins fort d'indépendance politique et économique vis-à-vis des institutions financières internationales et des autres États, notamment au travers d'accords régionaux ou bilatéraux. Ces configurations résultent aussi de la rencontre entre l'évolution des référentiels globaux et les trajectoires nationales portées par des acteurs nationaux, engagés dans des jeux de pouvoir et d'influence.

Ainsi, dans le strict domaine des politiques agricoles, des travaux antérieurs limités à un échantillon réduit de pays^[93] (Bonnal, 2010), ont permis d'observer que le contenu des politiques agricoles et rurales est largement influencé, dans chaque pays, par le

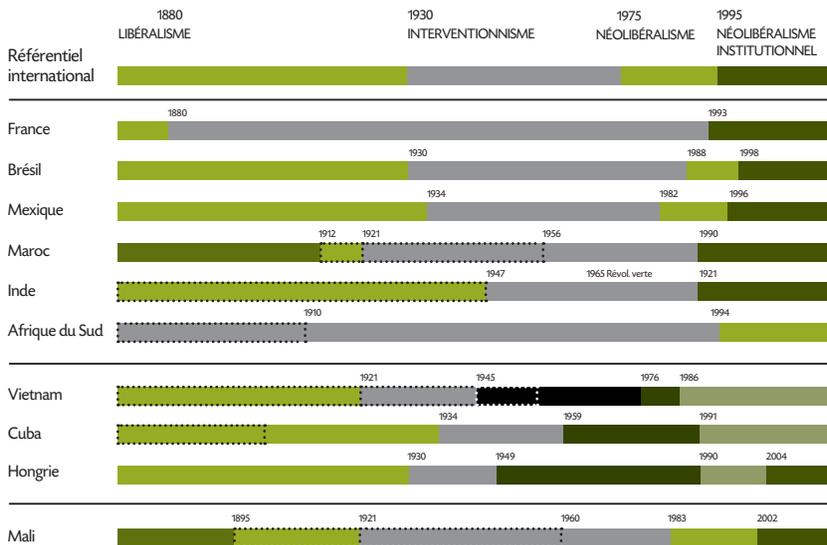
[93] Projet PROPOCID, déjà évoqué, dans le cadre duquel ont été analysées les trajectoires de développement du Brésil, France, Madagascar, Mali, Mexique et Nouvelle-Calédonie.

jeu combiné de la force du corporatisme paysan, des stratégies commerciales des acteurs dominants du secteur agricole et de la capacité des États à financer leurs propres politiques. Il dépend aussi du fait qu'historiquement les politiques agricoles aient constitué ou non un facteur légitimant de la construction des États (Léonard et Maître d'Hôtel, 2008 ; Bonnal, 2010). En dernière analyse, on peut considérer que c'est en grande partie la capacité des États à maîtriser la transition économique des années 1980 – elle-même conditionnée par les évolutions antérieures – qui détermine leurs marges de manœuvre actuelles, notamment en ce qui concerne la reconnaissance et l'accompagnement des agricultures familiales, mais aussi leur capacité à expérimenter et mettre en œuvre leurs propres instruments d'action publique adaptés à leurs enjeux nationaux.

De ce point de vue, les pays étudiés pour le présent rapport offrent une grande diversité de situations (graphique 8).

Graphique 8 Périodisation des politiques nationales au regard des évolutions du référentiel international

- Libéralisme ■ Économie précoloniale ■ Période coloniale ■ Interventionnisme ■ Guerre
- Économie planifiée ■ Introduction de mécanismes de marché dans des économies planifiées
- Néolibéralisme institutionnel



Source : élaboration par les auteurs.

Trois configurations peuvent être distinguées selon les capacités d'intervention des États (volonté politique et moyens d'intervention) dans le graphique 8 :

- les pays bénéficiant d'une certaine marge de manœuvre dans la définition de leurs politiques publiques en matière d'agriculture familiale. L'Afrique du Sud, le Brésil, la France, l'Inde, Maroc et le Mexique ont en commun d'avoir une maîtrise assez large de leur transition économique et de pouvoir infléchir, sinon définir, des politiques agricoles selon leurs choix stratégiques, que ce soit en matière de compétitivité, de modernisation des structures agricoles ou de soutien à une agriculture dite « sociale ». Mais ils se différencient largement de par les modalités de la transition et les choix politiques retenus ;
- les pays évoluant d'une économie planifiée vers une économie de marché avec un fort niveau de régulation publique. Les pays en processus de sortie d'un régime d'économie planifiée sont confrontés à des questions structurelles qui leur sont spécifiques. Selon l'ancienneté et les modalités de la phase de collectivisation, ils adoptent des stratégies différenciées et des politiques cherchant soit à faciliter l'insertion compétitive d'exploitations familiales qui ont perduré durant la phase d'économie planifiée ; soit à re-légitimer l'agriculture familiale préexistante au processus révolutionnaire en leur fournissant des appuis nécessairement bornés par la disponibilité financière de l'État ; soit encore à transformer les exploitations collectives en entreprises privées en marginalisant les agriculteurs familiaux ;
- les pays en développement à bas revenus soumis à de fortes contraintes de moyens. Ces pays dépendants de l'aide internationale ont généralement pour trait commun d'avoir subi toute la rigueur des politiques d'ajustement structurel lors de leur transition libérale. Ils ont, par suite, peu de possibilité de construction ou de maintien de politiques publiques autonomes. Au Mali, comme dans un grand nombre de pays africains et quelques pays d'Asie et d'Amérique latine, on observe une substitution de l'État par des agences para publiques fortement dépendantes des macro-acteurs extérieurs (ONG, agences d'aide) qui mettent en place des projets de développement à ancrage territorial spécifique à partir de référentiels d'action qui leur sont souvent propres, ce qui empêche l'émergence d'une cohérence nationale.

Tableau 8 Principales caractéristiques des pays analysés selon les configurations de leurs trajectoires économique et politique

Configurations	Pays	Caractéristiques
Pays à marge de manœuvre	France	Continuité du régime politique et des politiques économiques sur longue période. Faiblesse de l'inflexion libérale des années 1980. Politique de soutien aux agriculteurs familiaux soutenue et continue, coordonnée avec la PAC de l'UE.
	Brésil	Économie émergente. Trajectoire marquée par le libéralisme (XIX ^e siècle), l'interventionnisme étatique (XX ^e) et la libéralisation économique et commerciale (fin XX ^e). Forte prégnance historique des élites agraires dans la construction de l'État, de l'économie et de l'agriculture. Dans la période récente, décalage entre les réformes politique et économique, la première ayant précédé la seconde. Réforme libérale tardive vis-à-vis du mouvement mondial. Politiques agricoles duales spécifiques soit de l'agriculture patronale, soit de l'agriculture familiale.
	Mexique	Économie émergente. Trajectoire de développement sur longue période similaire à celle du Brésil. Transition économique brutale dans les années 1980 suite à la crise économique et fiscale de 1984. Démantèlement puis réintroduction de politiques de soutien à l'agriculture, notamment familiale.
	Maroc	Trajectoire de développement enclavée dans l'histoire coloniale française. Libéralisation brutale au début des années 1990, concentration des soutiens publics à l'agriculture d'exportation. Réintroduction de politiques agricoles plus larges à la fin des années 2000, duales, spécifiques soit du secteur « moderne » d'agro-exportation qui occupe la zone de plaine, soit du secteur « traditionnel » qui domine en zone de montagne.
	Inde	Trajectoire nationale marquée par la succession de la colonisation anglaise, l'installation de la République et de l'État aménageur et de la libéralisation prudente et limitée de l'économie. Alors que l'agriculture relève essentiellement de l'agriculture familiale, la politique agricole n'a jamais été démantelée ; elle a évolué d'un soutien à la Révolution verte à une politique de filet de sécurité et d'aide à l'équipement productif.
	Afrique du Sud	Trajectoire marquée par l'absence de période libérale au XIX ^e et par une libération profonde de l'économie à la fin du XX ^e . L'agriculture familiale, laminée par les politiques de développement séparé (apartheid) menée tout au long du XX ^e est pratiquement absente. Les politiques publiques sont réduites et portent sur le soutien à la compétitivité des agricultures patronale et entrepreneuriale et sur la réforme foncière sans permettre pour autant la réémergence d'une agriculture familiale.

...

...

Configurations	Pays	Caractéristiques
Pays en transition	Vietnam	Trajectoire constituée par la succession de la colonisation, d'une guerre de libération débouchant sur deux États séparés (un régime libéral pro-occidental au Sud et un régime communiste au Nord) puis de la victoire militaire du Nord et, enfin, d'une phase de libéralisation économique sans libéralisation politique. Intervention forte de l'État en matière de soutien aux agriculteurs familiaux et de leurs coopératives pour renforcer leur insertion dans les filières d'exportation et soutenir la production sur le marché domestique.
	Cuba	Trajectoire composée de la succession des phases de colonisation puis libéralisme (XIX ^e) et de l'économie planifiée (XX ^e). Cuba, dont l'économie est toujours planifiée, introduit actuellement de façon expérimentale et limitée, certains instruments d'économie de marché. L'agriculture familiale fait l'objet d'une reconnaissance inédite et croissante, et à ce titre, bénéficie de certaines mesures expérimentales de soutien.
	Hongrie	Trajectoire marquée par une phase de libéralisme, prolongée par celle de l'interventionnisme de l'État approfondie, à partir de 1949, par l'incorporation au bloc soviétique et de l'économie planifiée. Depuis la chute du mur de Berlin (1989) et son adhésion à l'UE (2004), la Hongrie conduit sa transition vers une économie libérale modérée. La politique agricole, duale, privilégie les grandes structures (exploitations familiales de grande taille et les entreprises agricoles) au détriment des petites exploitations familiales.
Pays en développement	Mali	Trajectoire conformée par une économie dominée (colonie française) s'inscrivant dans un contexte d'économie traditionnelle (XIX ^e , XX ^e) et prolongée par un régime interventionniste approfondi par une courte période d'économie planifiée. La libéralisation brutale et profonde, imposée dans le cadre des plans d'ajustement structurel (PAS) des années 1980 a récemment été assouplie alors que l'État politiquement et économiquement fragilisé tente de reconstruire sa légitimité. Avec les PAS, les aides agricoles ont été considérablement réduites et se sont concentrées sur les deux zones principales de production agricole délaissant les agriculteurs des autres zones, contraints souvent à l'exode.

3.1.3. *Les acteurs nationaux de la mise en politiques et la reconnaissance des agricultures familiales dans nos études de cas*

La déréglementation des années 1980 et l'inflexion des années 1995 ont considérablement modifié l'importance respective et le rôle des macro-acteurs intervenant dans le débat politique concernant l'agriculture familiale.

- Les institutions financières internationales (IFI) ont infléchi leurs discours et leurs orientations, passant d'une promotion active de la modernisation des agricultures des Suds à une position plus mitigée, mettant l'accent sur le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, la bonne gouvernance sous contrainte des nécessaires équilibres budgétaire et des comptes économiques et de l'approfondissement de la libération commerciale.
- Les acteurs de l'environnement ont considérablement augmenté leur influence politique grâce, notamment à l'émergence du thème du développement durable, porté sur la scène internationale par les conférences mondiales des Nations-unies (Rio 1992, Johannesburg 2002, Rio 2012). La signature des conventions internationales sur le climat, la biodiversité et la désertification induisent la montée en puissance des mouvements « conservationnistes », écologistes et environnementaux. Les ONG internationales se voient propulsées sur le devant de la scène et deviennent ainsi des acteurs incontournables des agendas politiques avec un poids et une influence plus ou moins forte selon les pays et les configurations nationales. Ces acteurs (ONG environnementales et de la conservation) se superposent ou interviennent souvent en concurrence avec les acteurs du secteur agricole, rarement en synergie afin de rechercher et élaborer des programmes conciliant environnement et développement agricole. Les conséquences économiques de ces positionnements sur les politiques nationales restent très inégales selon les situations et les capacités nationales à traduire au plan économique les orientations préconisées en matière de conservation et de développement durable.
- Les États eux-mêmes se sont largement recomposés. D'un côté, les pays des Suds se sont diversifiés et ont perdu leur apparente homogénéité. Alors que les pays émergents ont profité de l'ouverture commerciale pour augmenter leurs parts sur le marché mondial et entamer un cycle de croissance continue sur plusieurs années, permettant à certains de réactiver leurs politiques agricoles, les pays sous ajustement structurel ont eu des taux de croissance économique plus faibles et ont été privés des ressources nécessaires à une intervention publique dans le domaine agricole (Bosc *et al.*, 2010). D'un autre côté, des initiatives de

coopération technique Sud-Sud ont été mises en place sous l'impulsion des pays émergents (notamment Afrique du Sud, Brésil et Chine) donnant lieu à des investissements étrangers dans les pays les plus pauvres et des coopérations techniques inédites.

- Les groupes multinationaux de l'agroalimentaire, de la grande distribution et de la finance, se sont renforcés par l'ouverture commerciale des espaces nationaux et cherchent dans l'agriculture de nouvelles sources de profit.
- La structuration d'un mouvement de contestation internationale de l'intensification agricole, construit en réaction aux résultats contestés des politiques libérales. Y sont associés des intellectuels, des « *think-tanks* », des mouvements de solidarité internationale et sociaux, relevant d'organisation paysannes qui revendiquent un meilleur partage de la richesse mondiale et l'établissement de règles internationales remettant en question l'hégémonie économique de certains macro-acteurs. Dans le secteur agricole, de nombreuses coopérations bilatérales (France, Pays-Bas) et multilatérales (Fida, Banque mondiale) vont promouvoir le renforcement des organisations paysannes et rurales, en jouant parfois un jeu ambigu, dans la mesure où ce renforcement peut aussi s'interpréter comme un affaiblissement du rôle de l'État et s'inscrire ainsi pleinement dans le projet néo-libéral. Toutefois, les efforts des ONG de développement, de solidarité et d'acteurs associatifs ont permis de porter la voix d'agriculteurs familiaux dans des enceintes où ils n'étaient pas ou peu présents^[94].

Ces acteurs sont porteurs de valeurs, représentations et discours différenciés concernant l'appui public à l'agriculture, d'une part, et l'intérêt d'un traitement différencié concernant l'agriculture familiale, d'autre part. De façon assez large, une alerte est formulée au niveau international sur les méfaits de l'agriculture intensive. Les années 2000 sont, en effet, marquées par la publication de plusieurs expertises collectives importantes qui vont mettre en évidence des points de tension dans les débats internationaux tels que : l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire, le *Millenium Ecosystem Assessment* (MEA) concernant les services écosystémiques rendus par les écosystèmes et la nature à l'économie dans son ensemble et souvent dans le domaine agricole (pollinisation par exemple), l'évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement, l'*International*

[94] C'est le cas de l'interpellation réalisée par la *Panafrican Farmers Organizations Platform* lors de la réunion du Comité mondial de sécurité alimentaire à la FAO Rome en octobre 2011 qui a vu pour la première fois, à la même tribune et au sein de la FAO, des leaders d'organisations paysannes et des responsables politiques ayant rang de ministre.

Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development (IAASTD) sur les impasses du modèle de développement agricole intensif ou encore, le rapport sur le développement du monde 2008 de la Banque mondiale (Banque mondiale, 2007) sur l'importance du rôle de l'agriculture pour le développement, qui plaide pour un changement de paradigme en faveur d'une agriculture plus en phase avec les questions environnementales, et participant à la lutte contre la pauvreté.

Ces travaux, dont la pertinence des conclusions a été renforcée par la crise alimentaire des années 2008 et suivantes, induisent la nécessité de définir de nouveaux modèles agricoles et reconnaissent implicitement ou explicitement le rôle stratégique qui doit être accordé à l'agriculture familiale dans la recherche de réponses aux défis globaux. Pour beaucoup d'acteurs, l'agriculture familiale n'apparaît plus comme un secteur social résiduel, adverse à l'innovation et au changement technique, mais comme un ensemble d'unités de production diversifiées, capables de générer des réponses pertinentes aux questions complexes de la gestion environnementale, l'approvisionnement alimentaire des villes, la conservation du milieu rural, le maintien des réseaux de solidarité, etc.

De fait, il n'est actuellement guère une agence de coopération ou une réunion internationale qui n'affiche des préoccupations pour le développement des *smallholder agricultures*^[95]. Cependant, pour nombre de macro-acteurs et certains bailleurs de fonds, le modèle des grandes entreprises privées mettant en œuvre des systèmes productifs intensifs en capital (mécanisation, intrants chimiques, OGM, etc.) constituerait encore la réponse à la demande croissante de production agricole et à la stabilisation des prix.

La mise en politiques des agricultures familiales au niveau national résulte de l'interaction de ces acteurs, de leurs représentations et de leurs poids dans le débat politique national. Elle est nécessairement contextualisée dans les espaces nationaux. Mais les positions des acteurs nationaux s'inscrivent dans des jeux d'acteurs et d'alliances qui se déclinent au niveau international par le biais des réseaux, des accords de coopération, des contrats commerciaux, etc.

En synthèse de cette section, nous pouvons distinguer, parmi les dix études de cas analysées, les différentes configurations nationales de consensus politique autour de la reconnaissance de l'agriculture familiale, de la légitimité des politiques publiques qui lui sont destinées et l'effectivité de celles-ci.

[95] Voir la note inter-agences rédigée à l'occasion de la présidence mexicaine du G20 (mai 2012).

Quatre configurations peuvent être différenciées.

La légitimité implicite de politiques publiques de soutien à une agriculture familiale majoritaire

La question de la définition de politiques publiques pour l'agriculture familiale ne fait pas débat, ni même sens, en Inde, en France, voire au Mali, compte tenu du fait que l'ensemble des exploitations agricoles de ces pays sont considérées, à tort ou à raison, comme relevant de l'agriculture familiale. De ce fait, la politique agricole est une politique destinée, en principe, aux seuls agriculteurs familiaux. Les éléments qui différencient les politiques de ces trois pays sont : la diversité des mesures d'aide à la production, l'importance de la prise en compte des aspects non productifs (sociaux et environnementaux) et la nature et l'importance des moyens mobilisés. En Inde, les instruments de soutien sont limités mais ils s'appliquent à un nombre considérable de familles. En France, les instruments sont très diversifiés, intégrés et systémiques. Ils mobilisent des ressources importantes provenant pour partie de l'Union Européenne. Ils s'appliquent à un nombre réduit d'agriculteurs compte tenu fait du caractère résiduel du secteur agricole. Au Mali, pays dépourvu de ressources budgétaires, la politique agricole reste largement rhétorique. Les aides sont réduites et ne concerne qu'une minorité d'agriculteurs.

La légitimité récente de politiques publiques de soutien à une agriculture familiale aux fonctions complémentaires des agricultures entrepreneuriale et patronale

Le Brésil, le Maroc et le Mexique ont reconnu de façon récente leurs agricultures familiales comme une forme différenciée d'agriculture vis-à-vis des agricultures entrepreneuriale et patronale. Si ces dernières sont reconnues essentiellement pour leur participation à l'équilibre des comptes économiques et commerciaux, l'agriculture familiale bénéficie désormais d'une reconnaissance politique de ses rôles dans les domaines économique (approvisionnement du marché national), social (stabilisation de la population en milieu rural), culturel (conservation des valeurs et liens sociaux) et environnemental (préservation des ressources naturelles). Le Brésil est celui des trois pays dont la reconnaissance est la plus avancée compte tenu de sa formalisation juridique (loi définissant les agriculteurs familiaux) et administrative (création d'un ministère pour l'agriculture familiale : le ministère du Développement agraire). Dans les trois pays, des instruments de politique publique sont ainsi spécifiques des formes d'agricultures.

La position stratégique des États en transition économique

Au Vietnam, en Hongrie et à Cuba, le soutien à l'agriculture familiale apparaît comme une voie pour gérer la décollectivisation et l'insertion de l'agriculture nationale dans les chaînes de valeurs mondialisées (Vietnam et Hongrie). Selon les types d'organisation des structures agricoles durant la période communiste, le rôle accordé à l'agriculture familiale peut être important (Vietnam), ou partagé avec d'autres structures, notamment des entreprises publiques (Cuba) ou privées (Hongrie). Dans tous les cas, et selon des degrés et des intensités très différents, les politiques ouvrant un espace pour le développement de l'économie de marché se fondent sur les capacités d'initiative et d'adaptation des agricultures familiales.

La faible légitimité de politiques publiques pour une agriculture familiale à reconstituer

C'est le cas de l'Afrique du Sud. La conception de l'agriculture familiale est enchâssée dans l'organisation ethnique de la société et ne s'applique, dans les faits, qu'aux populations noire et métisse, les agricultures entrepreneuriale et salariale n'étant le fait essentiellement que de la population blanche. Sur le plan politique, la question de l'agriculture familiale correspond donc à celle des moyens publics à mobiliser pour créer une « agriculture noire » sur laquelle il n'y a pas consensus. La politique post-apartheid éprouve de grandes difficultés à travers une réforme foncière très limitée et le soutien à une agriculture africaine qui peine à trouver ses marques dans le modèle « commercial » qui lui est proposé.

3.2. Les politiques publiques au concret : enseignements des études de cas

Les études de cas permettent d'approcher la nature des politiques sectorielles agricoles, et des politiques territoriales, environnementales et sociales dans leur dimension rurale. Pour chacune de ces catégories, sont mises en regard les caractéristiques marquantes et les enseignements plus génériques qui peuvent en être tirés.

3.2.1. Les politiques sectorielles d'appui et de soutien à la production agricole

Le XX^e siècle a vécu son lot de famines liées à de dramatiques événements climatiques, des conflits ou des choix politiques (Chine, Europe, Inde, Sahel) et la plupart des politiques agricoles de la seconde moitié de ce siècle ont eu pour objectif une augmentation de la production afin de sécuriser l'alimentation des populations, de plus en plus urbaines, au sein de chaque État. Les études de cas analysées montrent que l'agriculture familiale n'était pas systématiquement ciblée. Même si dans certains pays, du fait de l'importance de cette forme d'organisation (Inde, Mali), le ciblage était implicite. Dans d'autres pays ce ciblage était explicite notamment dans le cadre de politiques duales officielles (Brésil, Maroc et Mexique) ou dans le cadre de choix politiques exclusifs forts (France dans les années 1960, Vietnam lors des réformes économiques – *Doi Moi*). D'autres pays feront le choix de soutenir d'autres formes d'organisation de la production agricole (Cuba, Hongrie) avec comme cas extrême la politique d'apartheid en Afrique du Sud avec comme conséquence l'élimination de la « petite agriculture noire » que la réforme foncière ne parvient pas à reconstruire. Dans plusieurs pays, la forte implication de l'État dans le secteur agricole peut être considérée comme un facteur déterminant du dynamisme de l'agriculture familiale (France, Inde, Vietnam). Même si le retrait de la puissance publique se fait sentir, le soutien des États a joué un rôle déterminant dans la fourniture de services aux agriculteurs parfois dans le cadre de systèmes mixtes – privés/publics, indispensables à la modernisation de l'agriculture (vulgarisation agricole, systèmes d'assurance, bonification de crédits, enseignement et formation à différents niveaux, recherche agricole) en Inde, au Vietnam, en France ou au Brésil notamment.

Au Vietnam, la période de collectivisation a été assez courte et la généralisation des droits d'usage du foncier rapide et systématique, ce qui a particulièrement renforcé l'agriculture familiale. Les services de l'État jouent un rôle fondamental dans l'articulation entre la production et les exportations de produits agricoles, en gérant des prix

intérieurs et extérieurs distincts, et en assurant un contrôle des changes. La dynamique des prix agricoles est l'un des facteurs explicatifs de la réussite de la stratégie exportatrice du Vietnam. Ces services sont aussi très présents dans les politiques de modernisation des moyens de production, de distribution des intrants ou d'assistance technique aux producteurs.

De manière schématique, les politiques favorables au développement de la production des agriculteurs familiaux, qui se sont traduites dans les cas observés par des augmentations de l'offre mise sur le marché, s'articulent dans la plupart des cas autour du triptyque : (i) facilités offertes pour accéder à des facteurs de production (matériels, intrants, crédits, information et formation) selon un modèle technique d'intensification fondé sur le triptyque « amélioration variétale/recours aux intrants chimiques puis, mécanisation/motorisation » selon les cas, incluant des investissements dans les infrastructures; (ii) existence de marchés rémunérateurs et le plus souvent régulés avec une intervention raisonnée sur les prix agricoles ; (iii) sécurisation de l'accès au foncier pour le groupe familial de l'exploitation agricole, y compris transmissibilité inter-générationnelle au travers de l'encadrement du marché foncier ou de la sécurisation des droits d'usage.

Les politiques agricoles indiennes ne différencient pas les formes d'agriculture. Les exploitations familiales, petites ou moyennes constituent l'essentiel des unités de production, cependant le poids de l'histoire reste fort. Héritant d'une structure foncière très inégalitaire, le pays n'a pas réussi à allouer aux plus petits producteurs des ressources foncières leur permettant de vivre uniquement de l'agriculture^[96]. Il en résulte une importance très grande de paysans sans terre et de micro-exploitations dans lesquelles les actifs doivent vendre leur force de travail une partie de l'année. Ainsi, même si les limites environnementales de la Révolution verte sont aujourd'hui patentées, les politiques agricoles s'inscrivent toujours dans un schéma général de modernisation et d'intensification (notamment au travers du développement de l'irrigation).

Ces politiques maintiennent des instruments de protection du marché intérieur. Les prix agricoles sont encadrés, avec un système de prix minimum (*minimum support price*) fixé par l'agence nationale *Food Corporation of India*. Cette agence gère aussi les intrants subventionnés auxquels ont accès les agriculteurs. Comme ailleurs en Asie (Timmer, 2010), la stabilité des prix a joué un rôle extrêmement important dans la

[96] Dans les grandes plaines irriguées, le gouvernement indien a cependant mené à bien un remembrement visant à faciliter la mise en œuvre du paquet technique de la Révolution verte.

réussite de la Révolution verte, particulièrement pour la production céréalière. Afin de compenser ces prix aux producteurs relativement élevés^[97], des politiques sociales couvrant le champ de l'alimentation ont été mises en place pour la rendre accessible aux ménages les plus pauvres grâce à un réseau de magasins subventionnés (*Fair price shops*).

La forte implication de l'État dans l'agriculture est considérée comme un facteur déterminant du dynamisme de l'agriculture familiale indienne. Elle est aussi patente dans la fourniture de services aux agricultures ; vulgarisation agricole, systèmes d'assurance, bonification de crédits (notamment pour le développement de l'irrigation au goutte à goutte) sont encore largement assurés par les services de l'État.

Ces approches techniques reposent sur l'application du modèle d'intensification de la Révolution verte qui se généralise après la seconde Guerre Mondiale selon des modalités différenciées en fonction des contextes mais qui repose sur les mêmes composantes, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les principales différences entre les situations tiennent au type de « modernisation » induite par la diffusion (ou non) d'instruments de travail du sol qui a des conséquences directes sur la productivité par travailleur : des agricultures vont ainsi opérer avec la motorisation (tracteurs et outils adaptés à diverses tâches culturales et transport lourds pour gérer les transferts de fertilité), d'autres avec la traction animale, enfin d'autres encore restent en culture manuelle. Selon les pays, les outils d'accompagnement financier ou technique sont plus ou moins développés ou intégrés dans le cadre d'approches de développement de filières (Inde, Mali, Maroc) pour les marchés domestiques et/ou les marchés internationaux (Mali et Vietnam).

La mise en œuvre de développements technologiques repose souvent sur des dispositifs plus ou moins décentralisés et impliquant de manière inégale les organisations d'agriculteurs.

Au Brésil, à partir de dispositifs préexistants, les politiques publiques destinées à l'agriculture familiale articulent surtout crédit, conseil technique et assurances agricoles. La mise en place du Programme d'appui à l'agriculture familiale (Pronaf) a permis, aux agriculteurs familiaux d'avoir accès à des financements à des taux bonifiés, ce qui constitue une avancée majeure. Le Brésil a par ailleurs mis en place un système de conseil agricole fédéral, mais décentralisé au niveau des États fédérés

[97] Si ce n'est par rapport aux prix internationaux, tout au moins au regard du pouvoir d'achat des ménages les plus pauvres.

et des communes (*municipios*), associant des institutions publiques et des structures privées bénéficiaires de délégations de service public, voire de la recherche publique. Un lien fort existe entre cette assistance technique et le système d'assurance récolte, car la validation du contrat entre l'agriculteur et son assureur nécessite la validation par une structure d'assistance technique. Comme pour le crédit, il existe des outils d'assurance spécifiques à l'agriculture familiale concernant aussi bien les risques climatiques (Système d'assurance de l'agriculture familiale – SEAF) que les risques de marché (Programme de garantie des prix pour l'agriculture familiale – PGPAF).

Selon les pays et les périodes, ont été mises en œuvre des politiques favorables au développement des actions collectives des agriculteurs familiaux *via* le renforcement des organisations selon des formes variées : coopératives, associations ou organisations de producteurs (France, Inde, Mali, Vietnam...). Ces dynamiques d'organisation jouent un rôle stratégique significatif : (i) pour améliorer les performances en autorisant des économies d'échelle et en accroissant le pouvoir de marché des agriculteurs familiaux ; (ii) en renforçant en même temps leurs capacités de négociation des politiques publiques (Brésil pour les politiques de soutien aux agricultures familiales, France pour le soutien parfois controversé à certains aspects de la PAC, entre autres).

En France, les instruments de renforcement des capacités des agriculteurs et de leurs organisations ont été structurants dans l'évolution de l'agriculture. Ils concernent le développement de compétences collectives à travers le rôle structurant du syndicalisme agricole moderniste dans de nombreux domaines, de l'amont et de l'aval, allant jusqu'à des capacités opérationnelles de prise en charge du « développement agricole » à la fin des années 1960. Ce dispositif de cogestion avec les pouvoirs publics a aujourd'hui tendance à s'effacer au profit d'une privatisation croissante des services. D'autre part, une proportion très importante du conseil est assurée par les fournisseurs d'intrants (en partie constitués par des coopératives d'approvisionnement) ou par des groupements de producteurs, en aval. Le système d'assurance est privé, historiquement mutualiste, mais aujourd'hui ouvert à la concurrence de tous les opérateurs privés. Le dispositif est obligatoire pour les immobilisations, avec une solidarité nationale en cas de calamités naturelles. Pour les récoltes, il existe une incitation sous forme de subvention de la PAC pour les assurer.

La situation malienne contraste fortement avec celles des pays disposant de moyens pour soutenir leur agriculture comme l'Inde, le Brésil, La France ou même à un degré moindre le Mexique. Au Mali, la nouvelle Loi d'orientation agricole prévoit l'enregistrement des exploitations agricoles, qui pourront ainsi bénéficier des mesures de

politiques, sans que cela se traduise encore dans les faits. L'encadrement des prix concerne essentiellement la filière coton (pour l'exportation), via la société cotonnière en cours de privatisation. Depuis 2008, l'État a engagé une politique de subvention des intrants, semences et équipements agricoles pour relancer la production, du riz dans un premier temps (initiative riz), puis étendue à la production de maïs et coton. Les prix des céréales traditionnelles fluctuent aussi bien en fonction des disponibilités locales (avec de fortes variations saisonnières) que du marché international (lorsque des importations sont nécessaires pour approvisionner les centres urbains).

Mais, l'État malien n'a que très peu de moyens pour financer l'aide à la production et l'accès à l'alimentation des ménages les plus pauvres. La question de la sécurité alimentaire – élément structurant du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté – reste un défi permanent pour nombre de ménages. Lorsque les prix agricoles internationaux sont bas, l'importation de produits alimentaires pour l'approvisionnement des marchés urbains est un élément qui contribue au maintien de prix bas à la consommation et à la production.

Les faibles disponibilités financières de l'État malien et sa dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers pour le financement du secteur agricole et rural expliquent l'absence de bonification de taux d'intérêts, la faiblesse des services de vulgarisation pour accompagner la nombreuse population active agricole (y compris en zone cotonnière^[98] suite à la crise du coton et à la privatisation du secteur), et l'absence de systèmes d'assurance.

Au niveau du foncier, les situations sont éminemment variables selon les pays, en distinguant des histoires agraires ayant produit une dualité structurelle pour des raisons diverses (Afrique du Sud, pays à économie planifiée avec de grandes unités sous gestion étatique puis décollectivisées – Cuba, Hongrie, ou encore le Brésil, le Mexique ou le Maroc), d'autres histoires agraires n'ayant pas induit de polarisations aussi marquées comme en Inde, au Vietnam, au Mali ou encore en France, même si dans ce dernier cas, on peut faire l'hypothèse d'un dualisme naissant.

[98] D'où les questions posées sur « le devenir des agricultures familiales des zones cotonnières africaines » (Deveze et Halley des Fontaines, 2005).

Encadré 3 *Le traitement de la question foncière dans des pays marqués par le dualisme des structures agraires : Brésil et Mexique*

Au Brésil, sur la question foncière, les politiques ont permis de dépasser l'alternative historique et conflictuelle de la réforme agraire. De fait, cette dernière (dans un processus de saisie de terres non exploitées et de redistribution aux paysans sans terre organisés) est une constante de la politique agraire depuis la démocratisation du pays, mais dans des proportions somme toute assez faibles, et avec un succès limité. Les tensions sociales autour de la terre dans les zones de frontière agricole (notamment l'Amazonie) ne sont pas traitées par les politiques sectorielles agricoles.

La question foncière, pourtant fondatrice de l'État mexicain, est maintenant traitée avec beaucoup de souplesse : les contrats de location, légaux ou non, déclarés ou pas, permettent de dépasser l'historique fracture entre latifundio et terres « *ejidales* » dont la gestion est collective, en brouillant les frontières entre propriété individuelle et privée, droits d'usage et de propriété.

Dans les pays socialistes, la sécurisation foncière des terres cultivées par les agriculteurs familiaux se fait totalement (Vietnam) ou en partie (Cuba) au travers d'un allongement de la durée des droits d'usage.

L'accès au marché fait l'objet de multiples mesures, sur les prix – entre prix administrés avec prix minimum, prix régulés ou entièrement libéralisés (Afrique du Sud, Mali, Maroc et Mexique), voire couplage entre prix administrés et marché libre à Cuba – les infrastructures, les organisations, la possibilité de réserver certains marchés aux agriculteurs familiaux (Brésil) et l'existence de soutiens encore actuellement (Inde) ou à certaines périodes (France).

Encadré 4 *Des marchés pour les agriculteurs familiaux dans un contexte de libéralisation au Brésil*

La libéralisation des marchés agricoles, et le choix du renforcement de son insertion compétitive dans les grands marchés internationaux limitent le contrôle des prix agricoles au niveau national. Mais divers dispositifs d'action publique permettent néanmoins de faciliter l'accès au marché des productions de l'agriculture familiale, comme par exemple l'accès à l'alimentation collective publique (cantines des écoles, des maisons de retraite, des hôpitaux). Un système de double appel d'offre est organisé, le premier n'étant accessible qu'aux agriculteurs produisant à proximité. Si la production locale n'est pas suffisante, un second appel offre est lancé.

Encadré 5 Le retour aux signaux des marchés dans l'agriculture cubaine

A Cuba, le système de planification centralisé a largement occulté la fonction des prix comme indicateurs des coûts de production. Du côté du producteur, l'incitation à la production relevait essentiellement du niveau d'allocation des intrants, eux-mêmes subventionnés par le budget central de l'État. La spécialisation productive s'exerçait au sein du système d'assistance économique mutuelle, le *Council for Mutual Economic Assistance* (COMECON)^[99]. Du côté du consommateur, les produits alimentaires ont été distribués, pendant longtemps et largement, au travers d'un système étatique (« *la libreta* »), dans lequel le consommateur ne payait qu'une infime partie de la valeur, la majeure partie étant à la charge de l'État central. Aujourd'hui, ce système est progressivement remplacé par des mécanismes classiques de marché.

Pour autant, les choix politiques ne se portent pas nécessairement sur l'agriculture familiale comme le montrent les expériences de l'Afrique du Sud et de la Hongrie, dans des contextes historiques, politiques et institutionnels très contrastés. Les politiques publiques agricoles de l'Afrique du Sud s'inscrivent dans un référentiel libéral s'organisant autour des mécanismes de marché. Elles confortent un modèle d'agriculture patronale ou entrepreneuriale, généralement blanche, et réservent aux agriculteurs noirs des bantoustans le bénéfice de politiques sociales, accompagnant un modèle de production d'autoconsommation. Les perspectives de réforme agraire suscitées par la fin de l'apartheid (et dont l'objectif est d'obtenir la redistribution de 30 % du foncier) et l'arrivée du Congrès national africain (ANC) au pouvoir il y a 20 ans ne se sont pas traduites par des changements substantiels à ce jour.

En Hongrie, le foncier est au cœur de trois enjeux aux temporalités différentes. D'une part, sur le temps long, se gère la restitution des biens familiaux collectivisés lors de la période communiste. D'autre part, dans la nouvelle organisation économique émergeant après l'effondrement du bloc soviétique, se forment des grandes structures privées (capitalistiques ou coopératives) gérant les anciens combinats. Enfin, des micro-exploitations se créent, issues de lopins individuels et de la privatisation égalitaire des fermes d'État. Dans un marché de l'emploi fragile, ces dernières attirent des actifs qui complètent leurs revenus non agricoles par les activités agricoles (dont

[99] Sucre, jus d'orange, tabac et rhum pour Cuba, alors que le lait UHT, les pommes de terre, le blé, les légumes en conserve et même une partie de l'alimentation animale étaient importés des pays socialistes Est-européens et de l'Union soviétique.

une partie importante pour l'autoconsommation). Depuis 1991, les prix agricoles n'y sont plus réglementés et la stratégie de renforcement d'une agriculture marchande concentre les aides et subventions sur les catégories d'exploitations actives sur le marché national ou international. Les micro-exploitations de moins d'un hectare sont exclues de l'accès aux crédits de campagne ou d'investissement. Seules les structures « commerciales », relevant de l'agriculture familiale ou pas, peuvent y recourir.

3.2.2. *Les politiques environnementales*

Au regard des enjeux de sécurité alimentaire ou de développement des productions (enjeux de revenus et de génération de devises par le développement de l'export), force est de reconnaître la faible attention portée par les États aux questions environnementales en lien avec les politiques agricoles. La coexistence entre les différentes politiques est la norme, l'intégration rarissime, sauf à considérer le second pilier de la PAC comme une amorce mais qui reste bien timide. La coexistence se traduit par une segmentation des espaces dans le cadre du développement des aires protégées avec des mesures incluant des activités économiques (Brésil dans certains cas) ou allant jusqu'à les exclure (Afrique du Sud). On observe donc une propension générale à la segmentation des espaces entre espaces dévolus à la mise en valeur économique (agricole et non agricole) et à la segmentation des politiques avec une dominante en faveur des approches de type « conservationnistes ». Les cas de recherche d'une intégration plus poussée des préoccupations environnementales dans le cadre des politiques agricoles restent plus rares, mais nos études de cas laissent entrevoir des expériences qui constituent autant d'ouvertures vers des pratiques innovantes (recherche de systèmes techniques plus autonomes par rapport à l'industrie chimique, développement de pratiques agricoles sur les principes de l'agroécologie...).

En effet, certaines politiques agricoles visent à développer des modèles techniques en phase avec les préoccupations environnementales comme dans le cas des approches agroécologiques au Brésil ou à Cuba.

Encadré 6 *Les questions environnementales au prisme des enjeux sectoriels agricoles au Brésil*

Au Brésil, l'émergence des préoccupations environnementales croise la reconnaissance des agricultures familiales mais en adoptant des perspectives et des réseaux d'action différents. Si ces deux pôles se structurent en réaction à la domination des visions agro-exportatrices, le premier va mobiliser l'agroécologie conjointement aux logiques conservationnistes (même si les deux approches ne vont pas sans conflits), pour justifier de potentialités moins agressives pour l'environnement des formes familiales de production. Dans les faits, les agricultures d'entreprise et patronales se saisissent également d'approches environnementales pour renforcer leur position, mais on a bien deux registres différents, qui s'adosent à des réalités et ambitions spécifiques.

Dans les pays où les ressources naturelles sont rares et/ou fragiles comme en Afrique de l'Ouest (sols, eaux et végétation) ou au Maroc (eau, hydraulique agricole) des actions spécifiques sont mises en œuvre avec des acteurs publics et privés et une implication variable des agriculteurs familiaux et de leurs organisations, des collectivités territoriales, des ONG ou des services publics. La question de l'eau et notamment de la gestion des nappes est cruciale dans le contexte marocain des liens entre agriculture et environnement. Elle fait l'objet d'une attention particulière du ministère de l'Agriculture et des agences de bassins, lesquels parviennent plus ou moins bien à s'organiser entre les approches par l'offre de l'agriculture et les approches par la demande des agences. La lutte contre la désertification au Mali ou le dispositif du Pilier II du Plan vert au Maroc qui cible les zones à fortes contraintes environnementales (pentes, sols moins fertiles que dans les plaines, moindre capacité d'irrigation...) vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des contraintes et questions environnementales.

Dans d'autres contextes, l'émergence de la notion de « services environnementaux » et des paiements destinés à les reconnaître et à les valoriser semble une piste à explorer afin de lui donner un contenu opérationnel qui ne peut que se modeler sur les conditions locales.

Encadré 7 *La déconnexion entre enjeux environnementaux et agriculture familiale au Mali*

Au-delà des intentions, peu de leviers sont disponibles, notamment pour penser les mobilités infranationales et leurs impacts sur le développement et sur la gestion des ressources naturelles. Les zones agricoles sont en effet soumises à des pressions démographiques très importantes. La prégnance des questions de désertification en lien avec les grandes sécheresses des années 1970 et 1980 a conjointement dirigé les orientations environnementales vers le reboisement et, plus tard l'injonction à adopter des itinéraires techniques moins agressifs, notamment en invitant à restituer la matière organique, et à développer des techniques de conservation des eaux et du sol. Un défi est d'appréhender l'affaiblissement des règles de gestion des ressources naturelles des communs et leur substitution ou articulation avec l'action publique. Mais, là encore, les leviers restent peu opérants, d'autant que le relais souvent pris par des ONG, véhiculant des formes normalisées de gestion des ressources naturelles, grève l'émergence de solutions innovantes valorisant les agricultures familiales.

Les politiques supranationales (PAC) peuvent jouer un rôle, même modeste, dans l'émergence de préoccupations environnementales (Hongrie) alors même que le rôle du second pilier reste limité en France dans la gestion d'une transition vers des pratiques plus en phase avec les principes de l'agroécologie. Les modèles techniques nécessairement localisés restent encore largement à inventer ; et l'inventivité des initiatives locales semble l'emporter sur la lourdeur de la décision publique pour engager le changement de cap.

Il est toutefois probable que les politiques environnementales ne pourront être envisagées à l'avenir que dans le cadre de politiques territoriales prenant en compte la globalité des enjeux productifs, sociaux et environnementaux. Ces politiques obéissent actuellement à des logiques sectorielles qui parfois, mais trop rarement, sont en phase avec les dispositifs et mesures des politiques agricoles.

Le poids et la diversité des agricultures familiales dans les populations agricoles et rurales des pays étudiés ici, sont largement démontrés. Par suite, toutes les politiques publiques rurales (et parfois urbaines tant les liens sont forts), mais aussi les politiques d'équipement, d'éducation et de santé, concernent aussi ces familles et contribuent à faciliter (ou à contraindre), conjointement aux politiques encourageant la production, les options stratégiques mises en œuvre par elles. D'autre part, le désarmement des politiques sectorielles à partir des années 1980 – même si nous avons vu qu'il était

dans certains cas très relatif – s’est accompagné d’une affirmation du rôle des États et des collectivités locales, vers des actions *a priori* moins perturbantes pour les marchés. Ces actions portent largement sur des approches territoriales visant à réduire/rationaliser les dépenses publiques et/ou à contourner les contraintes posées aux politiques sectorielles. Dans certains cas, politiques sociales et politiques territoriales sont étroitement articulées comme le montre l’exemple du Brésil.

Les paragraphes suivants illustrent, par des exemples tirés des situations nationales étudiées, quelques grandes orientations d’appui ou de marginalisation des formes familiales de production qui ne passent pas uniquement par les incitations de marché et les politiques sectorielles d’encouragement à la production.

3.2.3. Des politiques sociales contrastées

Les politiques sociales peuvent renvoyer à trois grandes logiques, non exclusives. La première concerne des politiques faisant partie intégrante du processus de modernisation mis en œuvre. Le cas de la France illustre un exemple de compromis social de la modernisation de l’agriculture. La modernisation s’est accompagnée d’un pacte social qui visait un rattrapage des revenus des agriculteurs par rapport au reste des actifs, notamment urbains avec comme contrepartie – plus ou moins explicite pour les acteurs – la diminution des actifs agricoles. Même si cela peut faire l’objet de débats, les soutiens au prix, puis aux revenus des exploitations fait partie de ce compromis social autour de l’agriculture familiale. Ces politiques sociales ont permis aussi la création d’une protection sociale qui est cependant restée dans des limites sectorielles et qui demeure globalement moins favorable par rapport à d’autres secteurs d’activité.

La seconde logique renvoie au traitement des situations de pauvreté et font essentiellement référence à la période de libéralisation. Ces politiques sociales visent à accompagner le renforcement du dualisme en traitant la pauvreté au niveau des exploitations agricoles et des ménages ne répondant pas aux critères structurels et de performances de type « entreprise agricole », comme le montre le cas du Mexique. Elles peuvent également concerner des régions ou des publics cibles (femmes, jeunes) dans le cadre plus global de politiques de réduction de la pauvreté (Mali) sous forte dépendance à l’aide internationale ou de manière plus autonome (Inde).

Encadré 8 *Politiques sociales rurales au Mexique*

Au Mexique, la trajectoire est sensiblement différente, du fait d'un virage libéral et industriel plus radical et d'un désarmement induit des politiques agricoles en direction des formes familiales (Léonard, 2008). Le retour correctif vers plus d'intervention et de régulation dans des formes duales est plus ciblé et de moindre ampleur qu'au Brésil. Cependant, des logiques proches s'y déploient (le terme paysan remplaçant la famille), entre conservationnisme porté par des réseaux politiques et intellectuels bien structurés, et durabilités environnementale et sociale. Sans autant de connexions qu'au Brésil, les politiques sociales sous forme de transferts directs aux familles et d'avancées (limitées) en termes de statut pour les agricultures familiales, se substituent partiellement à la réduction des soutiens par les politiques agricoles aux agriculteurs familiaux. Cette segmentation institutionnalisée se concrétise spatialement, avec un Nord et un Ouest « *agricoles, marchands et utiles* » et un Centre et un Sud « *socialement soutenus* ». Dans ces derniers, la ruralité se recompose dans la pluriactivité en comptant sur les transferts publics des politiques sociales et transferts privés liés aux migrations. Ceux-ci, multipliés par six entre 1992 et 2006, dépassent le total national des transferts publics vers le monde rural et constituent de fait un second ensemble de filets de sécurité. Une politique de filet de sécurité sociale, a également été mise en place : *Oportunidades*, structurée selon les mêmes principes que la *bolsa familia* brésilienne.

Enfin, la dernière logique concerne les politiques de fourniture de biens publics hors ciblage sectoriel (santé, éducation, équipement en infrastructures d'accès à l'eau, à l'assainissement et aux infrastructures de base) qui jouent un rôle déterminant dans l'économie des ménages. Leur présence peut générer une propension à l'investissement productif en réduisant la pression sur les budgets et les temps d'accès à ces services (adduction d'eau potable vs temps et efforts pour rechercher de l'eau potable). À l'inverse, le manque de ces services de base en milieu rural joue dans le sens de la migration vers des univers urbains imaginés, souvent à tort, plus hospitaliers. En fait, cette logique tend à renvoyer de plus en plus vers des politiques territoriales dont l'efficacité dépend des moyens disponibles au niveau des collectivités territoriales. La comparaison des moyens alloués au Brésil et au Mali aux politiques sociales et territoriales est en soi une illustration du décalage qui peut exister entre les discours et les réalités de leur mise en œuvre.

Les politiques publiques sociales (éducation et santé), d'aménagement du territoire (électrification rurale, adduction d'eau potable et assainissement, amélioration des réseaux routiers et ferroviaires...), mais également les évolutions du statut de l'agriculteur et des avantages liés, ont joué un rôle significatif pour transformer une France paysanne

en une France d'agriculteurs connectés aux marchés nationaux et internationaux. Dans la période actuelle, les questions posées sont devenues plus complexes dans un contexte de précarisation économique des zones rurales, de crise économique et de montée du chômage, avec des politiques sociales gérées désormais par les collectivités territoriales qui accordent une attention variable au secteur agricole. On observe cependant, et souvent en marge des politiques, des dynamiques de nature sociale (réinsertion, activités sociales, associations...) qui réinterrogent les formes familiales de production en développant des modèles alternatifs (circuits courts, agriculture biologique ou raisonnée, dynamiques de développement local...).

3.2.4. Les politiques territoriales et dotations en biens publics

Les paragraphes suivants illustrent quelques grandes orientations d'appui ou de marginalisation des formes familiales de production qui ne passent pas uniquement par les incitations de marché et les politiques sectorielles d'encouragement à la production. Ces amorces, plus ou moins vigoureuses, en faveur de politiques territoriales, avec une capacité d'intégration, donnent lieu à des innovations institutionnelles qui reposent souvent partiellement sur des initiatives locales. La question alors posée concerne le dosage entre procédures et politiques impulsées par les pouvoirs centraux et initiatives et dynamiques d'origines locales. Dans de nombreuses situations on retrouvera en effet de multiples initiatives locales, souvent soutenues par des ONG ou des mouvements associatifs (Mali, France), mais qui ont parfois du mal à dépasser une échelle locale

En France, depuis les années 1990, la montée en puissance de territoires infranationaux de développement et d'action (pays, parcs régionaux, territoires leaders, voire intercommunalité) est significative. Elle s'accompagne d'un basculement de compétences et de moyens au service du développement local. Des initiatives éparées émergent en décloisonnant localement productions et marchés. Ces initiatives portent parfois implicitement la promotion d'une agriculture familiale recomposée mais s'éloignant des formes promues d'exploitation familiale. Cependant, portées par un monde associatif et souvent militant, elles rencontrent peu les programmes nationaux et européens (dont LEADER – Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale). Ceux-ci entretiennent plutôt la fragmentation des politiques publiques avec la modernisation agricole d'un côté, et un développement local peu agricole de l'autre.

Ces dispositifs publics peuvent avoir pour origine : (i) les politiques nationales de déconcentration de l'État central et/ou de décentralisation, pas toujours accompagnées de moyens correspondant (Mali), (ii) des politiques de compensation à

caractère régional : programmes LEADER dans les pays de l'UE pour les régions à l'écart des dynamiques de développement conventionnelles, (iii) mais aussi des programmes ciblés sur des régions défavorisées comme au Brésil ou au Vietnam ou iv) des politiques territoriales d'accompagnement des politiques de modernisation qui ciblent de manière préférentielle les soutiens à la production sur des formes patronales et entrepreneuriales fortement intégrées aux marchés (Mexique). Au Vietnam, les politiques territoriales ont suivi les politiques agricoles, avec une approche spatiale de l'action publique. Les communes et régions les plus pauvres (où l'agriculture familiale domine), bénéficient d'une attention accrue et spécifique. En revanche, les grandes orientations restent très centralisées, ce qui grève l'adaptation locale des instruments, et les possibles articulations entre les dynamiques agricoles – et leurs spécificités familiales – et l'activation des ressources spécifiques des territoires. Dans le cas mexicain, des « Conseils de développement rural durable » se déclinent aux différents niveaux d'organisation administrative et c'est autour des politiques territoriales, davantage que dans les politiques sectorielles proprement dites, que s'expriment les innovations foncières et la reconnaissance des fonctions non strictement marchandes des agricultures familiales.

L'Inde n'a jamais abandonné un interventionnisme stratégique pour des questions de sécurité alimentaire, et son agriculture est en très grande majorité familiale. Ces dernières années, le principal virage a consisté à substituer aux politiques sectorielles classiques et aux aides agricoles individuelles (qui avaient fortement diminué depuis trois décennies), des investissements publics augmentant globalement les transferts vers les zones rurales, mais surtout censés mieux doter et dynamiser des territoires dont les potentialités sont affirmées ou en devenir. Par exemple, le développement de l'irrigation et des infrastructures de stockage dans les États de l'Est, pour lesquels la Révolution verte a été limitée, est une nouvelle priorité. Mais elle est aujourd'hui menée conjointement à d'importants efforts en matière d'électrification, d'éducation et de santé. Les États de l'Inde péninsulaire, moins favorables à l'agriculture, jouent quant à eux plutôt sur l'accélération de la diversification économique et les mobilités géographiques.

Ainsi, la territorialisation des politiques publiques devient un des piliers de l'appui à l'agriculture et donc à l'agriculture familiale. Les systèmes très intensifs, conduits sur des surfaces réduites, conduisent à renforcer ces visions territoriales en adoptant des mesures de conservation spécifiques et localisées. Dans les États les plus agricoles, l'amélioration conjointe des performances productives et environnementales de l'irrigation est stratégique, tandis que des États se détournent de l'agriculture à cause de ses impacts sur la ressource en eau.

Cette territorialisation est également adossée aux politiques sociales de lutte contre la pauvreté, qui prennent la forme de transferts directs aux familles les plus défavorisées. De fait, les agriculteurs familiaux bénéficient majoritairement de ces transferts ^[100], et sont aussi les principaux destinataires des efforts publics en termes de santé et d'éducation de base.

Les pays en transition vers l'économie de marché repensent aujourd'hui leurs politiques territoriales, en héritant de pratiques centralisatrices encore opérantes et, pour la plupart, d'une agriculture d'État en crise, laissant place à des formes de production patronales, d'entreprise, mais aussi familiales. Ces dernières doivent se réinventer, ce qu'elles font à des rythmes différents et avec des liens plus ou moins forts avec les dynamiques sectorielles à l'œuvre. Les différences dépendent des choix faits pour gérer la transition.

Encadré 9 *De nouvelles opportunités pour les territoires des agricultures familiales cubaines*

À Cuba, la transition vers une économie de marché est encore hésitante, mais les familles rurales y gagnent un intérêt et des espaces d'initiatives certains. Sur le plan environnemental, la mise en place de mesures de conservation influence fortement les pratiques techniques, notamment aux abords des parcs naturels très nombreux. Conjointement, le développement d'une agriculture sans pesticide, spécifique aux formes familiales de production depuis les réformes agraires des années 1960, est indirectement encouragé par l'intérêt porté à l'environnement. Déclinaison sectorielle d'une logique d'autonomie par rapport à l'extérieur, le choix de la lutte biologique contre les pestes végétales a permis l'émergence et l'expression d'un savoir-faire qui, après avoir été le révélateur d'une marginalisation, pourrait s'avérer un atout pour l'avenir, jusqu'à devenir un argument de défense et d'accompagnement de l'agriculture familiale.

Conjointement, la politique de maîtrise de l'agrandissement de la Havane a conduit à limiter la concentration urbaine de la population cubaine, avec des effets indirects mais cruciaux sur les agricultures familiales. Il oblige de fait l'État à s'y intéresser et à les accompagner, et les efforts en matière d'infrastructures et de biens publics se portent plus qu'ailleurs sur les besoins des ruraux, ne se focalisant pas sur la seule capitale.

...

[100] Signe de la volonté d'une simplification des dispositifs et de lutte contre la corruption, le versement direct et régulier à plus de 700 millions d'Indiens d'une aide annuelle de 730 USD par famille vient d'être décidé.

•••

Même si des écarts en qualité restent observables, les *capabilités* des agriculteurs familiaux ont été améliorées par ce choix. Plus récemment, cet effet indirect est amplifié par un début de déconcentration (avec un certain délai par rapport aux situations brésilienne et européenne). Les collectivités territoriales ont obtenu davantage de marges de manœuvre et de moyens pour appliquer les directives centrales, ce qui permet une meilleure adaptation des politiques aux réalités locales (y compris agricoles), mais aussi de mieux valoriser les liens intersectoriels et le rôle des agricultures familiales dans le développement local.

Les agricultures familiales profitent également d'un système d'éducation et de santé performant et accessible (même si des écarts subsistent entre villes et campagnes), d'un système de retraite commun à toutes les catégories socioprofessionnelles, et de politiques interventionnistes pour l'égalité entre hommes et femmes concernant l'accès aux responsabilités professionnelles et les salaires. Ces avancées vont dans le sens de l'attractivité des zones rurales dans le sillage d'une agriculture toujours rémunératrice. Pour autant, elles ne suffiraient sûrement pas à entretenir l'actuelle répartition démographique du pays, si le recul en termes d'appui public à l'agriculture devait se prolonger.

Le Brésil et l'Afrique du Sud offrent dans le domaine des politiques territoriales des perspectives radicalement différentes. Au Brésil, le développement territorial^[101], avec sa dimension participative et située, est au cœur du projet de reconnaissance des agricultures familiales (Bonnal et Kato, 2011), alors qu'en Afrique du Sud les politiques territoriales peinent à infléchir les trajectoires du passé et notamment la marginalisation de l'agriculture familiale noire par une agriculture patronale ou d'entreprise. La création du nouveau pays en 1994 et la provincialisation semblaient ouvrir la voie à une décentralisation rationalisée et susceptible, par une meilleure répartition des moyens publics et des facteurs de production, de modifier les fondements de l'agriculture. Mais force est de constater que la réforme foncière est bloquée, que les politiques environnementales se concentrent sur des logiques de sanctuarisation d'aires protégées et ne sont pas un levier de reconnaissance d'autres formes agricoles^[102]. La provincialisation, en dépit des avancées politiques et sociales qu'elle

[101] Dans le même temps des investissements publics considérables (barrages, toutes nationales) sont réalisés en faveur des agriculteurs patronaux et des entreprises de l'agro-exportation, avec des impacts territoriaux non négligeables.

[102] Au contraire, les politiques environnementales créent des conflits d'usage en bordure des parcs, ces derniers occupant des surfaces importantes et potentiellement agricoles.

porte, ne modifie pas en profondeur la façon d’appréhender le dualisme agricole. Le pays a pris une option nationale libérale et, plus récemment, d’agriculture de contrat, avec ses effets sur la baisse rapide du poids du secteur dans l’économie mesurée du pays. Ce choix donne de fait une importance capitale aux politiques sociales de santé, d’éducation et de lutte contre la pauvreté dans l’accompagnement des zones rurales non inscrites dans les marchés agricoles.

Le Brésil se singularise pour avoir mis en place des dispositifs de développement territorial pour l’agriculture familiale – le PRONAF et les territoires de la citoyenneté – qui essaient de combiner, avec plus ou moins de bonheur, les logiques de territoires de projets et de réduction des inégalités et de la marginalité. Les agricultures familiales ont aussi beaucoup bénéficié du renforcement des politiques sociales à partir de 2003, notamment par la politique *bolsa familia*. Celle-ci, fondée sur des transferts augmentés et conditionnés au respect par les familles des programmes de santé et d’éducation mis en place en parallèle, participent de la mise en synergie de différentes approches assumant de ne pas laisser aux seuls marchés les perspectives d’épanouissement des agricultures familiales. Il est intéressant de noter que ces programmes additionnés répondent chacun à des mobilisations syndicales et militantes, mais aussi à des entrées distinctes se rejoignant dans une perspective plus globale. Ces synergies sont cependant freinées par l’absence d’administration territoriale, qui fragilise leur consolidation.

3.3. Quels instruments de politiques publiques pour accompagner l’agriculture familiale ?

3.3.1. Un enseignement majeur des études de cas : la disjonction des politiques et des instruments

Le rapport de force politique, résultant du nombre de paysans (Maroc, Mali), et/ou de leur capacité historique à s’organiser en groupes de pression (France), et/ou à trouver des relais dans les partis politiques (Inde, Cuba, Brésil), détermine clairement le volontarisme politique en direction des agricultures familiales. Par ailleurs, les politiques identifiées sont d’abord des réponses à des enjeux de contextes nationaux.

Les politiques publiques rurales dans les pays en développement et dans les territoires défavorisés des pays émergents sont majoritairement tournées vers la lutte contre la pauvreté. Elles s’inscrivent le plus souvent dans un cadre stratégique global de référence, censé intégrer l’ensemble des politiques et stratégies de

développement ^[103]. Elles reposent généralement sur un double ciblage : vers les plus démunis par des politiques sociales et par l'incitation à la modernisation pour une frange d'exploitations agricoles familiales souvent les mieux dotées en facteurs de production (Mali, mais aussi Inde et Mexique). La transition vers un monde urbanisé et un secteur agricole plus concentré n'est pas questionnée ; elle est un constat, une donnée présentée comme objective qui offre le cadre de la plupart des représentations politiques des futurs possibles, et cela en dépit des tendances démographiques qui prévoient, dans de nombreux cas, la poursuite de l'accroissement des populations agricoles et rurales. Ce type de représentation – qui conduit directement à légitimer des politiques « duales » (sociales d'un côté et productivistes de l'autre) qui aggravent la situation du plus grand nombre – est légitimement questionnable.

L'examen des politiques rurales témoigne d'un recul global – à des rythmes et des intensités très divers – des régulations nationales au profit d'une gouvernance par des macro-acteurs internationaux. De nouvelles régulations par les normes réduisent la place des États en même temps qu'elles marginalisent les représentants des agricultures familiales dans les processus de décision ^[104].

Plus précisément sur la question des instruments, quelques enseignements majeurs peuvent être tirés des études de cas :

- les réussites de la Révolution verte en Asie et de la modernisation de l'agriculture en Europe ont été facilitées par la stabilisation des prix agricoles, à des niveaux suffisamment élevés, pour créer une incitation à l'augmentation de la productivité des différents facteurs de production. Au moment où se succèdent des fortes variations annuelles des cours internationaux des produits agricoles, cette leçon mérite d'être soulignée, et ceci d'autant plus que dans certains pays les variations de prix sur les marchés domestiques sont aussi très importantes et que de nombreux outils de régulation peuvent être mobilisés au-delà des injonctions libérales (Galtier, 2012). Pour autant, le succès des politiques de soutien des prix peut se traduire aussi par un accroissement des écarts entre petites et grandes structures, et être défavorable à l'agriculture familiale. Il importe, dès lors, qu'il s'accompagne d'une politique d'encadrement des structures – notamment foncières – sur un ensemble coordonné d'instruments et de soutien à la

[103] Par exemple, le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté au Mali.

[104] Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, les représentants des « *smallholders* » ne sont plus dans les discussions d'une certification de l'huile de palme de la *Roundtable on Sustainable Palm Oil* (RSPO).

production (investissements publics dans les infrastructures rurales, mais aussi crédit, assurance, conseil et formation, etc.) ;

- les questions foncières sont structurantes dans la mise en politiques des agricultures familiales, avec des déclinaisons ancrées dans les histoires nationales. La question de la réforme agraire est ainsi un enjeu social fort dans les pays ayant hérité de leur histoire agraire une structure duale entre exploitations latifundières, entrepreneuriales et familiales (Mexique, Brésil, Cuba, Maroc, Afrique du Sud). Des histoires agraires variées, il résulte des politiques foncières avec des objectifs diversifiés : redistribution (Mexique au XX^e siècle, Cuba sous forme de droits d'usage, mais également Vietnam) ; extension de la taille des exploitations et concentration (France, Afrique du Sud) ; combinaisons de ces politiques (Brésil, Mexique). Dans des contextes de forte pression foncière (étalement urbain, densité de population élevée), les politiques foncières gèrent autant la protection de l'activité agricole que la redistribution du foncier ; les instruments impliquent alors souvent les collectivités territoriales. Les politiques foncières sont enfin fortement influencées par la difficile transmission des exploitations familiales avec le poids du capital terre dans la succession ou l'installation ; beaucoup s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement vers des formes patronales (France) ;
- les politiques agricoles nationales ont été fortement impactées par les changements au niveau du commerce international et questionnées lors des négociations dans le cadre de l'OMC, avec une tendance à l'accentuation du découplage sur les dimensions environnementales et sociales. Les petits producteurs, notamment familiaux, sont fortement sensibles à la volatilité des prix ; or, la libéralisation des marchés internationaux, notamment des produits agricoles, et l'intégration des petits producteurs dans les marchés (une part des politiques de modernisation de l'agriculture) ont accentué la volatilité et l'exposition au risque des petits producteurs. Une série d'instruments déterminants de protection et de stabilisation des prix ont de fait été abandonnés (Mali, Madagascar, Maroc, Inde), avec des conséquences fortes pour les petits producteurs, et seuls les pays capables d'assurer un transfert de ressources du reste de l'économie vers l'agriculture peuvent mettre en œuvre des politiques de modernisation ambitieuses (Brésil, France, Afrique du Sud). Dans le même temps, ni la situation des budgets des États, ni la prise en compte par les politiques environnementales des externalités négatives de la Révolution verte, par la taxation des intrants ou la régulation des pratiques les plus nocives, ne permettent aujourd'hui de limiter les coûts pour les petits agriculteurs (Inde notamment) ;

- la bonification des taux d'intérêt a été une mesure largement utilisée (notamment dans les années 1960 et 1970) par certains pays pour impulser la modernisation de l'agriculture et permettre des investissements avec des crédits à moyen et long terme supportables. Souvent, cette mesure a été mise en œuvre *via* des banques dédiées (banques agricoles avec capitaux publics). Elle relève désormais plutôt d'une délégation de service public. Ce type de mesure, aujourd'hui réduite à des cibles précises – jeunes agriculteurs, mise aux normes – est réservé aux pays ayant la capacité financière de l'assumer (France, Brésil). Elle a largement disparu ailleurs (Hongrie, Cuba). Dans les pays en développement, les agences et bailleurs de fonds publics y sont opposés^[105], même si les taux d'intérêt des emprunts privés à moyen ou long terme constituent une contrainte majeure aux investissements pour les exploitations familiales (Mali, Madagascar). Les assurances sont aussi un défi, du fait des risques liés aux phénomènes climatiques extrêmes et à la volatilité des cours des produits et intrants agricoles. Les pays ayant des capacités financières en amoindrissent le coût pour les agriculteurs. Ailleurs, les dispositifs institutionnels peinent à se mettre en place, du fait de la faiblesse du marché ; les ressources des exploitations familiales ne permettent qu'à la minorité la plus favorisée d'avoir accès à ce type de service ;
- les pays les plus pauvres ont des dispositifs de renforcement des capacités individuelles et collectives de leurs agriculteurs, qui sont très réduits et qui dépendent de l'aide internationale (Mali, Madagascar). Dans les pays plus développés, l'éducation de base et la formation professionnelle, notamment imposée à travers l'attribution d'aides, contribue largement à ce renforcement des capacités. On note cependant que, dans bien des cas, les formations professionnelles visent la modernisation/professionnalisation de l'exploitation agricole et, par contre coup, engagent à occulter le caractère familial et les stratégies de pluriactivité ; elles peuvent donc constituer un accompagnement à la sortie de l'agriculture familiale vers l'entreprise. C'est plutôt à la marge que les dispositifs de formation en apprentissage (*Farmers' Field Schools*, Maison familiales rurales, etc.) peuvent privilégier les dimensions familiales de la production ;
- tous les pays ont développé des structures de vulgarisation et de conseil agricole dépendant soit de structures publiques (Cuba, Mali, Madagascar), soit de structures cogérées (France), soit de partenariats public-privé (Mexique, Brésil, Inde). Tant que la population agricole est importante, le conseil concerne surtout la partie technique de la production, en général par culture ou type d'élevage.

[105] Leur abandon faisait partie des mesures d'ajustement structurel.

Une part croissante du conseil technique est assurée par les agrofournisseurs (intrants, machines, constructeurs de bâtiments...), dont la fonction n'est pas d'optimiser la gestion technico-économique des producteurs, mais de s'assurer des débouchés sur le moyen terme. La diffusion de masse (journaux, radio, télévision) est largement utilisée (Mali, Inde, Maroc). Au fur et à mesure de la complexification de l'insertion des exploitations agricoles au marché, le conseil de masse laisse la place à un conseil plus personnalisé, dont une partie importante du coût est pris en charge par le bénéficiaire, ce qui tend à favoriser les logiques d'entreprise ;

- les pays maîtrisant leur agenda politique et leurs choix de développement (Afrique du Sud, Hongrie, France), sont résolument engagés dans des processus poussés de modernisation et de professionnalisation^[106]. Le discours sur la famille peut être mobilisé, avec notamment la recherche d'une normalisation de l'activité par rapport aux métiers du tertiaire en termes de rémunération et de rythme. Mais dans les rapports de force nationaux, les voix alternatives au productivisme, et donc à la défense des logiques familiales d'organisation de la production (i.e. n'employant pas de salariés permanents), sont soit timides, soit largement minoritaires. L'agriculture familiale n'est pas (ou plus) considérée comme un enjeu prioritaire d'aménagement du territoire ou de gestion de la solidarité nationale. On note d'ailleurs, dans ces pays, une disjonction entre politiques sectorielles agricoles, politiques territoriales et politiques sociales. Cette segmentation domine, même si minoritairement des territoires d'intégration plus forte émergent, avec des dynamiques d'agricultures familiales innovantes, souvent portées par des milieux alternatifs éloignés du pouvoir ;
- les pays ayant les moyens financiers autonomes pour mettre en œuvre leur politique, et qui reconnaissent et appuient effectivement les agricultures familiales pour leurs caractéristiques et fonctions spécifiques, optent pour un développement dual, qu'il soit historique (Brésil et Mexique) ou en devenir (Inde). Le degré de reconnaissance et d'appui est variable, dépendant de la place qu'y occupe un syndicalisme porteur des valeurs de l'agriculture familiale par rapport aux défenseurs des agricultures d'entreprise. Pour ces pays, les politiques territoriales viennent s'articuler aux politiques agricoles, donnant une place déterminante, dans des territoires de développement spécifiques, aux agricultures familiales. Les aides aux filières et à l'insertion internationale deviennent alors plutôt

[106] En France en particulier, le modèle familial a été fortement mobilisateur au niveau des représentations et des discours, mais, dans les faits, en reprenant les catégories définies plus haut, les politiques agricoles, centrées sur l'offre, ont conduit au développement de logiques patronales et non de formes familiales.

l'expression de l'autre pan de la dualité agricole. Il en va de même pour les politiques sociales qui tentent de procéder d'une même logique, et d'atteindre des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. Les politiques de ces pays en passe d'achever une transformation structurelle, mais devant toujours faire face à une extrême pauvreté rurale, sont alors plutôt segmentées par le dualisme que fragmentées ;

- Les pays émergents sortant d'une période d'économie planifiée ont des positions favorables aux agricultures familiales, et articulent politiques sectorielles agricoles et territoriales (Cuba, Vietnam). Avec, comme leviers essentiels, l'accès à la terre et la sécurisation de cet accès et les régulations par les prix, les politiques rurales territoriales et les évolutions récentes des politiques sociales concernent encore pour beaucoup les agricultures familiales. La segmentation des politiques est cependant grandissante et les modèles sont questionnés vis-à-vis de leur viabilité économique, de leur capacité à maîtriser les inégalités et leurs impacts environnementaux ;
- les pays les moins avancés étudiés (Mali) reconnaissent l'importance de valoriser le caractère familial de leur agriculture, qui est de toute façon massivement majoritaire. Les organisations militantes pèsent dans ce sens dans les débats nationaux. Pour autant, ils peinent à traduire concrètement en politique cette reconnaissance au-delà des déclarations d'intention. Leur dépendance vis-à-vis de macro-acteurs extérieurs et les logiques de guichets qui en découlent, conduisent par ailleurs à une segmentation forte entre les politiques sectorielles, territoriales, environnementales et sociales. Les agricultures familiales constituent la grande majorité des publics visés par ces politiques, mais les référentiels sectoriels peuvent différer du fait de la répartition des compétences et des financements, ce qui fragilise la mise en œuvre d'approches intégrées et cohérentes, qui de toute façon sont limitées par les faibles capacités budgétaires des États.

Les réponses actuelles aux défis de l'accès à l'investissement et aux capitaux, de la transition urbaine comme moteur de la croissance agricole, des limites de la diversification non agricole en situation de crise et des trappes à pauvreté dont une large frange de la ruralité est victime, ne sont donc pas favorables et satisfaisantes pour les agricultures familiales. Les politiques agricoles peinent à sortir de logiques strictement sectorielles et à s'ouvrir aux questions environnementales et sociales. Les instruments restent tournés vers des logiques d'offre, qui négligent globalement le caractère familial des exploitations. Ils ont pour finalité la transformation des formes familiales de production vers des formes entrepreneuriales et donc, implicitement, la disparition de l'agriculture familiale.

3.3.2. Pour un élargissement des politiques agricoles à des politiques rurales, valorisant toutes les fonctions et dimensions de l'agriculture familiale

a. Les termes d'un tel élargissement

Élargir le spectre et les perspectives des politiques d'appui aux agricultures familiales suppose tout d'abord d'affirmer leur reconnaissance en tant que formes de production, mais aussi par les fonctions qu'elles remplissent pour la société et les territoires. En premier lieu, si l'acte de production agricole justifie des politiques sectorielles, il ne devrait pas être la seule dimension considérée : il entraîne et articule de nombreuses fonctions (positives ou négatives) de génération de revenu et de capitalisation, de gestion des ressources naturelles, de façonnage des paysages, de resserrement ou délitement des relations sociales communautaires, intergénérationnelles et de genre, de support de systèmes alimentaires, etc. La production est également une activité territorialisée et la reconnaissance de l'agriculture familiale passe aussi par la reconnaissance de sa contribution à la création et au renouvellement de ressources territoriales^[107].

En fonction du dynamisme économique des autres secteurs d'activités, et donc des options de sortie de l'agriculture, l'agriculture peut jouer un rôle fondamental de génération d'emplois, dont il est nécessaire d'assurer la qualification. Les politiques d'appui à l'agriculture familiale peuvent alors jouer un rôle structurant pour accélérer les gains de productivité du travail agricole (économies d'échelle, économie de gamme), dans des systèmes d'activités familiaux plus complexes.

Reconnaître les fonctions connexes à la production invite aussi à s'intéresser à la diversité des structures et des modèles techniques qu'elles mettent en œuvre. Ceci implique de rompre avec la standardisation technique et de raisonner en prenant en compte les dimensions environnementales au niveau des exploitations et des territoires. Dans cette perspective, la mise en œuvre de principes agroécologiques devrait s'attacher à fournir des gains de productivité (réduction de certains coûts monétaires), tout en délivrant de meilleures performances agronomiques et environnementales. Les performances des systèmes productifs doivent par ailleurs être

[107] Entendues comme des qualités spécifiques, liées à des terroirs et des savoir-faire et pouvant être mobilisées à différentes échelles par les acteurs des territoires. Les ressources territoriales ont une dynamique propre, en tant que construits politiques et sociaux, mais se révèlent, s'activent et se renouvellent aussi grâce à l'activité agricole.

mesurées par les indicateurs usuels de productivité, mais aussi dans leur globalité et en intégrant leurs externalités pour l'environnement et la cohésion sociale, à l'échelle des ménages concernés mais aussi au niveau du territoire dans lequel ils opèrent.

Sur le plan économique, cela peut aller jusqu'à juger des services rendus par les agricultures familiales aux autres secteurs économiques, en termes d'entretien et d'activation des ressources territoriales en particulier. En quoi l'ancrage territorial permet-il d'assurer un contrepoids à une agriculture industrialisée et mondialisée qui produit des matières premières standardisées pour l'industrie agroalimentaire ? En quoi l'alimentation des marchés ruraux et urbains nationaux, voire régionaux, agit comme moteur des autres secteurs de l'économie ? En quoi la relocalisation des systèmes alimentaires contribue-t-elle à l'émergence de nouvelles régulations, normes et stratégies commerciales susceptibles de produire des effets d'entraînement ? En quoi la stabilisation des prix agricoles profite-t-elle aussi aux autres secteurs marchands ?

Sur un plan environnemental, les coûts d'une agriculture fonctionnant sur des modèles techniques moins agressifs et moins coûteux en énergies fossiles, sont majorés si l'on s'en tient aux grandeurs économiques marchandes, tandis que les externalités positives sont largement sous-estimées. Des itinéraires techniques dégradant moins les ressources naturelles peuvent d'autre part contribuer à faciliter la diversification économique, tout en créant des effets positifs à long terme sur l'environnement.

Sur un plan social, des approches similaires devraient conduire à repenser les valeurs réelles des externalités des différentes formes de production et des complémentarités et synergies qui peuvent provenir de leur combinaison. Le lien entre famille et économie pourrait à ce titre faire l'objet d'une plus grande attention, ainsi que les implications en termes de politiques sociales d'un choix en faveur d'un modèle familial d'organisation de la production. De même que l'on met en place des paiements pour ces services, la mesure des impacts sociaux des agricultures familiales – en pensant notamment aux coûts pour la société d'un climat social dégradé – pourrait être envisagée et traduite en instrument de politiques publiques. Plus largement, la forme familiale de production agricole devrait faire l'objet d'un réexamen approfondi, afin de concevoir des politiques sociales adaptées aux spécificités des normes sociales et à la diversité des situations familiales et professionnelles.

Mais il conviendrait aussi de dépasser le niveau sectoriel et, conjointement, de reconnaître les autres activités mises en œuvre par les familles agricoles et leurs fonctions afférentes, ici encore en pensant sectoriel comme territorial. De la même façon qu'il faut envisager l'agriculture dans ses implications environnementales et

sociales, les coûts et produits des systèmes d'activités doivent être pensés de façon globale. Ceci amène par ailleurs à prendre en compte les mobilités géographiques des membres des familles et à penser les systèmes aussi dans leur multilocalisation.

b. Aperçu sur quelques instruments

En termes d'instruments, la reconnaissance de l'agriculture familiale et son appréhension dans sa globalité économique et sociale supposent des innovations, et certainement des ruptures avec les mesures classiques, qui restent largement à explorer et accomplir. Les éléments qui suivent donnent quelques pistes de réflexion.

- **Intégrer la diversité des exploitations agricoles comme fondement de politiques agricoles différenciées.** Pour réaliser un renversement de logiques sectorielles vers des approches territoriales, la reconnaissance de la richesse de la diversité agricole est essentielle. Cela suppose de mettre en œuvre des diagnostics, sur des bases territorialisées et ancrées aux réalités des gouvernances territoriales, caractérisant cette diversité, les performances économiques, sociales et environnementales des différents types d'exploitations familiales (mais aussi et bien sûr des autres types), leurs interrelations (complémentarité, synergies, concurrence) et leurs impacts sur le territoire. Les éléments de différenciation présentés dans la première partie du présent rapport offrent des pistes pour ce type de diagnostic. Les contenus techniques et économiques des appuis devront être pensés pour valoriser cette diversité au sein des agricultures familiales et avec les autres types, conjointement à la reconnaissance des fonctions qu'elles remplissent pour la société. D'un point de vue technique, ceci invite, comme déjà souligné, à mesurer les performances des systèmes de production à l'aune de nouveaux indicateurs sociaux et environnementaux, mais aussi à explorer les perspectives de nouveaux systèmes techniques performants selon ces critères. Du point de vue de la modulation et du calibrage des aides, il s'agit de différencier les accès aux ressources en diversifiant les instruments de crédit, les aides sociales, les soutiens aux activités agricoles et non agricoles en fonction de la situation économique des familles, de leurs capacités, de leur ancrage territorial, etc.
- **Reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture familiale dans les instruments.** Une première piste, qui n'est pas nouvelle mais dont la mise en œuvre mériterait une réelle attention est la prise en compte du caractère multifonctionnel de l'agriculture familiale. Cela signifie d'envisager le couplage des mesures environnementales, sociales et productives. Il s'agirait de rémunérer ces fonctions qui, pour beaucoup, ne sont pas prises en compte par le marché.

Mais il pourrait s'agir également d'aides pensées de façon plus globale – statut, infrastructures, etc. – permettant l'activation de ces fonctions et couplages. D'une manière générale, il importerait de définir les fonctions, mais aussi les indicateurs permettant de juger de la capacité des agricultures familiales à les remplir, par rapport aux contextes locaux. Des instruments avaient été mis en œuvre en France notamment au début des années 2000, il conviendrait de s'en inspirer, en se fondant sur leurs évaluations ; et en les reliant avec les réflexions et travaux en cours sur les paiements pour services environnementaux.

- **Renforcer la gouvernance foncière** par une combinaison d'interventions intégrant (i) des politiques fiscales (par exemple une taxation foncière progressive en fonction de la taille des exploitations, ou d'une partie des plus-values liées au changement d'usage du sol lors de la vente de terrains constructibles...), (ii) des dispositions réglementaires (plafonnement des taux de fermage et de métayage pour limiter la rente foncière..., limitation des usages des sols...), et (iii) la création ou le renforcement de dispositifs *ad hoc* (publics, par délégation de service public, privés...), afin de faciliter la transmission intergénérationnelle hors cadre familial des exploitations (type « Terres de liens »^[108]), limiter la concentration foncière, et sécuriser les droits d'accès aux ressources foncières (notamment pour les jeunes agriculteurs, particulièrement hors-cadre familial). Sur ce dernier point, il s'agirait de prendre en compte les dispositifs institutionnels préexistants mobilisant l'intégralité de l'éventail des formes juridiques possibles : une propriété publique (type Conservatoire du littoral ou Offices fonciers en France) cédant des droits d'usages conditionnés, cessibles (comme au Vietnam) ou non, une propriété privée collective contractualisant avec des usagers ou des formes sociétaires coopératives (Coopératives d'utilisation de matériel agricole – Cuma intégrales, Sociétés coopératives d'intérêt collectif – SCIC...) en plus des différentes formes privées qui existent dans les dispositifs législatifs de chaque pays.
- **Innover en termes d'instruments sociaux, valorisant les liens entre famille et économie.** L'idée est de promouvoir conjointement et de façon articulée les fonctions de production destinée au marché et l'ensemble des fonctions sociales des agricultures familiales. L'ajustement des politiques sociales rurales avec les politiques sociales urbaines doit être recherché, mais en tenant compte des objectifs et moyens d'existence des familles. L'autofourniture alimentaire, provenant de l'agriculture, mais aussi de toutes les autres activités développées,

[108] <http://www.terredeliens.org>

doit en particulier être encouragée et reconnue, parce qu'elle participe du caractère inclusif des systèmes d'activités ruraux. Elle constitue par ailleurs souvent une part importante des valorisations des productions familiales. Une telle perspective invite donc à augmenter les transferts sociaux, sous conditions de respect des normes sociales en vigueur (santé, éducation, protection sociale...), de façon à permettre une amélioration des capacités des membres de l'exploitation, qui pourront être utilement mobilisées par ailleurs. Cela peut être, à titre d'exemple, des instruments permettant la réduction des inégalités intrafamiliales et la facilitation des processus de transmission intergénérationnelle tout en restant dans un cadre familial. Nous pensons aussi au besoin de tenir compte des mobilités dans les instruments de soutien aux exploitations et dans les politiques de développement territorial. Mais il s'agit plus généralement, en partant des retours d'expérience de programmes déjà initiés, d'explorer les perspectives de politiques publiques, accompagnant les familles les plus pauvres sans conditionner ces appuis à des actes de production marchande. Les exemples des programmes « *ProHuerta* » en Argentine, ou « *bolsa familia* » au Brésil ont en effet montré que des aides non ciblées avaient un impact significatif sur les niveaux de production agricole, parce qu'ils permettent d'activer les ressources sociales et productives des familles rurales. Il s'agit, finalement, de créer les conditions permettant l'expression du lien famille-production. Par ailleurs, dans le cas où sont maintenues des politiques sectorielles basées sur le développement de l'offre, l'attribution des aides doit prendre en compte des critères de justice sociale avec notamment des plafonnements des aides qui prennent en compte la taille des familles pour les exploitations agricoles familiales ou patronales.

- **Renforcer les dispositifs d'appui aux actions collectives (coopératives et autres organisations)**, par des dispositions réglementaires et fiscales. La limitation des coûts d'investissements, par le biais de formes coopératives multiples (les coopératives d'utilisation de matériel agricole – Cuma, les sociétés coopératives ouvrières de production – SCOOP, Sociétés d'intérêt collectif agricole – Sica, les Groupements d'intérêt économique – GIE, les sociétés coopératives d'intérêt collectif – SCIC en France), est un instrument de compétitivité des structures de production familiales en leur permettant de bénéficier d'économies d'échelle sans concentration, notamment foncière. Ces formes permettent aussi d'accéder à des marchés, de capter des valeurs ajoutées au-delà de la seule production, de mutualiser certains risques, etc. Les dispositifs mutualistes de financement ou d'assurance des activités agricoles ou rurales constituent un autre instrument pour développer la génération de revenus

avec un contrôle social qui peut être positif. Ici encore, des innovations existent et d'autres types d'actions collectives sont possibles ; elles naissent souvent dans des contextes alternatifs, notamment dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, et apportent des réponses collectives et originales à des situations de crise. Leur repérage, leur documentation et promotion devraient être encouragés.

- **Poursuivre l'innovation en termes d'instruments pour la gestion environnementale.** Plutôt que de penser réparation ou injonction à de bonnes pratiques, il s'agit aussi de donner aux agricultures familiales les moyens de mettre en œuvre les pratiques respectueuses de l'environnement avec des mesures pour limiter les effets négatifs d'une régulation strictement marchande. En prenant le problème en amont des dégradations ou des bonnes pratiques et sur la base de diagnostics précis, ces instruments permettent indirectement de rendre opérantes les fonctions positives constatées des agricultures familiales. L'objectif serait de mettre en place des approches en direction de l'environnement par la sécurisation de l'accès aux ressources des agricultures familiales : foncier, eau, ressources forestières, animaux, crédits. Cela passe, par exemple, par l'aménagement des règles de gestion des communs, par l'élaboration de normes communes sur l'utilisation des ressources naturelles (syndicats de gestion des eaux, de la biodiversité, etc.).
- **Réduire les niveaux de risques auxquels les agricultures familiales sont soumises.** L'une des faiblesses des agricultures familiales réside dans leur vulnérabilité face à certaines relations marchandes, et en particulier face une trop grande dérégulation des marchés. Par la suite, une plus grande et plus efficace régulation des marchés, ainsi qu'un ajustement des normes et des possibilités de négociation de ces normes pour les représentants des familles, peuvent sécuriser les agricultures familiales. Il en va de même pour le renforcement de la durabilité des systèmes techniques, qui pourrait passer par un encouragement à la diversification des productions. Enfin, des politiques différenciées, bien plus favorables aux structures diversifiées que les visions normatives actuellement privilégiées, réduiraient les incertitudes qui pèsent sur les agricultures familiales.
- **Rendre visible les agricultures familiales et leurs fonctions.** L'appui au développement passe aussi par la visibilité des agricultures familiales, et de leurs performances réelles, en lien avec les fonctions qu'elles remplissent. Les systèmes statistiques doivent pouvoir mieux renseigner les valorisations non marchandes des productions des agricultures familiales, mais aussi et plus largement, les services sociaux et environnementaux (ainsi que les dégradations) rendus par les familles. L'enjeu est à la fois de disposer d'éléments plus probants

pour définir et mettre en place les politiques, mais aussi pour en mesurer les effets et les adapter. Le défi est important et difficile à relever, d'autant que ces systèmes statistiques devraient aussi pouvoir capter la diversité des situations et des performances.

- **Adapter les cadres institutionnels pour donner toute leur place aux agricultures familiales dans le développement des territoires.** Penser les agricultures familiales comme un projet politique, social et économique global et accorder les instruments de politiques publiques à ce choix, implique d'adapter et de décroquer les cadres institutionnels existants. La recherche, le conseil, le renforcement des capacités, les instruments de marché, les normes de l'aide sociale et la production d'indicateurs doivent se renouveler en sortant des logiques sectorielles et de l'offre (logique de production stricte) comme orientation principale des interventions. En fonction des histoires agraires, des dynamiques démo-économiques, des rapports de force sociaux, la place des agricultures familiales peut être sécurisée soit par des politiques spécifiques permettant de mobiliser des outils et des moyens différenciés, soit par des politiques génériques de modernisation qui visent à améliorer revenus et conditions de vie des agriculteurs et des ruraux, et valorisent leur multifonctionnalité (ou les externalités sociales et environnementales qu'elles génèrent).

4. Des thèmes d'approfondissement sur les agricultures familiales

L'étude a permis de dresser un premier état des lieux mais aussi d'ouvrir de nouveaux questionnements qui mériteront des approfondissements ultérieurs. Le chantier de recherche est vaste et permettrait de renouveler les approches en matière de développement agricole et de développement rural durable.

4.1. Des recherches pour analyser les impacts des modèles de production

Il n'existe pas de travaux empiriques et systématiques pour documenter les impacts sur le développement durable des différentes formes d'organisation de la production agricole. Cette question n'était pas jusqu'ici une véritable préoccupation, ni pour le monde de la recherche, ni pour les politiques. Ce constat pointe le besoin d'investissement dans la production d'informations pour alimenter le dialogue politique et aider à la formulation de politiques adaptées. Les dispositifs d'information devront avoir une envergure suffisante pour permettre d'actualiser les connaissances et de mesurer les impacts sur le développement durable des territoires des différentes formes d'organisation de la production. C'est dans cette perspective qu'a été créée l'initiative Observatoire des agricultures du monde (*World Agriculture Watch*), accueillie à la FAO depuis 2011, avec l'appui des ministères français de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Forêts, et des Affaires étrangères, de la FAO, du Fida et du Cirad.

4.2. Accorder plus d'attention aux relations au travail et aux formes d'organisation familiale

L'étude met la question du travail au cœur de plusieurs questionnements dont les termes varient selon les contextes. L'agriculture familiale n'est pas étanche aux évolutions sociales et notamment aux formes de recomposition et d'évolution des familles dans les différents contextes nationaux (rapports intergénérationnels,

contours du ménage, relations de genre), et il convient d'affiner la réflexion sur l'influence de ces évolutions sur les modifications des types concrets de l'agriculture familiale. Cet approfondissement permettrait de contribuer à l'analyse de leur résilience.

Schématiquement, dans les pays ayant accompli leurs transitions démographique et économique, le rapport au travail dans l'agriculture est influencé par les normes et valeurs en vigueur dans le reste de la société. Le rapport au travail et son organisation en agriculture se recomposent et de nouvelles formes d'organisation au-delà de la famille sont en émergence. Ces mutations revêtent des formes très diverses : réseaux, entreprises, prestataires de services, agriculture associative non salariale, agriculture de « réinsertion » de populations vulnérables ou marginalisées, circuits alimentaires de proximité. Il s'avère essentiel de comprendre ces changements afin d'anticiper la définition des politiques les plus appropriées pour les accompagner.

Dans les pays en situation de transitions démographique, économique et sociale rapides (pays émergents ou contextes de développement de l'agriculture à grande échelle), le développement du rapport salarial reste un objet central de débat. L'accès à un travail salarié reste souvent un horizon de référence en rapport avec la précarité économique de nombreuses situations rurales, mais le développement du salariat est aussi l'expression des nouveaux rapports de force au sein de l'économie et de la société qui cristallise les positions des groupes d'acteurs (notamment les organisations agricoles). Plus globalement, dans de nombreux pays, la faiblesse des opportunités d'emploi hors agriculture débouche sur de nouveaux modèles d'activité, pluriactifs et multiloaux, en lien avec le développement des migrations, qui impactent durablement le fonctionnement des ménages et le processus de prise de décision.

4.3. Apporter une attention soutenue aux modèles techniques en émergence

Plus largement, cette étude pose la question des modèles productifs. Elle pointe notamment les différences et les divergences entre les modèles intensifs – dont on connaît bien désormais la fragilité, les dommages environnementaux mais aussi la redoutable efficacité à court terme – et les modèles renvoyant de manière générale aux divers principes de l'agroécologie – qui suscitent de nombreux espoirs, mais pour lesquels les référentiels techniques sont encore très largement insuffisants et supposent souvent des investissements élevés en travail.

Dans les pays en forte croissance démographique et ne disposant pas d'alternative à l'agriculture, il est crucial de mettre le travail au cœur des réflexions et des politiques. Les options techniques réduisant massivement le recours au travail (à ne pas confondre avec la diminution de la pénibilité) paraissent risquées en l'absence de sources sérieuses d'emplois non agricoles. Il convient de raisonner les politiques agricoles en tenant compte de cette variable, ce qui n'a jamais été le cas par le passé du fait de la vision trop exclusivement productive du rôle de l'agriculture.

Ainsi, dans un tel contexte, les politiques visant au développement des productions vivrières dans une perspective d'amélioration de l'autoconsommation des ménages ruraux, mais aussi de commercialisation des surplus, peuvent s'avérer aussi profitables (pour les populations concernées) que des politiques d'insertion des producteurs dans le marché international, qui ont été dominantes au cours des deux dernières décennies.

4.4. De nouveaux produits de l'agriculture familiale en réponse à l'évolution de la demande alimentaire

Les agricultures familiales ont été historiquement associées à la fourniture des marchés en produits de base, qu'il s'agisse des productions alimentaires destinées aux marchés intérieurs ou des matières premières destinées à l'exportation ou à d'autres usages que la seule alimentation (construction, habillement, énergie, etc.). Elles ont été à même de suivre les exigences en matière de normes. Mais les habitudes alimentaires changent partout et induisent de nouvelles demandes qui peuvent être de nouvelles opportunités pour les agricultures familiales. Dans l'ensemble des pays, les productions non alimentaires devraient également retenir l'attention des décideurs, compte tenu du caractère renouvelable des productions.

Dans les pays à niveau de revenus élevé, les consommateurs sont de plus en plus nombreux à être sensibles aux marqueurs de qualité. Certaines agricultures familiales se positionnent aujourd'hui sur des marchés différenciés, structurés par la qualité des produits, leurs origines et les manières de produire. La question qui est posée est celle de la viabilité économique des modèles techniques et économiques qui sous-tendent ces logiques entre, d'une part, la fourniture de matières premières standardisées de l'agro-industrie et de produits destinés à la grande distribution et, d'autre part, la fourniture directe de produits aux consommateurs.

Dans les pays en développement, la croissance de l'urbanisation provoque également des recompositions majeures et offre de nouvelles opportunités de marchés qui dépassent l'insertion classique par les marchés internationaux. La croissance de la demande urbaine mais aussi l'évolution de la diète et des besoins des consommateurs (produits transformés ou pré-transformés) offrent des perspectives de développement pour l'agriculture locale et la transformation rurale des produits.

4.5. Souligner l'importance des mouvements sociaux dans la transformation de l'agriculture familiale et sa mise en politiques

Une analyse plus approfondie des mouvements sociaux dans l'agriculture et le monde rural permettrait également de mieux décrypter les rapports de force et les besoins d'appui des acteurs locaux, de favoriser l'émergence d'un débat sur les politiques, et de contribuer à son renforcement pour la définition d'actions adaptées aux réalités économiques et sociales de chaque contexte en général et de chaque agriculture en particulier.

4.6. Contribuer enfin à faire évoluer les représentations de l'agriculture familiale

L'intérêt de la définition proposée de l'agriculture familiale est qu'elle repose sur ses caractéristiques propres et permet de « refuser » une comparaison décontextualisée avec les formes patronales et entrepreneuriales. Nous considérons en effet que cette comparaison induit un biais dans la représentation de l'agriculture familiale en la limitant à la seule fonction productive dans un cadre concurrentiel, ce qui ne correspond ni à la réalité des situations locales, ni aux fonctions attendues de l'agriculture. Notre travail a mis l'accent sur la diversité des contributions des agricultures familiales dans les domaines économique, environnemental, social et culturel : elles produisent des biens agricoles, assurent des services environnementaux, offrent des emplois et des revenus, contribuent à l'économie des territoires ruraux et aux équilibres territoriaux, préservent le lien social et les patrimoines culturels. Par leur multifonctionnalité, elles sont éminemment modernes et disposent d'atouts pour répondre aux défis d'aujourd'hui, dès lors qu'elles bénéficieront d'un environnement économique et institutionnel adapté.

La question de leur reconnaissance est donc centrale, tout comme celle des catégorisations qui est loin d'être anecdotique. L'assimilation avec la catégorie imprécise des petits producteurs (*small-scale farmers*) contribue à renforcer une image inexacte de l'agriculture familiale et à induire des stratégies d'action publique décalées par rapport aux besoins. L'Année internationale des agricultures familiales donne enfin l'occasion d'un débat qui devrait déboucher sur des politiques publiques à la hauteur des défis qui relèvent de choix politiques, qui sont aussi des choix de société.

Ces défis se déclinent à trois niveaux, (i) celui de la définition des agricultures familiales, que cette étude ambitionne de mettre en débat, (ii) celui des politiques nationales en direction du secteur rural dans une perspective élargie de développement territorial et, enfin, (iii) celui de la coopération internationale et de l'aide publique au développement, qui a un rôle à jouer dans la réflexion collective sur la diversité des modèles et trajectoires de développements agricole et territorial.

Liste des sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
ANC	Congrès national africain
ASS	Afrique subsaharienne
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNCR	Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (Sénégal)
COMECON	<i>Council for Mutual Economic Assistance</i>
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
EMBRAPA	Entreprise brésilienne de recherche agricole
FAO	<i>Food and Agriculture Organization</i>
FIDA	Fonds international de développement agricole
FONGS	Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal
GATT	<i>General Agreement on Tariffs and Trade</i>
GIE	Groupement d'intérêt économique
IAASTD	<i>International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development</i>
IFI	Institution financière internationale
IIED	<i>International Institute for Environment and Development</i>
ISI	Industrialisation par substitution des importations
LEADER	Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale (programme)

MAAF	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
MAEDI	Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
MAEE	Ministère des Affaires étrangères et européennes
MAPA	Ministère de l'Agriculture (Brésil)
MDA	Ministère du Développement agraire (Brésil)
MEA	<i>Millenium Ecosystem Assessment</i>
MERCOSUR	<i>Mercado Común del Sur</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PAC	Politique agricole commune
PAS	Plan d'ajustement structurel
PGPAF	Programme de garantie des prix pour l'agriculture familiale (Brésil)
PRONAF	Programme d'appui à l'agriculture familiale (Brésil)
PSE	Paiements pour services environnementaux
ReNAF	Registre national de l'agriculture familiale
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RSPO	<i>Roundtable on Sustainable Palm Oil</i>
SCIC	Société coopérative d'intérêt collectif
SCOOP	Société coopérative ouvrière de production
SE	Services environnementaux

SEAF	Système d'assurance de l'agriculture familiale (Brésil)
SFER	Société française d'économie rurale
SICA	Société d'intérêt collectif agricole
TERA	Département Territoires-Environnement-Acteurs (Cirad)
UE	Union européenne
WAW	<i>World Agriculture Watch</i>

Bibliographie

ABELLARD, M. (2005), « Évolution agraire et pression démographique : Ester Boserup », *Alternatives économiques*, n° 021.

AFD (2011), *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre, éléments d'analyse et propositions pour l'action*, À Savoir, n° 6, AFD-Cirad-Fida, Paris.
<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/06-A-Savoir.pdf>

AFFHOLDER, F., C. POEYDEBAT, M. CORBEELS, E. SCOPEL et P. TITTONELL (2013), "The Yield Gap of Major Food Crops in Family Agriculture in the Tropics: Assessment and Analysis through Field Surveys and Modelling", *Field Crops Research*, 143 (1), pp. 106–118. doi:10.1016/j.fcr.2012.10.021.

AGARWAL, B. (2000), "Conceptualising Environmental Collective Action: Why Gender Matters", *Cambridge Journal of Economics*, 24, pp.283-301.

AGARWAL, B. (1992), "The Gender and Environment Debate: Lessons from India", *Feminist Studies*, 18 (1), pp.119-158.

ALTIERI, M. (Ed.) (1986), *L'agroécologie, Bases scientifiques d'une agriculture alternatives*, Debard, Paris.

ALTIERI, M. A. (2008), "Small Farms as a Planetary Ecological Asset: Five Key Reasons why we should Support the Revitalisation of Small Farms in the Global South", *Third World Network*, Penang.

ANCEY, G. (1975), *Niveaux de décision et fonctions objectifs en milieu rural africain*, Ed. Amira, Paris.
http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers11-10/21936.pdf

ARAGHI, F. A. (1995), "Global Depeasantization, 1945-1990", *The Sociological Quarterly*, 36 (2): 337-368. doi:10.1111/j.1533-8525.1995.tb00443.x

AUBERTIN, C. (2006), « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? », in AUCLAIR, L., C. ASPE et P. BAUDOT, *Le retour des paysans à l'heure du développement durable*, Edisud, Aix-en-Provence.

AYMARD, M. (1983), *Autoconsommation et marchés : Chayanov, Labrousse ou Le Roy Ladurie ?*, Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, 38^e année, N. 6, pp. 1392-1410.

BAINVILLE, S. (2000), *Le développement de l'agriculture familiale : processus d'interactions entre changements techniques et changements institutionnels ; un « cas d'école » : la commune de Silvânia-Brésil*, Thèse, École nationale supérieure agronomique de Montpellier, Montpellier.

BAIROCH, P. (1999), *L'agriculture des pays développés de 1800 à nos jours : production, productivité, rendements*, Economica, Paris.

BAIROCH, P. (1965), *Niveaux de développement économique de 1810 à 1910*, Annales, Économies, Sociétés, Civilisations, 20^e année (6): 1091-1117. doi:10.3406/ahess.1965.421315

BANQUE MONDIALE (2011), *World Development Report 2012: Gender Equality and Development*, Washington, D.C.

BANQUE MONDIALE (2009), *Gender in Agriculture Sourcebook, Washington: The World Bank, Food and Agriculture Organization, and International Fund for Agricultural Development*, Washington, D.C.

BANQUE MONDIALE (2007), *World Development Report 2008: Agriculture for Development*, Washington, D.C.

http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/2795087-1192111580172/FINAL_WDR-OV-French-text_9.25.07.pdf

BANQUE MONDIALE et FAO (2010), *Global Strategy to Improve Agricultural and Rural Statistics*, Septembre 2010, Washington, D.C.

http://www.ibge.gov.br/home/estatistica/indicadores/prpa/segundo_texto.pdf

BARBEDETTE, L. (2004), « Mieux connaître la réalité de l'exploitation familiale ouest-africaine », DDC Coopération Suisse au développement, Section Afrique occidentale.

BARTHEZ, A. (1982), *Famille, travail et agriculture*, Economica, Paris.

BARTRA, A. (1995), *Los nuevos campesinos*, In "El impacto social de las políticas de ajuste en el campo mexicano, Plaza y Valdés, México.

BÉLIÈRES, J.-F., P. BONNAL, P.-M. BOSC, B. LOSCH, J. MARZIN, J.-M. SOURISSEAU, V. BARON et J. LOYAT (2013), *Les agricultures familiales du monde, définitions, contributions et politiques publiques*, rapport d'étude, AFD, MAAF, MAEE, Cirad, mai.

BÉLIÈRES, J.-F., P.-M. BOSC, G. FAURE, S. FOURNIER et B. LOSCH (2002), *What Future for West Africa's Family Farms in a World Market Economy?*, Issue Paper No. 113, IIED, Londres.

BENOIT-CATTIN, M. et B. DORIN (2012), « Disponible alimentaire et productivité agricole en Afrique subsaharienne, une approche dynamique comparative (1961-2003) », *Cahiers Agricultures*, 21 (5): 337-47. 10.1684/agr.2012.0589

BENOIT-CATTIN, M. et J. FAYE (1982), *L'exploitation agricole familiale en Afrique soudano-sahélienne*, Éditions PUF, Paris.

BERNSTEIN, H. (1979), "African Peasantries: A Theoretical Framework", *Journal of Peasant Studies*, 6 (4), 421-43.

BISILLIAT, J. (2000), « Lutttes féministes et développement : une perspective historique », *Cahiers genre et développement*, 1: 19-31.

BISWANGER, H. (1994), "Agricultural and Rural Development : Painful Lessons", Simon Brandt Address, 32^e meeting annuel, "Agricultural Economics", Association of South Africa, Pretoria.

BONGAARTS, J. (2001), "Household Size and Composition in the Developing World", *Population Council*.

BONNAL, P. (2010), *Production des politiques et compromis institutionnels autour du développement durable*, rapport de fin de projet, Projet ANR Propocid, n° ANR-06-PADD-016: 39 p, Montpellier.

BONNAL, P. et K. KATO (2011), *O processo contemporaneo de territorialização de políticas e ações públicas no meio rural brasileiro*. Políticas públicas: Atores, Sociais e Desenvolvimento Territorial no Brasil, IICA: 61-82 p, S. L. N. Delgado, Brasília.

BONNAL, P. et P. S. LEITE (Eds.) (2011), *Análise comparada de políticas públicas: Uma agenda em transformação*, Cirad, Mauad X, Rio de Janeiro.

BOSC, P.M. et E. HANAK-FREUD (1997), *Agricultural Research and Innovation in Tropical Africa*, Cirad, Montpellier.

BOSC, P.M., M.H. DABAT et E. MAÎTRE D'HÔTEL (2010), « Quelles politiques de développement durable au Mali et à Madagascar ? », *Économie Rurale*, 320 : 24-38.

BOSC, P.M., B. LOSCH et H. DEVAUTOUR (Eds) (2005), *Agricultures familiales et mondialisation : références bibliographiques 1998-2004*, CD Rom, Cirad, département Tera.

BOSC, P.M., J. BERTHOMÉ, B.LOSCH et M. MERCOIRET (2002), « Le grand saut des organisations de producteurs agricoles africaines ; de la protection sous tutelle à la mondialisation », *RECMA*, 285: 47-62.

BOSERUP, E. (1970), *Évolution agraire et pression démographique*, Flammarion, Paris.

BOURDIEU, P. (1982), *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Fayard, Paris.

BROOKFIELD, H. (2008), "Family Farms are Still around: Time to Invert the Old Agrarian Question?", *Geography Compass*, 2 (1): 108-126.

BRUNEL, S. (2004), *Le développement durable*, PUF, Paris.

BRYCESON, D.F. (2002) "The Scramble in Africa: Reorienting Rural Livelihoods", *World Development*, 30 (5): 725-739.

CARON, P. et E. SABOURIN (2003), *Camponeses do Sertão. As mutações das agriculturas familiares no Nordeste do Brasil*, Embrapa-Sct, Cirad, Brasília, Montpellier.

CHAMBERS, R. et G.R. CONWAY (1991), *Sustainable Rural Livelihood: Practical Concepts for the 21st Century*, Institute of Development Studies, Londres.

CHATELLIER, V. et C. GAGNÉ (2012), « Les logiques économiques de la spécialisation productive du territoire agricole français », *Innovations Agronomiques*, 22: 185-203.

CHARMES, J. (2005), « Femmes africaines, activités économiques et travail : de l'invisibilité à la reconnaissance », *Tiers-Monde*, 42 (182): 255-279.

CHENERY, H. et M. SYRQUIN (1975), *Patterns of Development, 1950-1970*, Oxford University Press, Londres.

CEP (2013), « Toxi-infections alimentaires, évolution des modes de vie et production alimentaire », Centre d'études et de prospective, Paris.
http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Analyse_CEP_56_Toxi-infections_cle05f666.pdf

CHIA, E., P. DUGUÉ et S.J. SOUADOU (2006), « Les exploitations agricoles familiales sont-elles des institutions ? », *Cahiers Agricultures*, 15 (6), pp. 498-505. 10.1684/agr.2006.0027

CIRAD-TERA (1998), *Agricultures familiales, Atelier de travail*, Montpellier.

COLIN, J.-P., P.-Y. LE MEUR et E. LÉONARD (2010), *Les politiques d'enregistrement des droits fonciers : du cadre légal aux pratiques locales*, IRD-Karthala, Paris.

COLLECTIF (1988), *Changement rural en Europe*, Actes du colloque de Montpellier du 6 au 10 juillet 1987.

COLLIN, Y. (2012), *Rapport d'information sur le défi alimentaire à l'horizon 2050*, avril, Sénat français, Paris.

COORDINATION-SUD (2007), *Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ?*, GRET, AVSF, CCFD, AGTER, MAE, Paris.

CORTES, G., S. FRÉGUIN-GRESH, H. GUÉTAT-BERNARD et J.-M. SOURISSEAU (2013), « Les systèmes familiaux multilocalisés (SFM) : un modèle d'analyse des ruralités aux Suds », *Géocarrefour*.

COTULA, L. (2009), *Le droit à l'alimentation et l'accès aux ressources naturelles*, FAO, Rome. <http://www.fao.org/docrep/016/k8093f/k8093f.pdf>

COURLEUX, F. (2011), « Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? », *Économie et Statistique*, n° 444-445, pp. 39-53.

DALEY, E. et C.M.-Y. PARK (2011), *Governing Land for Women and Men*, FAO.

DARPEIX, A., C. BIGNEBAT et P. PERRIER-CORNET (2014), "Demand for Seasonal Wage Labour in Agriculture: What Does Family Farming Hide?", *Journal of Agricultural Economics*, 65 (1): 257-272. doi: 10.1111/1477-9552.12019

DAVIRON, B. (2002), "Small Farm Production and the Standardization of Tropical Products", *Journal of Agrarian Change*, 2 (2), pp. 162-84.

DE HAAS, H. (2010), "Migration and Development: A Theoretical Perspective", *International Migration Review*, 44 (1), pp. 227-264.

DEERE, C. D. et A. DE JANVRY (1979), "A Conceptual Framework for the Empirical Analysis of Peasants", *American Journal of Agricultural Economics*, 61(4), pp. 601-611.

DEININGER, K. et D. BYERLEE (2010), "The Rise of Large Farms: Drivers and Development Outcomes", *WIDER Angle Newsletter*.

DELÉAGE, E. (2013), *Agricultures à l'épreuve de la modernisation*, QUAE, Synthèses, Paris.

DELÉAGE, E. et G. SABIN (2012), « Modernité en friche. Cohabitation de pratiques agricoles », *Ethnologie française*, 42 (4), pp. 667-76.

DELORD, B. et P. LACOMBE (1984), « La multiactivité des agriculteurs, conjoncture ou structure? », In *La pluriactivité des familles agricoles*, ARF.

DEVEZE, J.-C. et D. HALLEY DES FONTAINES (2005), *Le devenir des agricultures familiales des zones cotonnières africaines : une mutation à conduire avec tous les acteurs*, AFD, Paris.

DIXON, J., A. GULLIVER et D. GIBBON (2001), *Farming Systems and Poverty, Improving Farmers' Livelihoods in a Changing World*, Banque mondiale, FAO, Rome et Washington D.C.

DUFUMIER, M. (2005), « Créativité paysanne dans le tiers-monde », *Écologie & politique*, pp. 2-31

DUFUMIER, M. (2004), *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Karthala, Paris.

DURY, S. et I. BOCOUM (2012), « Le « paradoxe » de Sikasso (Mali) : pourquoi « produire plus » ne suffit-il pas pour bien nourrir les enfants des familles d'agriculteurs ? », *Cahiers Agricultures*, 21 (5): 324-36. 10.1684/agr.2012.0584.

ELLIS, F. (1993), *Peasant Economics, Farm Households and Agrarian Development*, Cambridge University Press, Cambridge.

EMBRAPA (2006), *Marco referencial em agroecologia*, Brasilia.

FAO (2013a), *The State of Food Insecurity in the World 2012*, FAO, Rome.
<http://www.fao.org/docrep/016/i3027e/i3027e.pdf>

FAO (2013b), *Why a FAO Definition of Family Farming?* Final Version, Family Farming Definition, 25 mars.

FAO (2012a), *World Agriculture Watch, Monitoring Structural Changes in Agriculture Informing Policy Dialogue, Methodological Framework, Version 2.6.*, FAO, Rome.

FAO (2012b), *2000 World Census of Agriculture, Analysis and International Comparison of the Results (1996-2005)*, FAO Statistical Development Series, 13, Rome.

FAO (2012c), *Family Farming in Latin America and the Caribbean, 2012-2015.*

FAO (2012d), *Marco estratégico de mediano plazo de cooperación de la FAO en Agricultura Familiar en América Latina y el Caribe.*
<http://www.fao.org/alc/file/media/pubs/2012/mecfaf.pdf>».

FAO (2011a), *The State of the World's Land and Water Resources for Food and Agriculture (SOLAW) – Managing systems at risk*, Rome.

<http://www.fao.org/docrep/017/i1688e/i1688e.pdf>

FAO (2011b), *Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement*, Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, Rome.

FAO (2011c), *Land Tenure, Investments and the Right to Food*, Issues Brief, 2, Rome.

http://www.fao.org/righttofood/publi11/issuesbrief LANDtenure_EN.pdf

FAO (2010a), *2000 World Census of Agriculture. Main Results and Metadata by Country (1996-2005)*, FAO Statistical Development Series, 12, Rome.

<http://www.fao.org/docrep/013/i1595e/i1595e.pdf>

FAO (2010b), *Structure des données, concepts et définitions communs aux cadres, CountrySTAT et FAOSTAT*, Rome (Italie).

http://www.countrystat.org/resources/metadata_fr.pdf

FAO (2007), *Un système intégré d'enquêtes agricoles, Volume 1, Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010*, Développement statistiques, 11, FAO, Rome.

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a0135f/a0135f.pdf>

FAO (2006), « Notes d'orientation n° 2 : Sécurité alimentaire », juin, Rome.

ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf

FAO (2005), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, Le commerce agricole et la pauvreté : le commerce peut-il être au service des pauvres ?*, Agriculture Series, 36, Rome.

ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0050f/a0050f_full.pdf

FAO (1989), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture, situation mondiale – situation par région, développement durable et aménagement des ressources naturelles*, Agriculture Series, 22, Rome.

<http://www.fao.org/docrep/017/t0162f/t0162f.pdf>

FARES J., C.E. MONTENEGRO et P.F. ORAZEM (2006), *How are youth faring in the labor market ? Evidence from around the world*, Banque mondiale, Washington, D.C.

FIGUIÉ, M. et B. HUBERT (2012), « Pour qui, pourquoi une ressource est-elle jugée dégradée ? Pâturages et agriculture au Brésil », *Natures, Sciences, Sociétés*, 20, pp. 297-309.

FRIEDMANN, H. (1978), "World Market, State, and Family Farm: Social Bases of Household Production in the Era of Wage Labor", *Comparative Studies in Society and History*, 20 (4), pp. 545-86.

GAFSI, M., P. DUGUÉ, J.-Y. JAMIN et J. BROSSIER (Ed.) (2007), *Exploitations agricoles familiales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, QUAE, Synthèses, Paris.

GAILLARD, C. et J.-M. SOURISSEAU (2009), « Système de culture, système d'activité(s) et rural livelihood : enseignements issus d'une étude sur l'agriculture kanak (Nouvelle-Calédonie) », *Le Journal de la Société des Océanistes*, 129.

GALTIER, F. (2012), *Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement : une analyse critique des stratégies et des instruments*, À Savoir 17, AFD, Paris. <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/17-A-Savoir.pdf>

GASSELIN, P. (2006), « Transformations historiques des agricultures autour de Quito en Équateur : entre diversités et permanences », in *Entretiens du Pradel*, 4^e édition « Agronomes et diversité des agricultures », Mirabel.

GASSELIN, P., M. VAILLANT, B. BATHFIELD (2012), *The Activity System, A Position Paper*, in the 10th European IFSA Symposium, 1-4 July, Aarhus, Denmark.

GASSON, R. (1986), "Part-time Farming Strategy for Survival?", *Sociologia Ruralis*, 26 (3-4), pp. 364-376. doi:10.1111/j.1467-9523.1986.tb00792.x

GASSON, R. (1967), "Part-time Farming and Farm Size", *Sociologia Ruralis*, 7 (2), pp. 176-189. doi:10.1111/j.1467-9523.1967.tb00552.x

GASTELLU, J.-M. (1980), « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? », *Cahiers ORSTOM*, Série sciences humaines, 17 (Num. 1-2), pp. 3-11.

GLIESSMAN, S. R. (2007), *Agroecology, the Ecology of Sustainable Food Systems*, CRC Press.

GODARD, O. (1993), « Stratégies industrielles et conventions d'environnement : de l'univers stabilisé aux univers controversés », *INSEE-Méthodes'Environnement et économie*, (39-40), Paris, pp. 145-174.

GODARD, O. (1992), « L'économie de l'environnement, des univers stabilisés aux univers controversés », *La lettre de la régulation*, n° 9, pp. 1-4.

GOLDTHORPE, C.C. (1989), "A Definition and Typology of Plantation Agriculture", *Singapore Journal of Tropical Geography*, 8 (n° 1), pp. 26-43.

GRATALOUP, C. (2007), *Géohistoire de la mondialisation. Le temps long du monde*, A. Colin, Paris.

GROUPE POLANYI (2008), *La multifonctionnalité de l'agriculture, une dialectique entre marché et identité*, Synthèses QUAE, Paris.

GUÉTAT-BERNARD, H. (2011), *Développement rural et rapports de genre. Mobilité et argent au Cameroun*, Presses Universitaires de Rennes (Géographie sociale), Rennes.

HALL, P. A. (1997), "The Role of Interests, Institutions and Ideas in the Comparative Political Economy of the Industrialized Nations", in *Comparative Political, Rationality, Culture and Structure*, LICHBACH, M. et A. ZUCKERMAN (Ed.), Cambridge University Press, Cambridge.

HAYAMI, Y. (2010), "Plantations Agriculture", in *Handbook of Agricultural Economics*, vol 4, pp. 3305-3322.

HAYAMI, Y. (2002), "Family Farms and Plantations in Tropical Development", *Asian Development Review*, 19 (2), pp. 67-89.

HAZELL, P., C. POULTON, S. WIGGINS et A. DORWARD (2007), *The Future of Small Farms for Poverty Reduction and Growth*, IFPRI, 2020 Discussion Paper 42, mai, Washington, D.C. <http://www.ifpri.org/sites/default/files/pubs/2020/dp/vp42.pdf>

HENRY, S. (2007), « Malthus ou Boserup ? », Malthus et Boserup, Contribution au PERN-PRIPODE Cyber-séminaire sur les relations Population-Développement-Environnement (PDE) dans la zone soudano-sahélienne en Afrique de l'Ouest, septembre, FUNDP, Belgique. http://www.populationenvironmentresearch.org/papers/Henry_SahelCyberseminar.pdf

HERVIEU, B. et F. PURSEIGLE (2011), *Des agricultures avec des agriculteurs, une nécessité pour l'Europe*, projet, 2011/2 (n° 321): 60-69. doi:10.3917/pro.321.0060.

HILL, B. (1993), "The 'Myth' of the Family Farm: Defining the Family Farm and Assessing its Importance in the European Community", *Journal of Rural Studies*, 9 (4): 359-370. Doi : 10.1016/0743-0167(93)90048-o

HLPE (2013), *Investing in Smallholder Agriculture*, CSA/HLPE, juin, Rome. http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-6_Investing_in_smallholder_agriculture.pdf

HLPE (2012), Social Protection and Food Security, CFS/HLPE, juin, Rome.
http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE_Reports/HLPE-Report-4-Social_protection_for_food_security-June_2012.pdf

HLPE (2011), *Volatilité des prix et sécurité alimentaire*, CSA/HLPE, juillet, Rome.
http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/hlpe/hlpe_documents/HLPE-Rapport-1-Volatilite-des-prix-et-securite-alimentaire-Juillet-2011.pdf

HOURCADE, J.-C., J.-M. SALLES et D. THERY (1992), "Ecological Economics and Scientific Controversies, Lessons from Some Recent Policy Making in the EEC", *Ecological Economics*, 6 (3), pp. 211-233.
http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/CoordinationSud_2007_Plaidoyer_AgrFam.pdf

HUBBARD, C. (2009), *Small Farms in the EU: How Small is Small?, 111th EAAE-IAAE, Seminaire Small Farms: Decline or Persistence*, Université de Kent, Canterbury.

IAASTD (2008), *Agriculture at a Crossroads. International Assessment of Agricultural Knowledge, Science and Technology for Development*, Global report, Islandpress, Washington, D.C.
[http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Global%20Report%20\(English\).pdf](http://www.unep.org/dewa/agassessment/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Global%20Report%20(English).pdf)

IFAD (2011), *IFAD Conference on New Directions for Smallholder Agriculture*, IFAD, Rome.

IFAD (2010), *Rural Poverty Report 2011, New Realities, New Challenges: New Opportunities for Tomorrow's Generation*, IFAD, Rome.

IFAD (2007), "Private Sector Development and Partnership Strategy", IFAD, Policy, Rome.
<http://www.ifad.org/pub/policy/private/e.pdf>

JANIN, P. (2006), « La vulnérabilité alimentaire des sahéliens : concepts, échelle et enseignements d'une recherche de terrain », *Espace géographique*, n° 4/2006: pp. 355-366.

JANVRY (de), A. (1987), "Peasants, Capitalism and the State in Latin American Culture", In Shanin, T. (Ed.) (1987), *Peasants and Peasant Societies*, pp. 391-404.

JOHNSON, H. (2004), "Subsistence and Control: The Persistence of Peasantry in the Developing World", *Undercurrent*, I (1), pp. 55-65.

JOHNSON, N. L. et V. W. RUTTAN (1994), "Why are Farms so Small?", *World Development*, 22 (5), pp. 691-706.

JOHNSTON, B. F. et P. KILBY (1975), *Agriculture and Structural Transformation: Economic Strategies in Late-Developing Countries*, Oxford University Press, Oxford.

JONES, W. O. (1968), "Plantations", In *International Encyclopedia of Social Sciences*, Ed. MacMillan & Free Press, New York.

JOUVE, A.-M. (1999), « Évolution des structures de production et modernisation du secteur agricole au Maghreb », *Cahiers Options méditerranéennes*, vol. 36, pp. 223-233.

KAUTSKY, K., E. MILHAUD et C. POLACK (1979), *La question agraire: étude sur les tendances de l'agriculture moderne*, Maspero, Paris.

KONING, N. (1994), *The Failure of Agrarian Capitalism: Agrarian Politics in the UK, Germany, the Netherlands and the USA, pp. 1846-1919*, Routledge, Londres et New York.

LABORIER, P. et D. TROM (Eds.) (2003), *Historicités de l'action publique*, PUF, Paris.

LAHIF, E., N. DAVIS et T. MANENZHE (2012), *Coentreprises agricoles : leçons des projets de réforme agraire en Afrique du Sud*, IIED, Londres.
<http://pubs.iied.org/pdfs/12569FIIED.pdf>

LAMARCHE, H. (1994), *L'agriculture familiale : du mythe à la réalité*, Tome 2, L'Harmattan, Paris.

LAURENT, C. et M.F. MOURIAUX (2001), « Au-delà de l'harmonisation statistique, la pluriactivité et la diversité des statuts professionnels. Questions à partir du cas français », In: *Society, nature, technology, The contribution of rural sociology*, (pp.1-15). Communication présentée au 19^e Congrès ESRS, Dijon.

LAURENT, C. et J. RÉMY (1998), "Agricultural Holdings: Hindsight and Foresight", *Études et recherches sur les systèmes agraires et le développement*, n° 38, pp. 415-430.

LEAVY, J. et S. SMITH (2010), "Future Farmers: Youth Aspirations, Expectations and Life Choices", *Future Agricultures*.

LÉNINE, V.I. (1899), *Le développement du capitalisme en Russie*, Les Éditions Sociales.

LÉONARD, E. (2008), « Intérêts, idées, institutions et jeu des structures dans la trajectoire des politiques rurales au Mexique Choix, compromis et dispositifs de l'État dans la longue période (1870-2008) », *Document de travail du projet PROPOCID*, n° 2/08.

LÉONARD, E et E. MAÎTRE D'HÔTEL (2008), « Analyse comparative historique des trajectoires de construction des politiques agricoles et rurales », *Document de travail du projet PROPOCID*, n° 7/08.

LERICOLLAIS, A. (1975), « Peuplement et migrations dans la vallée du fleuve Sénégal », *Cahiers des Sciences Humaines de l'Orstom*, XII (2): 123-135.

LE ROY LADURIE, E. (2002), *Histoire des paysans français. De la peste noire à la Révolution*, Seuil, PUF, Paris.

LICHBACH, M. et A.ZUCKERMAN (1997), "Research Traditions and Theory in Comparative Politics : an Introduction", In *Comparative politics : rationality, culture and structure*, Lichbach, M. et A. Zuckerman Ed., Cambridge University Press, Cambridge, pp. 3-16.

LINHART, R. (1976), *Lénine, les paysans*, Taylor, Seuil, Paris.

LOSCH, B. (2014), « Les agricultures familiales au cœur des agricultures du monde », in SOURISSEAU, J.-M. (Ed), *Agricultures familiales et mondes à venir*, QUAE, Paris, pp. 19-41.

LOSCH, B. (2012), *L'agriculture, le défi de l'emploi et les impasses du débat international sur le développement*, Note préparatoire au colloque « Évolution du marché international du travail, impacts des exclusions paysannes », 16 octobre, Cirad-AFD.

LOSCH, B., P.-M. BOSCH et H. DEVAUTOUR (2005), Programme « Agricultures familiales et mondialisation » (AFM), 1998-2004. Filiation et perspectives d'une recherche collective, Esquisse d'une trajectoire de recherche, In *Agricultures familiales et mondialisation*, BOSCH, P.M., H. DEVAUTOUR et B. LOSCH (Eds), CD Rom, Cirad, Département Tera.

LOSCH, B., S. FRÉGUIN-GRESH et E. WHITE (2012), *Structural Transformation and Rural Change Revisited. Challenges for Late Developing Countries in a Globalizing World*, AFD, Banque mondiale, Washington, D.C.

LOSCH, B. et S. FRÉGUIN-GRESH (2013), « Quelles agricultures face aux défis des transitions africaines ? Le small-scale versus large-scale en débat », *Cahiers Agriculture*, 22 (1): 10-15. doi:10.1684/agr.2012.0573

MAERTENS, M. et J.F.M. SWINNEN (2012), "Gender and Modern Supply Chains in Developing Countries", *The Journal of Development Studies*, 48 (10), pp. 1412-1430.

MAHONEY, J. (2001), "Path-Dependent Explanations of Regime Change: Central America in Comparative Perspective", *Studies in Comparative International Development*, 36 (1), PP. 111-141.

MARCHAL, J.-Y. (1987), « En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi : l'exemple des Moose du Burkina-Faso », *Cahiers des Sciences Humaines*, 23 (Num. 3/4), pp. 445-454.

MARCHAL, J.-Y. (1983), *Yatenga, nord Haute-Volta: la dynamique d'un espace rural soudano-sahélien*, Ed. Orstom (IRD).

MARCHAND, G. (2009), « La 'connexion hamburger' appliquée à l'Amazonie brésilienne, Décryptage de l'« effet papillon » entre consumérisme carné et déboisement », *Confins [en ligne]*, 5 | 2009. 27 février 2013.

MARESCA, S. (1974), *Les dirigeants paysans*, Éditions de Minuit, Paris.

MARQUES, S. et A. RAMOS (2012), *Las políticas diferenciadas para la agricultura familiar en el MERCOSUR. Contribución del diálogo político al diseño de las políticas públicas y la institucionalización*, IFAD.

http://fidamercosur.org/site/images/BIBLIOTECA/Fasell_2012/DocumentosFasell_2012/Paper_Las%20polticas%20diferenciadas%20para%20la%20agricultura%20familiar%20en%20el%20MERCOSUR.pdf»

MARX, K. (1988), "Peasantry as a Class", in SHANIN T. (Ed.), *Peasant and Peasant Societies*, Penguin Books, Londres, pp. 331-337.

MAYERS, R.A. et B. WORM (2003), "Rapid Worldwide Depletion of Predatory Fish Communities", *Nature*, n° 423, pp. 280-283.

MAZOYER, M. (2001), *Protéger la paysannerie pauvre dans un contexte de mondialisation*, FAO, Rome.

MAZOYER, M. et L. ROUDART (1997), *L'histoire des agricultures du monde: du néolithique à la crise contemporaine*, Seuil, Paris.

McMILLAN M. S. et D. RODRIK (2011), "Globalization, Structural Change and Productivity Growth", *NBER Working Paper*, No. 17143, juin, Cambridge.

MEDEIROS, L.S.D. (2011), "The Political Participation of Women in the Countyside in Brazil: Reflexions on Formes of Organisation and Demands", in VERSCHUUR C.D., *Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation*, Genève, berne, pp. 292-314. (Les actes du colloque genre de l'Institut de hautes études internationales et du développement).

MEILLASSOUX, C. (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, Maspero, Paris.

MENDRAS, H. (2000), « L'invention de la paysannerie, un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre », *Revue Française de Sociologie*, 41 (3), pp. 539-52.

MENDRAS, H. (1976), *Sociétés paysannes. Eléments pour une théorie de la paysannerie*, Coll. U., Armand Colin, Paris.

MENDRAS H. (1967), « La fin des paysans, innovations et changement dans l'agriculture française », *Revue française de sociologie*, 8-4, pp. 577-579.

MERLET, M. et C. JAMART (2007), *Situation et devenir des agricultures familiales en Amérique latine*, aGTER, novembre.
http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/Merlet_Jamart_2007_CCFD_complet_fr.pdf

MINTEN, B., L. RANDRIANARISON et J.F.M. SWINNEN (2009), "Global Retail Chains and Poor Farmers: Evidence from Madagascar", *World Development*, 37 (11), pp. 1728-1741.

MINTZ, S. W. (1973), "A Note on the Definition of Peasantries", *Journal of Peasant Studies*, 1(1): 91-106.

MINVIELLE, J.-P. (1985), *Paysans, migrants du Fouta Toro : la vallée du Sénégal*, ORSTOM, Paris.

MOORE, B. (1966), *Social Origins of Dictatorship and Democracy: Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Bacon Press, Boston.

MORTIMORE, M. et F. HARRIS 2005, "Do Small Farmers' Achievements Contradict the Nutrient Depletion Scenarios for Africa?", *Land Use Policy*, 22, pp. 43-56.

NETH, M. (1995), *Preserving the Family Farm: Women, Community, and the Foundations of Agribusiness in the Midwest, 1900-1940*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

NORTH, D. C. (1990), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge.

NUSSBAUM, M. (1999), "Women and Equality: The Capabilities Approach", *International Labour Review*, 138 (3), pp. 227-245.

OBSCCHATKO, E. (2009), *Las explotaciones agropecuarias familiares en la República Argentina, Un análisis a partir de los datos del Censo Nacional Agropecuario 2002*, MAGyP-IICA, Estudios e Investigaciones, Buenos Aires.
<http://www.proinder.gov.ar/productos/Biblioteca/contenidos/estinv.23.las%20eap%20familiares%20en%20la%20republica%20argentina.pdf>

OSTERUD, G. (2012), *Putting the Barn before the House. Women and Family Farming in Early Twentieth-Century*, Cornell University Press, Ithaca, New York.

OTSUKA, K. (2008), *Peasants. The New Palgrave Dictionary of Economics*, Second Edition, 2008, Edit. STEVEN DURLAUF et LAWRENCE E. BLUME.
<http://www.dictionaryofeconomics.com/dictionary>

OUÉDRAOGO, J. B. (1997), *Violences et communautés en Afrique noire*, Coll. Études africaines, L'Harmattan, Paris.

PALIER, B. et Y. SUREL (2005), « Les "trois I" et l'analyse de l'État en action », *Revue française de science politique*, 55 (1): 7-32.

PAUL, J.-L., A. BORY, A. BELLANDE, E. GARGANTA et A. FABRI (1994), « Quel système de référence pour la prise en compte de la rationalité de l'agriculteur : du système de production agricole au système d'activité », *Les Cahiers de la Recherche Développement*, 39.

PAULY, D., V. CHRISTENSEN, S. GUÉNETTE, T. J. PITCHER, U. R. SUMAILA, C. J. WALTERS, R. WATSON et D. ZELLER (2002), "Towards Sustainability in World Fisheries", *Nature*, n° 418, pp. 689-695.

PÉLISSIER, P. (1966), *Les paysans du Sénégal : les civilisations agraires du Cayor à la Casamance*, Imprimerie Fabrègue, Saint-Yriex.

PELLETIER, J. (2007), « La place des femmes dans la modernisation de l'agriculture française : réflexion sur les programmes de vulgarisation féminine en Loir-et-Cher durant les années 1960 », *Ruralia*, 21: 18.

PIERSON, P. (2000), "Increasing Returns, Path Dependence, and the Study of Politics", *The American Political Science Review*, 94 (2), pp. 251-267.

PNUD (2012), *Rapport sur le développement humain en Afrique – 2012 – Vers une sécurité alimentaire durable*, PNUD, New York.
http://www.undp.org/content/dam/undp/documents/hdr_co_documents/fr/rapports/regional/afrique/AfriqueHDR_FR.pdf

PRICE, L. et N. EVANS (2006), "From 'As Good as Gold' to 'Gold Diggers': Farming Women and the Survival of British Family Farming", *Sociologia Ruralis*, 46 (4): 280-298.

PROCTOR, F. et V. LUCCHESI (2012), *Small-Scale Farming and Youth in an Era of Rapid Rural Change*, The Hague: Hivos, IIED, Londres.

RAFFLEGEAU S., B. LOSCH, B. DAVIRON, P. BASTIDE, P. CHARMETANT, T. LESCOT, A. PRADES et J. SAINTE-BEUVE, (2014), *Contribuer à la production et aux marchés internationaux*, in SOURISSEAU J.-M. (Ed), 2014, *Agricultures familiales et mondes à venir*, Éditions Quae, Collection Cirad-AFD

RASTOIN, J.-L. et G. GHERSI (2010), *Le système alimentaire mondial, Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*, Éditions Quae, Paris.

REBOUD, V. (Ed.) (2008), *Amartya Sen : un économiste du développement ?*, Collection Notes et Documents, AFD, Paris.

REBOUL, C. (1977), « Déterminants sociaux de la fertilité des sols », *ARSS*, n° 17-18.

REDFIELD, R. (1960), *The Little Community and Peasant Society and Culture*, University of Chicago Press, Chicago.

REPETTO, R. et T. HOLMES (1983), "The Role of Population in Resource Depletion in Developing Countries", *Population and Development Review*, vol. 9, n° 4.

RIST, G. (2007), *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Les presses de Sciences Po, Paris.

RUDEL, T. et J. ROPER (1997), "The Paths to Rain Forest Destruction: Crossnational Patterns of Tropical Deforestation, Crossnational Patterns of Tropical Deforestation, 1975-90", *World Development*, 25 (1), pp. 53-65.

SALL, N., P. A. DIOP et L. BARBEDETTE (2010), *Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ? Évaluation de la portée stratégique de la problématique de la productivité des exploitations familiales – Synthèse d'étape*, Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal, janvier, Paris.

SAVANTI, P. (2012), *Argentina's Home Grown Farm Business Models: Are they transferrable?*, 28th IIAE Conference Foz do Iguazú, 20 août 2012, Brazil.

SCOTT, J. C. (1976), "The Moral Economy of the Peasant. Rebellion and Subsistence in Southeast Asia", *New Haven & London Yale University Press*, Londres.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE (2010), *Pacific Youth in Agriculture Strategy 2011 – 2015: Echoing the Voices of Young People*, Suva: Pacific Agricultural and Forestry Policy Network, Secretariat of the Pacific Community Land Resources Division.

SEN, A. K. (1981), *Poverty and Famines: an Essay on Entitlement and Deprivation*, Clarendon Press, Oxford.

SERVOLIN, C. (1972), "Aspects économiques de l'absorption de l'agriculture dans le mode capitaliste", in *L'univers politique des paysans*, Armand Colin, Paris.

SHANIN, T. (Ed.) (1988), *Peasant and Peasant Societies*, Penguin Books, Londres.

SHANIN, T. (1988), "Introduction: Peasantry as a Concept", in SHANIN T. (Ed.), *Peasant and Peasant Societies*, Penguin Books, Londres.

SOURISSEAU, J.-M. (Ed.) (2014), *Agricultures familiales et mondes à venir*, Éditions Quae, *Agricultures et défis du monde*, Versailles, 360 p.

SOURISSEAU, J.-M., P. M. BOSCH, S. FRÉGUIN-GRESH, J.-F. BÉLIÈRES, P. BONNAL, J.-F. LE COQ, W. ANSEEUW et S. DURY (2012), « Les modèles familiaux de production agricole en question, Comprendre leur diversité et leur fonctionnement », *Autrepart*, 62, pp. 160-181. doi:10.3917/autr.062.0159.

SWEETMAN, C. (2008), Introduction, *Gender & Development*, 16 (1), pp. 1-11.

SZUREK, J.-C. (1977), « Les paysans chez Lénine : « classe » ou « strate » ? », *L'Homme et la société*, pp. 141-168.

TCHAYANOV, A. V. (1924) (1972), « Pour une théorie des systèmes économiques non capitaliste », *Analyse et prévision*, 13, pp. 19-51.

TCHAYANOV, A. V. (1923) (1990), *L'Organisation de l'économie paysanne*, Librairie du Regard, Paris.

THORNER, D. (1988), "Peasant Economy as a Category in History", in SHANIN, T. (Ed.), *Peasant and Peasant Societies*, Penguin Books, Londres, pp. 62-68.

TIFFEN, M. (1995), "Population Density, Economic Growth and Societies in Transition : Boserup Reconsidered in a Kenyan Case-Study", *Development and Change*, 26, Institute of Social Studies, Oxford, pp. 31-36.

TIFFEN, M., M. MORTIMORE et F. GICHUKI (1994), *More People less Erosion, Environmental Recovery in Kenya*, Ed. Willey, Londres.

TIMMER, C. P. (2010), *The Changing Role of Rice in Asia's Food Security*, Asian Development Bank, septembre, Manila.

<https://www.agriskmanagementforum.org/sites/agriskmanagementforum.org/files/Documents/adb-wp15-rice-food-security.pdf>

TIMMER, C. P. (2009), *A World without Agriculture, The Structural Transformation in Historical Perspective*, American Enterprise Institute, The AEI Press, Washington, D.C.

TIMMER, C. P. (1988), "The Agricultural Transformation", in *Handbook of Development Economics*, CHENERY, H. et T. N. SRINIVASAN (Ed.), Amsterdam, pp. 276-331.

TOULMIN, C. et B. GUËYE (2003), *Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales*, IIED, Genève.

UDRY, C., J. HODDINOTT, H. ALDERMAN et L. HADDAD (1995), "Gender Differentials in Farm Productivity: Implications for Household Efficiency and Agricultural Policy", *Food Policy*, 20 (5), pp. 407-423.

USDA (2007), *Farm Numbers*, National Agricultural Statistics Service.

VALDÈS PAZ, J. (1997), *Procesos agrarios en Cuba 1959-1995*, Instituto cubano del libro, Cali.

VAN DER PLOEG, J.D. (2013), *Peasant and the Art of Farming, Chayanovian Manifesto*, Agrarian Change and Peasant Studies, Fernwood Publishing, Canada, 157 p.

VAN DER PLOEG, J. D. (2008), "The New Peasantries: Struggle for Autonomy and Sustainability in an Ear of Empire and Globalization", *Sterling, Earthscan*, 356.

VARGAS-LUNDIUS, R. (2011), *Feeding Future Generations: Young Rural People Today – Prosperous, Productive Farmers Tomorrow*, IFAD, Rome.

VERSCHUUR, C.D. (2011), Du grain à moudre. Genre, développement rural et alimentation, Actes du colloque Genre de l'Institut de hautes études internationales et du développement, Berne, Genève.

VIA CAMPESINA (2010), *L'agriculture familiale, paysanne et durable peut nourrir le monde*, septembre, Djarkata.
<http://viacampesina.org/downloads/pdf/fr/paper6-FR.pdf>

WANE, A., V. ANCEY et B. GROSDIDIER (2006), *Les unités pastorales du Sahel sénégalais, outils de gestion de l'élevage et des espaces pastoraux. Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 8 2006, mis en ligne le 04 janvier 2013: doi:10.4000/developpementdurable.3292

WHITE, B. (2012), "Agriculture and the Generation Problem: Rural Youth, Employment and the Future of Farming", *IDS Bulletin*, 43 (6), pp. 9-19.

WHITE, B. (2011), *Who will Own the Countryside? Dispossession, Rural Youth and the Future of Farming*, International Institute of Social Studies, Rotterdam.

WICKIZER, V. D. (1960), "The Smallholder in Tropical Export Crop Production", *Food Research Institute Studies*, 1, pp. 49-99.

WIGGINS, S., J. KIRSTEN et L. LLAMBI (2010), "The Future of Small Farms", *World Development*, 38 (10), pp. 1341-1348.

WOLF, E. (1966), *Peasants*, Englewood Cliffs: Prentice-Hall, Foundations of Modern Anthropology Series.

Précédentes publications de la collection

- À SAVOIR N° 1 : La régulation des services d'eau et d'assainissement dans les PED
The Regulation of Water and Sanitation Services in DCs
- À SAVOIR N° 2 : Gestion des dépenses publiques dans les pays en développement
Management of public expenditure in developing countries
- À SAVOIR N° 3 : Vers une gestion concertée des systèmes aquifères transfrontaliers
Towards concerted management of cross-border aquifer systems
- À SAVOIR N° 4 : Les enjeux du développement en Amérique latine
Development issues in Latin America
- À SAVOIR N° 5 : Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne
Demographic transition and employment in Sub-Saharan Africa
- À SAVOIR N° 6 : Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre
Rain-fed food crops in West and Central Africa
- À SAVOIR N° 7 : Les paiements pour services environnementaux
Payments For Ecosystem Services
- À SAVOIR N° 8 : Les accords de libre-échange impliquant des pays en développement ou des pays moins avancés
- À SAVOIR N° 9 : Comment bénéficier du dividende démographique ?
La démographie au centre des trajectoires de développement
How Can We Capitalize on the Demographic Dividend?
Demographics at the Heart of Development Pathways
- À SAVOIR N° 10 : Le risque prix sur les produits alimentaires importés –
Outils de couverture pour l'Afrique
- À SAVOIR N° 11 : La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050
- À SAVOIR N° 12 : L'agriculture contractuelle dans les pays en développement –
une revue de littérature
Contract Farming in Developing Countries – A Review
- À SAVOIR N° 13 : Méthodologies d'évaluation économique du patrimoine urbain :
une approche par la soutenabilité
- À SAVOIR N° 14 : Assurer l'accès à la finance agricole
Creating Access to Agricultural Finance – Based on a horizontal study of Cambodia, Mali, Senegal, Tanzania, Thailand and Tunisia

- À SAVOIR N° 15 : *The Governance of Climate Change in Developing Countries*
- À SAVOIR N° 16 : Renforcer la mesure sur la qualité de l'éducation
- À SAVOIR N° 17 : Gérer l'instabilité des prix alimentaires dans les pays en développement
Managing food price instability in developing countries
- À SAVOIR N° 18 : La gestion durable des forêts tropicales –
De l'analyse critique du concept à l'évaluation environnementale
des dispositifs de gestion
- À SAVOIR N° 19 : L'Afrique et les grands émergents
- À SAVOIR N° 20 : *Abolishing user fees for patients in West Africa:
lessons for public policy*
- À SAVOIR N° 21 : Coopérations Sud-Sud et nouveaux acteurs de l'aide
au développement agricole en Afrique de l'Ouest et australe –
Le cas de la Chine et du Brésil
- À SAVOIR N° 22 : L'enseignement privé en Afrique subsaharienne :
enjeux, situations et perspectives de partenariats public-privé
- À SAVOIR N° 23 : Les stocks alimentaires et la régulation de la volatilité des prix
en Afrique
- À SAVOIR N° 24 : Les enjeux du développement en Amérique latine (*Deuxième édition*)
Los desafíos del desarrollo en América Latina (Segunda edición)
Os desafios do desenvolvimento na América Latina (Segunda edição)
- À SAVOIR N° 25 : *Tools for what trade? – Analysing the Utilisation of Economic
Instruments and Valuations in Biodiversity Management*
- À SAVOIR N° 26 : Gestion du patrimoine urbain et revitalisation des quartiers anciens :
l'éclairage de l'expérience française
- À SAVOIR N° 27 : Les évaluations d'impact dans le domaine du développement –
État des lieux et nouveaux enjeux

Qu'est-ce que l'AFD ?

Institution financière publique, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable dans les pays du Sud et dans les Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 71 agences et bureaux de représentation, dont 9 dans les Outre-mer et 1 à Bruxelles, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

En 2013, l'AFD a consacré 7,8 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation d'enfants, à l'amélioration de la santé maternelle, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, au renforcement de l'accès à l'eau, à l'énergie et aux transports. Les nouveaux projets financés contribueront également à lutter contre le dérèglement climatique, en permettant notamment d'économiser 3,3 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

www.afd.fr

Les agricultures familiales du monde

Définitions, contributions et politiques publiques

Les agricultures familiales sont au cœur des transformations mais aussi des contradictions contemporaines de l'agriculture. Elles ont été et sont toujours le creuset d'innombrables innovations ainsi que des grandes révolutions agricoles. Elles forment la base sociale de la plupart des pays des Suds et contribuent à l'approvisionnement de leurs marchés locaux, nationaux et internationaux. Néanmoins, elles constituent, de manière paradoxale, la grande masse des ménages ruraux pauvres et en situation d'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Elles opèrent parfois selon des modèles intensifiés (agrochimie et motorisation), spécialisés et très fortement artificialisés. À ce titre, elles n'échappent pas aux questions et critiques adressées à l'agriculture et à sa capacité à répondre aux défis contemporains et largement mondialisés du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la raréfaction des ressources fossiles, de la prévention des maladies émergentes. Mais, les agricultures familiales sont également porteuses de modèles de production alternatifs à l'intensification conventionnelle – modèles d'agriculture durable ou nouvelles sources énergétiques – qui les différencient des agricultures de firmes et qui peuvent apporter des solutions aux défis alimentaires, sociaux et environnementaux de la planète.

AUTEURS

Jean-François BELIERES

Philippe BONNAL

Pierre-Marie BOSC

Bruno LOSCH

Jacques MARZIN

Jean-Michel SOURISSEAU

Cirad

COORDINATION

Marie-Cécile THIRION

*Département Développement durable, AFD
thirionmc@afd.fr*

Pierre-Marie BOSC

Cirad

pierre-marie.bosc@cirad.fr